



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

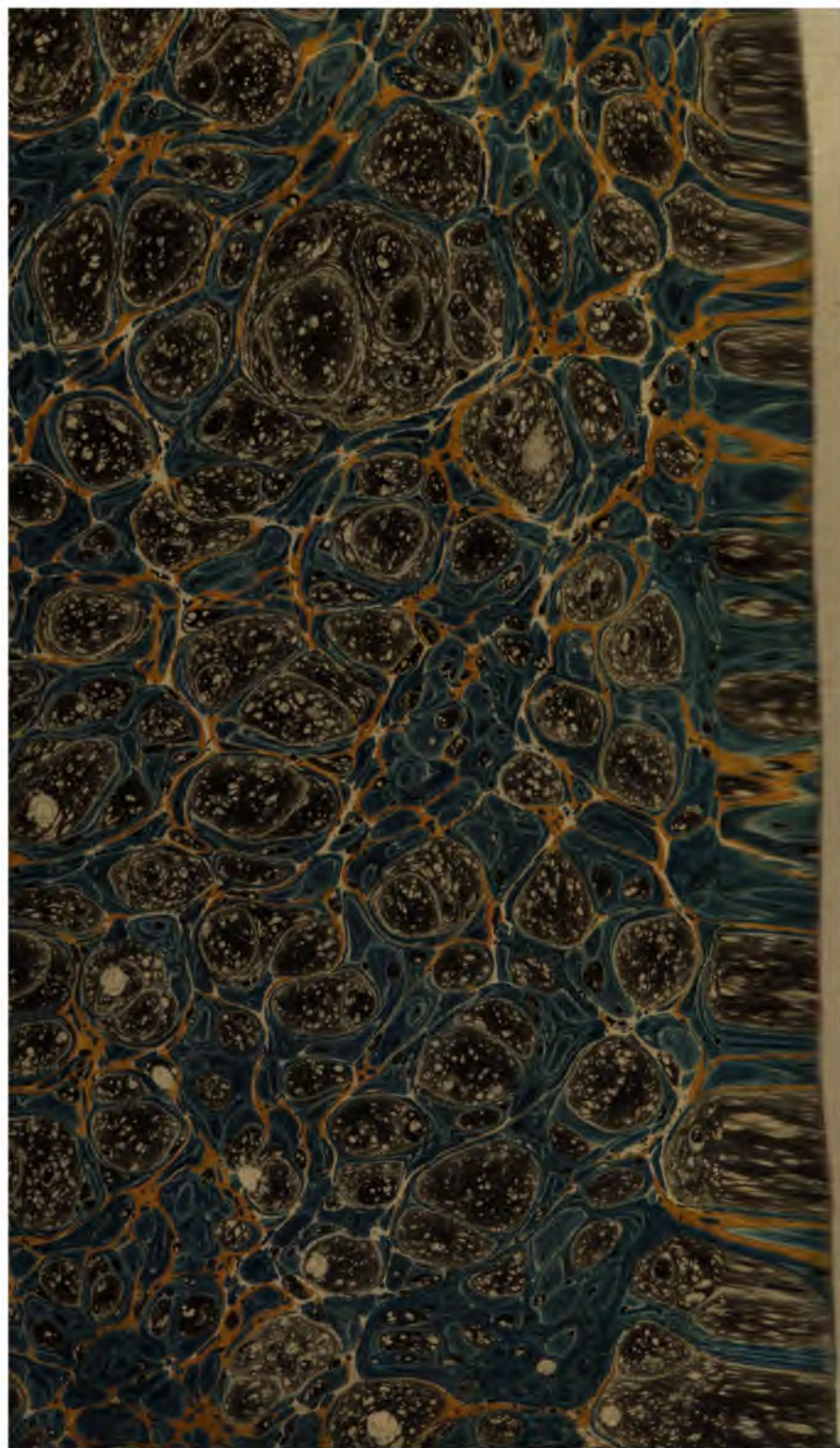
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

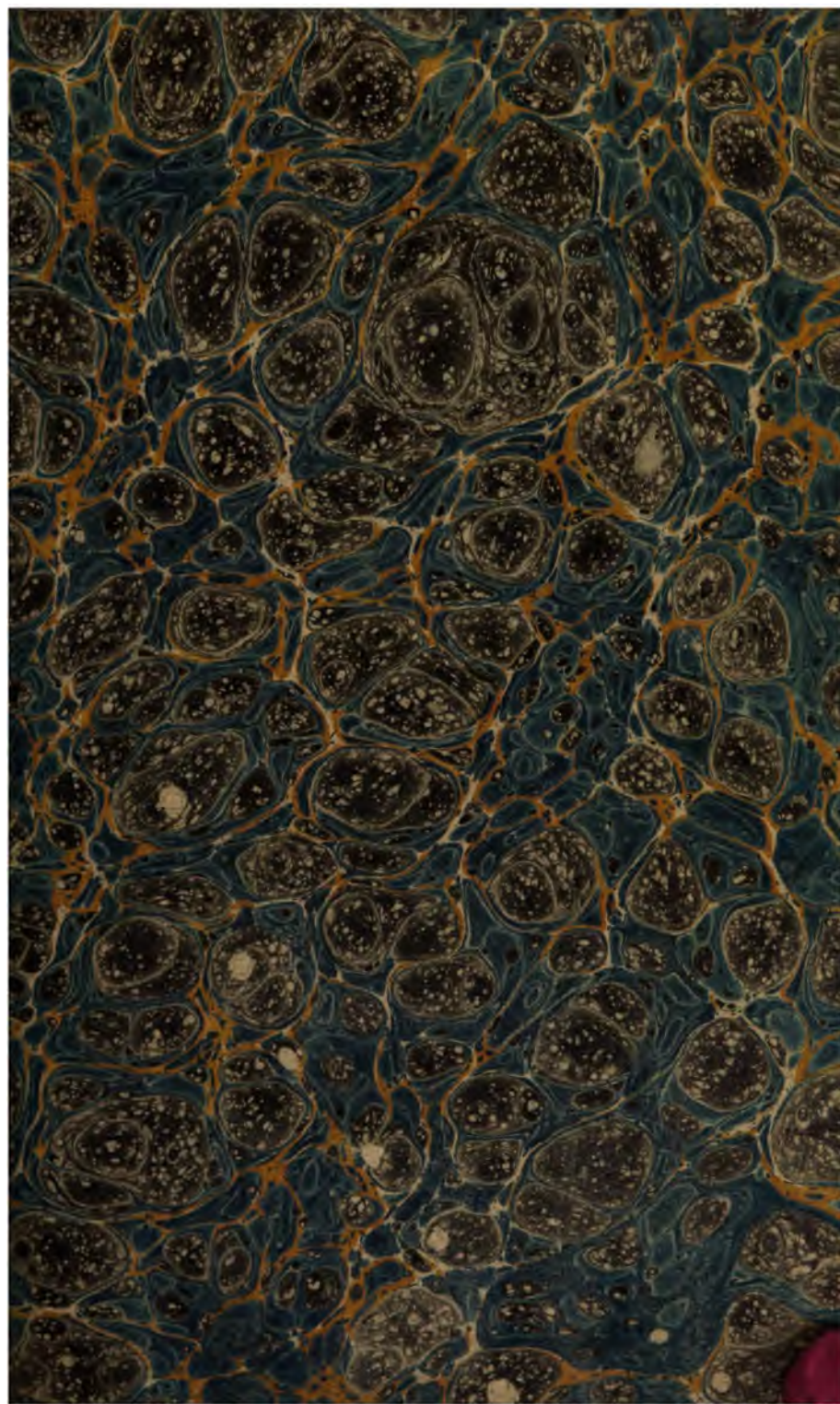
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

















COLLECTION
DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

TOME XLVII.

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD,
RUE DE LA HARPE, n° 78.

CHRONIQUES

DE

JEAN MOLINET,

1

PUBLIÉES, POUR LA PREMIÈRE FOIS, D'APRÈS LES MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI;

PAR J.-A. BUCHON.

TOME V.

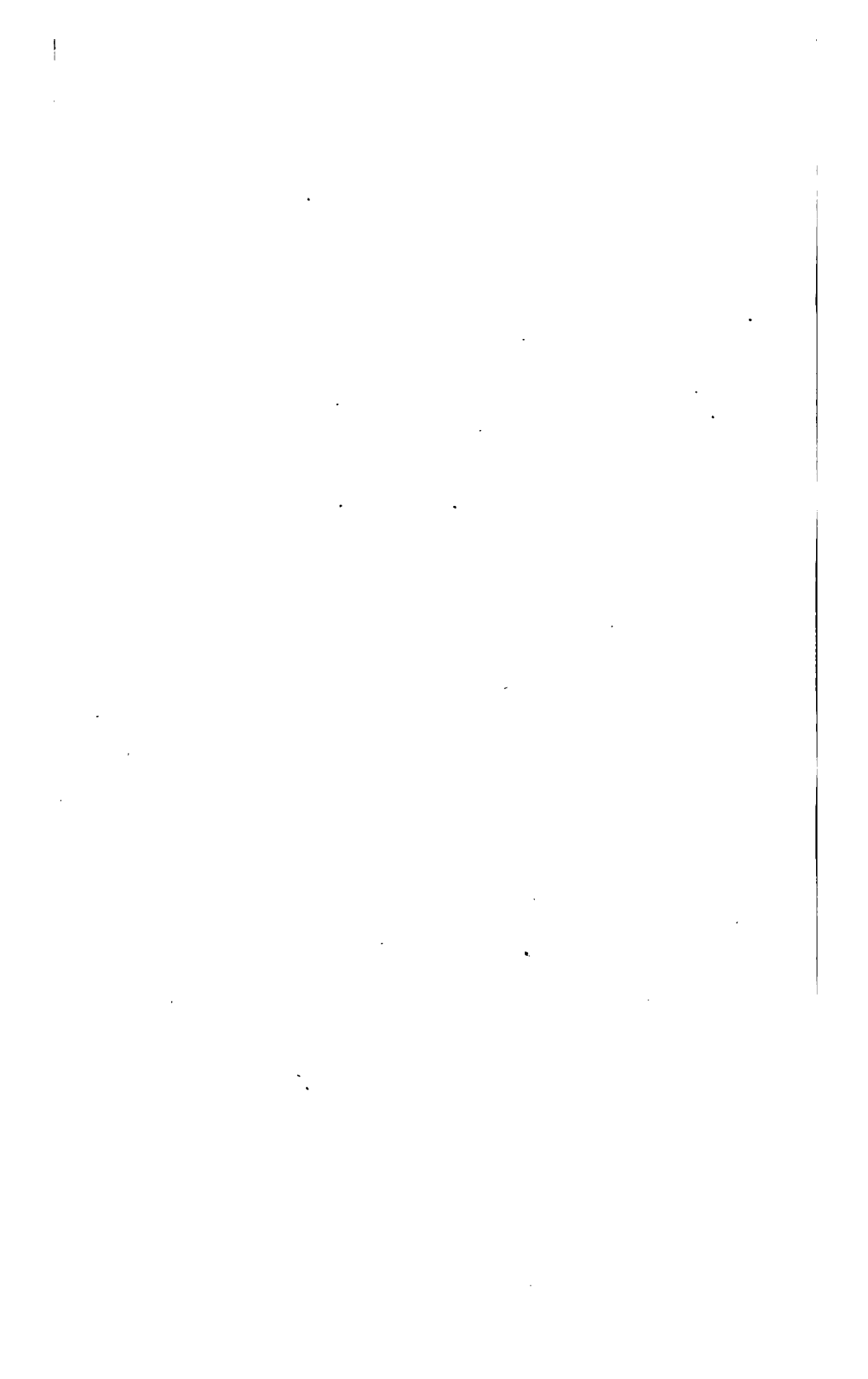


PARIS.

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

~~~~~

M DCCC XXVIII.



# CHRONIQUES

DE

## JEAN MOLINET.

---

### CHAPITRE CCLXX.

POUR L'AN 1494.

Le trespas du seigneur des Querdes.

**MESSIRE** Philippe de Crévecœur, seigneur des Querdes et de Lannoy, conseiller et chambellan du roy Charles, marissal de France, lieutenant et capitaine général dudit roy, ès marches de Picardie et d'Arthois, etc.; après ce qu'il eut grandement gouverné sous les roys Loys et Charles de France, en recepvant plusieurs honneurs et accumulant grans offices, et menant estat de prince, fort atténué de santé et délibité par griefve et longue maladie, tellement qu'il vesquit ung an entier par le bénéfice et subside de médecine, termina ses jours, rendant son ame à Nostre-Seigneur, le vingt-deuxiesme d'avril, à une petite ville ou bourgade nommée Bresle, à trois lieues près de Lion, sur la Rosne, où estoit le roy Charles son maistre, préparant son armée pour faire son votaige de Naples.

Ce mesme jour qu'il trespassa de ce siècle, furent, par corruption d'aer, plusieurs vignes perdues au royaume de France; furent aussi en aucuns lieux plusieurs estranges cris, oultre la mode accoustumée à plusieurs oyseaulx en l'aer, comme agaices, corbeaulx et aultres volailles. Aucuns disent que la terre trembla en Anjou et en Auvergne, tellement que les cheminées des maisons tomboient par terre.

Le corps dudit seigneur, accompagné de soixante nobles hommes à cheval, en parure de doeil, fut honnorablement amené dudit lieu où il trespassa, jusques à Nostre-Dame de Bouloingnesur-la-Mer, où il avoit choisi sa sépulture; et à chacune ville où il fit station, luy fut faict ung solempnel service. Les seigneurs d'Amyens allèrent au-devant de lui, et pour le conduire oultre, lui donnèrent une charette de torses ou flambeaulx; et par plusieurs villaiges où sondit corps fut amené, tant en Picardie comme en Arthois, survindrent horribles tempestes et cruels oraiges, tellement que maisons, estables, bergeries, bestiaulx, vaches et veaulx descendoient à val l'eauwe, qui causa grant dommaige en la ville de Aussy et aultres places circonjacentes. Pour ce que ledit seigneur des Querdes, en sa primitive josnesse, avoit esté nourry et eslevé en la maison de Bourgongne, et puis s'estoit rendu subject et faict serment au roy de France, comme il appert par cy-devant, et que lui-mesme s'estoit rangé en bataille, principal ca-



pitaine, contre le duc d'Austrice Maximilian , espoux de madame Marie de Bourgongne, son vray et naturel seigneur, il sembloit à aulcuns, tenant le party des Bourguignons, que ces merveilleux prodiges ou présaiges, lesquels advindrent, tant à l'heure de sa mort que depuis, si que dict est, furent démonstrez et veus à cause de son mesus et mérites, comme s'ils fussent ignorans qu'ils po-voient bien estre advenus, quant point n'eussist rendu son esprit. Dieu seul congnoist qui bon pélerin est.

---

## CHAPITRE CCLXXI.

Le retour du roy des Romains; partant des Allemaignes; ensemble la descente d'icelluy en Couloingne et en Brabant.

Après que la réale majesté des Romains se fust eslongé des pays, et employé temps en la conquête du royaume de Hongrie et aultres négoces advenus et de grant paix, par l'espace de cinq ans et demy, il se mit au retour, et arriva en Coulongne environ la fin de juing, accompagné de la royne Blanche, sa seconde espouze, fille du duc de Milan, et de plusieurs très illustres princes et notables personnaiges de Germanie. Au-devant de ladite majesté royale, allèrent les seigneurs de Coulongne, en très belle ordonnance et dévote procession; se luy firent présent de douze pippes de vin du Rin, de

douze boefs gras, de cent muidz d'avaine et deux grans pots d'argent doré, garnis (comme je croys) d'aulcune somme de florins; et fut la réception tant agréable et riche, que moult bien s'en contenta.

Monseigneur l'archiduc et madame Marguerite, sa sœur, retournée de France, sentans l'approche du roy leur père, se préparèrent à toute diligence pour aller au-devant, espérant le trouver en la ville de Trecht ou à l'environ. Hors la porte par laquelle on entre de Malines en ladite ville, auquel lieu, d'un ject d'arc près de la porte, messire Jehan de Lannoy, seigneur de Myngoal, grant maistre d'hostel du roy, fit faire ung parcq quarré, où estoit ung hault siège à manière d'oratoire, auquel l'on montoit par certains degrez, notablement aorné de drap d'or, et tant bien situé que chacun le povoit veoir à volonté; et auquel siège et maisonnette debvoit estre le roy en grant triumphe, pour recevoir sesdits enfans. Le seigneur de Myngoal se trouva vers mondit seigneur l'archiduc et madame sa sœur, pour conduire l'approche des enfans au père. Le fils, lequel estoit fort docte et de grant entendement, fit honorable révérence, comme bien le sçavoit faire, en disant : « Monseigneur mon père, vous soyez le très bien venu. » Et le père, en le baisant, le reçut amyablement, en disant : « Mon fils, je vous ay long-temps désiré à veoir. » Madame Marguerite fit le semblable; le roy la baisa, ensemble aulcunes

dames de sa compaignie, comme madame de Malwin, mademoiselle de la Were et la nourrice; puis le roy la fit entrer audit oratoire ou maisonnette, où ils ne furent guaires; puis les remena, tenant l'ung de l'une main et l'autre de l'autre, et entrèrent en ladite ville en grant triumphe et liesse.

---

## CHAPITRE CCLXXII.

L'appoinctement de Gueldres, lequel guaires ne dura.

ENVIRON la fin du mois de juillet, le roy se tenoit à Grave, et estoit avecq luy Charles d'Egmont, lequel se disoit duc de Gueldres, sur espérance de parachever un traictié, lequel estoit mis en train par le duc de Saxen, à cause de la ducé dudit Gueldres; lequel traictié ne poelt sortir effect. Le roy, nonobstant fit battre de gros engiens la ville de Nyemeghe, en présence dudit Charles d'Egmont, lequel se tenoit avecq lui; mais finalement accord y fut trouvé, lequel ne dura guaires.

L'origine de ce différent estoit tel, que le grant père dudit Charles d'Egmont, vray héritier de la ducé de Gueldres, fut détenu prisonnier longtemps par son fils, père audit Charles d'Egmont, lequel fut occis devant Tournay, et à ceste cause le père dudit enfant vendit sa ducé de Gueldres à monseigneur le duc Charles de Bourgongne.

lequel en tira grant argent et en joy , et possessa assez longuement , comme juridiquement faire pouvoit. Et quant ledit Charles d'Egmont s'est trouvé en eage , il s'est volu attituler duc de Gueldres , et se fourer au pays par l'enhort de ses adhérens , comme vray héritier , immédiat successeur du fils de son grant-père , lequel en estoit vray duc et possesseur. Ce différent , par commun accord des parties , a esté mis sur arbitraiges ; et pour ce faire ont choisy les six princes électeurs de l'empire d'Allemagne. Parmy ce que chacune partie doit monstrer en dedens ung an , tout ce de quoy elle se voldra ayder , le roy des Romains fera ostention du droict de madame Marie , son espouze , héritière au duc Charles , que Dieu absolve , et ledit Charles d'Egmont , s'emploira de sa part , le mieulx que faire polra ; et se l'accord ne se poelt trouver par lesdicts électeurs , l'évesque de Strasbourg , quiconque le soit lors , sera le septiesme ; et ce temps pendant , ledit Charles joyra de ladite ducé ; duquel Charles seront plesges au roy des Romains , quatre petites villes du pays de Gueldres ; et se ledict Charles est vaincu et constraint de perdre ladite ducé par arbitraige , il sera tenu de servir le roy et monseigneur l'archiduc son fils , parmy recepvant par an dix mille mailles de Rin.

Nonobstant les submissions faictes pour pacifier partie , la guerre s'esmeult en Gueldres , environ le mois de janvier ensuivant ; gens d'armes se

misrent sus , lesquels mengèrent les paisans à tous costez. Ceulx de la garde du roy et leurs compaignies prindrent une place nommée Enfer , moitié par composition , moitié autrement ; puis assaillirent une grosse abbaye où estoient de cinq à six cens hommes de guerre , lesquels puissamment deffendirent ; la garde y perdit plusieurs gens qui furent brisez , mors et bleschiez par les Gueldrois , lesquels finalement furent succomez et se rendirent par composition ; puis retournèrent chacun en son quartier , et furent ces choses accomplies environ le quatriesme dimanche de quaresme an dessus dict.

---

## CHAPITRE CCLXXIII.

L'entrée de madame Blance , royne des Romains , ès villes de Malines et d'Anvers.

LA royne des Romains , accompagniée des illustres princes , dames et damoiselles de la nation de Milan et d'Italie , aornées fort richement selon les modes des pays , qui estoit chose moult nouvelle aux habitans de par dechà , entra en la ville de Malines à grant triumphe et richesse pompeuse , en chariots les plus somptueux , riches et cousteux que jamais avoient estez veuz ès pays. La ville de Malines , laquelle avoit tousjours esté bonne pour le roy des Romains , sans braimer , sans fleschir

et sans desrenger , se mit en paine pour l'honneur et complacement du roy , de la recepvoir le plus honnorablement que possible lui fut. Les rues furent tendues moult richement outre la mode accoustumée ; les histoires , tant hors la ville que dedens , furent de grandz coustz très honnestement accoustrez. Se allèrent au-devant d'elle en notable procession , les happos de l'esglise collégiale , conventuelle et parochiale , grans personnaiges , nobles chevaliers , gentilshommes et escuyers , bourgeois , marchans et mannans de la ville , comme par esquadres , la révérendèrent , portans plusieurs ung flambeau en main. Et à sa très belle et joyeulse advenue furent faictes joustes , esbatemens et feux de joye , en présence du roy son mary , de monseigneur l'archiduc , son fils , et plusieurs chevaliers estrangers.

Le lundy dix-huictiesme d'aoust ensuyvant , le roy et la royne des Romains , monseigneur l'archiduc , madame Marguerite , sa sœur , l'archevesque de Mayence , électeur ; le duc Frédérick de Saxon , électeur ; ensemble grande noblesse d'Allemagne , d'Italie et d'autres pais , entrèrent en la ville d'Anvers à grant triumphe ; et ceulx de la ville avoient paré leurs rues et tendues de tapisseries , de draps de soye et aultres semblables , et aorné leurs histoires trop mieulx , et plus magnifiquement que ceulx de Malines , à cause des nations , tant d'Espagne , d'Engleterre , de Portugal , que d'autres provinces loingtaines , illecq arri-



vées, à cause de la foire. Et estoit la ville d'Anvers, assavoir, portes, clochiers, maisons et rues d'icelle, tellement enluminée de chire, assavoir, flambeaulx, que fallots, que sembloit de nuict quelle fust tout esprinse en feu et en flambe,

Pendant ce temps que le roy, la royne, monseigneur l'archiduc et madame Marguerite prenoient leurs solas à la chasse, tant à la wure que es hosquailles à l'environ de Malines, Anvers et Bruxelles; monseigneur Philippe de Clèves; seigneur de Ravestain, lequel n'avoit veu le roy des Romains depuis qu'il s'estoit emprisonné pour luy en la ville de Gand, par quoy plusieurs guerres s'engendrèrent en Flandres et Brabant, au grant dommaige et foulle desdits pais, se trouva sur les champs, assez près d'illecq, pour révérender le roy; et combien que iceluy seigneur Philippe, sur par le bénéfice de paix et pour avoir rectifié son cas, eut plaine absolution du roy, publiée en plusieurs quarfours, comme dict est cy-dessus, et là où paravant il avait esté deshonoré durement; il envoya l'ung de ses gens vers le roy, lui demander se son volloir estoit qu'il le venist saluer; à quoy la très sacrée majesté, fort clémente et débonaire, respondit que oye. Et quant ledit seigneur de Ravestain aperceut sa royalle face, il descendit de cheval, et s'adrescha vers le roy, lequel se print à soubrire, et ledit seigneur de Ravestain se mit à ung genoul, et lui dict : « Sire, je vous mercye » qu'il vous a pleut moy donner licence d'ap-

» procher vostre majesté ; si par cy-devant j'ai  
» faict chose qu'il vous ait tourné à desplaisance ,  
» je vous requiers pardon et mercy. » Et le roy  
respondit bénignement : « Je le vous ai pardonné ,  
» et de faict je vous le pardonne. »

---

## CHAPITRE CCLXXIV.

L'entrée de monseigneur l'archiduc en Louvain, où il fit le serment  
comme duc de Brabant.

LE roy des Romains, monseigneur l'archiduc, l'archevesque de Mayence, Frédéric, duc de Saxon, électeur, ensemble plusieurs notables personnages de Germanie, de Milan, de Flandres, de Liège, de Picardie et de Haynault, arrivèrent en la ville de Louvain, laquelle diligenta fort de recepvoir monseigneur l'archiduc, comme duc de Brabant et seigneur naturel, en forme et manière que avoient faict les villes dessusdites; et advint que le dixiesme de septembre, à trois heures au jour, et partirent de Louvain le roy des Romains ensemble les princes de sa compagnie, et menèrent monseigneur l'archiduc d'Austrice Philippe, hors de la ville, en ung monastère de femmes, que aucuns nommoient le ban, et illecq trouva de quatre à cinq cens hommes bannis de ladite ville, lesquels il ramena à son entrée. Et estoient venus au devant, à notable procession, les ordres men-

dians, les colléges et suppos de l'université; les seigneurs de la justice, maire et officiers, bourgeois et marchans, gens de mestiers et habitans, portans en main torses de chire; et quant il fut arrivé snr le marché, accompaignié du roy son père et autres personnaiges dessus nommez, il descendit de son cheval pour entrer en l'esglise Saint-Pierre, environ six heures sur le soir; et illecq l'actendoient maistre Nicolas de Ruter, prévost de ladite esglise, et le doyen d'icelle. Et lorsqu'il fut descendu de son cheval, pour faire son entrée, ledit maistre Nicolas de Ruter, lequel, depuis, fut évesque d'Arras, print son cheval sellé, housé et bridé, comme faire devoit et pavoit, à cause de sa prévosté, en luy baillant de son surplis, le mena en l'esglise, devant l'autel Saint-Pierre, présent le roy et les dessusdits personnages, et mondit seigneur l'archiduc se mit à genoulx devant l'autel, sur ung quarreau de velours, lequel lui fut préparé. Puis ledit maistre Nicolas luy fit lire en latin et jurer d'entretenir les droicts, privilèges, statutz et libertez de l'esgli se, en telle manière que ses prédécesseurs, ducs de Brabant, avoient accoustumez de faire, et fit mettre ung drap d'or sur ledit autel, comme il est d'usaige. Ces mystères accomplis, le seigneur de Marbes, namurois, se jecta à genoulx devant sa face, luy bailla une espée, priant que luy plaisist donner l'ordre de chevalerie. Mondit seigneur l'archiduc print ladite espée, la présenta au roy son père,

et lequel père luy rendit, s'en donna deux ou trois cops sur ledict seigneur de Marhaze. Semblablement fut faict chevalier de sa main ung gentilhomme nommé le bailly d'Abbeville.

Quant mondit seigneur l'archiduc eut faict son devoir en ladite esglise de Saint-Pierre, maistre Jehan de Hante, chancelier de Brabant, le mena sur ung grant eschaffault, richement paré, estant contre la maison de la ville, où le roy, les princes d'Allemaigne et autres, furent présens, comme l'archevesque de Mayence, le duc Frederick de Saxon, le duc de Brunswich, allemand; le duc d'Iorck, d'Engleterre; Charles d'Egmont, le duc Albert de Saxon, le duc Henry son fils, le prince d'Orange, le prince de Chimay, le marquis de Baden, le marquis de Rothelin, le conte de Vendosme, le seigneur de Ravestain, le conte de Nassou, le grant Polhain, le conte de Sorme, le marissal de Juliers, le marissal de l'empire, les seigneurs du Fay, de Beures, de la Bastie, de Berselle, de Fiusmes, messire Hugues de Meleun, messire Martin Polhain, messire Banduyn de Lannoy, chevalier de la Thoison-d'Or; le seigneur de Myngoal, grant maistre d'hostel du roy; messire Bauduyn, bastard de Bourgogne; le bastard de Saint-Pol, le seigneur de Bredrodt, le seigneur de Culembourg, messire Claude Vauldrey et autres de divers marches et provinces; devant lesquels ledit seigneur archiduc fit publiquement serment sollempnel d'entretenir les privilèges de la ducé de

Brabant, lesquels bien au loing luy feurent leuz en langaige Thiois ; en la fin desquels, pour resjoyr le peuple circonstant, trompettes et clarons firent ung merueilleux resveil. Dont pour nouvelleté et souvenance de ceste noble et très désirée réception, fut semé or et argent devant l'hostel de la ville ; et illecq monseigneur de Ravestain fit hommaige à mondit seigneur l'archiduc et relief de toutes les terres qu'il avait en Brabant. Et quant mondit seigneur l'archiduc fut retiré en son logis, il fit canchelier Claude de Carondelet, président de Bourgongne, bailly d'Omont, et fils de messire Jehan de Carondelet, chancelier, seigneur de Solre.

Le dimence suivant, alors septième de septembre, trespassa de ce siècle le seigneur de Berghes, vertueux chevalier, très élégant personnaige, homme bien entendu, fort plaind et regretté des estraugiers et marchans, lesquels se trouvoient à la foire de Berghes, et auxquels il montroit subside, libéralité et cortoisie. Il espousa, en son vivant, madame Blanche de Saint-Simon, de laquelle il eut notable lignée, dont Dieu et les princes furent grandement servis. Messire Jehan de Berghes, son fils, seigneur de Walhain, succéda à la seigneurie, combien que monseigneur Henry, évesque de Cambray, estoit son aîné fils.

---

---

CHAPITRE CCLXXV.

L'entree de monseigneur l'archiduc en Anvers.

Le cinquiesme jour d'octobre, à huict heures du soir, monseigneur l'archiduc, en la compaignié du roy son père et de la royne, des mêmes princes et seigneurs, dames et damoiselles qui furent à l'entrée de Louvain, sinon le conte de Vendosme, l'accompagnèrent à son entrée d'Anvers, où il fut reçu comme duc de Brabant, et amena les bannys, auxquels il rendit la ville. Anvers se mit en tous devoirs pour le recevoir et conjoir, comme son vrai prince et seigneur naturel; et s'elle s'estoit efforcée de faire le possible à l'entrée de la royne des Romains, elle fit plus que le possible à ceste réception archiducal, tant en riches parures, décoremens de hours, d'histoires nouvelles et de lumineaire, à grant planté, comme de joyeusetes et singuliers esbattemens; et souverainement s'employèrent à ce faire, les nations d'Espagne, de Portugal et d'Engleterre; car, entre les aultres choses, firent un chasteau pendant en aer, de six à sept pieds de hault, et aultant de large, lequel, par subtilité d'engiens, mena moult et horrible bruiet, à l'heure et moument que monseigneur passa emprès, dont toute la compaignie

fut merueilleusement estonnée ; mais le houred où les gens donnoient le plus affectueux regard , fut sur l'histoire des trois déesses, que l'on voit au nud, et de femmes vives.

Le lendemain , après que le roy , monseigneur l'archiduc et toute la noblesse eurent oy la messe, en l'esglise de Nostre-Dame , environ dix heures , mondit seigneur l'archiduc monta sur ung eschafault auprès de l'hostel de la ville , et fit illecq sollempnellement tels sermens qu'il appartient à faire aux ducs de Brabant , à l'advénement de leur réception , en présence de toute la seigneurie , et pour souvenance d'icelle , et monstrar grande léesse et largesse , fut semé or et argent. Entre les autres princes, lesquels gaudissoient à ceste entrée, estoit fort gorgias et , de grande pompe , Richard d'Iorck , que l'on croyoit estre fils du roy Edouart, auquel l'on avoit baillé estat , et avoit , pour triumpber , gentilshommes et vingt archiers , portant la blance rose ; il tenoit sa magnificence à l'hostel des Englez , où il avoit faict bouter ses armes hors , lesquelles sont trois léopards et trois fleurs de lys , en ung même escuchon , et estoit son tittle en latin : *Arma Richardi, principis Walie et ducis Elboraci, filii et heredis Edouardi quarti, nuper Deo gratia, regis Anglie et Francie, domini Ybernie*. De ces armes et de ce tittle, boutez et desploiez en publicque et commun spectacle , où tant de très illustres princes, tant de grands personaiges et marchans de divers pais et loingtaines marches, estoient arrivez,



furent plusieurs gens esbahis ; souverainement ceulx de la rose vermeille , lesquels tenoient pour le roy Henry d'Engleterre , comte de Richemont , son très grand adversaire ; donc pour dénigrer , abolir et diffamer tant les armes , le title , comme celuy lequel s'en paroît , deux compagnons englez , armez et embastonnez à la couverte , tenant le party du roy Henry , se approchèrent de l'hostel où les armes estoient , et cuidans jecter contre lesdites armes , illecq pendantes , se adressèrent contre l'huy , lequel fut ordoyé et terny de terre et autres immondices , dont ils avoient ung pot garny , afin de maculer et soulier lesdictes armes ; ne sceurent faire leur emprinse si céléement , qu'ilz ne fussent veuz et poursuivis ; mais ils donnèrent tant rude fuyte , qu'ils issirent hors la ville , sans estre appréhendez ; et un autre , innocent , lequel n'en pouvoit mais , et coulpe n'y avoit , fut tué de chaud sang ; parquoy sentit les espines rudes et fort pointantes de la blanche rose , et qu'il y perdit la vie.

---

## CHAPITRE CCLXXVI.

L'entreprinse du chevalier esclave, nommé sire Claude de Vauldrey.

SIRE Claude de Vauldrey, chevalier, seigneur de Laigle, de la nation de Bourgongne, très renommé en armes par les très nobles exploits de guerre et les tournois, joustes, champiaiges, et pas d'armes qu'il avoit faicts, desquels il estoit venu à glorieux achevissement, tant devant le roy et la royne de France, comme devant plusieurs princes, preux et vaillans en faculté d'armes, très fort recommandez, se partit environ le mois de juillet, pour tirer vers le roy des Romains, espérant y faire quelque entreprinse. Et quand il se trouva auprès de Brienne, s'esleva ung grand oraige, tant horrible et espouvantable, que d'ung seul cop de tonnoire il abbattit l'un de ses gens, et cheoient en ung moument l'homme et le cheval morts sur le camp. Ledit seigneur Claude, voyant ce cruel estonnement, ne fut jamais plus espouventé de champion d'armes ne de bataille, qu'il fut de ce cop de tonnoires; toutefois il tira son espée pour estre prompt en ses deffenses, mais ne vöyoit à qui combattre. Son paige avoit sa chaisne d'or, laquelle lors fut brisée et rompue et desmembrée; mais enfin il en recouvra aucunes pieches. Quant ce terrible tempeste et cruel fouldre fut aulcune-

ment modéré, il envoya son maistre d'hostel vers le conte de Brienne, pour enterrer sondit homme; lequel maistre d'hostel fut rencontré d'ung grand homme noir à cheval, tant oultrageusement espouventable, que rien plus cuidoit avoir trouvé l'ennemy; mais bien lui advint qu'il s'esvanouyt de ses yeulx, et ne sceut qu'il devint.

Ce terrible fouldre passé, messire Claude se tira en Anvers, où le roy des Romains estoit logié, au monastère de Saint-Michiel; et advint que ledit jour de la Toussainct, ledit roy allant à la messe, accompagné de l'archevesque de Mayence, du duc de Brunswick, du marquis de Baden, du conte de Hanes, et plusieurs autres princes, barons, chevaliers et escuyers, Thomas Isaac, dit Thoison d'or, portant la costé d'armes dudit messire Claude, vint au cloître de Saint-Michiel; et lors qu'il fut à la veue du roy, vindrent vers luy deux héraulx, lesquels le saluèrent, demandant à qui il estoit, et où il alloit, et quelle chose il cherchoit. Il respondit : « Je suis hérault du noble » chevalier, esclave et serviteur à la belle géande, » à la blonde perruque, la plus grande du monde. » si vous prie que m'adressez vers le très puissant roy des Romains » ; et lors lui monstrèrent.

---

## CHAPITRE CCLXXVII.

La salutation que fit Thoison d'Or au roy.

« TRÈS sacrée majesté, très haut, très excellent,  
» très puissant et très victorieux roy, la sainte Tri-  
» nité vous doint accomplissement de tous vos ex-  
» cellens et chevalereux desirs; Sire, le chevalier  
» esclave serviteur, à la belle géande, à la blonde  
» perruque, la plus grande du monde, se recom-  
» mande très humblement à vostre très noble  
» grâce, vous suppliant veuloir entendre ses lettres,  
» et lui accorder sa requeste. » A tant le roy  
prinsit les lettres, et les fit lire devant les princes  
dessus nommez; et, après avoir appelé son conseil  
sur le lieu, fit faire la response par le greffier de  
l'ordre, audit Thoison.

Response du roy audit Thoison.

« Gentil officier d'armes, vous nous apportez  
» nouvelles qui nous sont agréables; et croy si  
» vous ne congnoissiez le chevalier, gentilhomme  
» et sans vilaine reproche, vous ne nous feriez tel  
» message; sur ceste féance, nous acceptons la  
» requeste du chevalier, et lui donnons congé et  
» licence de porter son emprinse. Nous allons à la  
» messe, faictes vostre rapport, et le faictes venir  
» au partir de nostre disner, si toucherons à son

» emprise ; pour le fornir de nostre **personne** , afin  
» de l'allégier, selon le contenu des **chapitres** qu'il  
» nous baillera. »

---

## CHAPITRE CCLXXVIII.

La salutation que fit le chevalier esclave au roy des Romains.

« **SACRÉE** majesté, je me présente **humblement**  
» devant vous, par vostre noble **congié et licence** ;  
» vous suppliant en toute **humilité**, que **voeillez**,  
» **toucher** à l'emprinse que je vous porte, afin de  
» moi **décherger** de la peine où je suis **obligé** par  
» le **commandement** de ma **dame**. »

Response du roy au chevalier.

« **Noble** chevalier, pour ce que nous **sçavons**  
» que vous estes chevalier **esprouvé**, et **congneu**  
» aux armes en tout **honneur et vérité** ; nous **tou-**  
» **chons** à vostre **éprinse** pour **furnir** à **nostre**  
» **corps**, à l'encontre de vous, sur les armes à  
» vous **chergie**, et selon le contenu des **chapitres**,  
» que vous nous **baillerez**, se Dieu nous **garde**  
» **d'encombrier** ; et de **léal ensoingne**, vous vous  
» **retirerez** à **Malines**, ou en **Bruxelles**, vous **ap-**  
» **prester**, et nous vous **ferons sçavoir** dedens **briefs**  
» **jours**, où nous **pourrons** **accomplir** le **desir** de  
» nous **deux**. »

Remerciement du chevalier.

« **Sire**, le plus très **humblement** que je puis

» faire, vous remerchie de l'honneur que vous me  
» faictes, priant à Dieu de bon cœur, qu'il doint  
» à vous et à moy bonne adventure. »

---

## CHAPITRE CCLXXIX.

### Les chapitres.

« LA sainte Trinité, ung seul Dieu en trois personnes, soit en moi commencement moyen et fin; et me voeilles estre en confert, conseil secours et ayde sous le mesme povoir, j'ai conclud et délibéré furnir et parfaire les armes, selon le contenu des chapitres cy-après escripts.

» Le premier chapitre est que moi, nommé le chevalier esclave et serviteur de la belle géande à la blonde perruque, la plus grande du monde, faict sçavoir à tous ceulx lesquelz ont corraige de valoir, que en mes visions et songes, s'est apparu, parlant à moy, Mars, le dieu des batailles, accompagné de Pallas, déesse de proesse, par douze nuicts de mardy, à quoi ne me suis volu arrester jusques à ce que raison et entendement me ont dict : « Tu le dois faire, non pas pour adjouter  
» foy aux dieux et déesses, mais pour ce que  
» Nostre-Seigneur seul inspire les gens ainsi qu'il  
» lui plaist; et souventes fois par divers inspira-  
» tions. (Jehan, 13. Spiritus, ubi. vult. spirat.) »

Dont moy, congnoissant ceste vision causée de vertus, ay ici rédigé par escript les paroles proférées et dictées à moi par la bouche de Mars, dieu des batailles, accompagné de Pallas, déesse de proesse, lesquels me dirent en telle manière : « Nous » te faisons commandement que jamais tu ne te » assées à table; jamais tu ne baise dame ne de- » moiselle; jamais ne voyes en guerre armet de » blancq harnois, ou autrement; et par dessus, je » te deffens que ne face aucun serment de servir » prince ou princesse, jusques à ce que tu ayes » faict arme, combattu à outrance, et faict rendre » ou estre rendu toy mesme, au plus preux, ver- » tueux et vaillant chevalier du monde. »

» Le deuxiesme est que je porteray une emprinse d'ung fer d'or, dont la belle géande m'a enfermé; et ne puis jamais estre defferré jusques à ce que ledit preux, vertueux et vaillant chevalier aura touché à madite emprinse, pour faire et accomplir les armes en brief desclarées.

» Le troisiésme, que ledit chevalier me ordonnera jour, et me trouveray au champ clos, monté et armé comme en tel cas appartient, la lance en la main, l'espée au costé ou en la main, pour furnir et accomplir lesdites armes de madite emprinse; et lesquelles lances seront ferrées à fer esmolu et d'une mesure, et les espées pareillement semblables, et dont ma partie aura le choix; et lesquelles lances et espées seront baillées ès mains d'ung juge, tant pour les visiter, que pour les dé-

livrer à nous selon le contenu de ces présens chapitres.

» Le quatriesme , que ledit chevalier se pourra armer , monter et enseller à son gré et vouloir , ainsi que en tel cas appartient.

» Le cinquiesme , nous courerons une course de lance l'un contre l'autre , et puis combatterons sans retraicte d'espée , d'estocq et de taille , jusques à ce que l'ung de nous deux dira : « Je quicte la » bague à mon compaignon , » et laquelle bague sera délivrée par chacun de nous deux ès mains du juge ; chacune bague en valeur de dix mille escus ou en dessoubz , et avant la bataille encomenchée , pour donner la bague conquise à celui qui l'aura desservi , comme il appartient , et l'autre bague sera rendue à celui qui l'aura baillée , et qui aura son droict gardé comme il appartient.

» Le sixiesme , si l'espée de l'un de nous deux tomboit par terre en combattant , afin que l'emprinse soit mieux furnie , ladite espée porra estre rendue à celui qui l'aura perdue ; mais si l'espée rompoit , en ce cas chacun fera le mieux qu'il porra.

» Le septiesme chapitre est que , pour l'honneur de si haulte chevalerie , que du meilleur chevalier du monde je donne le choix à ma partie de choisir et ordonner le jour et le lieu de nostre bataille , et aussi de choisir juge pour nous tenir tous deux en droict ; requerrant en toute humilité que le jour soit brief de l'exécution de ces présens chapitres ,



affin de moi descharger de si pesante charge , et de délivrer mon cœur de son desir.

» Et affin que chacun de nous sache et congnoisse que je voeil accomplir et furnir de poinct en poinct les armes contenues en ces présens chapitres , j'ay prié et requis messire Claude de Vauldrey , seigneur de Laigle , le signer de son nom , et du scel armoyé de ses armes , le vingt-quatriesme jour du mois de septembre. »

---

## CHAPITRE CCLXXX.

Le voyaige de Naples que fit le roy Charles de France , huictiesme de ce nom.

LE roi Charles de France , huictiesme de ce nom , considérant et résolvant en secret de sa pensée les dommaiges innumérables des pais , les piteuses ruines des nobles citez , les désolations du peuple chresptien , ensemble la très inhumaine effusion de sang , et très horribles et exécrables tyrannies que ont commis et perpétré en la religion de Dieu depuis quarante ans enchà , les très cruels et maldicts infidèles Turcqs , oultrageux et moult desleaux ; icelty roy Charles , voeillant réprimer la rage furibonde , et obvier , comme ont fait party devant ses très nobles congéniteurs , roys de France , à leurs invasions et mauldictes pré-

tentes ; proposa repeller à toute force leur très horrible fureur impétueuse , et soy esloingner de son royaume , lors pacifique , de son espouze et de son fils unique , contre la volonté d'aucuns princes franchois ; et donnoit à entendre , comme il appert par sa bule ou mandement esbandue en Italie , que divine inspiration l'avoit admonesté de ce faire , à laquelle ne voloit contredire ; ains y exposer son corps , son corraige , ses suppoz et ses facultez et biens temporels ; car par ce moyen porroit l'on recouvrer la Terre-Sainte et plusieurs notables citez et villes occupées desdits Turcs maudicts ; et pour ce que le royaume de Sicile , qui maintenant est appelé le royaume de Naples , a esté rescouts plusieurs foys hors des mains desdits mécréans , par ses prédécesseurs roys de Francé , et tellement que jusques au nombre de vingt-quatre en ont esté advestuz ; iceluy roy Charles , moyennant la grace divine , entendoit à le recouvrer ainsi , tel que luy et les siens eussent plus seure et facile entrée et yssue en iceluy royaume , pour achever son salubre propos , et n'entendoit en rien endommager la cité de Rome ni les terres de sainte Eglise , comme avoient faict le roy moderne Alphonse d'Arragon , et ung aultre Alphonse et Ferdinande , lesquels par leur témérité avoient assiégé la cité romaine ; ains au contraire , la voloit conserver et garder de tous dommaiges et injures quelconques , et portant honneur et révérence au Saint Siège apostolique , à la mode de sesdits progéniteurs , comme il est tenu

de faire , en tant que possible seroit. Donc , pour achever s<sup>on</sup> emprinse , fit grande coeilllette de deniers , et mit sus une très grosse armée , où luy-mesme alla en personne.

Le duc Loys d'Orléans , comme aurore précède le soleil , estoit son précurseur , conducteur de plusieurs navires et galères ; le seigneur de Piennes et le bailly de Dijon menoient par terre grand nombre de Suisses. Le duc d'Orléans emmena un jour son navire jusques auprès d'un port de mer nommé Japello , là où six ou sept mille des gens du prince de Tarente estoient logiés ; puis arrivèrent illecq par terre le seigneur de Piennes et sa force ; et lors le duc d'Orléans fit descendre ses gens , lesquels se joindirent ensemble pour investir leurs ennemys , lesquels monstroient bonne myne. L'escarmuche s'esleva par les lanskenets et les Suisses , lesquels prestendoient gagner ung pont que lesdits Tarentins gardoient. La meslée fut moult grande et terrible d'ung costé et d'autre ; plusieurs y finèrent leurs jours ; mais lesdits Tarentins furent repulsez ; et fut l'occision faicte entre ledit pont et le villaige.

Il y avoit en la prairie assez près d'illecq , une grosse bende de Tarentins de dix-huict cens à deux mille hommes , soubz la conduite du seigneur Birte , où l'escarmuche s'esleva plus grande que devant ; car elle fut renforcée de deux costés. Le seigneur de Piennes et le bailly de Dijon gagnèrent et passèrent ledit pont , et leurs gens gagnè-

rent la prairie, et pour renfort, leur survint la flotte que le duc d'Orléans avoit faict descendre, lesquelz marchèrent tant vigoreusement, que les ennemys en furent moult estonnez. Ils firent une manière de voloir donner dedans; mais quant ils virent que Franchois tenoient pied ferme, ils tournèrent en fuyte, querant les montaignes à grande diligence, et illecq furent prins et tuez plusieurs Tarentins, lesquelz oncques puis ne se rengèrent.

Quant le roy Charles de France eut mené son armée, forte et puissante, par plusieurs destrois passaiges, tant par mer comme par terre, sans grande effusion de sang, ne trouver dangereuse repulse, il entra en la cité de Rome par la porte de Nostre-Dame-de-Populo, la nuict de l'an, une heure après minuict, accompagné de trente mille combattans, et fut logié au palais Saint-Marc; et le quinziesme jour ensuivant, se partit d'illecq, pour oyr messe, en l'esglise Saint-Pierre. Nostre saint père le pape, Alexandre, avoit faict préparer son palais fort richement, et illecq disna ledit roy; et à l'après-disner le pape se partist au chasteau Saint-Angel, où il estoit logié, pour venir vers luy, et se rencontrèrent et entreveurent en ung jardin situé à l'environ de la galerie par laquelle l'on va audit chasteau Saint-Angel. Quant le roy sceut que le pape venoit, accompagné de ses cardinals, il marcha au-devant de luy, et s'approcha pour le voloir baiser aux piedz, en lui faisant

grande révérence ; mais le pape marcha avant , et ne donna loisir audit roy de le baiser aux pieds ne aux mains ; et le print le pape , si le leva et baisa en la joe ou bouche , par très grande amitié , comme il povoit sembler ; et ce faict , le print par la main , et volust que le roy le menast par ung costé et ung cardinal par l'autre , puis se retira en sa chambre ou il s'assist en pontifical en une chaire : ses cardinalz se assirent à l'entour de luy , comme s'ils volsissent tenir consistoire ; il fit asseoir le roy au-dessus des cardinalz , et le roy fit requeste à nostre saint-père le pape qu'il donnast la dignité de cardinal à l'évesque de Saint-Malo ; ce qu'il fit volontiers et promptement , en la présence du roy , lui bailla le chapeau rouge et la chappe , et lui ordonna son logis au palais où loge nostre saint-père le pape , et où le roy mesme estoit logié . Le pape accorda que le cardinal de Vallence iroit , en sa compagnie , en estat honorable , l'espace de trois ou quatre mois ; et par le conseil des cardinalz , permit que Zezime , frère du grand-turcq , seroit es mains du roy , pour luy estre gardé en la place et rocque de Terracine pour la seureté dudit seigneur , et empescher la descente des Turcqs en Italie ; et promit le roy de non le translater d'illecq , si grant besoin n'estoit , et le restituer à nostre saint-père à son partement d'Italie .

» *Item.* Et si le Turcq , frère dudit Zizime , voloit esmouvoir guerre en la Marche d'Ancoyne , ou autre lieu de l'Esglise , le roy promet par effect

et à son pouvoir l'ayder, et faire ratifier l'article dessus dict, par le grant-maistre de Roddes, dedens six mois.

» *Item.* Pour la seureté du faict dudit Turcq, le roy bailla à pleisges les princes, barons et prélats, présentement estant en sa compaignie, lesquels se obligèrent à la somme de cinq cens mille ducats, payables pour une fois, à nostre saint-père et à la chambre apostolicque.

» *Item.* Et au regard du tribut que le Turcq, frère dudit Zizime, a accoustumé de paier à nostre saint-père, lequel est de quarante mille ducats, le roy entend que cestuy tribut viendra ès mains de nostre Saint-Père comme il est accoustumé, de quoi le roy bailleroit plesge.

» *Item.* Le pape bailla la ville et rocque de Civitad-Vecchia au roy, pour soy tenir durant son voiaige, et y recoeillir gens, victuailles et choses nécessaires à son ost; et promist ledit roy que de restituer ladite rocque au retour de sondit voiaige.

» *Item.* Pareillement entend le roy, que toutes marchandises et vivres passeront et rappasseront par Hostie, excepté les marchands de Naples, lesquels seront tenus de prendre saulfconduit.

» *Item.* Le pape bailla passage au roy et à son armée, par les terres de l'Esglise, moyennant que raisonnablement ils paient leurs vivres.

» *Item.* Et par ainsi, toutes les terres de l'esglise seront restituées à nostre saint-père, et aultres appartenantes aux aultres personnaiges,

sinon les places et roynes tenans parties contraires au roy de France, donnant secours au roy Alphonse.

» *Item.* Le roy rendra Hostie ès mains de Saint Pierre, *ora vincula*, son emprinse faicte, et le pape pardonna à ceulx lesquelz avoient baillié au roy certaines places, comme Aigle, **Pendente**, **Monsil**, **Lacerone**, **Balsone**, **Viterbe** et autres lieux, sans les inquiéter; pareillement le pape donna aux cardinaulz favorisans au roy, et les remit en leurs franchises, libertez et terres; et pardonna à toutes offenses des seigneurs Colonnaïs, Sabelles, Vitelles, Jerosme de Siontenelle et aultres subjects; et le roy pareillement pardonna aux seigneurs Versins, Jacobs, Conto et aultres; et le roy ne debvroit requerre d'avoir le chasteau **Saint-Angel**! »

L'appoinctement faict entre eulx, le roy en personne fit obéissance à nostre Saint-Père, en plein consistoire, en la grande salle du palais, si lui baisa le pied et parla à luy peu de mots, priant qu'il volsist faire cardinal l'évesque du Mans, ce que le pape lui octroya; et lequel pape chanta la messe en faveur du roy, le mardi ensuivant, et se fit apporter de son palais jusques en ung siège auprès de l'autel, ayant ung thiaire en chief, estimé à la valeur de trois cens mille ducats, et estoit accompagné de cardinalz et d'évesques mitrez. Quant le Saint-Père fut préparé pour chanter la messe, le seigneur de Foix lui apporta les bachins,

juques à son siège, pour laver; puis se leva et alla devant l'autel dire son *Confiteor*; cela faict, revint à son siège, où il y avoit cinq degres, et n'en bougea du loing la messe, si non quand vint que l'on devoit lever Nostre-Seigneur. En ladite messe furent cantées deux espitres et deux évangiles en grec et en latin; et fut servy du long ladicte messe par le seigneur de Montpensier et monseigneur de Bresse, et finalement du roy, qui lui donna à laver, après qu'il eust usé du corps de Notre-Seigneur, duquel il avoit faict trois pièches et n'en avoit prins que l'une, et les autres furent usez par les diacque, soubdiacque, cardinalz, et semblablement du précieux sang, et est vérité que après l'élévation dudit corps de Notre-Seigneur, ledit pape retourna en son siège, et illecq lui fut apporté pour le recevoir. Au costé dextre du pape y avoit deux chaières; en la prochaine de luy estoit le cardinal de Naples, doyen des cardinalz, et en l'autre estoit le roy de France; au costé mesme, à quatre ou cinq braches du roy, estoient assis sur ung bancq, les cardinalz évesques, chacun selon son rang; à la main senestre estoient assis les cardinalz prestres et diacques, mais entre deux estoit le despos de la Morée. La messe finée, le pape donna sa bénédiction, estant dans sondit siège, à tous les assistans, où il y avoit, que dedans que dehors l'esglise, plus de vingt mille personnes des gens du roy; et adonc fut monstré le fer de la lance dont Nostre-Seigneur eut le costé perchié, et le véro-



nicque; puis le pape monta en une galerie de son palais, à cela servant, où il donna absolution de paine ou de coulpe, en latin, italien et franchois.

Quant le roy franchois eut séjourné en Rome un espace de temps, il se tira vers la cité de Naples, à très grande puissance; et estoit le vingtiesme jour de febvrier, en une place nommée Adverse, à trois petites lieues de Naples, où la noblesse de la ville vint vers luy, ensemble les cinq principales lignies comme la maison de Lensse, toujours bonne Arragonoise, et les nobles prisonniers furent relaxés et vinrent vers luy, dont tel y estoit qui avoit tenu prison l'espace de dix-huit ans. Le roy Fernande sentant l'approche du roy, se retira au chasteau noef de Naples, avec don Frédérick et aultres, ensemble leurs femmes, leurs familles, et tout ce qu'ils peuvent serrer; si les firent mettre ès galères et crenelles, pour tirer en Cecile après le roy Alphonse. Le roy Fernande tint prisonnier le fils du prince de Salerne, le fils du prince de Rosane et le conte de Cesse, et affin que le roy Charles ne se aidast des grosses navires, il les fit toutes brusler, avec une aultre de Gennes, nommée Capella.

Dedans Naples entrèrent, pour le roy de France, le seigneur de Montpensier, le mareschal de Gez et celui de Beaucaire, ensemble le seigneur de Clariou, ayant charge de garder les portes, affin que les Suisses n'y entrassent; et appointèrent avecq le cardinal de Jennes et messire Biotte; ceulx de Naples avoient pillié ung chasteau nommé Cam-

poneme, la maison de Jehan Frédérick et l'escu-rye de grands chevaulz du roy Ferrande. Le sire Ursin et le conte de Pécyglianne allèrent à Noble, qui est à quatre mille près de Naples; les Juifs de Naples et les Maronnes furent pilliez et ne peurent avoir saulfsconduit; puis les Juifs furent tuez et les Maronnes saulvez en navires. Don Fernande envoya don Frédérick vers le roy de France; affin qu'il volsist laisser le title du royaume de Naples, en luy offrant certaine pension d'argent; auquel le roy franchement respondit que luy et ses antécresseurs avoient usurpé le royaume de Naples sur ses prédécresseurs, contre droict et raison; pourquoy il ne délaisseroit ne le title ne l'héritage; car nostre Saint-Père, en passant par Rome, l'en avoit advestu; mais se ledit Ferrande voloit laisser le tout et tourner en France, le roy lui donneroit pour son estat trente mille livres de rente et aultant de pension annuelle.

Le roy de France fit battre le chasteau de Cour d'engiens à pouldre, tant horriblement, que ceulx qui le tenoient se rendirent, corps et biens saulvez; pareillement le chasteau de Gaiette, et se trouva quasi au-dessus du royaume et de la principaulté de Tarente; mais finalement il conquist la grosse vérolle, de laquelle, comme impétueuse, horrible et abominable maladie, il fut angoisseusement touché; et plusieurs de ses gens, qui retournèrent en France, en furent moult doloirement oppressez; et, pource qu'il n'estoit nouvelle

de ceste grieve pestilence avant leur retour , elle estoit nommée la maladie de Naples ; aulcuns l'appeloient les grosses pocques ; les aultres , la grande gorre ; aultres , la pancque denarre , et aultres , les fiebvres Saint-Job.

---

## CHAPITRE CCLXXXI.

Alliance de nostre Saint-Père le pape Alexandre aux roys des Romains et d'Espaigne.

« ALEXANDRE, évesque , serviteur des serviteurs de Dieu , à tous fidelz chresptiens , salut , dilection , et bénédiction apostolique : comme ainsi soit que pour le grand commun bien de tous chresptiens , de nous et de toute Italie , laquelle en repos d'aménité et tranquillité de paix , sur toutes choses désirons estre observé de Dieu acteur ; avons faict alliance et confédération entre nous et nos très chers enfans en Jésus-Christ : Maximilian , roy des Romains , et Fernande et Elisabeth , roy et royne d'Espaigne , illustres et nos amez enfans ; nobles hommes , Augustin Barbarre , ensemble la seigneurie des Vénitiens , et Loys Sfortia , due de Venise et de Milan ; laquelle alliance nous avons faicte conclute et ordonnée estre délivrée et publiée dimence prochain , dit vulgairement de Pasques flories ; affin que ledit jour soit décoré de plus grande solempnité ; et en oultre , affin que le sénat

et peuple de Venise , lequel nous embrasserons de paternelle charité , puisse être consolé de dons spirituels et célestes. Nous confians de la miséricorde de Dieu omnipotent, et de l'auctorité de saint Pierre et de saint Paul , apostres , à tous chrestiens , qui seront dévotement en la publication de ceste alliance et confédération , qui se fera par ung évesque en l'église de Saint-Marc , audit Venise , après qu'il aura donné la bénédiction au peuple , et à tous ceulx qui par ce jour visiteront dévotement ladite esglise : donnons et concédons , par ces présentes , plémière indulgence de tous leurs peschez , en la forme de l'esglise accoutumée , ces présentes toutefois non vaillables après ledit jour passé.

» Donné à Rome , l'an mil quatre cens quatre-vingts et quinze , le sixiesme jour du mois d'avril , et de notre pontificat l'an deuxiesme. » Et fut ceste alliance publiée à Rome.

---

---

CHAPITRE CCLXXXII.

POUR L'AN 1495.

Le retour du roy Charles de France, partant du royaume de Naples, pour venir en France ; et le rencontre qu'il eut à Fornoue.

Le vingt-deuxiesme de may, au dessus, le roy Charles de France, ayant la pomme d'or en une main et le sceptre royal en l'autre, chevauchant un grison, couvert d'ung riche drap d'or, entra en la ville et cité de Naples, où les rues furent richement tendues. Le seigneur Prospero Colonne, chevalier romain, le conduisoit et menoit son cheval par la bride. Les nobles de son hostel, ensemble toutes gens de guerre, estoient à pied et sans armure, sinon ceux de sa garde. Ce temps pendant, le pape, qui honnorablement l'avoit recoillé et advestu dudit royaume de Naples, doubtant la revenue dudit roy, fit fortifier et barrer les portes de Rome, et estoient lors les Frantois plus hays en Rome que les Juifz. Le roy, toutesfois, se gaudissoit en Naples, faisant faire joustes, behourts et tournois ; et estoit quasi au-dessus du pais, fort plaisant, fertile, honneste, et utile pour la crescence des biens, lesquels germinent et multiplient à moult grant planté, sinon de deux isles, Bamelix et Calipo. Ces triomphes passez, le roy Charles délibéra re-

tourner en France ; mais il trouva ennemys au repasser lesquelz il avoit trouvé amys à son passer ; et de faict repassa par Rome , où fut le cardinal de Saint-Anastaise , que le pape avoit illecq ordonné au palais pour le recepvoir ; car ledit pape , avecq ses cardinalz , se tenoit lors à une sienne petite ville nommée Orbiette ; et avoit faict dire au roy , par ledit cardinal , qu'il le trouveroit entre Orbiette et Viterbe , ce que ne fit point. Néanmoins il fut illecq logé , bien et amyablement recoeilli par le peuple romain , qui lui monstroit bonne myne. Pendant les exploitz que fit le roy Charles , en la conqueste de Naples , le duc d'Orléans se partit de la ville de Ast , qui lui appartenoit , et où il avoit esté long-temps ; puis entra à main armée en la ville de Novarre , pour reconquerre sa ducé de Milan ; mais le chasteau dudit Novarre tint contre luy. De là , s'en alla à Pont-Sare , où il fit faire ung pont sur bateaulx pour passer son armée ; puis passant par Vercel , appartenant à la ducé de Savoie , à l'entrée duquel Vercel les habitans de la ville crioient « Vive Orléans et France » ; puis vint faire son entrée audit Novarre , en tel ordre que mondit duc d'Orléans avoit ung pale dessus lui , que portoient nobles chevaliers , et avoit au-devant de luy le marquis et le seigneur Constantin. Ceulx de la ville , qui portoient la croix blanche , vindrent au-devant , créans « Orléans ! Franche ! » A l'asprès disuer furent accoustrez les faulcons et serpentines contre le chasteau , qui luy estoit con-

traire. Le capitaine du chasteau leva la main , requérant trèves l'espace d'une heure , ce qui luy fut accordé. Par quoy de sa main , de son fort , parla au duc d'Orléans , et luy promit rendre la place dedens vingt-quatre heures , au cas qu'il ne fut secouru. Il fit sçavoir ces nouvelles au seigneur Lodvyc , qui nuls secours ne luy donna , et par ainsi rendit la place.

Le roy de France , à son partement de Naples , avoit laissé grans personnaiges illecq , tant pour la tuition de la cité et ville , comme des pais concquis , comme le seigneur de Montpensier , d'Aubigny , de Champeroux , le sénéchal de Beaucaire , grant chambellan ; le seigneur d'Algre , le bailly de Digeon , le roy de Estof , Gracien de Guerre et aultres routiers et capitaines , bien accoustrez et accompagnez de gens de faict , jusques au nombre de six à sept cens lances ; et retournèrent en la compagnie du roy , le conte de Foix , le conte de Ligny , le bastard de Bourbon , le seigneur de la Trimouille , le seigneur de Piennes , le seigneur de Maüléon , le seigneur de Chaumont , le seigneur de Dambigoux , le seigneur de Beaumont , le sénéchal d'Arminac , le bailly de Caen . le prince d'Orengé , Englebert , seigneur de Clèves , le grant escuyer de France , deux cens gentils-hommes pensionnaires suisses et gueldrois ; et aultres piétons jusques au nombre de six mille sept cens et quatre-vingts hommes. Le roy franchois , accompagné d'une très grosse puissance , estoit ,

le jour de Saint-Jehan-Baptiste , à Lux , où il eut conseil d'envoyer , pour certaines causes concernant son faict , en la ville de Gennes , aulcuns membres de son armée ; et se partirent de luy , pour faire ce voiaige , le cardinal dudit Gennes , le seigneur de Bresse , le seigneur de Beaumont , et enmenèrent les compagnies du grant escuyer de France du seigneur Dambigoux , et deux mille arbalestriers. Pourquoy l'ost du roy fut grandement diminué.

Ceste diminution d'armes venue à la congnoissance des Vénitiens et Milanois , firent grant amas de gens d'armes , Albanois , Esclavons , Lombards , Estradiots et autres , pour luy faire une venue et pour lui cloire le passage au pied des Alpes. Le roy , adverty de leur emprinse et comment ils se mectoient en leur debvoir luy cuidans copper la voye , et s'estoient parquez autour de Fournoue , fit approcher les compagnies , car plusieurs josnes hommes avoient telle friandise de retourner au pays , pour veoir leurs femmes , parens et amys , le demourant de son armée n'estoit se grande comme il espéroit ; et d'aulture part grosse murmure s'éleva à son ost , de ce que l'on avoit envoyé à Gennes ceste grosse branche de gens d'armes , et que grant inconvenient en porroit advenir , considéré les préparatoires qui se faisoient de leurs ennemys pour les combattre. Le roy , nonobstant , fit passer son artillerie le plus vigoreusement du monde , ce que les ennemys n'eussent jamais cuidé ; en chacune



charrette n'y avoit que ung seul cheval , mais les Suisses tiroient et boutoient à telle force , qu'elle fit franchement la passée, et sans nul encombrer. Les Franchois approchèrent leurs ennemys , Vénitiens et Milanois , en nombre de trente-six à quarantemille, grans et puissans hommes, fort en point et de belle stature , se ordonnèrent leur armée.

Le marissal de France menoit l'avant-garde , le conte de Foix l'arrière-garde , et le roy au milieu d'iceulx avoit charge de la bataille. Ainsi que lesdits Vénitiens voloient donner sur les Franchois, passa illecq ung Estradiot leur adversaire , lequel choisit entre les coffres de charriage le seigneur de Saint-Malo , se le print par la robbe , le cuidant enmener prisonnier , ce qu'il ne poelt ; car il fut recoux par les lacquais dudit seigneur , et l'Estradiot tué. Et lors fut le rencontre encommenchié par lesdits Vénitiens et Milanois , qui , fort bien délibérez et par ung très grant hardement , donnèrent directement sur le roy ; et lequel , avecq tous ceulx de sa bende , les recoeillèrent tant verement et d'ung si bon corraige , qu'ils furent tous tuez sur le champ , qui fut chose miraculeuse , considéré leur force et multitude de piétons ; car il sembloit d'une prime face qu'ils deussent tout emporter. En ce très dur rencontre, se porta le roy fort chevaleusement et se combattit puissamment l'espée au poingt , et fut fort batu merveilleusement bien soustenu par les Suisses. Et d'autre quartier , se mit sus une bende de Stradenos qui

enmenèrent plusieurs sommatiers et coffres plains de bonnes bagues.

Ce fut faict auprès de Fournoue , le cinquiesme de juillet an dessusdit , et demourèrent mors vingt-sept grans personnaiges du party desdits Vénitiens ; et du party de France environ quarante hommes , qui furent : le capitaine de la Porte , le marteau de la bende du seigneur de Myolans ; Grosse Perrucque , le sommelier d'armes ; le controlleur de l'artillerie et huict archiers escochois et aultres menus gens ; mais il y eut grosse perte de bagaiges ; car , quant ce vint à la recousse , chacun se mit à la destrousse.

Après que le roy , et son armée , eut passé par ce terrible purgatoire , où ils furent très durement servis , et se trouvèrent à Floresole , Dieu scait en quel point ; car , puis leur partement de Naples jusques en Ast , ils misrent l'espace de cinquantesix jours , sans oyr nouvelles du duc d'Orléans ; et retournèrent gens d'armes mal montez , parce que les chevaulx ne trouvoient à menger ; leurs harnois estoient tous estrouilliez , et gros vallets et paiges tous deschirez. Et les Estradeurs de l'ost des Vénitiens estoient moult estranges , fort barbuz , sans armures et sans chausses , ayans une targe en une main et une demy-lance en l'autre. Souvent ils donnoient cops fort soubdains , et quant ils peuvent tuer ung Francois , ils lui coppent la teste et la portent aux Vénitiens , qui leur donnent ung ducat de chacune teste.

traict à pouldre , que sitost qu'ils perchevoient aucuns de leurs adversaires au descouvert , ils ne failloient guaires qu'ils ne fussent attaincts , et le plus souvent navrez à mort. Advint ung jour que aucuns compaignons de leurs ennemys s'advanchèrent d'aller boire en une fontaine assez près et au dessoubz du chasteau ; mais furent tellement agaites , poursuivis et resveillez , que les sept d'iceulx demorèrent morts sur la place , d'ung seul cop de traict à pouldre. Nonobstant , ledit chasteau de Hasedain fut assiégé , devant lequel l'on amena une grosse bombarde dont le traict estoit merveil leusement gros. Les approches furent subtillement faictes , et aucuns myneurs firent trenchis convenables pour les réduire en obéissance. Loys de Vauldrey se print à parlementer à messire Robert de la Marche , estant audit chasteau , et disoit : « Monseigneur le capitaine , vous estes fort renommé , et de très bonne maison , rendez la place , et ne vous laissez ainsi fouller confusiblement et ahontaiger. » Et sire Robert respondit : « Capitaine , que voulez-vous que je face , je vous entretiens et norris en gaingnaige ; se n'estoit ceste place , vous ne sçauriez où les mains mectre , besongnez ici en ceste entretenance , jusques que vous aurez millieure et plus grosse fortune. »

Peu de temps après , qui fut le vingt-septiesme d'aoust , la place de Hasedain fut rendue ; le différent qui estoit entre monseigneur le marquis et

monseigneur Robert , fut mis sur aucuns grands personnages ; les compagnons dudit chasteau , en nombre de trois cens , promirent non jamais courre sur les pais de l'archiduc d'Austrice , et toutesfois ils demorèrent illecq bien furnis d'artillerie et de vivres , et les assiégeans , en nombre de trois mille ou plus , retournèrent en leurs marches.

---

## CHAPITRE CCLXXXIII.

L'entrée de monseigneur l'archiduc en la ville de Bruxelles ; comme duc de Brabant.

MONSEIGNEUR Henry de Berghes , accompagné de sa famille , le conte de Nassou et les seigneurs de la ville de Bruxelles ; les bouchers d'icelle , habitez comme braconniers , ayans cors , trompes , chiens et laces par couples , se partirent de Bruxelles , sentant l'approche de mondit seigneur l'archiduc , qui se fit par ung mardy , nuict de la Magdelaine , tirant vers la porte menant à Malines , par laquelle il fit son entrée , accompagné de monseigneur le prince de Chimay , et d'aucuns de messieurs de l'ordre de la Thoison-d'Or , comme les seigneurs de Berghes , de Molembais , de Berselles , etc. Les bouchers de Bruxelles , accoustrez comme dict est , avoient mené ung cerf , lequel fut chassé honnestement hors la porte , dont le

déduit fut agréable à mondit seigneur l'archiduc. Les rues de la ville, par lesquelles il devoit passer, estoient richement tendues, et les quarfours d'icelles notablement aornez d'histoires, jusques au nombre de trente-cinq prinses sur les livres de Moïse, fort bien appropriées à la venue et réception de mondit seigneur, et décorées des armes et blasons, tant de luy que de madame Marguerite; puis arrivèrent à son hostel de Condemberghe, environ neuf heures du soir.

---

## CHAPITRE CCLXXXIV.

L'exécution que fit le roy Henry de ceulx qui se adhéroient à la querelle de Richart, soi-disant duc d'Yorcq; et de l'armée que mit sur mer ledit Richart, pour conquerr e Engleterre.

LE roy Henry d'Engleterre, conte de Richmond, fort esmerveillé de l'estat, honneur, entretenance et faveur que les très illustres princes et princesses de nostre court prestoient journellement à Richart, que l'on espéroit être duc d'Yorcq, envoya la Jarretièrre, son hérault d'armes, vers la majesté royale des Romains, et l'archiducalle haultesse d'Austrice, leur signifier bien à certes de bouche seulement, tant à ladite majesté royale, comme à madame la grande douaigière de Bourgogne, que ledit Richart estoit natif de Tournay, fils d'ung bourgeois de la ville, et quelque feste

qu'ils fissent de luy , ils en seroient abusez en la fin. Mais ladite dame disant le contraire , ne adjousta nulle crédence audit hérault , lequel fut aucunement en grant dangier de prison ; mais pour ce que le roy Henry , son maistre , luy faisoit recorder ces mots , il fut relaxé. Néanmoins ledit Jarretière persista en son propos , et luy oy dire publiquement en la ville de Malines , en présence de dix ou douze officiers , que roys , que héraults d'armes , que ledit Richart patelineur estoit fils d'ung vilain , et que le roy Henry en estoit tout assuré. Ledit Jarretière retourna en Engleterre , fit son record au roy de ce qu'il avoit veu , et oy par dechà de l'estat dudit Richart ; et ledit Richart qui se gaudissoit par dechà à volonté , car il avoit qui luy soustenoit le menton , aspira à la couronne des Englez , et fit amas de gens pour la conquerre.

Peu de temps après arrivèrent à la court du roy des Romains , où estoit ledit Richart , trois grans personnaiges d'Engleterre , querrans le refuge dudit Richart , luy affirmant que le roy Henry les avoit bannis de son royaume à cause qu'ils soustenoient sa querelle , laquelle ils sentoient estre preste , léalle et bien fondée. Ces trois personnaiges furent amyablement recoeilliez dudit Richart , et en fit ses principaux conseillers , tellement que riens n'estoit faict , tant en appert comme en couvert , que tout ne passast par leurs mains ; et de faict besongnèrent tellement estant par dechà , par l'envoy de leurs rescriptions ou autrement ,

que les plus grans d'Engleterre se adhèrent à la querelle dudit Richart , promectant favoriser sa descente en Engleterre , dont plusieurs d'iceulx , pour assurance , leur envoyèrent leurs scellez , et entre les autres le grand chambellan du roy Henry ensemble plus de quarante , luy promirent assistance , et quarante mille florins pour soustenir sa querelle ; et quant lesdits scellez desdits seigneurs furent donnés audit Richart , lesdits trois grans seigneurs , par lesquelz toutes besongnes se achevoient , mandèrent secrètement audit roy Henry qu'il les envoyast requerre , car temps estoit de retourner. Le roy fit partir ung homme de Calaix , lequel hastivement se trouva en la ville de Malines. Incontinent , sans jour et sans heure , firent sceller leurs chevaux , et iceulx , munis de tous lesdits scellez , envoyez par iceulx d'Angleterre , sans congié prendre audit Richart , partirent soubdainement dudit Malines , et , sans entrer en quelque bonne ville , affin qu'ils fussent suivys , se logèrent en Béthune , et d'illecq à Calaix , et de Calaix vers le roy d'Engleterre ; lequel , à grande diligence , fit appeller ceulx ou la pluspart qui avoient scellez avecq le duc d'Yorcq , et illecq furent desployez lesdits scellez , dont ils furent amèrement honteulx et confus , entre lesquelz estoit le grant chambellan dessusdit , ensemble plusieurs de ses complices , que le roy fit publicquement décapiter. Puis vingt-quatre riches marchans , accusez de ce mesus , se partirent d'Engleterre pour eulx tirer

soubs la protection dudit Richard ; mais ils furent trouvez sur mer , honteusement penduz , et leurs biens confisquez.

Ainsi appert clèrement que l'englentier par qui jeucens Engleterre , estoit chergié en ce temps de doubles roses , aulcunes que portoit le roy ; autres blances que portoit Richard d'Yorcq. Et comment les espines d'icelles s'entrepoindoient ensemble , advint ung jour que l'ung des seigneurs de Sombreset fut envoyé d'Engleterre à la court du roy des Romains en ambassade , pour aulcunes affaires touchant le bien des pays d'un costé et d'autre ; et quand il s'approcha pour saluer la majesté royale , monseigneur l'archiduc , madame la Grande , qui avoit auprès d'elle ledit Richard , qu'elle estimoit estre son nepveu , il fit révérence condigne au roy , à monseigneur l'archiduc , son fils , et à madite dame ; mais il ne fit quelque signe de saluer Richard , dont madite dame se mescontenta fort , et ne se poelt abstenir qu'elle ne luy dict : « Il semble que ne congnoissez mon nepveu Richard , quand ne vous daignez incliner » ; et celuy respondit que Richard , son nepveu , estoit picchà trespasé de ce monde ; et que s'il luy plaisoit députer quelque ung de ses gens , il le meneroit droict à la chapelle où il estoit inhumé. De quoy ledit Richard qui , en princiant , tenoit ses gravitez , fut merueilleusement estonnez , et luy dit que quant il seroit inthronisé en son royaume , comme brief il espéroit , il n'auroit oublié ces



parolles; mais le vilain menteur qu'il estoit le comparnoït angoïseusement.

Nonobstant les exécutions faictes par le roy Henry, de ceulx qui luy adhéroient, et les reboutemens qu'il avoit faict à la fois de aucuns esprits subtilz qui le guerroyoient et langaroïoient, il ne délaissa son entreprinse, et par l'ayde de ses amys, fit amas de bateaulx, de gens, de vivres et d'artillerie, et finalement monta en mer, esperrant conquerre Engleterre, par l'entendement et grande confidence qu'il avoit en ses fauteurs et amys, qui adistance et grande subside lui avoient compromis. Il avoit en sa compagnie Modighe de Lallaing, et autres compaignons de la garde, fort expérimentez de la guerre. Ils marchèrent ung espace sur mer, expectant vent propice, puis se trouvèrent entre Douvres et Sandwic, et avoient en leur compaignie ung bateau chergé de piétons, qui furent conseillez de descendre pour faire une course et amasser aucuns pillages; ils misrent pied à terre en nombre de trois cens, et plantèrent trois enseignes sur les villaiges, et n'est à doubter que le roy Henry ne fusist aucunement adverty de leur emprinse; par quoy il pavoit avoir pourveu à contrarier leur descente; car sitost que leurs bannières furent desployées, ung homme d'armes, fort bien monté, s'approcha d'eulx en demandant à cuy ils estoient; et ils respondirent au duc d'Yorck; et l'homme d'armes leur dict : « Nous ne demandons autre seigneur au monde,

» nous vollons vivre et morir avec luy ; faictes des-  
» cendre luy et sa compaignie en tout honneur,  
» ayde et faveur, que lui porrons faire, nous le  
» ferons de cœur, de corps et de chevance. »

De ces nouvelles furent les piétons fort resjoys, et cuidoient avoir tout gaingné ; si mandèrent au duc Richard la bonne fortune qui leur estoit advenue, le persuadant de descendre, et mettant en bouche les belles offres que ledit homme d'armes leur avoit fait ; mais ledit Richard et les nobles de sa compaignie ne s'en voulurent assentir, doub-  
tans qu'il n'y eust trafficque. Ce temps pendant, ledit homme d'armes, monstrant la bonne voeil, se partit d'eulx, disant que pour les rafraischir il feroit venir deux emes de bierre ; et sitost qu'il fut ung petit eslongé, Englez, fort armez et bien embastonnez, arrivèrent de tous costez pour les combattre ; ledit Richard et les siens, nageant en mer, voyoient leur approche, et comment ils se dispo-  
soient de cherge sur ses piétons, qui puissamment se deffendirent. La meslée fut dure et aspre pour ung petit de temps ; mais les Englez applouvoient en telle multitude, que possible n'estoit auxdits piétons longuement soubstenir sans en happer la mort, et demorèrent sur la place environ cent et cinquante, bersauldez des flesches, et mutilez aux trenchans des espées. Le demorant d'iceulx fut mené à Londres, qui suractendoient estre payez de semblables souldées. Mais aucuns furent mis à renchon, et tous ceulx qui furent trouvez de

gardé et estoit conchierge de monseigneur l'archiduc et de madame Marguerite sa sœur , pendant la minorité de leurs ans. Ce très noble et vertueux seigneur fina ses jours , comme dict est , durant le siège de l'Escluse , où monseigneur Philippe son fils estoit durement assiégé ; et à cause de la guerre qui lors régnoit à son quartier en l'an quatre-vingt-douze , ses obsecques ne povoient estre achevées , jusques à l'an présent , que monseigneur de Ravestain , son fils , fut réconcilié avec le roy des Romains et monseigneur l'archiduc ; et quant le temps fut à ce convenable , il s'en acquicta honnorablement , sans riens espargnier , comme bon fils doit faire pour son père , tant en allumeries autour de la bierre et ailleurs , comme en cérémonies et offices d'armes. En ceste besongne se conduisit fort bien monseigneur l'archiduc , pareillement ceulx qui firent le doeil avec monseigneur de Ravestain , comme messeigneurs l'évesque de Liège , le prince de Chimay , le conte de Nassou , Philippe , bastard de Bourgogne et aultres ; semblablement s'acquictèrent honnestement les nobles personnaiges qui portèrent la banière , le guidon , l'escu , l'espée , le healme. Monseigneur Henri de Berghes , évesque de Cambray , assisté de plusieurs prélats mitrez , célébra la messe , après laquelle fut faict ung très grant et sumptueux convive , et duquel les mets et services seroient trop longs à réciter.

---

CHAPITRE CCLXXXVI.

POUR L'AN 1496.

Le voyage que fit monseigneur l'archiduc vers le roy son père en Allemaigne.

LE roy des Romains estant en Allemaigne, en la ville de Isbroug, manda par plusieurs fois l'archiduc, accompagné notablement de ses princes et chevaliers de la Thoison-d'Or, lequel se partit, environ la fin du mois d'apvril, de la ville de Namur, laissa illecq madame Marguerite, sa sœur, avecq son train et ceulx de sa chapelle, et eumena avecq luy monseigneur le duc Albert de Saxen, monseigneur de Ravestain, le conte de Nassou, les seigneurs de Berghes, de Molenbais, le prevost de Liège, et aultres qui assez redoubtoient le voiaige. Il fut honnorablement receu en la cité de Coulongne, et de là tira en la conté de Sernette, et aultres villes, où il print possession d'icelles. Il passa par Spire, où estoit la royne, Blance, sa belle-mère, qui amyablement le receut et l'eusist volontiers festoyé, mais ne le volut souffrir, pour la grande haste et desir qu'il avoit d'obéir au roy, son père. Finablement, par ung matin, il arriva à Ulme, le pénultième jour de may, nuict de Pentecouste. Ceulx de la ville allèrent au devant de luy, et le

receut honorablement ; le roy , son père , y arriva ce mesme jour , à neuf heures au soir , à petite compaignie , si ne volust permectre que son fils l'archiduc allast au-devant de luy , affin de non le travailler. Le roy , parvenu à son logis , monseigneur l'archiduc alla vers luy , accompagné des princes et seigneurs qu'il avoit amenés ; le roy , sachant sa venue pour aller au devant de luy , passa deux chambres et une gallerie , où il le suractendit ; monseigneur l'archiduc se jecta à genoulx devant la majesté royale , le chief nud ; et le roy , qui se deffula , l'embrascha et luy dict : « Bien soyez venu. » ; pareillement il embrascha le duc de Saxon ; et les aultres personnaiges dessusdicts , print chacun par la main.

Le vingt-septième jour du mois de may ensuivant , environ une heure après mynuict , la lune estant quasi au plain , s'apparut , en la ducé de Brabant , un signe au ciel , tel comme il est ici figuré.

Le temps d'esté de ceste saison fut merveilleusement estrange , car le moys de may fut très pluvieux ; les moys de juing , juillet plains de grant chaleur , dont vindrent horribles tonnoires ; et estoit si grand tenuité et défection de fourrages , estrains et pesachs , que les bestes moroient par famine ; si ne scavoient où trouver paturaiges. En plusieurs lieux furent maisons descouvertes , pour donner l'estrain à manger aux bestes ; et toutesfois il fut grand adresche de menus fruicts , de

bledz , d'avaines et de vins ; et lors commencha à avoir son cours , en Haynault et marches voisines , une manière de mesellerie fort horrible , et abominable maladie , nommé pocques , grosses vérolles et la grant gaulre ; aultres le nommoient la maladie de Naples , pour ce que plusieurs gaudisseurs de France , au retour dudit Naples , en furent entechiez.

En ce temps , révérend père en Dieu , monseigneur Henry de Berghes , évesque de Cambray , acquit et paya une place , maison et entrepresure gisant audit Cambray , appartenant à messeigneurs des chapitres ; et fit illecq édifier un monastère de sœurs de Sainte-Claire , où furent amenées plusieurs du même ordre , et de divers cloistres , pour introduire les joennes et les mettre en train de la religion. La sœur dudit Henry de Berghes , évesque , fut la première entrant audit monastère. Messire Jehan Boulanger , chanoine de Cambray , mit grande diligence à l'avancement et édification dudit monastère , où il exposa grans deniers , tellement qu'en petit espace de temps , ledict cloistre fut achevé , et auquel sont religieuses de très sainte vie , fort bien réglées , bien famées , et bien aimées des habitans de la cité.

---

---

CHAPITRE CCLXXXVII.

L'abordement du duc de Milan au roy des Romains, estant ès confins de  
Lombardie.

Le seigneur duc de Milan, assez eagié, la duchesse, sa femme, lors encheinte, et sa noble famille, estoient logez dans une abbaye, deux lieues près où le roy des Romains estoit à la chasse, vestu comme braconnier, ses princes à pied, habitez de drap, de damas et de satin, portans hallebardes, ses gentilshommes portans picques, vestus de samis de trois couleurs, fort bien acoustrez, et en grant nombre. Icelluy duc de Mylan, son espouze, et sa famille, se approchèrent du roy, devant lequel l'orateur dudit duc proposa bien et longuement; et enfin de sa proposition, le duc dict au roy belles consemblables parolles : « Sire, je suis vostre de corps et de biens, » si est ma femme et sa portée; je tiens de vous » comme mon souverain seigneur, auquel je doibs » faire relief et hommaige de ma ducé; je vous » prie que me voeliez garantir et deffendre » contre tous qui nuire me voudroient. » Le roy le receut amyablement, et le duc le mena festoyer en Lombardie, qui est limite de sa ducé; et la ducesse fut portée par dessus la montaigne de Combre, pour ce quelle estoit assez près de soy

accoucher. Ces besoingnes furent achevées environ le mois d'aoust, comme monseigneur l'archiduc séjournoit à Lintz

---

## CHAPITRE CCLXXXVIII.

La descente et les espousailles de doña Joanne d'Arragon, fille du roy de Castille.

POUR parachever les alliances du mariage, encommenchées entre les maisons d'Espagne et de Bourgogne, doña Joanne d'Arragon, fille de Fernande, roy de Castille, fit sa descente au pays de Zeelande, accompagnée de cent et douze navires ou environ, desquelles une barque garnie de gens d'armes et de marchandises estimées grans deniers, périt sur mer, mais la plupart des gens de guerre se sauvèrent. Icelle dame, à son arrivée en Zeelande, tint sur fons l'enfant du seigneur de Berghes. Le peuple de la ville de Anvers, adverty de sa venue, s'accoustra notablement pour aller au-devant d'elle. Par ung lundy dix-neuviesme de septembre, environ sept heures du soir, les vénérables personnaiges des collèges de la ville, le marcgrave, les doyens, officiers, bourgeois, marchans florentins, gennois, ostrelins, lombards, portugalois, englois, espagnols, allemands, et autres nations, illecq résidens, yssirent hors d'Anvers, en moult belle ordonnance pour la bienveignier, révérender, et conjojr.



Icelle très illustre dame et vertueuse , eagée de . . . . . ans , de beau port et gracieux maintien , la plus richement aornée que jamais fut paravant veue ès pays de monseigneur l'archiduc , estoit montée sur une mule à la mode d'Espagne , ayant le chief découvert , estoit accompagnée de seize nobles dames et une matrone qui , vestues de drap d'or , la suivoient , montées de pareille sorte ; avoit paiges accoustrez de riches parures , et vingt-huict ou trente clarons qui firent le possible à ceste entrée de resveillier les bons corraiges. Plusieurs histoires par personnaiges furent faictes par ceulx de la ville , qui long seroient à les réciter , et fut logée ceste noble princesse au monastère de Saint-Michiel , et les princes-d'Espagne , qu'il'avoient associée , furent logez à l'environ , chacun à part soy , tenant estat triomphant , ayant buffets mirablement parez de vasseaulx d'or et choses de subtil artifice , les plus nouvelles que jamais , et par-dessus tous autres personnaiges , icelle très excellente dame estoit habituée de drap d'or , estoffée de pierreries , tant précieuses et riches , que l'on ne sçauroit la valleur apprécier ; mesme l'instrument à fachon d'escelle par laquelle elle monstroit sur sa mule , valoit l'avoir d'une grande conté.

Pour bienveigner ceste très illustre dame , madame Marguerite d'Austrice , sa belle-sœur , future princesse de Castille , se deslogea de Namur , où elle estoit lors , et vint en la ville de Bruxelles , où elle fit son amas de notables personnaiges , che-

valiers et dames , et appella monseigneur Philippes de Ravestain , madame son espouze , ensemble aucuns chevaliers de l'ordre de la Thoison. En ceste assemblée furent la dame de la Veir , la vicontesse , la dame de Halsvin , la dame de Myngoval , la dame de Chanvaire , chancelière , la demoiselle de Rocafort , et autres en bon nombre , richement accoustrées et de bonne sorte.

De la ville de Bruxelles tirèrent à Malines , et de là en Anvers. Madame Marguerite d'Yorck , douayrière de Bourgongne , estoit en ceste compagnie , menant un train bien ordinaire ; et quant madame Marguerite d'Austrice , estant en litière , se trouva à une lieue près d'Anvers , en ceste très noble société , madame la douayrière se partit des autres , allant vers l'archiducesse ; et incontinent six clarons espagnols firent la révérence à madame la princesse de Castille , et puis vindrent l'admiral d'Espagne , et plusieurs notables personnaiges de sa sorte , qui firent le bienveignant par une haranghe assez longuette. Cela faict , firent leur entrée dedens la ville à grant triumphe. Madame Marguerite s'en alla vers le logis de madame Joanne , sa belle-sœur , et séjourna ung petit devant la chambre ains qu'elle ensist ouverture. Finablement elle y eut entrée , et trouva sadite belle-sœur couchée malade sur ung lict basset et plat , sans couverchüre , à la mode d'Espagne , et ne entrèrent en ladite chambre , avecq madame Marguerite , que cinq ou six des principales de sa

compagnie ; la chambre estoit tant richement tendue de drap d'or à la nouvelle mode , que jamais n'avoit esté veu le semblable par dechà ; pareillement estoit tendue et accoustrée auprès d'elle la chambre de sa belle-sœur , madame Marguerite , furnie de vasseaulx d'or et d'argent , tant pour servir à table que pour coucher de nuict , et de atours servans aux dames comme aultrement , même de tout ce que povoit servir à la chapelle. Oncques ne fut veue telle richesse , jamais ne fut veu tel thresor , ne oncques ne fut veue telle noblesse ; et courroit la voix que la royne de Castille avoit faict amener jusques à quatre chambres estoffées de pareille sorte , pour soy aider se besoing estoit , et qu'elle avoit faict faire la semblable par delà , pour recepvoir madite dame Marguerite , à son arrivée en Espagne ; dont les princes, ecclésiastiques et nobles estoient moult richement et pompeusement habitez de robbes d'or et de chaisnes, les non pareilles du monde , des bonnes pierreries de valeur inestimable ; mais leurs sequelles estoient assez mincement vestuz , et ne firent guaires grans despens, au regard de ceulx de pardechà ; car ils estoient sobres en mengier et en boire.

Et quand vint l'aproche d'iver , que le vent de bise envoya ses trompettes resveillier les pais sur la mer , ils furent moult estonnez , se commenchèrent à souffler en leurs doigts, eulx complaindans de l'extrême froidure qui les assailloit ; et ne

estoit que commencement d'iver, et quant ils avoient une journée assez douce, ils demandoient si l'iver estoit passé. Et advint, tant pour le changement de l'aer, que de la nourriture, ou pour la tenuité de leurs habits non puissans de résister aux angoisseuses froidures, la pestilence se print en eulx, et finirent leurs jours par dechà, le nombre de trois à quatre mille, entre lesquelz trespassa l'évesque de Yron, très révérend et vénérable prélat, lequel fut porté aux frères mineurs d'Anvers, à cent et dix torses et quatre cirons grans sur quatre chandeliers d'argent; et le deschergèrent en la fosse huict nobles hommes espaignols, et le compaignèrent en habits de doeil plusieurs notables personnaiges. La fierte fut couverte de drap de velours noir à croix vermeille par-dessus, et ung chapeau noir, à manière de cardinal, bordé de soye verte.

Monseigneur Philippe, archiduc d'Austrice, unique fils de très victorieux prince Maximilian, roy des Romains, et de dame Marie, duchesse de Bourgongne, espousa doña Joanne d'Arragon, fille de don Fernande, très catholicque roy de Castille, de Léon, etc., et de doña Isabelle, fille de don Joan, jadis roy de Castille, que Dieu absolve, et fut célébré ce nuptial mystère par très révérend père monseigneur Henry de Berghes, évêque de Cambray. En ce temps, le roy des Romains estoit en une place nommée Vise lez Milan, où ambassadeurs luy venoient de tous

du Bède, mais force leur fut tirer vers Galice, par les impétueux tempestes, terribles et admirables troublemens d'oraigne véhémens qui les agitoient; et arriva madame avec une seule navire à ung port nommé Saint-Andrieu, et les autres s'entretrouvèrent. Madame, illecq arrivée, envoya Jacques de Croix vers le roy de Castille, la royne et monseigneur le prince, leur fils unique, noncher la nouvelle de laquelle ils furent fort joyeux.

Tost après, pour la recoeillir, vint ung connestable, accompagné de cinq contes et plusieurs chevaliers, lequel connestable avoit, avant son venir à la descente, envoyé six vingt mulets chargez de vasselles et tapisseries pour son estat; et vindrent chacun d'iceulx fort bien accoustrez, vestus de drap d'or et enchainetz de mesmes, révérender madame en baisant sa main à la mode d'Espagne. Après que ce connestable, et ceulx de sa bende la eurent entretenu par aucuns jours, elle s'eslongea d'illecq environ six lieues, et chemina pour tirer en ung lieu où le roy d'Espagne et monseigneur son fils, suractendoient sa venue. Ils estoient venus de plus de trente lieues loing pour estre audevant d'elle, et luy faire le bienveygnant; et quand elle fut à demye lieue près du lieu, plusieurs nobles chevaliers et puissans barons la saluèrent comme dessus; puis vindrent deux contes et deux ducz, fort richement habitez, et finalement le roy, le prince de Castille, à cheval, le patriarche, ung évesque et très noble seigneurie, dont

ils furent accompagnez, la receurent honorablement, en démontrant qu'ils estoient fort joyeux de son arrivée. Aux approches, madame volut baiser les mains du roy, ce que souffrir ne volut; mais toutesfois elle persévéra en son emprinse, tellement qu'elle baisa à son desir la main du roy, et du prince, son futur mary et espoux, et lors trompettes et clars, instrumens, tubes et chaleumes eslevèrent mélodie tant extrême et fort haulte, que l'on n'eusist peut oyr Dieu tonner.

Enfin, de ceste jubilation harmonieuse furent faictes les fianchaiges par ledit patriarche; c'est à assavoir de dom Joan, fils du roi de Castille, et de madame Marguerite d'Austrice, fille de Maximilian, roy des Romains, puis se partirent dudit lieu, et par aucunes journées se trouvèrent en une petite ville appartenant au connestable, qui les festoya à ses despens; et de là tirèrent vers Bourghes, en Espagne. Le roy et son fils, chevaulchant autour d'elle, luy monstroient si cordiale amytié, que à sa descente, le roy la mectoit jus de sa hacquenée. Et quant elle fut à une lieue près de Bourghes, sortirent au-devant d'elle très illustre noblesse, magnifiquement accoustrée, et vénérables personnaiges, entre lesquels fut l'ambassade du roy des Romains, celle du roy de Naples, du duc de Milan, quinze ou seize évesques, les gouverneurs de la ville, ceulx du conseil, vestus de satin cramoiisi, fourrez de martres, faisans la révérence et présentans les clefs de la ville. Madame descendit

à une esglise, où elle fit son oraison comme font nouveaulx seigneurs à leur primitive venue. Le roy, ce temps pendant, se tira en la ville, puis vint quérir madite dame accoustrée à la mode franchoise, montée sur une hacquenée, et la mena à la grande esglise; et au partir, les gouverneurs de ladite ville apportèrent et tindrent ung pale tres richement estoffé dessus le roy et madite dame; et en ce magnificque ordre, marchèrent jusques au palais de la ville, tendu de drap d'or et de mirable tapisserie, et trouvèrent illecq, environ neuf heures du soir, la royne de Castille et monseigneur le prince son fils, qui la receurent à l'entrée d'une galerie, où le bienveignant fut bien accepté et fort conjoy. De là se trouvèrent en une salle où toutes les filles de madame baisèrent les mains de la royne, et les filles de la royne, en nombre de quatre cens dix, toutes vestues de drap d'or, baisèrent pareillement la main de madite dame; et de là toutes ensemble se tirèrent en une chambre la plus richement parée et accoustrée que jamais fut veue de souvenance d'homme. Le lendemain, jours de Pasques flories, le roy, la royne, le prince et la princesse se boutèrent en ung monastère de la Trinité, où ils firent leur bonne sepmaine

---

---

CHAPITRE CCXC.

La recouvrance du digne corps de monseigneur saint Florens de Roye.

DURANT les dissensions et dommageuses guerres qui se firent entre le roy Loys de France, onzième de ce nom, et le duc Maximilian, père de monseigneur Philippe, archiduc d'Austrice, et duc de Bourgongne, etc., ledit roy Loys estant au-dessus de Péronne, Roye et Montdidier, fit inquisition aux seigneurs d'esglise, bourgeois et manans de la ville de Roye, où reposoit le corps de monseigneur saint Florens, affin de l'emmener à Saurmur, une grosse abbaye, fondée au nom de icelluy saint Florens, et en laquelle il avait conversé en son vivant. Les manans et habitans de Roye saichant aucunement que le roy avoit volonté de le saisir, absconsèrent ledit corps saint ; mais le roy, afin d'en sçavoir révélation, fit détenir prisonniers en la ville de Compiègne aucuns des habitans de Roye, chanoines et aultres, si les fit menasser de noyer, par quoy, affin de éviter danger mortel, furent constraincts forcément de révéler ledit corps saint ; puis le roy le fit charger et emmener en l'abbaye dessusdite, où il fut l'espace de vingt-quatre ans. Quant la très horrible tempeste de la guerre fut appaisée, et que le roy Loys eut faict son cours au monde, messieurs les doyens et chanoines



benoist confez , par les prières duquel avoit recouvert guérison. En nouvelleté que le très digne sanctuaire fut restitué en son esglise de Roye , arrivèrent de tous quartiers gens langoureux , impotens et malades , lesquelz de quelque egretitude qu'ils fussent entachés, recouvrèrent santé par l'intercession du glorieux confez , quant humblement le requeroient, par juste, vraie et bonne intention.

---

## CHAPITRE CC XCI.

POUR L'AN 1497.

La solempnité des nopces de monseigneur le prince de Castille , et de madame Marguerits d'Austrice. Puis tost après, de monseigneur le prince de Chimay et de madame Loyse d'Albrecht.

MONSEIGNEUR l'archiduc et madame son espouze firent leurs Pasques en la ville de Bruges , en l'an mil quatre cens quatre vingts et dix-sept ; et ce mesme jour le roy et la royne d'Espagne tindrent leur estat royal en la grande salle du palais de la ville de Bourghes , avec eulx monseigneur le prince de Castille , madame Marguerite d'Austrice , sa fiancée , ensemble les deux filles du roy. Dieu sait à quel triomphe et joye , et sur toutes choses dignes de record , fut l'excellent et magnifique honneur qui fut saict à madame Marguerite , par le roy , la royne et leurs enfans , comme

par la noblesse espaignolle illecq assemblée pour la voir, cognoistre, servir et révérender. Le lundy de Pasques closes, environ huict heures du matin, monseigneur le prince de Castille espousa secrètement madame Marguerite d'Austrice, et coucèrent la nuit ensemble, et le dimanche ensuivant fut faict la solempnité des nopces.

Le lendemain se trouvèrent devant ledit palais notables princes, chevaliers et gentilshommes, mignonnement accoustez et puissamment montez sur genetz, et avoit chacun d'iceulz personnaiges javeline en main. Il y avoit illecq une place où il y avoit plusieurs taureaulz assemblez pour le passe-temps desdits nobles personnaiges; et quand l'un d'iceulx taureaulz estoit amené au milieu de la court du palais, chacun d'iceulx couroit après et s'esforchoit de le tuer, lequel esbattement nouveau et plaisant estoit fort agréable aux gentils-hommes de par deçà, desquelz madite dame estoit accompagnée. Une autre manière de jeu, où l'on tiroit de canne, fut illecq mis en train, ensemble plusieurs aultres esbattemens, qui longs seroient à réciter; et tout ce se fit pour festoyer et complaire à madite dame, nouvelle espouze et dame de Castille.

Au mois de may ensuivant, monseigneur Charles de Croy, prince de Chimay, espousa madame Loyse, fille aînée du grant seigneur d'Albrecht, conte de Dreux, de Périgueulx, et de Gaulre; laquelle fille il eut de madame Franchoise de Bre-

taigne, fille du conte de Poitou, à laquelle dame Loyse susdite, sœur du roy de Navarre, en présent fut donnée la terre et seigneurie d'Avesnes en Haynault, et furent faictes les solempnitez des noepces à Douzy, en Livernois, là où se tenoit madame Franchoise d'Albrecht, vefve de monseigneur Jehan de Bourgogne, conte de Nevers, d'Estampes, d'Eu et de Rethel, où furent et comparurent à solempniser lesdites noepces, plusieurs grands personnaiges d'ung costez et d'autre. Cinq ou six ans paravant, madame Anne d'Iork, fille du roy Edouart d'Angleterre, et sœur à la royne qui maintenant a espousé le roy Henry, fut offerte à mariaige audit prince de Chimay; mais il querust autre party, comme il appert.

---

## CHAPITRE CCXCII.

De l'horrible feu de meschief qui s'esprint en la ville d'Enghien.

Le deuxiesme jour de juillet an dessus, entre deux et trois heures à l'après disner, que lors le peuple estoit à vespres, s'esprint ung feu de meschief tant impétueulx et véhément, que jamais si horrible n'avoit esté veu en la contrée de Haynault. Aucuns dient que ceste pitoiable fortune advint par une femme qui chauffoit le four pour cuyre les pasteiz. Le feu saultoit d'ung costé et d'autre, tant soudainement, que quant l'on se

cuidoit saulver pour wider hors la ville, l'on trouvoit ès faulxbourgs plus hideux feux qu'il n'estoit en la fremeté et closture d'icelle ville, et finioient illecq misérablement leurs vies. Et advint que ceulx qui queroient la porte qui maisne vers Bruxelles, trouvèrent resteau avallet, à cause dudit feu que avoit bruslé les cordes qui le tenoient en aer, par quoy furent piteusement estains entre deux grans feus. La pluspart de l'esglise fut bruslée, et le plus beau du marchié consommé en cendres. Monseigneur de Clèves, seigneur de Ravestain, estoit lors en icelle ville, lequel lors vigoureusement, avec ceulx de son hostel, qui s'efforcèrent de saulver le monastère des carmes, et aucuns bons hostels qui entiers demorèrent. Néanmoins, on trouva au cloistre d'Enghien trente-six personnes périés et estainctes, et de quatre à cinq cens maisons, mises en piteuse ruyne, sans celles qui furent bruslées aux faulxbourgs, ung traict d'arcq arrière de ladite ville. Ung homme incongneu vint lors soy logier en ladite ville, mit son cheval en l'estable, et s'asvencha de rescourre et besongner aux biens desdites maisons et manans, mais oncques puis ne fut veu, nul ne demanda pour luy, ne ame n'eut congnaissance de son nom ne de son intention, par quoy l'on persposa qu'il fut bruslé avec les autres. Les poissons estans ès fossez, viviers et estangs, queroient le fond de l'eau par l'eschaufement de la terre, et les pourceaux habandonnez de leurs gardes se brusloient

en entrant dedans la ville , cuidans de retourner ès hostels des manans.

---

## CHAPITRE CCXCIII.

La congoissance que donna volontairement de son nom et de son fait  
Pierquin Wesebecque au roy d'Angleterre.

PIERQUIN Wesbecque , soy disant Richard d'Iorcq , fils du roy Edouard , fut tellement nourry en la querelle de la maison d'Iorcq , que par l'enhort de Jehan Water , Stimen Pomouni , Jehan Taillont , Hubert Bourd , et autres , leurs adhérens , faulseurs et rebelles , ennemys du roy Henry , qu'il print l'audace de soy renger en bataille , accompagné d'aucuns seigneurs de Cornuailles , contre la puissance du roy d'Engleterre , et s'avancha d'entrer en la cité d'Excestre , ce que lui fut refusé , puis tira vers la ville de Canton . Mais quant il fut adverty que le chambellan du roy , son maistre d'hostel , sire Jehan Chef , et autres chiefs de guerre , marchaient si avant que pour le rencontrer , ledit Pierquin print avecq luy Jehan Heron , Edwart Shelion , Nicolas Astelay , et aucuns autres , il habandonna ses gens de nuict , et donna la fuyte . Le roy Henry , sachant leur manière de faire , fit à toute diligence garder les costes de la mer , pensant qu'ils iroient celle part , comme ils avoient intention ; mais il leur fut deffendu , et lors furent

constraineds , pour tout refuge , de querre le sanctuaire et eulx bouter en franchise de Beaulieu , où vistement se trouvèrent les gens du roy pour congnostre leur estat. Et quant ledit Pierquin et ceulx de sa sorte percheurent que le peuple du pais fit le guet sur eulx , affin qu'ils n'eschappassent par la mer , ils requirent aux gens du roy estant illecq , qu'ils volsissent intercéder pour eulx affin d'avoir pardon , et dict Pierquin que se le roy le voloit asseurer de sa vie , il se trouveroit vers luy , et luy déclareroit tout son faict , en luy faisant si bon service qu'il se contenteroit ; et par ce moyen le roy les asseura , et ils se misrent volontairement hors de franchise , et le roy les receut à sa grâce et mercy.

Et ainsi ledit Pierquin , pour entretenance de sa promesse , déclara ouvertement au roy et à son conseil et autres grans princes et barons illecq assistans , et cogneut son nom , disant qu'il estoit Pierre Wesebecque , natif de Tournay , fils de Jehan Wesebecque et de Nicaise ou Katerine de Faron ; et , pour , plus ample cognoissance , dénomma ses grans pères , oncles , cousins , voisins , parins , marines et maistre d'escolle , ensemble les lieux et villes où il avoit conversé en sa primitive josnesse , comme Audenarde , Anvers , Berghes , Middelbourg , Lisebonne , puis à Cocq au pays d'Irlande. Et pour ce qu'il estoit fort gentiment habillé , aulcunes gens lui dirent qu'il estoit fils du duc de Clarence , car il le ressembloit aulcunement ;

à quoi il respondit et jura sur les saincts évangilles qu'il n'estoit ne son fils, ne de son sang. Autres dirent qu'il estoit le fils bastard du roy Richard, de quoi il s'excusa moult fort; finalement practiquerent Jehan Water et autres disans, affin de quereller contre le roy Henry, qu'il se fit nommer Richart d'Yorcq, fils maisné du roy Edouart, si que par les traficques et pourchas de ses faulseurs, fut tenu pour tel à la court des roys et des princes qui maintenant poelent estre advertis du contraire. Néanmoins, en son outrecuider, il fut grandement honouré, et espousa la niepce du roy d'Escoce, laquelle se rendit ès mains du roy Henry, tost après sa folle entreprinse.

N'est merveil se petits compaignons sont à la fois deceuz et patelinez de pipperie, quant les plus grans personnaiges du monde sont abusez et trafiquez par ung garchon de bas estat et condition.

En ce temps, termina ses jours par mort monseigneur le prince de Castille, espoux de madame Marguerite d'Austrice, laquelle demoura enchainée d'enfant qui guaires ne vesquit, et monseigneur l'archiduc fit notablement célébrer les obsecques dudit prince en la ville de Bruxelles, environ la fin de janvier, an dessus dict.

---

---

## CHAPITRE CCXCIV.

Les propositions faulses que maistre Jehan Véry prescha en la ville de Dieppe, touchant la conception de la vierge Marie, ensemble la condamnation et révocation d'icelles.

MAISTRE Jehan Véry, docteur de Paris, en la faculté de théologie, de l'ordre des Jacobins, fit aulcunes prédications en la ville de Dieppe en Normandie, touchant la conception de la vierge Marie, lesquelles furent mal agréables à son auditoire; et furent aulcuns articles d'icelles prédications recoeillis, présentez et nuncez à l'université de Paris, dont il fut condempné de les rappeler au propre lieu où il les avoit preschés. Le premier article fut: La vierge Marie a esté purgée de pesché originel; le second fut une question qui fut telle: Comment porroit dire la vierge Marie l'oraison dominicale, ou *Pater noster*, spécialement Pardonnez-nous nos peschez? le tierch article fut: Ceulx qui afferment la vierge Marie estre conçue en pesché originel, ne sont point hérectiques; mais, par ung contraire, ceulx qui disent iceulx pescher mortellement, sont mesme excommuniez par le pape Sixte. Desdicts articles ou propositions, par ledict maistre Jehan Véry fut faict la réparation en la ville de Dieppe, comme il s'ensuit:

« Par l'ordre de la très sacré faculté de théolo-



» gie, me suis soumis de ma propre volonté, sans  
» aulcune violence et constraincte, au jugement  
» de laquelle, je, Jehan Véry, prebstre de l'ordre  
» des jacobins, docteur en théologie, m'est com-  
» mandé, pour l'honneur de Dieu garder et de sa  
» très glorieuse mère, et aussi pour l'édification  
» et salut de voz ames, dire et prononcer en ce  
» publique sermon ce qui s'ensuit : Je, frère  
» Jehan Véry, docteur en théologie, de l'ordre  
» des Jacobins, à cause d'avoir scandalisé le peuple  
» de ceste notable ville, et dévot envers Dieu et sa  
» benoiste mère, pour aulcunes propositions par  
» moi preschées au sermon que je fis l'Advent der-  
» nier passé, de la conception de la très pure et  
» glorieuse vierge Marie; confesse avoir dit ceste  
» proposition : La vierge Marie a esté purgée de  
» pesché originel; laquelle proposition je confesse  
» par la déclaration et jugement doctrinal de la  
» très sacré faculté de théologie, que icelle pro-  
» position : La glorieuse vierge Marie a esté purgée  
» de pesché originel, est faulse, irrégulière, of-  
» fensive de bonnes et dévotes aureilles, rétractive  
» de la bonne dévotion du peuple catholique,  
» qu'il a envers la conception immaculée de la  
» très glorieuse vierge Marie; dissonante au so-  
» lempnel service de l'esglise, à droicte raison, à  
» la Sainte Escripture et à la foy catholique; et  
» pour ce, comme tel, je la révoque et rappelle,  
» et promect jamais ne la prescher ainsi.  
» Et pour ce que aulcuns ont dict que je meu

» ceste question : Comment eult peut dire la vierge  
» Marie , le *Pater noster* , et spécialement ceste  
» partie : Pardonnez-nous nos peschez; je confesse,  
» par la déclaration dessusdite , que ceste question  
» proposée à moy comme elle gist , est vaine ,  
» impertinente au sermon de ladite immaculée  
» conception de ladite vierge , et scandaleuse et  
» qui ne doit estre meue ; et comme telle je la  
» révoque , et promect jamais ne la prescher  
» ainsi. Je confirme avoir dict : Ceulx qui affirment  
» la vierge Marie estre conçue en pesché originel,  
» pescher mortellement ou estre hérétiques , sont  
» excommuniés par le pape Sixte , comme il ap-  
» pert par une bulle. Je dis qu'il n'est pas vray ,  
» semblablement , de croire que nostre saint père  
» le pape Sixte , défunct , ayt excommunié ceulx  
» qui ainsi assèrent ; et mesmement au sens que  
» mes parolles prétendoient , et pour les proposi-  
» tions dessusdites , dont vous , dévotes personnes ,  
» avez esté scandalisées , je prie à Dieu , mon créa-  
» teur , à sa très glorieuse vierge mère , et à vous ,  
» de me pardonner ; et désormais , croyez que véri-  
» tablement la très glorieuse vierge Marie , mère  
» de nostre sauveur et rédempteur Jésus , a esté  
» conçue sans pesché originel ; et telle est la très  
» sainte doctrine de la très sacrée faculté de théo-  
» logie , ma mère. »

---

---

CHAPITRE CCXCV.

Le trespas du roy Charles de France, huictiesme de ce nom.

LE septiesme jour d'avril, l'an mil quatre cens quatre-vingt-quatorze, trespassa de ce siècle, assez hastivement, en sa ville d'Amboise, où il avoit esté nay, le roy Charles de France, huictiesme de ce nom, à vingt-quatre ans de son eage. Il avoit régi triumpamment l'espace de treize ans ; et jasoit qu'il fusist petit de structure et corpulence, si estoit-il prins au plus grand hardement que n'avoit esté nul roy franchois, depuis long-temps paravant, et fut advestu et doé de propriétés vertueuses, car il estoit doux, gracieux, libéral, très vaillant aux armes ; prince très catholicque, et qui pugnissoit aigrement les blasphemateurs du nom de Nostre-Seigneur. Il donna telle audace, force de gens et d'argent au conte Henry de Richemont, qu'il descendit en Engleterre, vinsquit le roy Richard en bataille, et se fit coronner roy des Englez. Iceluy roy Charles concquesta, par armes, la ducé de Bretagne, et espousa madame Anne, fille du duc Franchois, de laquelle il eut trois enfans qui trespasèrent fort josnes. Il rendit au roy d'Espagne la conté et ville du Roussillon ; il pacifia ses voisins du royalme de France, comme Bourguignons, Englez, Piccars et Flamens, et comme

inspiré de grande proesse, se partit à grande et puissante armée, laissa la royne, monseigneur le daulphin et son royaume en la garde du Créateur, passa les Alpes, fit inciser et percher aucunes roches et montaignes, pour mener ses engiens; et fit trembler devant sa face les orgueilleux Italiens; et entra en la cité de Rome, fit hommaige au pape, qui lui ordonna certain nombre de cardinalz; il conquist le royaume de Secille, entra en la cité de Naples, où il fut couronné et obéy par aucun temps; et à son retour fut agressé et assailly des Vénitiens, Milanois et Lombart, jusques au nombre de trente mille testes armées, fleur de gens d'armes, fort accoustrez, et tous faicts à la guerre; et combien qu'il eusist fort à souffrir par iceulx, et fust en grand dangier d'estre prins ou péry, il retourna sain et saulf en son royaume, et délivra le duc d'Orléans qui estoit assiégé dedans la ville de Novarre; et puis fina ses jours, comme dict est, fort regrettez et plaind par toute France. Et fut honorablement porté à Saint-Denis, et magnifiquement tumulé, en tenant les cérémonies pertinentes à la royalle majesté; et pour singulière chose, non veue, la réputation et figure d'iceluy roy estoit, par art subtil et pictures exquises, tant bien tiré après le vif, qu'il sembloit proprement estre résuscité, plein d'esprit et vie.

---

---

CHAPITRE CCXCVI.

POUR L'AN 1498.

Le sacre du roy Loys, duc d'Orléans.

APRÈS le trespas du roy Charles, huictiesme de ce nom, monseigneur Loys, duc d'Orléans, succéda à la couronne de France; car ledit roy Charles ne laissa vivant nul hoir mâle légitime, procréé de sa chair, et, comme le plus prochain, fut sacré fort solempnellement en la cité de Reims, par l'archevesque dudict lieu; et fut célébré ceste feste le vingt-huictiesme jour du mois de may, an susdit. Et pour ce que aucunes perries séculières estoient retournées à la couronne par faulte de hoirs mâles de ceulx qui les avoient, aucuns grans personnaiges furent commis desputez pour servir au sacre, de ottels, conditions et mystères que se les vrais perres y eussent estez personnellement, monseigneur le duc d'Alençon assista et fit l'office pour le duc de Bourgogne, doyen des perres; le duc de Bourbon, pour le duc de Normandie; le duc de Lorraine, pour le duc de Ghiennes; Monseigneur de Ravestain, pour le conte de Flandres; monseigneur Englebert de Clèves, conte de Nevers, pour le conte de Champagne; et monseigneur le conte de Foix, pour le conte de Thoulouze; et les six perres ecclésiastiques, comme l'archevesque et duc

de Raims; l'évesque et duc de Laon, l'évesque et duc de Langres; l'évesque et conte de Beauvois; l'évesque et conte de Chalon, et l'évesque et conte de Noyon, servirent en personne. Le sacre achevé, le roy donna son ordre de Saint-Michiel au seigneur de Taillebourg, au seigneur Dessierres et au seigneur de Clerrine, et fit aucuns nobles hommes chevaliers, comme le seigneur de Miplans, messire Claude, seigneur de Chasteaunoef; et autres, jusques au nombre de quatre-vingts ou environ.

---

## CHAPITRE CCXCVII.

L'entrée du roy Loys en Paris, le deuxiesme de juillet; et les estranges monstres qui lors feurent veuz en divers quartiers.

LE roy Loys, douziesme de ce nom, à son entrée en Paris, estoit armé au cler, au-dessus une heucque de fin or batu, accoustrée de précieuses piergeries, avoit en teste une toghe de velours noir; le grand escuyer de France, portant devant luy son hearme et son timbre, sur lequel avoit une fine couronne, tant précieusement aornée que riens plus, et estoit ledict roy monté sur une hacquenée couverte de drap d'or, estant accompagné, à dextre et à senestre, des princes du sang et aultres, comme les ducs de Bourbon, de Lorraine et de Nemours, les contes de Nassou, de Dunois, de Ghuise, de Montpensier, du seigneur de Ravestain, du

prevost de Paris et aultres, dont le compte nous seroit anuyant à les racompter.

En ceste entrée, furent faictes, sur eschaffault, en divers quarfours, notables histoires, pour conjoynr le roy, lequel descendit à Nostre-Dame, puis tint son estat royal au palais, et estoit assis au milieu de la table de marbre; à la main dextre, deux toises arrière du roy, seioient les ambassadeurs d'Espagne et aultres; à la senestre main, estoient, une grande toise arrière, les ducs de Bourbon et de Lorraine, les contes de Nassou et de Montpensier, Englebert de Cleves et monseigneur de Ravestain; au roy fut présenté, pour entremects, un porc-espice; au duc de Bourbon, ung cerf-volant; au duc de Lorraine, un aigle; au conte de Nassou, ung liong; et à Montpensier, ung chasteau, etc. Tost après, pour monstrier la magnificence de ceste entrée, furent faictes plusieurs joustes en Paris, et pour icelles veoir plusieurs eschaffaulz dreschés, où montèrent gens à telle multitude, que l'ung d'iceulx eschaffaulz rompit; dont ceulx estant dessus, furent estains, suffoquez et mors, jusques en nombre de trente personnes, et environ de cent à cent cinquante navrez, qui fut chose pitoiable et fort lamentable. Entre les mors, fut recoeilli, sur la place, le seigneur de Frentaine, richement accoustré de grosses chaisnes d'or; ung antre seigneur d'Angers, et autres de divers quartiers et nation. Nonobstant ce pitoiable et dommageable inconvé-

nient, le roy, par ses Suisses, fit recoeillir et despoiller lesdits mors, et, en moins d'une petite heure, eurent nétoyé la place, et commenchèrent les nobles à jouter et faire leurs emprinses, comme si riens ne fusist advenu, sans avoir pitié ne compassion des trespassez.

En ce temps advint, au Daulphiné, en ung vil-  
laige nommé Romains, que une vache enfanta  
deux enfans jumeaulz. En Beaujoloix, deux gros-  
ses pierres, pesantes environ deux cens livres,  
cheurent avec la gresle, et rompirent aulcuns  
esdifices; l'une à une ville nommée Amplepius, et  
l'autre à Mère. Es faulxbourgs de Vallenchiennes,  
à la porte Montoise, une vache délivra ung veau  
ayant deux testes de mesme quantité, et sur la  
teste de chacun estoit une tache blanche, à la  
manière d'une estoille; le veau avoit six jambes  
et sept pieds, dont le septième estoit serré entre  
deux testes, sans apparition de jambes; et n'avoit  
ledit veau que un seul corps; car il n'avoit que  
ung seul derrière et une seule queue.

---



---

CHAPITRE CCXCVIII.

Le traictié de Paris.

EN ce temps, le roy des Romains, à grande et puissante armée, se tira en Bourgongne, et le roy de France s'esforça de lui donner résistance. Ung appointement fut faict en Gheldres, qui guaires ne dura, et n'estoit aggréable au roy des Romains le traictié de Paris, à cause qu'il n'estoit faict sollempnellement par les princes du sang de l'empire; toutesfois, affin que ne soye reprins de négligence; je l'ai ici inserré, et contenoit ce qui s'ensuit :

« Monseigneur le conte de Nassou; Philippe de Contay, escuyer, seigneur de Forest et gouverneur d'Arras; le chevalier d'Ambeville; maistre Jehan le Saulvaige, président de Flandres, et seigneur de Sterbecque; Laurens de Blioul, secrétaire et greffier de l'ordre de monseigneur l'archiduc, et ambassadeurs de mondit seigneur l'archiduc, ayans pouvoir suffisant de luy, quant à faire passer les choses qui s'ensuyvent, lesquelles ils ont promis de faire ratifier dedans ung mois, prochainement venant, à monseigneur l'archiduc.

» Dient et offrent, que se c'estoit le plaisir du roy de recepvoir mondit seigneur l'archiduc à luy faire les foy et hommaige lige, qu'il est tenu de

faire des contés de Flandres et Arthois, et de ce qu'il poelt tenir de luy à cause de la couronne de France, ou procureur de luy; c'est assavoir que le roy envoie quelque bon et grant personnaige, à lui seur et féal, en la conté d'Arthois, ayant pouvoir suffisant de luy pour recepvoir lesdictes foy et hommaige de mondit seigneur l'archiduc, ou que mondit seigneur l'archiduc envoie quelque bon et grant personnaige ayant pouvoir de luy, devers le roy, pour recepvoir lesdictes foy et hommaige, au choix du roy, lequel porra choisir et eslire laquelle voie des deux luy plaist le mieulx : et en ce cas, mondit seigneur l'archiduc sera content que les querelles et demandes qu'il porra avoir et faire au roy, pour les ducés de Bourgogne, contez et seigneuries de Maschonnois, Auxierrois, Bar-sur-Sayne, et aultres choses quelzconques, soient et demeurent en suspens et surseance à la vie du roy et de luy conjointement, sans ce que, durant leurs vies, comme dict est, il en puisse, ne laisse faire aucune poursuite par voie de faict, ne de justice; mais bien par voye amyable, moyennant que le roy accorde et baille seureté, dès incontinent que le roy des Romains aura faict retirer son armée hors des pais de Bourgogne, tant du ducé que conté, et que mondit seigneur l'archiduc aura faict hommaige au roy, selon ce que dessus est dict.

» Le roy fera mettre es mains de mondit seigneur l'archiduc, les villes et chasteau de Béthune, Aire,

Hesdin et leurs appendances, en l'estat qu'elles sont présentement, hors l'artillerie et meubles.

» Et pour faire accomplir et entretenir les choses dessusdites, mondit seigneur l'archiduc, avant que lesdites villes et places luy soient délivrées, baillera au roy ses lettres signées de sa main et scellées de son scel, et en fera le serment solempnel sur le canon de la messe, et avecq s'en obligera, sur paine de censure et de commise, avecq le roy, de tout le droict qu'il prétend èsdicts ducez de Bourgogne et aultres choses contentieuses, en cas de contravention.

» Et baillera le scel de douze nobles personnaiges et des quatre membres de Flandres, huit bonnes villes des pays et obéissance de monseigneur l'archiduc, à la nomination du roy; lesquels nobles se obligeront, sur leur honneur et paine de parjure, et lesdictes villes en la forme accoustumée en tel cas.

» Sur quoy le roy, désirant en tel cas complaire à mondit seigneur l'archiduc, et à la requeste à luy sur ce faicte par lesdits ambassadeurs, a consenti et accordé toutes ces mesmes choses; et avec ce durant sa vie, et de mondit seigneur l'archiduc conjointement, il ne fera aussi de sa part poursuite par voie de fait, ne de justice, du droict qu'il prétend ès chastellenies de Lille, Douay et Orchies; mais bien par voye amyable.

» Et fera bailler le roy, pour accomplissement et seureté des choses dessusdites, ses lettres-

patentes, en tel cas requises ; et se obligera le roy, sous les mesmes sermens et submissions de censures, que monseigneur l'archiduc se obligera de tenir les choses dessusdites.

» Et demourera le traictié de Senlis en tous ses poincts, sa force et vertu, pour estre entretenu par le roy et par monseigneur l'archiduc, selon sa forme et teneur.

» Ce que dedens est escript, a esté accordé, promis et juré par le roy, d'une part, et messeigneurs les ambassadeurs et princes ; des ducs de Bourbon, de Lorraine, les contes d'Albrecht, de Nevers, de Ligny, de Candale, d'Avesnes, monseigneur le chancelier, l'archevesque de Rouan, l'évesque d'Alby, de Luxon ; les seigneurs de Gye, de la Gruthuyse, de Piennes, monseigneur de Saint-Andry, le sénéchal de Beaucaire et monseigneur de Bouchaige. Et ce a esté passé par le roy et ambassadeurs, en présence de messire Regnault Sohier et Pierre Ghumaire, notaires apostolicques, à ce appelez, le vingtiesme de juillet an dessusdit. »

---

## CHAPITRE CCXCIX.

Le baptisement de madame Alienore, premier enfant de monseigneur Philippes, archiduc d'Austrice, et de madame Johanne, fille du roy de Castille.

PAR ung vendredy . . . . . jour de novembre, environ deux heures en la nuict, madame l'archiducesse, fille du roy de Castille, s'accoucha en la ville de Bruxelles, d'une belle fille, son premier enfant. De sa nativité fut le peuple moult resjoy, dont se mit en paine de festoyer la solempnité de son baptesme. Fort triumphant et sumptueulx, paravant l'accoucher de ladite archiducesse, le roy des Romains estoit venu à Louvain, à Nostre-Dame de Hale, et à l'environ de Bruxelles, où monseigneur l'archiduc Philippe, son fils, et madame son espouze, près de gésir, allèrent audevant de sa royalle majesté; et couroit la voix que debvoit tenir l'enfant sur les fons. Et quant ladite dame fut accouchée, Hughes de Meleun fut envoyé vers ledit roy, pour l'advertir de ceste nouvelle joye et sçavoir sa bonne intention; et, iceluy retourné en court, fut préparée la solempnité baptismale, qui se fit en l'esglise Sainte-Goule, par ung joedy, dernier jour de novembre. En partant de l'hostel de mondit seigneur l'archiduc à Condenbergue, tirant vers Sainte-Goule par les grandes rues, estoit une voye closes de bailles

painctes de couleur rouge , fischées par fond dedens la chaussée , et de vingt pieds en vingt pieds une estache de mesme haulteur , sur laquelle estoit ung enfant richement accoustré , tenant ung rolle en sa main , à manière de prophete. Pareillement estoit une aultre estache de sapin , paincte dudict rouge , au bout de laquelle estoit ung gros pommeau estoffé de foeilles d'or , et sur iceluy pommeau une verge de quatre pieds de long , et au bout d'icelle verge une banerolle où estoient les armes de Brabant ; et au milieu de ladite estache ung tableau à manière d'un carriau , où estoient pourtraicts , croix Saint-Andrieu et les fusilz ; et ce se continuoit depuis la court jusques ladite esglise , de dix pieds en dix pieds. Et se estoient environ seize portes artificielles entre deux , sur lesquels estoient josnes enfans accoustrez comme aigles et pastoureaulx , chantoient mélodieusement ; et les maisons , à deux letz desdites bailles , furent richement parées et alumées de torses et aultres luminaires , qui estoit chose plaisante à veoir.

En l'hostel de monseigneur , où la dame estoit accouchée , y avoit une chambre d'honneur , où fut ung dreschoir accoustré le plus richement que piecha n'avoit esté veu le semblable , lequel ne se monstroït que à grans personnaiges et uobles hommes ; et auprès estoit ung dreschoir moindre , que chacun pouvoit veoir , et y boire qui pouvoit. La court dudit hostel estoit tant richement tendue , que puis les degrez d'en bas , partant des chambres ,

jusques à la porte, elle estoit toute couverte de riches tapis fort eslevez, et de si bonne sorte, que ceulx qui se trouvoient illecq, cnidoient estre en une haulte salle. Semblablement la grande salle de l'hostel estoit tapissée et richement tendue, en laquelle se fit l'assemblee des nobles, pour sçavoir tenir règle et ordre de marches en ce triumphe. D'autre part, l'esglise Sainte-Goule estoit aornée et tendue de riches tapisseries, comme de la Passion, de Gédéon, faictes et estoffées d'or et de soye. Au milieu de la nef estoit ung grant hourt, avironné d'une galerie richement couverte; au milieu d'icelui estoit ung petit parc tout vestu de fin drap d'or, et par dessus ung pavillon de samis vert, armoyé des armes de monseigneur et de madame, tout en ung escu; et au milieu dudit parc estoient les fons, Dieu sçait comment accoustrez, pour achever ce saint mystère; et auprès estant l'autel servant au baptesme, et au-dessus ung ciel fort riche et de très grant estime. Il y avoit environ huit cens hommes vestus de rouges parures, entre les baillies, tenant chacun sa torse pour esclairer ceulx qui marchioient au baptesme, tant à l'aller comme au venir.

Environ cinq heures du soir, précédoient pour marcher vingt serviteurs de la ville, ayant chacun en main ung blanc baston, faisant voye pour la suyte; après marchioient aucuns nobles hommes, ceulx de la loy et autres, en nombre de six à sept vingts, portant chacun une torse; puis suyvoient

messieurs les chappelains et chantres de la chapelle habitez de chappes d'or, sept ou huict abbés, trois ou quatre évesques; et estoit monseigneur Henry de Berghes, évesque de Cambray, à dextre de monseigneur l'évesque de Tournay, et senestre de monseigneur de Salubey, fort richement aornez; conséquemment messieurs les deux chanceliers d'Austrice et de Brabant, et plusieurs gentilshommes de la court, marchans deux deux, ayans chacun une grosse torse en la main; puis marchèrent les trompettes deux à deux, tenans leurs instrumens enveloppez sur les bras, sans faire manière de jouer; pareillement les héraux, tenans leurs robes d'armes sur les bras, et les suivoit messire Hugues de Meleun, seul au milieu de la rue; tenant les aubbes; le seigneur Dufay, bourguignon, portant le bachin; le conte de Nassou, portant la sallière; et monseigneur le prince de Chimay, portant le cyron; et après marchoit madame la Grande, vefve de monseigneur le duc Charles, portant l'enfant; à dextre du droict costé du marquis de Baden; et d'autre costé, d'ung ambassadeur d'Espagne; et en arrière, assez près, estoient monseigneur le bastard Philippe de Bourgogne et madame la douaigière de Ravestain, dames et demoiselles de court, fort en point, bien accoustrées.

Monseigneur l'évesque de Cambray, accompagné comme dict est, baptisa l'enfant, lequel, par la volonté du roy des Romains, son grant père,



fut nommé Alienore, après le nom de l'empereuse, sa mère, qui ainsi estoit appellée; et fit le debvoir, au nom du roy des Romains, le marquis de Baden; madame la Grande et madame la douaigière de Ravestain furent les deux marines. Ledit marquis donna ung joyau estimé la valeur de deux mille escus; madame la Grande offrit ung tablet fort riche, accoustré d'imaiges vaillissant mille escus; et madame de Ravestain ung autre joyau de grande value. Au retour du baptesme se tint l'ordre comme à l'aller, sinon que les trompettes desvelopperent leurs instrumens, et jouèrent jusques à la court; les héraulx vestirent leurs cottes d'armes; et madame la Grande, laquelle à l'aller, marchoit à pied, à son retour estoit assise en une chayère, tenant l'enfant nouvellement baptisé; et estoit portée de deux fort hommes, l'ung devant l'autre derrière; et pour mémoire dudit baptisement, furent, audit retour, habandonnez et ruez au peuple deux sachez plains de patars, où grosse presse s'esmeult pour les recoeillir.

---

---

CHAPITRE CCC.

De la terrible gellée et estrange glace qui fut la nuit et jour de la nativité  
Nostre-Seigneur.

ADVINT en cest an , par la nuit de Noël , le peuple estant aux matines, une terrible et espesse gresle chut de l'aer avec une pluie de mesme, laquelle lya et colla la rivière gresle et gellée sur la terre et sur les arbres ; puis survint la grosse neige , tellement que le tout congeré et entremeslé ensemble causèrent une glace dure comme pierre. Le peuple qui retournoit desdites matines, trebuchoit aval les rues , sur le pavet plombinet de glace. Plusieurs arbres , portans fruit et autres , non puissant de porter tant pesant sardel , furent esbranchez et desbrisez par grans esclas , et les rainseaulx qui se demorèrent entiers , clinoient vers la terre , à manière de croces entassées en luisant cristal , qui estoit chose plaisante à veoir quant le soleil réverbéroït allencontre ; et quant le vent souffloït parmi lesdits rainseaulx , ils hurtoient ensemble et causoient ung son à manière de cliquetis de harnois d'armes. Ainsi ceste greslée, riviée, neige, pluye et gelée desmembèrent piteusement les arbres , et affolèrent les hommes, qui tombèrent sur les glaces cristallines. Mais toutefois les arbres portans fructs furent pour cette année plus chargez de pommes ,

poires et autres fruitailles que jamais n'avoient esté paravant, qui fut ung grant bien pour le petit commun; mais il fut si grant stérilité de fourrages, que chevaulx, veaulx et vaches périssoient par famine. Les laboureurs qui, l'an précédent, avoient couvert leurs granges de nouvelles gluyans, furent contraincts de les descouvrir pour les donner à manger à leurs bestes. Les oiseaux sauvages et champêtres, durant ceste angoisseuse gelée, furent en tel dangier que leurs aisles s'engeloient en l'aer sur leurs corps, dont ne pvoient querre leur pasture, ains tresbuchoient sur la terre, puis les paisans les prenoient à leur plaisir, chassant devant eulx oyes saulvages, bistardes et canars. Ceste aspre et estrange gelée dura douze ou treize jours en la conté de Haynault. Les coquelets des clochiers estoient tant fort atachiez à leur croix, que tourner ne pvoient, et quant vint au dégel, les pièches de glace grosses, grandes et espesses cheurent sur les nefs des esglises, tellement que grandement furent adommagiez, ensemble plusieurs chapelles attainctes de ce cruel tempeste fort estrange et non accoustumé de veoir.

---

---

CHAPITRE CCCI.

Le mariaige du roy Loys de France et de madame Anne de Bretagne, vefve de feu le roy Charles, et l'annulation du mariaige dudit roy et de madame Jehanne de France ; et la descente en France du duc Valentinnois , fils du pape.

LE huictiesme jour du mois de janvier ou environ , fut faict le mariage du roy Loys de France, douziesme de ce nom, et de madame Anne, ducesse de Bretagne, vefve de feu le roy Charles, huitiesme de ce nom ; duquel mariaige, non-seulement le royaume de France se donna grant admiration, mais les provinces et régions circonvoisines ne cessoient de murmurer, et estoit chose de grande nouvelleté ; car ledit roy Loys avoit espousé lors, et encoire estoit vivante madame Jehanne de France, fille du roy Loys, onziesme de ce nom, sœur germaine du roi Charles, lors trespasé ; et d'autre part, ladite Anne, royne de France, estoit sa commère, et avoit espousé le frère de la première femme dudit roy Loys. N'est merviel se madame Jehanne de France, sachant ce mariaige contracté, ne fut angoisseusement desplaisante ; car par plusieurs ans avoit esté mariée audit roy Loys, lors estant duc d'Orléans, combien qu'ils n'eussent ensemble nulz hoirs procréés de leur chair, et que iceluy roy, estant duc, n'en fit nulle plainte ne querimonie ; toutefois icelle, très noble princesse,

filles du roy, sœur du roy et espouse du roy, se le mariaige estoit en valeur, se mit en paine de rompre ce second mariaige, tant par procès comme autrement. D'autre part, le roy Loys se mectoit en son debvoir, disant que le roy Loys, père de ladite dame Jehanne, luy avoit faict prendre et espouser par force, et que jamais ne s'y estoit consenty. Néanmoins, après la mort dudit père, il la tint pour son espouse comme devant, sans monstrier signe de la vouloir répudier jusques à ce qu'il se trouva maistre et seigneur de la couronne, que lors requiert annullation du premier mariaige, pour parvenir au second, le procès faict comme dict est, et la sentence rendue par l'auctorité de nostre saint-père le pape, monseigneur le cardinal évesque du Mans, déclara le premier mariaige estre nul, disant ce qu'il s'ensuit :

« Vu le procez mené et pendant par - devers  
» nous, Philippe de Luxembourg, cardinal, du  
» title saint Pierre et saint Marcellin, de sainte  
» Esglise de Rome, évesque du Mans; Loys, éves-  
» que d'Alby, et Fernande, évesque de Sixte;  
» juges délégués en ceste partie par nostre saint-  
» père le pape, Alexandre sixiesme, entre le très  
» chresptien roy de France, douziesme de ce nom,  
» demandeur en ce cas d'annullation de mariaige,  
» d'uné part; et illustrissime dame Jehanne de  
» France, deffenderesse, d'autre part; les éscriptz  
» apostolicques à nous adressez en ceste partie,  
» la demande dudit demandeur; les exceptions

» péremptoires et deffences d'icelle deffenderesse,  
» et ses exceptions et deffenses faictes en sa propre  
» personne; la desposition des témoins produicts  
» par ledit demandeur; les objects, réprobations  
» faicts par icelle dame deffenderesse contre iceulx  
» tesmoins; et les salvations d'iceluy deman-  
» deur au contraire; les extraicts et munyemens  
» produicts d'une part et d'autre, les conclusions  
» en cause, assignations d'oyr droict, et autres  
» actes et procédures de cause; et tout veu et con-  
» sidéré que sur ce proveue délibération, et ap-  
» pellié et coinequé avec nous le conseil d'ung car-  
» dinal, archevesques, évesques et gens lettrez,  
» tant docteurs en théologie comme jurisconsultes  
» en grant nombre, par nostre sentence deffini-  
» tive, laquelle, nous séans en siège de juge, et  
» ayant Dieu devant nos yeulx, soustenons di-  
» sons et déclarons, prononchons le mariaige  
» contracté en icelles parties, et dont est ques-  
» tion en ce présent jugement, non tenu, ne avoir  
» tenu; mais avoir esté et estre nul et de nul ef-  
» fect, abolition ou efficace, et n'empescher ledit  
» demandeur de faire ou contracter aucun ma-  
» riaige avec autre, en lui donnant, en tant que  
» mestier est, congïé de ce faire, par nostre sen-  
» tence, etc. »

Et par ainsi fut tenu ferme et stable le mariaige du Roy Loys et de madame Anne de Bretaigne, laquelle peu de temps après s'accoucha d'une fille nommée Claude. Et se le peuple vulgaire se donna

merveil pour la nouuelleté du cas , de voir ung roy de France , très chresptien , avoir deux femmes vivantes pour ung jour ; si fut il fort esbahy de veoir le fils du pape Alexandre sixiesme , lors régnant , faire son arrivée en France , aussi triumpamment que feroit l'admiral Basquin , s'il vivoit en prospérité. Ce fils du pape , nommé le duc Valentinois , avoit premier esté promue à sainte Esglise ; mais il renoncha au chapeau rouge , et se mict sus à grande pompe et bombance , et descendit en France , sur espérance de soy allier à quelque grande princesse ; sa venue en court fut en la ville de Chinon , où , pour commencement , entrèrent quarante mulets chargez , dont les sept furent couverts de drap d'or , aultres de velours cramoisi , de satin jaulne , et de riche sayettes ; puis marchèrent soixante-dix escuyers à cheval , fort bien accoustrez de grosses chaisnes d'or , vestus de velours , ayans pourpains et jacquetons de drap d'or et toghes de velours noir ; conséquemment entrèrent seize paiges , fort bien montez , vestus de velours cramoisy , eschiquetez de samis jaulne , et pourpointz de drap d'or ; et après eulx vindrent dix-huit chevaulz , que genets que aultres , et deux mulets que vingt lacquais menoient ; aulcuns desdits chevaulx bardez , et les aultres fort bien en point ; et entre les aultres choses admiratives , y avoit sept selles et aultres harnois estoffez , cherchiez et furnis d'or et de pierres précieuses , resplendissantes comme soleil en verries , dont chacun

se donnoit grant merveil ; puis entrèrent trois héraulx vestus comme les escuyers , portans les armes dudit duc , leur maistre ; et puis six trompettes , de mesme accoustrement , avec le gros tamburin et aultres menestriers , qui toutesfois ne firent ne bruict ne son à son entrée. Après vint le duc Valentinois , fort superbe , monté sur un cheval grison , et estoit vestu ledict duc de drap d'or , ung bonnet de velours noir sur sa teste , accoustrez de gros perles pendans de deux costez , et pardevant une baghe , merveilleusement riche , garnie de pierres précieuses ; sur le bras gauche avoit une escarboucle , et sur le repley de ses housseaux ou brodeghins , gros diamans , rubis et autres pierres ; le harnois de son cheval , estoffé d'orfabverie par dessus gros capanes d'argent ; dessus la croupe estoit une grosse carchofle d'or , et la bride d'orfabverie fort nouvelle , d'extrême coustance et sumptueuse valeur ; du sequel de ce duc Valentinois estoient archevesques , évesques , médecins , astrologiens et autres grands personnaiges , bien échainez , et de grant monstre , tenant gravité magnifiquement , et myne selon la mode italicque. Son entrée fut de grant estime , fort plaisante et joyeuse ; mais l'issue fut triste et mélencolieuse ; car l'on disoit qu'il estoit venu en espoir d'avoir en mariaige la princesse de Tarente , qui plaine-ment le refusa.

En ce temps , environ la feste de la Circoncision , fut prinse par force des gens du roy des Romains ,



une ville en Gueldres, nommée Esque, close et fortifié selon la mode du pais; laquelle ville fut reprinse par les Gueldrois, par faulte de bonne garde, et demorèrent, que mors que prisonniers, de quatre ou cinq cens hommes, entre lesquels y eut ung conte allemant, et de dix à douze nobles hommes.

Environ la mye quaresme, le roy des Romains fit assembler en Anvers les trois estats, où, en présence de monseigneur l'archiduc, son fils, le duc George de Bavière, le marquis de Baden, le conte de Nassou, aucuns chevaliers de l'ordre, et aultres grans princes de Germanie, proposa fort élégamment, par l'espace de heure et demye, en lengaige thiois, et fit mention en la proposition de trois principaulx poincts, l'ung du voiaige de Gueldres, l'autre de la paix de France, faicte à Paris, qui point ne lui plaisoit, et le tierch' sur le faict de Turquie.

---

## CHAPITRE CCCII.

POUR L'AN 1499.

La prinse et la reprinse de Milan et de Novarre , ensemble la prinse du duc Lodvic.

LE duc Lodvic , vulgairement dict le More , print le gouvernement de la ducé de Milan , après le trespas de son frère aîné , nommé Galéas Maria , piteusement meurtry en l'esglise Saint-Estienne ; car il estoit mortellement hay de son peuple , par les exécrables , grandes et oultrageuses dispositions , tailles , gabelles , qu'il mectoit sus journellement ; pourquoy ses subjects , durement oppressez , desirant estre tirez hors de captivité tant misérable , facilement s'enclinèrent , pour mieulx valoir , de tenir le party des Francoï ; et avec ce , ung capitaine natif de leur quartier , riche et puissant , nommé Jehan-Jacques , qui tenoit aulcune place à l'environ , pour la querelle de France , dès lors que le roy Charles fit son voyage de Naples , les induysit à tenir le party par doulces persuasions , et labora tellement avec ceulx qui portoient en cœur la droicte croix , qu'ils se condescendirent à la francisque nation , et luy donnèrent à sa venue pour ses labeurs , trente mille ducats d'or , et celuy leur promit , 'au nom du roy de France , les relever des horribles et

dommageuses pertes et exactions dont ils estoient piteusement vexez, foullez et travaillez. Le duc Lodvic, sentant aulcunement l'affection des Milanois, et comment ils aspiroient après les Franchois, qui se mectoient sus à grande armée; pour leur faire une venue, délibéra de non actendre le hurt; et comme ceulx qui sont sur le train de morir, commencha à fardeler, et fit charger son or, son thrésor, ses joyaulx, ses vassaulx, sa pierrierie, sa hanneperie, sa monnoye, ses draps de soye, jusques à cinquante mulets, et emmena si grande richesse, que à peine le porroit l'on croire. Les Franchois, bien advertis de son deslogement sans trompettes, firent approcher leur armée, saisirent et prindrent la cité, où qu'ils feurent receuz à grande liesse, confessans le roy Loys estre leur souverain, vrai et naturel seigneur, et firent sermens de luy estre bons et loyaulx, et obéissans sujets.

Le duc Lodvic, moult estonné de ces nouvelles, avoit grandement la puce en l'oreille, pensant par quel moyen il porroit recouvrer ses pertes; et pendant le temps que Franchois estoient fort empeschez, trouva manière par entendement qu'il avoit à aulcuns Milanois, de réduire la cité en sa main; par quoy envoya son frère, le cardinal de Astane, pour achever sa prétente; et de faict, luy mesme y entra, et fut, d'aulcuns Milanois, aussi affectueusement, et de bon cœur recoillié, que se saint Pierre et saint Pol feussent descenduz

des cielz , et la reprint pacifiquement, sans nul exploit de guerre. Les Franchois se retirèrent au chastel , sans nulle emprinse faire , ne monstrier signe de recouvrance , laquelle fut faicte en l'espace de neuf à dix jours ; puis l'armée de France les débouta , qui la reprint vigoreusement. Le roy y fit son entrée , à grand triomphe , ayant le chapel ducal en teste ; et le duc Lodvic , pour tout refuge , s'en alla au roy des Romains , requerrant avoir sa garde , pour rebouter les Franchois , qui s'estoient fourrez en Novarre , et desiroit avoir les Suisses et les lansquenets , qui militoient à ses gaiges. Le roy lui disoit que , touchant les Suisses , il ne adjoustast à iceulx grant fidélité ; car il les sentoient variables et grans trafiqueurs ; mais volsist attendre l'expiration des trêves. Le duc Lodvic ne volut croire ce conseil , disant qu'il congnoissoit iceux Suisses , fort à l'avarice , et qu'il avoit chevanche assez pour les contenter ; si que finalement le roy lui bailla huict mille Suisses , sept mille lansquenets , et de quinze à seize cens compagnons de la garde qui furent Rodighe de Lalaing , Loys de Vauldrey , Almerade , et Robinet Ruffin , capitaine de l'artillerie , tous bien paieés aux despens du duc , à quatre ducats pour le mois.

Iceluy duc Lodvic vint planter son armée devant Novarre , où il fit aulcuns petits assaulx de serpentes ; et , considérant que avoir ne la pavoit sans gros bastons , manda au roy artillerie convenable pour parachever son emprinse ; et par le comman-

dement du roy, fit charger, par ledit Robinet Ruffin, huict gros courtaulx, lesquels il fit deffaïre et mettre par pièces, et les traîner par-dessus les montaignes de Ourmes, sur ung roc, ce qu'il sembloit impossible de faire, considéré la voye inagressible; car souventes fois passoient par-dessus la neige. De l'arrivée dudit Robinet et de ses courtaulx, fut ledit duc fort admiré pour le difficile et dangereux chemin qu'il avoit passé; et quant Robinet fut devant la ville et eut regardé la place où il assit ses huict courtaulx, en ung quartier et le battit jusques à donner l'assault; et adonc les Suisses, que le duc avoit amenez pour soy aider, demandèrent paiement pour ung mois; aultrement disrent qu'ils ne procéderoient plus avant. Le duc, fort desplaisant, leur fit plusieurs remonstrances, auxquelles ne voloient entendre. Robinet voyant le faict esbranlé par le débat des Suisses, print quatre desdits courtaulx et les assit en ung quartier de la ville, à sa volonté. Lors les Francoïis, voyant que le duc persistoit en son emprise, parlementèrent, et se rendirent corps et biens saulves; puis widèrent, et le duc, avec les siens, entrèrent en Novarre. Puis l'armée de France, soubz la conduite du seigneur de la Trimouille et aultres capitaines et routiers de guerre, fit une course devant Novarre, pour sçavoir la disposition du duc Lodvic, et sçeut que le duc estoit issu de son fort à main armée, avecq son artillerie, et se tiroit à Verras pour les combattre. Le seigneur

de la Trimouille, adverty de ceste besongne, manda hastivement au conte de Ligney et aultres de sa bende, qu'il se venist adjoindre avecq luy, pour quérir lieu convenable à la bataille, et qu'ils seroient combattus.

Les deux armées se trouvèrent en poincte, et furent faictes plusieurs escarmuches d'ung costé et d'autre; mais le duc, ne ceulx de sa sorte, n'osèrent actendre le grant hurt. Et jasoit ce qu'il eusist quatorze ou quinze mille de Suisses et lansquenets, de Bourguignons et Lombards, jusques au nombre de trois mille chevaulx, il se retira dedens Novarre à grant multitude, requerant l'appointement; et ce vint par les Suisses de son party, qui avoient entendement avecq ceulx du party de France, disant que nullement ne voloient hurter ne coupler avecq ceulx de leur nation; et que s'ils estoient tuez par bataille ou rencontre, jamais ne se oseroient trouver au pais. Et fut l'accord faict que les capitaines et compaignons de la garde wideroient chacun sur ung courtau, et que leurs grans chevaulx et bonnes bagues demoreroient derrière; mais les piétons lombards qui furent trouvez avecq le duc, furent tuez au nombre de trois à quatre mille. Et porta le traictié que se les Francois povoient trouver le duc Lodvic, au partir de Novarre ou aultrement, ils le prendroient prisonnier; ce qui leur fut accordé. Et toutesfois ledit duc s'estoit rendu au conte de Ligney, la nuit dont il wida le lendemain.

Aulcuns ont dict que les Suisses de son party le vendirent aux Franchois, par l'intelligence qu'ils avoient avecq ceulx du party contraire; et de faict promirent de le livrer aux Franchois; pourquoy iceulx se misrent en paine de l'avoir par cautelle ou par force; car, à la widenge de Novarre, se misrent en bataille pour le saisir forchément, se aultrement avoir ne le povoient; et le cherchèrent l'espace de trois heures, se firent merveilleux guait aux portes, et affin de mieulx le choisir et congnoistre, ils firent passer les piétons suisses et aultres sous une picque; et en ce passage fut recongneu le duc Lodvic, et prins en habit dissimulé, ainsi que les Suisses l'avoient accoustrez. Il dit qu'il avoit baillié sa foy et fait serment au conte de Ligney, comme son prisonnier, et en avoit saulfsconduit; mais les Franchois qui tenoient le mouton par la laine, luy respondirent que son saulfsconduit, sa foy et son serment estoient rompus et cassez, à cause de changement de son habit, non convenable à son estat, et qu'il rendoit pied fuytif.

Et par ainsi tomba le duc Lodvic au piège des Franchois, qui se trouvèrent possesseurs paisibles de la cité et ducé de Milan, et de toutes les appendances. Et pour le mesus que Milanois avoient commis et perpétré contre la majesté du roy de France, d'avoir rappelé, receu et inthronisé en leur cité, à très grande joye, le duc Lodvic, ils en furent composez par amende prouf-

fitable ; et ainsi se accordèrent à payer la somme de trois cens mille escus d'or au soleil.

---

### CHAPITRE CCCIII.

La foy et hommaige que fit monseigneur l'archiduc ès mains de monseigneur le chancelier de France, représentant la personne du roy.

COMBIEN que le traictié de Paris, faict l'an précédent, ne fusist à l'appétit de plusieurs gens de ce quartier, auxquels il sembloit estre dur et pesant à digérer, toutesfoys monseigneur l'archiduc, qui en fit son prouffict, le jura tenir solempnellement, receut les scellez des nobles de sa maison et des bonnes villes de son pais ; et pour le parfurnir, se tira en Arras, accompagné des princes, contes, barons, chevaliers de l'ordre, nobles hommes et escuyers, monseigneur le chancelier d'Austrice et messieurs du conseil, gorrièrement habitez, sans nuls accoustremens de guerre ; et fit son entrée en Douay, qui les recoeillit honnorablement, luy faisant présent d'une coupe d'or, pesant trois marcz, furnie de plusieurs mailles à la croix de Saint-Andrieu. Et par ung mardy, second jour de juillet, se trouva devant la ville d'Arras, où les seigneurs d'esglise, nobles, mannans et habitans luy vindrent au-devant ; et, entre les aultres, le mayeur de la ville, nommé le Grisart, qui avoit esté cause de la repriuse d'icelle, luy présenta les



clefs des portes , et monseigneur l'archiduc les luy rendit , en disant qu'il en fesis bonne garde. Messieurs d'Arras , tant de la ville comme de la cité , avoient saict grant préparement d'histoires , pour le conjojr , où il fut grandement festoyé et logié à l'abbaye de Saint-Waast. Et pour ce qu'il estoit beau prince , en eage de vingt-ung ans , et que jamais n'avoit esté au quartier d'Arthois , frontière d'ennemys , chacun le desiroit veoir ; et estoit sa renommée tant grande , que non-seulement ses subjects , mais les habitans d'Amyens , de Péronne , de Saint-Quentin et aultres villes qui luy furent ennemyes , et qui le vindrent veoir , le begnisoient , prisoient et honnoroient ; et ceulx de son quartier , qui , tant de travail et angoisseuse paine avoient souffert pour soustenir sa querelle , oubloient les paines , pertes et dommaiges qu'ils avoient porté , en regardant sa face princialle. Semblablement , monseigneur l'archiduc fit son entrée en la cité , fort honnestement parée de plusieurs histoires et personnaiges ; et luy vint au-devant , accompagné de notable collége , monseigneur maistre Pierre de Ranchicourt , évesque d'Arras , eagé de soixante-quatre ans , vénérable personnaige , fort noble et qui , par les Allemans avoit eu à souffrir. Iceluy lui donna la croix à baiser , comme il est usaige de faire.

Peu de jours après firent leur arrivée en la cité lez-Arras , monseigneur le chancelier de France , monseigneur de Ravestain , le seigneur Despierres ,

le sénéchal d'Anjou, Robinet de Fraineselles, les seigneurs de Miraumont et de Mailly, et plusieurs nobles chevaliers et escuyers de la conté d'Arthois. Et fut mondit seigneur le chancelier logié à la court de l'évesque, et les aultres au cloistre de l'esglise et à l'environ. Monseigneur le chancelier de France, logié à la court de l'évesque, les matières de l'hommage faire se préparèrent, tant d'un costé que d'autre, où se tindrent plusieurs conseils suractendans la venue de monseigneur le conte de Ligny; et fut conclute la journée du besongner, qui fut le vendredy cinquiesme jour dudit mois de juillet, auquel jour monseigneur le chancelier de France ne wida son logis, jusques monseigneur l'archiduc eut fait son devoir; lequel se préparoit du venir. Mais le seigneur de Ravestain et aultres, commis de par le roy, wydèrent jusques hors la porte de la cité, expectans la venue de mondit seigneur l'archiduc; puis, tous ensemble se trouvèrent à la court de l'évesque, vers monseigneur le chancelier, lequel sentant l'approche de monseigneur l'archiduc, issit de sa chambre, richement aorné selon son cas, ayant chappel et bonnet sur sa teste. Et monseigneur l'archiduc avoit bonnet en main et teste nue; lequel, par humilité se volut par trois fois ruer à genoulx devant lui; mais il fut soustenu et redressé par monseigneur de Ravestain et autres. Aucuns disent que monseigneur le chancelier mit main au chapeau et se print à dire parolles assez semblables :

« Monseigneur, vous faictes foy et hommaige lige  
» à moy, représentant la personne du roy, comme  
» vous estes tenu de faire par raison de la perrie  
» et conté de Flandres, et aussi des contez d'Ar-  
» thois et Charollois, que tenez de la couronne de  
» France, et généralement de toutes aultres sei-  
» gneuries appartenantes et appendantes d'i-  
» celles. »

Lors ledit chancelier lui print les deux mains et le baisa en la joe. Ce mystère accompli, le chancelier se rua à genoulx devant monseigneur l'archiduc, soy humiliant et recongnoissant les biens qu'il avoit receuz de la maison de Bourgongne, dès sa josnesse, du temps du duc Charles, son grant père et du roy des Romains son père, et estoit nommé messire Ghuy de Rochefort, natif de Bourgongne, parvenu, à tel honneur qu'il estoit indigne, chancelier de France.

De ceste recognoissance, et des humilitez faictes de l'ung des personnaiges à l'autre, le peuple assistant, fort joyeux et bien édifié. Le tout achevé, monseigneur l'archiduc, accompagné du chancelier et des princes et seigneurs, tant d'ung parti que de l'autre, retourna à Saint-Waast; et, à l'après-disner, arriva monseigneur le conte de Ligny, associé des nobles seigneurs de Picardie et d'Arthois, lequel fut grandement bien venu de monseigneur l'archiduc; et pour le parfaict du traicté de Paris, affin de recouvrer sans empeschement les villes de Béthune, Aire et Hesdin, le

roy de France envoya lettres, desquelles la teneur s'ensuit :

« Loys, par la grâce de Dieu, etc., sçavoir faisons que nostre très chier et bien amé cousin ,  
» conte de Flandres , Arthois et Charolois , nous  
» a aujourd'hui faict , ès mains de nostre ainé et  
» féal chancelier , les foy et hommaige lige qu'il  
» est tenu de faire pour raison de la perrie et  
» conté de Flandres , et aussi des contez d'Arthois  
» et Charolois , qui tient de nous et de nostre couronne , et généralement de tous les autres seigneuries, appartenances et appendances d'icelles  
» qu'il tient de nous et de notre couronne. Auquel  
» foy et hommaige nous l'avons receu, saulf nostre droict et l'autrui. Si mandons et commandons, expressément enjoignons et à chacun de vous, si comme à luy appartiendra, que se pour cause desdites foy et hommaige à nous faictes  
» desdictes perries, contez de Flandres, d'Arthois et de Charolois et autres, et seigneuries de nostredit cousin, ou aucunes des autres appartenances et dépendances avoient esté prises, arrestées ou aultrement empeschées, mettez-les luy, ou faictes mettre, chacun de vous en dedans soy, incontinent et sans délay, à plaine délivrance ; car ainsi nous plaict, et volons estre faict, pourvu toutesfois que nostredit cousin baillera son dénombrement et adveu desdites choses, de dans temps deu, et fera et payera les autres debvoirs, si aucuns nous sont pour ce

» deuz , se faicts et paieiz ne les a. Donné en nostre  
» cité lez-Arras, le cinquiesme jour de juillet,  
» an dessus. Par le roy, à vostre relation, les  
» évesques d'Arras et Cambray, les sires de Ra-  
» vestain, de la Gruthuse, de Fraineselles, mes-  
» sire Charles de la Fernande, chevalier ; maistre  
» Christoffe de la Carmoine, maistre des reques-  
» tes de l'hostel ; le bailly d'Engens ; messire  
» Thomas de Plagnet, chevalier, chancelier de  
» mondit seigneur l'archiduc ; le prince de Chi-  
» may ; le conte de Nassou ; les sires de Fiennes,  
» de Berghes, de Molembais, et aultres pré-  
» sens. *Signé* AUNIS. »

---

## CHAPITRE CCCIV.

La mort de Pierquin Wesebecque, soy disant estre Richart, fils du roy  
Édouart.

Le royaume d'Engleterre fut en ce temps grandement estonné à cause de Pierquin Wesebecque ; tellement que plusieurs grans personaiges, seigneurs et barons, se boutèrent contre le roy Henry, et, entre les aultres, le duc de Suffolcq se rendit fugitif dudit royaume, accompagné d'aucuns de sa sorte, et, pour estre à seurreté de son corps, se tint ung espace de temps en la ville de Saint-Omer. Ledit roy, adverty de ceste fuyte, mit sus une ambassade fort honorable, et l'envoya vers monseigneur l'archiduc, estant lors en

Bruxelles. Ung personnaige de ladite ambassade proposa en latin, fort élégamment, remémorant les alliances qui nouvellement estoient faictes entre le roy d'Engleterre et monseigneur l'archiduc, leurs pays et seigneuries, debvoir estre inviolablement entretenues d'ung party et d'aultre. Néantmoins le roy Henry estoit certain que le duc de Suffolcq, son ennemy, se tenoit, hantoit et habitoit en aulcune ville de ses pais, à son très grand desplaisir, qui estoit contre le traictié et contenu desdites alliances.

La proposition finie, monseigneur l'archiduc fit donner jour de respondre, en la ville de Saint-Omer, en laquelle ville ledit de Suffolcq s'estoit tenu, coincequant son faict à messire Denis de Morbecque, seigneur de Hondecontre, capitaine lors de ladite ville, affin que par son moyen il eussist adresce vers monseigneur l'archiduc, pour parvenir à aulcun appointement vers ledit roy Henry; et defaict, mondit seigneur l'archiduc manda audit de Morbecque qu'il fesist assistance audit de Suffolcq, comme il fist; car il envoya, bien acompaigné, pour plusieurs fois, parlementer au capitaine de Ghieuse, affin d'estre médiateur vers le roy Henry; et, peu de jours après, mondit seigneur l'archiduc manda audit Denis, fort expressément, qu'il disist audit Suffolcq qu'il wydast ses pais, qu'il ne vouloit nullement rompre lesdites alliances et traictiez faictz entre le roy d'Engleterre et luy : toutesfois, iceluy de Morbecque,

voyant que iceluy de Suffolcq labouroit à toute diligence d'avoir son traictié, il différa dire ce qu'il avoit en charge; dont monseigneur l'archiduc grandement se contenta.

Monseigneur Henry de Berghes, évesque de Cambray, fut en ce temps envoyé en ambassade en Engleterre, par monseigneur l'archiduc; et pour passer temps, le roy Henry fit venir en la présence dudit évesque, Pierquin Wesebecque, lors prisonnier, où il fut interrogué de plusieurs besongnes; puis fut renvoyé en misérable prison, en la tour de Londres dont il estoit issu. Depuis il trouva manière d'eschapper, et fut mucyet trois ou quatre jours en aulcuns roseaulx auprès de la Thamise. Le roy, adverty de sondit eschappement, le fit querrir à toute diligence; et icelluy Pierquin monta sur ung muret et descendit en une chartrousie, priant très humblement au prieur le celer et garder illecq; et pour ce que ledit roy Henry avoit faict deffendre et publier sur grosse paine, non soustenir ledit Pierquin, icelluy prieur estant en grand soussy comment il pourroit besongner, et se advisa de le mettre ès mains de l'évesque, qui pareillement le soustint par aulcuns jours; mais iceluy doubtant d'estre cheu en indignation, le remit ès mains du roy, qui l'emprisonna comme devant.

Ce temps pendant, machinèrent aucuns seigneurs d'Engleterre contre ledit seigneur roy, en suscitant la querelle dudit Pierquin et du fils du duc de

Clarence, prisonnier, dès qu'il n'avoit que quatre ou cinq ans d'eage. Pourquoy iceluy roy fit faire le procez dudit Pierquin, et fut jugé à estre pendu avecq son maistre, qui l'avoit nourri en ladite querelle. Aulcuns disoient et cuidoient encoires qu'il fusist fils du roy Edouart, comme il avoit maintenu; mais petit apparence ne fut faict au dernier de ses jours; car luy et son maistre furent menez le hart au col par les quarsours de la ville de Londres. Aulcuns disoient que ledit Pierquin, selon l'ancienne mode d'Engleterre, debvoit estre, pour tel cas de lèze-majesté, esquartellé tout vif; mais l'on luy fit telle grace, qu'il fut pendu, et après sa mort esquartellé, et son chief mis sur une lance en commun spectacle.

Ainsi fut la blanche rose, qui tant avoit faict de travail, tant à la rouge rose que au bouton vermeil, pendue et seichée au soleil; et pour du tout extirper la lignée du roy Edouart et de la maison d'Yorcq, le roy Henry fit tirer hors de prison le fils du duc de Clarence, germain à sa femme; et huit jours après la mort dudit Pierquin, le fit décapiter. Il avoit passé sa josnesse en chartre, jusques il estoit parvenu en eage viril. De la mort dudit fils furent les nobles d'Engleterre, ensemble tout le peuple adsistant, en grant desplaisance; car il estoit innocent du cas, et n'avoit jamais conspiré contre la réale majesté; parquoy plusieurs personnaiges, plus en couvert que en appert, se murmurèrent grandement; aulcuns aultres excu-



sauient le roy , disant que ledit fils du duc de Clarence estoit hoir masle à la maison d'Yorcq , lequel porroit susciter , en temps futur , nouvelles guerres au royaume , et affin de éviter effusion de sang humain , il valloit mieulx que ung seul homme morust que multitude de peuple fusist perdue. Et d'autre part , puisque son père , duc de Clarence , avoit esté vaincu de conspiration entrejectée contre le roy Edouart , son frère ; tellement qu'il fut jugié estre noié en une queverde de malvisée , son fils n'estoit capable de parvenir à dignité royale , considéré les démérites de sondit père.

---

## CHAPITRE CCCV.

La nativité et baptesme de monseigneur le duc Charles , premier fils de monseigneur l'archiduc et de madame Jehanne d'Espagne.

PAR ung lundy que bisexte eschey , le vingt-quatriesme jour de febvrier an dessusdit , à l'heure de quinziésme heure , de la cinquante-sixiesme minute , fut nay en la ville de Gand monseigneur Charles d'Austrice , duc de Luxembourg , second enfant et premier fils de monseigneur l'archiduc d'Austrice Philippe et de madame Jehanne d'Espagne , fille du roy de Castille , dont tout le peuple des pais , et souverainement les Ganthois , furent souverainement resjoys ; et le septiesme jour de mars ensuivant , environ noef ou dix heures en la

nuict , fut porté à baptesme à l'esglise Saint-Jehan de Gand. Pour solempnellement et à grant triumphe célébrer ce baptesme , les Ganthois s'emploierent si magnifiquement que riens plus , et n'y fut riens espargné; et firent une voye de boissoyet, en manière de hourd , large de deux dextres et long de sept cens, eslevée dessus le pavet environ trois piedz, accoustrée de bailles de mesme, painctes des couleurs de monseigneur l'archiduc , partant de son hostel jusques à ladite esglise. Ladite allée estoit fort décorée de trois fois treize portes; les douze premières estoient petites et la treiziesme plus grande, nommée la porte de justice; conséquemment les douze autres petites, et la treiziesme plus grande nommée la porte de paix; et estoient justement et également compassées pour parvenir jusques audit Saint-Jehan. Moultz plantineusement et à grans coustz furent ces portes estoffées d'armoiries des pais, esluminées de flambeaux; semblablement les maisons prochaines, furnies de luminaire jusques au cinquiesme estage de hault. Par confession des ciriers de Gand, fut trouvé que l'accoustrement de ladite voye monta à plus de dix mille flambeaux, sans comprendre ceulx qui lumoyoient aux despens d'aulcuns particuliers, bourgeois et aultres.

Sur la rivière du Lis fut ung navire où se tindrent les clarons de Gand; et estoit pourveu de six à sept cens flambeaux ardans; et pour chose nouvelle, fort merveilleuse et de grant coustenge, fut faicte une galerie de cordes, partant du beffroy de

Gand , et allant à droicte ligne jusques à la flesche du clocher Saint-Nicolas , et estoit ladite galerie eslumée de flambeaux et de lanternes de papier , tellement que la ville de Gand sembloit estre en feu et en flambe. Le dragon dudit beffroy jectoit fusées de feu gregeois par la gheule et par la queue. Le personnaige inventeur de ceste galerie , marchoit d'ung bout à l'autre sur asselles à ce servant , aussi vistement que sur une aultre prochaine de terre ; et de faict porta une roe de chariot au propre lieu où est le cocquelet dudit clocher Saint-Nicolas , et accoustra ladite roe de plusieurs flambeaux qui resplendissoient par dessus tous les aultres. Jamais ne feut veu en Gand si sumptueux luminaire pour quelque prince qui nasquit ou entra en la ville. L'esglise de Saint-Jehan , où se devoit faire ce baptesme , estoit fort bien tendue de tapisserie de drap d'or et de soye , et les fons fort subtilement et sumptueusement ouvrez d'orfabverie.

Les premiers qui partirent de l'hostel de monseigneur l'archiduc , et marchèrent sur la voye artificiellement ; faicte comme dict est pour porter l'enfant à baptesme , furent les doyens des mestiers , accompagnez de leurs gens ; puis messieurs de la loy ; les chevaliers et nobles gens de la ville , portans ung flambeau chacun ; puis vindrent les nobles de l'hostel , escuyers , chevaliers , gens de conseil , messieurs de l'ordre et aultres , jusques au nombre de trois à quatre cens ; après les compagnies susdites , vint le josne conte de Nassou

portant le chierge servant au baptesme ; le seigneur de Fiennes portant la sallière ; messire Philippe le bastard , admiral de la mer , portant le bachin ; et messire Ferry de Croy , seigneur du Reux , portoit l'aube ; monseigneur Charles de Cröy , prince de Chimay , adextroit madame Marguerite , princesse de Castille , nouvellement retournée d'Espagne , en atours de doeil , marchant sur le costé dextre ; et au senestre costé madame Marguerite d'Yorcq , douaigière de Bourgongne , portoit l'enfant à baptesme , et marchoit avecq messire Jehan , seigneur de Berghes et messire Michiel de Croy , seigneur de Sempy , nouvellement retourné d'Espagne avec madame Marguerite ; et au senestre costé estoit madame Aliénore , fille de monseigneur l'archiduc , eagée environ de quinze à seize mois , que portoit Jean de Luxembourg , seigneur de Ville , de laquelle fille les Ganthois firent grant feste ; car jamais ne l'avoient veue en leur ville. Ceste très noble assemblée parvenue à l'esglise Saint-Jehan , monseigneur Pierre , évesque de Tournay et abbé de Saint-Amand , baptisa l'enfant , qui fut nommé Charles , après monseigneur le prince de Chimay , qui en fut le parin. Et fut ainsi nommé , comme aucuns disent , en recordance de très puissant et très redoubté duc Charles de Bourgongne , son ayeul. Sondit parin donna à l'enfant un riche armet garni d'or et de pierres précieuses , et au sommet dudit armet estoit ung fenix d'or qui se brusloit , et

esparloit de ses ailes grant estocque de feu. Madame la princesse de Castille, qui fut marine, donna une tasse d'or toute garnie de pierres précieuses, et sur la couverture d'icelle ung grant balet de grant valeur. Madame la douaigière, marine de l'enfant, donna une coupe de fine pierrerie, garnie d'or et de gemmes de grande estime. Monseigneur de Berghes, secont parin, donna une espée estoiffée d'or fin; et messieurs de Gand donnèrent une navire d'argent pesant environ cent marcz, merveilleusement ouvrée.

Le baptisme achevé fort honnorablement par monseigneur de Tournay, accompagné de plusieurs prélats mitrez et aultres, les compaignies retournèrent par la voie dessusdite, marchans par ordre sérieusement. Les portes dessusdites furent retournées, les flambeaux et torses renouvellez et habandonnez à ceulx qui les portoient; les Ganthois semèrent demy-philippus.

Ung marchand de soye, nommé Martin . . . . ., avoit sa maison tapissée par dehors de drap, de velours et de damas. Il y avoit ung hourd où estoient cinquante hommes tenans chacun deux flambeaux; et estoient sur iceluy trois de ses enfans, deux fils et une fille, laquelle présenta à l'enfant une coupe d'or; et pour resveiller et recréer les passans, ledit Martin fit semer argent en très grande abondance.

Pour incident, le pont Notre-Dame de Paris, ensemble les maisons qui dessus estoient esdiffiées,

cheurent en Sayne le jour Saint-Luc ; et ce vint par pourriture et travail des pilots sur quoy il estoit fondé.

Le tonnaire , esclistres et le vent s'eslevèrent de nuict , le dix-septiesme jour de décembre , tant horribles et fort impétueulx , que plusieurs esdifices , comme maisons , granges et cheminées tresbuchèrent en terre , en Arthois , Haynault et Cambresis ; mesmes les cocquelets et les croix des esglises furent portez jus et adommaigez ; s'en fut la perte grande pour plusieurs paisans.

---

## CHAPITRE CCCVI.

POUR L'AN 1500.

Le baptesme de Philippe de Croy ; fils de monseigneur le prince de Chimay , ensemble les entrées que fit monseigneur l'archiduc en aucunes de ses villes.

MADAME Loyse , fille du grant seigneur d'Albrecht , sœur au roy de Navarre , et espouze de très hault et puissant Charles de Croy , prince de Chimay , s'accoucha audit Chimay d'ung enfant masle , le mardy des festes de Pasques , environ dix heures du jour ; dont , pour célébrer la solempnité du baptesme , vint illecq monseigneur l'archiduc , accompagné des nobles de son hostel , où estoient plusieurs dames et damoiselles , fort mignonnes et en bon nombre. L'enfant fut porté à baptesme par

mademoiselle Marguerite de Croy, vestue d'ung habit bastu en or, et la couverture de l'enfant de mesme; et fut icelle dame à dextre de monseigneur l'archiduc, et senestre de monseigneur Henry de Berghes, évesque de Cambray, qui le baptisa; et fut tenu sur sons par mondit seigneur l'archiduc, qui lui donna nom de Philippe, se lui donna deux quennes d'argent et six tasses. Monseigneur de Cambray, qui le baptisa, lui fit présent d'une coupe d'argent doré, et madame la grant douai-gière de Bourgongne, espouze du duc Charles, que Dieu absoilve, laquelle fut sa marine, lui offrit une coupe cristalline aornée de pierreries, eslevée de pied et demy de haulteur. Monseigneur le prince recoillyt et festoya fort magnifiquement les parins et marines, seigneurs, dames et damoisselles, au chasteau de Chimay; se desfraya eulx et leurs familiers, et tint court ouverte l'espace de trois jours.

De la ville de Chimay, se tira monseigneur l'archiduc vers le chasteau de Solre, où il fut festoyé de messire Baulduyn de Lannoy, seigneur de Molembais; et le lendemain vint à Aymeries, où il fut reçu par le seigneur du lieu; et d'illecq amena au Quesnoy - le - Conte, madame Marguerite d'Austrice, sa sœur germaine, princesse et douai-gière de Castille. Du Quesnoy, vint mondit seigneur en Vallenchiennes, où il séjourna deux jours; et peu de temps après fit son entrée en sa ville de Béthune, où les habitans d'icelle lui présentèrent

deux flascons d'argent. Puis, le vingt-septiesme jour du mois de may, il fit son entrée en sa ville de Saint-Omer, laquelle il désiroit grandement veoir, tant pour la recouvrance et réduction d'icelle, que pour la beauté des esglises, et somptueulx ruaiges et esdiflices des maisonnaiges estant illecq. En ladite entrée fut notablement accompagné tant de ceulx de son hostel, comme d'aulcuns chevaliers d'Arthois, desquels il receut les hommaiges; et lui fut donné par ceulx de la ville, la fabrication et imaige de Saint-Omer, fabriquée d'argent, ensemble le dent d'icelluy, fort richement enchassé. D'illecq s'en alla à Cassel, où lui fut présenté par ceulx de la chastellenie de cent livres de gros en argent. De Cassel vint à Berghes-Saint-Winoc, où lui fut donné ung bachin et une aighière d'argent; et ceulx de la chastellenie ung flascon de mesme. Puis il fut receu à Duncquerque, où lui furent donnez douze gobellets d'argent dorez, pesant treize marc.

---



---

CHAPITRE CCCVII.

L'abordement du roy Henry d'Engleterre à monseigneur l'archiduc, qui se fit à une lieue de Calaix.

MONSEIGNEUR l'archiduc estant à Gravelinghes, le roy Henry d'Engleterre envoya vers lui ses desputez, pour eslire lieu et place convenable à coïncquer ensemble de leurs affaires, et choisirent l'esglise de Saint-Pierre, séante à une petite lieue de Calaix, fort préparée de tapisseries pour recevoir, selon sa petitesse, très illustres et puissans personnaiges. Et arriva premier audit lieu, le roy d'Engleterre, accompagné de ses princes et nobles barons, qui furent le duc de Boukinghen, l'évesque de Duran, l'évesque de Londres, le conte de Nortombellan, le conte de Suffolcq, le conte d'Exces, le conte de Sierres, le seigneur de Haringhan, Guillaume monseigneur Dona, le seigneur Dalbeuan, grant chambellan; le grant prieur de Saint-Jehan, le seigneur de Verheant, les seigneurs de Zouthe, d'Aire; Guillaume monseigneur de Suffolcq; Richard monseigneur, frère dudit Suffolcq; messire Charles de Sombresset, messire Richart Guillefort; messire Jehan Fort-Escu, messire Thomas Bonne, David Haon, messire Edouart Poncghem, messire Waultre Hougueforde, messire Nicolas Balan, messire Henry

Martin, messire Edouart Dorondel, messire Jehan Housen; messire Jehan Bethislan; ensemble deux ambassadeurs d'Espagne.

La royne se trouva pareillement en ladite esglise, accompagnée de cinquante femmes fort bien aornées, desquelles la cinquiesme estoit la vefve de Pierquin Wesebecq, niepce, comme l'on disoit, du roy d'Escoce.

Monseigneur l'archiduc, saichant le roy et la royne arrivez audit lieu, se partit environ deux heures au jour, le noelviesme de juing, magnifiquement accompagné de messieurs de l'ordre; et n'y avoit celuy des deux qui ne désira veoir l'autre. Le roy saichant l'approche de mondit seigneur, envoya au-devant de luy l'évesque de Duran, le grant prieur de Saint-Jehan et messire Charles de Sombreset; et puis marcha vers luy, vestu d'une robbe de cramoysi, monté sur ung hobin, vint embrascher monseigneur l'archiduc, monté à cheval, sans souffrir en descendre; aulcuns dient que le roy deffula son chapeau et bonnet, et entrèrent en l'esglise, où monseigneur l'archiduc baisa la royne et les dames, qui vindrent au-devant sans wider d'illecq.

Ces deux princes parlementèrent ensemble l'espace de heure et demye des affaires pour lesquelles ils avoient envoyé par avant leurs ambassadeurs l'ung à l'autre. Le commine faict auprès de ladite esglise, monseigneur l'archiduc print congé à la royne et aux dames, et donna quatre

chevaux de pris à quatre princes ou barons de l'hostel du roy ; assavoir : le conte d'Exces, le conte de Northombellan, et à deux autres barons. Le roy donna deux hobins à monseigneur l'archiduc, avecq ung diamant estimé de la valeur de deux mille escus ; et monseigneur l'archiduc luy rendit le pareil. En la vision de ces deux princes resplendissans, qui jamais ne s'estoient veuz, en la coïncation faicte par iceulx et les gracieux dons qu'ils firent l'ung à l'autre, espère chacun que grande amitié se nourrira entre eulx ; par quoy le pource peuple en sera moult consolé.

Quant mondit seigneur l'archiduc print congïe du roy, il estoit monté sur ung coursier bay, auquel il donna l'esperon, et le fit tellement soudre et appenader par plusieurs saults ; comme il estoit à ce duiet, que le roy et la royne et toute leur compaignie s'en donnèrent admiration, et en fut grandement prisé. Il donna ledit coursier au conte de Suffolcq, et le lendemain envoya un cheval de pris à messire Edouart Portemghem, estant à Calaix.

Mondit seigneur l'archiduc retourna et passa par la ville de Gravelinghes, et coucha à Furnes, où les habitans lui donnèrent ung pot d'argent, et ceulx de la chastellenie lui donnèrent deux bachins de mesme ; et de là vint à Nyeuport, où luy fut présenté ung drageoir d'argent et deux culières y servans. Puis fit son entrée à Austey, où il eut une aighiere ; et d'illecq à Ardebourg.

Environ la Saint-Martin ensuivant, en temps d'extrême et horrible froidure, monseigneur l'archiduc, accompagné de ses nobles, de monseigneur le chancelier et ceulx du conseil, se tira à Luxembourg, et print possession, tant de la ville comme du chasteau. Monseigneur le marquis de Baden luy fit toute assistance, auquel il bailla en main la gouuernance totale.

---

### CHAPITRE CCCVIII.

De trespas du duc Albrecht de Saxe; ensemble aucuns exploictz de guerre qu'il avoit achevés en son temps.

MONSIEUR Albrecht, duc de Saxe, oncle du duc de Saxe, électeur; fut nourry, dès sa jeunesse, et fort expérimenté du mestier d'armes, et milita en Allemagne, Hongrie, Italie et aultres provinces, où il fut très renommé en proesse et haults faicts chevalereux, aultant que nuls aultres de son temps; et pour l'extrême bruit qui en luy florissoit, il fut appelé au service du roy des Romains, nostre sire, et de monseigneur l'archiduc son fils; et fut lieutenant d'iceulx en la ducé de Brabant; et afin qu'il fusist mieux encorraigé de besongner à l'exécution de sa charge, monseigneur l'archiduc, ensemble ses confrères, célébrant la feste de la Thoison-d'Or, à Malines, luy envoyèrent le collier de l'ordre; les villes de laquelle ducé estoient lors la pluspart occupées des

Fransois, à cause des divisions, et tenoient leurs garnison ès villes de Louvain, Bruxelles, Tilmont, Nivelles, Arscot et aultres places, bourgades et chasteaulx rebelles au roy et à monseigneur l'archiduc son fils; et estoient accompagnez de Clevois, Liégeois, Ganthois et Arembergois, desquelz estoit lors principal conducteur monseigneur Philippes de Clèves. Le duc de Saxon se logea à puissance devant la ville de Louvain, actendant la bataille des dessusdits, qui ne l'osèrent envahir, et d'illecq se tira vers la ville d'Arscot, munye de gens de faict, laquelle il print d'assault, se la fit piller et brusler. D'autre part, monseigneur Philippe et ceulx de sa bende vindrent, à main armée, devant Sainttron, où estoit monseigneur Jehan de Hornes, évesque de Liège; ils battirent la ville de grosse artillerie, et donnèrent plusieurs assaulx. Le duc de Saxon, adverty de leur emprinse, se tira à celle part, et deslogea les assiégeans, qui se retirèrent en leur garnison. Iceluy duc, retourné en Malines, print la ville de Tilmont, et messire Philippe de Clèves assiégea la ville de Jemblon, où estoient en garnison quarante compaignons seulement; et pour ce que la place estoit tenable, le duc, pour leur donner secours, marcha illecq à grande diligence; et les Fransois, ensemble ceulx de leur sorte, retirèrent vistement et furent tellement poursuyvis, que aucuns chariots et piétons de leur party y furent prins. Aucuns rebelles paisans qui portoient grand dom-

maige au menu peuple subject du roy, se tenoient ès esglises d'Asque et d'Isque, faisans forteresse de la maison de Dieu, furent par le duc piteusement desnichés, bruslez et desconfyz, comme il est icy dessus récité; de mesme le deslogement du siège de Hal fut en partie par la grande renommée qui voloit de luy par les pais; car le bruict vint aux assiégeans que le duc, estant à Malines, se mettoit sus pour les combattre, et se n'y avoit encore pensé. Comment il vint au-dessus du siège de liEscluse, il est assez récité par avant.

La ville de Seryxen, fort desréglée par les divisions, fut par luy réduite à obéissance, et y fit faire un très fort chasteau : il desconfit par armes Hollandois rebelles, et les remit en train pacifique, et fit pareillement ung fort chasteau en la ville de Harlem; il marcha contre les Gueldrois à puissance, et print la ville et chasteau de Battembourg, et aulcunes autres villes dudit pais. Iceluy duc eut le transport du droict que monseigneur l'archiduc avoit au pais de Frize, lequel n'avoit esté en obéissance de nulz contes de Hollande, puis quarante ans. Ledit transport luy fut donné et accordé pour récompenses des services et prest de certaines sommes de desniers, tant au roy que à monseigneur son fils; et pour en avoir la conquête, il se tira audit pais, à main armée, et exploicta tellement, tant par parolles que par armes, qu'il conquist la plupart dudit pais et des habitans, qui luy firent hommaige et serment, comme à leur vrai

seigneur. Ceste conquete achevée, il retourna en Allemaigne; et, ce temps pendant, les Frizons se rebellèrent allencontre de Henry, son fils, qui par iceulz fut assiégé. Ceste manière de faire venue à la cougnoissance du père, iceluy assembla gens d'armés, retourna en Frize, dessiégea son fils, et recouvra les places rebelles et aultres, qui, de mémoire d'homme, n'avoient estez subjughées; puis assiégea la ville de Gruninghen, et constraindit ceulx de la ville venir à submission devant l'empire et aulcuns princes d'icelle, et de ce se obligèrent, et firent ceulx de Gruninghen respondre aulcunes villes voisines d'accomplir leurdite submission. Et lors fut ledit duc actainct d'une fiebvre de laquelle il s'accoucha et fina ses jours, plain d'ans, de vertuz et de glorieuse renommée; car il estoit preux et vaillant en armes, très redoubté des ennemys, juste, léal et véritable; son mot valloit le scel d'ung prince.

---

## CHAPITRE CCCIX.

L'adventure qui advint à sire Martin Piedavant, en l'esglise de Saint-Valéry-sur-la-mer.

Le vingt-troisiesme de novembre, estoit prins jour pour dédier l'esglise de Saint-Valery-sur-la-mer; et pour célébrer ceste solempnité, estoit venu l'évesque, pour y besongner le lendemain.

Sire Martin Piedavant, lequel avoit servy le peuple comme curé d'illecq, s'advancha de soy enfermer en l'esglise pour la veiller; et quant vint l'heure de minuict, vint à huit ung personnaige blanc vestu, qui le print par la main, disant : « Cocquin, que faict-tu icy? » puis le happa par la gorge. Ung aultre vint frapper sur luy; et ung aultre luy estrendit le col fort serrement; puis aucuns horribles chiens l'assaillirent par les jambes, et fut despouillé tout nud et piteusement batu; mais point ne fut deschaussé de ses bottekins; sa robbe, souliers, chausses et pourpoinct, surplis et estolle furent bruslez, et son corps fut tellement persécuté qu'il demoura illecq estendu, comme pammet ou assornet de horions.

Aulcuns paroischiens oyans ce tempeste, regardant par une verries, congneurent que à l'environ de luy apercheurent trois testes de mors; et disoit lors ledit sire Martin, soi retournant devers l'imaige de Nostre-Dame : « Ha ! be- » noiste Vierge Marie ! Jésus ! que me demandez- » vous ? » Iceulx paroischiens regardant, veirent estaindre trois chandailles, qui à cop furent ralumées; si le virent abbatre tout plat à terre en le battant, et iceluy se complaindit piteusement, en veulant comme une beste. Iceulx qui le regardoient, voyant ce mystère, coururent sur l'huys de l'esglise pour luy donner secours, mais il le trouvèrent fermé, et trouvèrent l'aultre huys ouvert, par lequel tant les prebstres comme gens



laycs entrèrent en l'esglise ; entre lesquels estoit Jehan, duc de Pontieu, maire dudit Saint-Valery, lequel affirma que l'esglise sentoit comme plaine de pouldre de canon et de horrible et abominable puanteur. Illecq'fut trouvé leditsieur Martin, angoisseusement tourmenté, enflé de son corps et boursoufflé de face, et furent ces nouvelles rapportées au diocésain, qui le lendemain avoit jour assigné pour dédier la place. Là furent les plaies du patient piteusement descouvertes. Ung prebtre, nommé sire Jehan de Lens, congneult qu'il veit lors en l'esglise trois grans personaiges, dont il fut fort espouventé, et tirans vers la chapelle des Maronniers ; l'horloge ne frappa cop depuis onze heures jusques à une heure après mynuict ; et fut veu une lumière sur l'autel Saint-Martin, durant l'espace que l'évesque dédia ladite esglise, dont la solempnité de la dédicasse se faict en esté, le lendemain du jour Saint-Martin ; et après que ledit sire Martin fut si rudement rencontré, il rendit son ame à Nostre-Seigneur ; car il avoit passé par ung destroict et merveilleux purgatoire.

---

## CHAPITRE CCCX.

La feste de la Thoison d'Or qui se tint en Bruxelles, le jour Saint-Anthoine.

MONSEIGNEUR l'archiduc d'Austrice fit célébrer la feste et solempnité de la Thoison-d'Or, en l'esglise des Carmes à Bruxelles, et fut icelle esglise, ensemble cœur, tendue de tapisseries des histoires de Troye, et de la Passion de Nostre-Seigneur, et sur les formes d'icelluy cœur, furent assises les armes et blasons des très illustres et resplendissans princes, confrère de ladite ordre; *et premier*, au droict lez d'icelluy cœur, estoit ung seul tablet ou estoient comprins les armes de deux grans personaiges; et au sénestre lez d'icelluy tableau estoit le blason de monseigneur l'archiduc, auquel estoit escript :

« Très hault, très excellent et puissant prince  
» Philippe, par la grace de Dieu prince de Castille, de Léon, d'Arragon, et de Cécile, archiduc d'Austrice, duc de Bourgongne, etc.,  
» chief et souverain de la très noble ordre de la  
» Thoison-d'Or. »

Et à la dextre d'iceluy tablet :

« Maximilian, par la clémence de Dieu, roy des  
» Romains, toujours auguste, de Hongrie, de  
» matie et de Croacie, archiduc d'Austrice, etc. »

» Très hault, très excellent et très puissant  
» prince don Fernande, roy de Castille, et de  
» Léon, etc.

» Très hault, très excellent et très puissant  
» prince Henry, roy de France, d'Engleterre  
» et d'Irlande, etc.

» Très hault et puissant prince, Philippe, duc  
» Savoye, trespasé.

» Englebert, conte de Nassou et de Visbaden,  
» seigneur de Breda.

» Berthelemieu, seigneur de Lichtestain, tres-  
» passé.

» Jehan de Lannoy, trespasé.

» Baulduyn, de Lannoy, seigneur de Molanbais.

» Jehan, seigneur de Berghes.

» Henry de Witens, seigneur de Verselles.

» Pierre de Lannoy, seigneur du Fresnoy.

» Chritoffle, prince, marquis de Baden, conte  
» d'Espanhen.

» Charles de Croy, prince de Chimay, viconte  
» de Limoges, seigneur de la Bour. »

Au seucstre costé :

« La très sacrée et très excellente majesté impé-  
» riale, Frédéric d'Austrice, par la grace de  
» Dieu, tousjours auguste, roy de Hongrie, Dal-  
» macie et de Croacie, archiduc d'Austrice, etc. ;  
» trespasé.

» Très hault, très excellent et très puissant  
» prince, don Fernande, roy de Naples et de  
» Cecille.

» Hault et puissant prince, Albrecht, par la  
» grace de Dieu, duc de Saxon.

» Hault et puissant prince Arnoult, duc de Ver-  
» temberghe. »

Au sénestre côté :

« Anthoine, bastard de Bourgongne, trespasé.

» Philippe de Bourgongne.

» Claude de Thouloujon, seigneur de la  
» Bastie, d'Austrey, de Chanpetite, baron de  
» Bourbonlensis et de Senery.

« Guillaume de la Balme, seigneur d'Urlain,  
» trespasé.

» Martin, seigneur de Polhain, trespasé.

» Claude de Neufchastel, seigneur de Grancey.

» Jehan, conte d'Egmont, seigneur de Bar.

» Jehan, seigneur de Crunimghes et de Palme.

» Guillaume de Croy, seigneur de Chieures,  
» d'Arschot et de Bierbecque.

» Jehan de Luxembourg, seigneur de Fiennes. »

A l'ung des costez desdits blasons, et en lieu  
compétent, estoit assis, entre les aultres et contre  
l'ung des aultres, le tableau de monseigneur  
Adolf de Glèves, seigneur de Ravestain, et à l'autre  
costé d'iceulx blasons estoit pareillement assis le  
tableau du seigneur de la Gruthuse; mais à cause  
qu'ils furent intimez de respondre pour leur hon-  
neur, et ne comparurent, par délibération des  
frères dudit ordre, lesdits blasons furent tirez hors  
d'entre les autres, et iceulx autres réunis et  
joincts ensemble comme se riens n'eusist esté fait.

Les princes et chevaliers de l'ordre partirent du logis de monseigneur l'archiduc , par ung samedi, nuict de Saint-Anthoine, ensemble les officiers, comme monseigneur de Cambray, chancelier d'iceulx; Loys Quarre, thrésorier; maistre Laurent du Blioul, greffier; Jehan Isaac, roy d'armes, nomm Thoisson-d'Or; tous vestus de velours cramoyssi, les chevaliers portans chapperons à boulet, selon la mode de la primitive institution; et d'illecq, en très belle ordonnance, allèrent à l'esglise desdits Carmes, pour oyr les Vespres.

Le lendemain, jour de Saint-Anthoine, fut chantée la messe de Saint-Andrieu, par monseigneur l'évesque de Salubrie; l'évangile par l'abbé de Gunenberghe; l'espître par l'abbé de Sainte-Ghertrude, de Louvain; le chantre fut l'abbé d'Affleghem, et autres plusieurs vénérables prélats les adsistoient.

L'offertoire fut faict selon la mode accoustumée. Aulcuns en propres personnes firent leurs devoirs, autres absents par procureurs. Et est à noter que monseigneur le bastard de Bourgongne, duquel le blason estoit illecq avecq les autres, ne fut appelé à l'offrande, ne procureur pour luy, pour certaines causes touchant son honneur; ainsi ledit Thoisson-d'Or le signifia devant son tableau.

Pour décorer ceste feste, monseigneur l'archiduc, au retour de son offrande, fit trois chevaliers: l'ung fut son thrésorier, Loys Quarre; l'autre, maistre Jehan de Stradiot; et l'autre, le bailly de Fleru.

Le disner de ladite feste se fit en la grande salle de Condemberghe , gardant les modes et cérémonies des festes précédentes ; et fut illecq semé argent au lever du disner , et crié : « Largesse. » Puis fut créé ung nouveau hérault d'armes, baptisé *Famine* , à cause de Marce en Famine; ung autre fut créé et baptisé *Louvain* ; et ung autre *Austrenan*.

Le soir, ce mesme jour, monseigneur l'archiduc, luy quatriesme de sa bende, contre autres quatre, fut armé de toutes pièces, firent ensemble ung tournoy à manière de danse entrelacée, comme la haye, et battirent très bien l'ung l'autre, tellement que le prevost de Mons, fort empeschez à les regarder, eut de sa chaisne trois ou quatre chaisnons emportez. Et continuant la feste en ladite salle de Condemberghe, icelle fut semée de sablon; et furent illecq faictes certaines lices de l'ung bout à l'autre, et joustes faictes sur petits courtaux dont la haulteur ne excédoit quatorze palmes, et de courtes lances à roez. La joute fut faicte fort longue et bien exécutée; monseigneur l'archiduc y rompit plusieurs lances; ung gentilhomme, nommé Rollet, gaigna le prix.

En ces jours, fut envoyé par le roy Loys de France, le seigneur de Belleville vers monseigneur l'archiduc, pour le persuader de faire par terre son voiaige d'Espagne, et démontrant le grant plaisir qu'il feroit à son maistre, et les grans festoyemens qu'il luy feroit, comme il fit. Entre

autres choses, ledit seigneur de Belleville, par aucuns amys et bienvoeillans, illecq estans de la maison de Ravestain, laboura tellement vers mondit seigneur l'archiduc, que les tableaux de monseigneur Adolf de Clèves, seigneur de Ravestain, lors trespasé, et du seigneur de la Gruthuse, furent remis et assis aux propres lieux dont ils avoient estez déboutez; et à chacun d'iceulx deux tableaux, sous le armoyet, estoit escript en papier, ce qui s'ensuit :

« Mon très redoubté seigneur, monseigneur  
» l'archiduc, etc., duc de Bourgogne, chief et  
» souverain de l'ordre de la Thoison-d'Or, par  
» l'avis de ses chevaliers et confrères, à la  
» requeste et prière du très chresptien roy, et  
» pour lui complaire, a consenti ce tableau estre  
» remis en son lieu. »

Laquelle escripture de papier demora illecq environ vingt-quatre heures, puis fut ostée, et les deux tableaux demorèrent entre les autres.

---

## CHAPITRE CCCXI.

POUR L'AN 1501.

Des croix qui s'apparurent au pais de Liège.

MONSIEUR l'archiduc, madame son espouze et madame Marguerite, leur sœur, princesse de Castille, firent leurs pasques en la ville de Bruges, où notre saint-père avoit octroyé les indulgences de l'an de jubilé précédent, pareillement es villes de Lille, de Mons en Haynault, et de Vallenchiennes. Desquelles indulgences estoit principal conducteur et commis damp Pierre Guicque, abbé de Saint-Amant et évesque de Tournay, litigieux contre . . . . . Pot. Et illecq vindrent nouvelles en court des merveilleux signes de la croix, qui s'apparoient au pais de Liège, tant es esglises, maisons et chambres, comme autres places, sur attours, vestemens et couvrechiefs des femmes, et fort bien emprainctes, et non de moindre artifice que se painctres pourtraictes les avoient.

En ce temps, estoit dévolue la renommée par pais que le Grant Turcq, infidèle et ennemy de nostre foy, voloit descendre au secours du roy de Naples, lequel l'avoit prins pour son allié, affin d'offendre le roy Loys de France, qui lors fit faire



grant amas de gens, d'engiens et de chevance, pour obvier aux envahissemens dudit Turcq, s'il se boutoit avant. Et à ceste cause maintenoient plusieurs personaiges que lesdites croix s'amonstrèrent miraculeusement pour inciter le peuple à donner secours à la chresptienneté ; et autres soustenoient que icelles croix estoient artificiellement faictes par aulcuns subtils paintres, qui bien les scavoient imprimer sur les vestemens des femmes, affin que la nouvelle en fusist hastivement espandue par les régions, affin aussi d'amener les princes de la terre à faire aucune bonne croisée, comme firent anciennement ceulx qui, par extrême proesse et vaillance, conquirent la sainte cité de Jhérusalem, Constantinople et autres forts quasi inagressibles, possesiez lors des faulx chiens mescréans. Toutesfois, quoyque lesdites croix fussent fainctes ou saintes, approuvées ou réprouvées, véritables ou variables, ung très excellent docteur fit ung traicté de l'apparition d'icelles, dont les coppies vindrent et prindrent cours aval le monde ; et alléguoit que l'on vist sur la cité de Jhérusalem, par l'espace de quarante jours, gens d'armes à chevalz, volans en aer, accoustrez de harnois de guerre, haches, maces, escus et lances ; et que s'apparoit dessus icelle cité, ains sa désertion, une comette en forme de glaive, durant ung an entier ; *secondement*, apparoit de nuict la clarté du feu du temple ; *tierchement*, comment une vache vella une brebis, en faisant le sacrifice ;

*quartement*, comment une porte d'airain fut convertie en pierres ; *quintement*, des chariots et gens d'armes veuz en l'air ; *sextement*, de celui qui crioit : « *Ve ! Ve !* » ; *septement*, des prebstres administrans les sacrifices, qui sentirent ung grant tombissement ; *huictiesmement*, d'une voix criant : « *Fuge locum nigrum !* etc. » Et toutesfois les Juifs, obstinez en leur incrédulité, misrent ces signes en non chaloir, et n'en firent compte ne mise. Et avecq ce ledit docteur réduisit en la mémoire des hommes, que du temps Charlemaigne, ains sa coronation royale, aucuns signes de croix furent veuz sur les vestemens des hommes ; et tost après Jhérusalem et sa sainte terre fut recouvrée sur les Sarrazins qui en furent expulsez. Et Ogierle-Danois subjugua Asie ; puis en la haulte Inde, il préféra Jehan, fils du roy de Frize, qui, pour sa sainteté, fut asseuré en dignité et nommé prebstre Jehan. *Item*. Environ vingt ans ensuivant, sous le pape Léon et ce Charlemaigne, apparut en l'aer le signe vermeil de la croix de Nostre-Seigneur, ensemble plusieurs lances ; dont, peu de temps après, fut la très lamentable perte des chresptiens, à la journée de Roncheval. *Item*. L'an mil deux cens ou environ, resplendirent en l'air, patentelement, cinq croix de diverses couleurs ; et les mescreâns infidèles furent desconfis ; et par une croysée fut Constantinople subtilement assiégée, vigoreusement assaillie, et victorieusement subcombée, où le très illustre et glorieux prince, le

comte de Flandres et de Haynault , fut triumphe-  
ment esleu et couronné empereur. Et environ vingt  
ans après, cheut du ciel une pierre fort grande où  
estoit impressé le signe de la croix , l'imaige du  
crucifix, ensemble la superscription : *Jesus Naza-*  
*reus , rex Judæorum* , et tost après les mauldiz  
Turcs gastèrent le royalme de Hongrie. Depuis  
l'apparition desdites petites croix de Liège , n'est  
riens advenu jusqu'à ce jour digne de mesmoire ;  
Nostre-Seigneur , par sa grace , voeil les garder ,  
et empescher de mortel encombrer ce catholicque  
peuple , par la vertu de sa très sainte et digne croix.

---

## CHAPITRE CCCXII.

La nativité de madame Isabelle d'Austrice , fille de monseigneur l'archiduc  
et de madame son espouze.

Le vingt-septiesme jour du mois de juillet , ma-  
dame l'archiducesse s'accoucha, environ cinq  
heures au jour , en Bruxelles, de son tierch enfant,  
qui fut une fille , honnorablement baptisée en  
l'esglise de Condemberghe , par révérent père  
monseigneur Henry de Berghes , évesque de Cam-  
bray , et fut nommée Isabelle , et tenue sur fons  
par madame Marguerite , princesse de Castille ,  
par madame la douaigière de Ravestain. Les fons  
où le baptisement fut achevé , estoient en la nef de  
ladite esglise , richement aornez de sumptueuse

tapisserie. L'on avoit faict un bourd de trois piedz de hault et de cinq piedz de large , partant de la chambre de l'hostel où la dame estoit accouchée jusques à l'esglise, où estoient estaches acoustrées de flambeaux jusques à deux cens quarante , et les gentilshommes de l'hostel , marchans sur ledit bourd , portoient chacun ung flambeau.

En ce temps , s'esleva ung horrible et espouventable souldre sur la Bassée et sur sept ou huict villaiges à l'environ ; tellement que de toute la labeur que les paisans avoient mis sus , n'en recoeillèrent ung seul mecault de grains ; le résidu fut souldroyet par impétueulx ventz , grande habondance de pluyes et grosses pesantes pierres qui assommoient veaulx , poulhains , josne bestail , comme chimes , paons , oyes , et toutes créatures de pouré résistance , trouvez sur les champs et au desouvert où se fit ce cruel tempeste ; et furent recoeilliez , crantellez et mors en aulcuns lieux , lièvres , cournis , corbeaulx , agaices et petits oiseaulx que les paisans rapportoient par mandelées. Entre les pierres qui cheurent durant cest oraige , l'une fut trouvée de la grandeur d'un demy quart de la mesure de Vallenchiennes. Par le débordement des rivières , procédant de ce cruel souldre , qui sembloit estre ung petit déluge , furent maisons , estables , hangars et menus esdifices emportez et enmenez aval. Plusieurs personnes morts et bleschez de leurs membres , et de faict de trois à quatre bomnières de bois furent

en sa main , si le brisa en plusieurs pièches , et retourna mortellement confus. Par certain personnaige est entendu le Grand Turcq , qui lors menassoit France , Espagne , Allemaigne et Italie , et les danseurs , ensemble accouplez , signifioient la bonne union , paix et concorde des régions dessus-dites , qui , par la vertu de ce noble traictié de mariaige , seront tellement connexez ensemble , que , moyennant la grace de Notre-Seigneur , le Turcq ne fera sur eulx aucune emprinse.

---

#### CHAPITRE CCCXIV.

Le mariaige de monseigneur Philibert , duc de Savoye , et de madame Marguerite d'Austrice , princesse de Castille ; ensemble le voiaige que fit ladite dame.

En ce temps fut conceu , accordé et conclud le mariaige de très illustre prince , monseigneur Philibert , duc de Savoye , et de madame Marguerite d'Austrice , sœur de monseigneur l'archiduc , princesse de Castille , veufve de feu Jehan , fils du roy Fernande de Castille ; et , à ceste cause , icelluy duc de Savoye envoya notable ambassade vers mondit seigneur l'archiduc , pour achever le tout , et mener madite dame au pais de Savoye. Le chief de ceste ambassade fut révérend père en Dieu Aymon de Montfaulcon , évesque et prince de Lausene ; Hue de la Boe , conte de War-

rax , maressal ; Amedeus , baron , seigneur de Viriace ; Honoré , baron de Becillez , seigneur d'Escrot ; Pierre de Bonovillario , seigneur de Mexiennes ; président Angelin de Provance , seigneur de Falco , président patrimonial , noble et puissant seigneur , le seigneur de Belley , soubz chambellan , accompagnez de plusieurs autres notables personnaiges , fort gorriez , de grant port , et richement enchaynez , jusqu'au nombre de deux cens et cinquante chevaulx. Et ainsi , par le consentement de monseigneur l'archiduc , des nobles de sa court et estats des pais , madite dame se prépara pour faire son voyaige , et mena son estat tel qu'elle l'avoit par dechà , monseigneur de Verrey , son principal gouverneur , etc. ; et et oultre , plus furent députez par monseigneur l'archiduc , son frère , aulcuns personnaiges de sa maison , pour la conduire jusques à Genève ; c'est assavoir , monseigneur l'abbé de Saint-Bertin , le seigneur du Fay , le seigneur de Trelon , maistre Gerard de Plaine , seigneur de la Roche , et aultres gentilshommes , bien accoustrez ; et les dames à ce ordonnées furent les dames de Sotenghien , principale des aultres , la dame de Dugelle , la damoiselle de Pasmé , niepce de la dame de Sotenghien , et aultres , lesquelles aux despens , dudit seigneur archiduc , furent desfroyez pour ung mois , aultant qu'ils furent à la court du duc de Savoye , et retournèrent en leurs limites aux despens dudit archiduc.

Madame Marguerite, notablement accompagnée, chemina petites journées, à cause des jours fort courts, et des voyes et passaiges mal convenables aux gens du quartier de par dechà, tant pour les neiges et froidures, comme pour les montagnes fort dangereuses et quasi inagressibles, et encommencha madite dame Marguerite à faire son voiaige par la manière que s'ensuit.

Le vingt-septième jour d'octobre, se partit de Bruxelles, et fut convoyée par madame l'archiduchesse et madame la Grande, demye lieue de Bruxelles, où se print le congié; puis vint loger à Hal, où monseigneur l'archiduc arriva demy heure après; et le lendemain la conduisit hors de Hal, environ d'ung quart de lieu où se fit le adieu; de Hal vint à Guise, où le seigneur de Fontaines, commis par le roy de France, luy apporta mandement de donner rémission de tous cas, sinon trois; c'est à savoir brusleurs d'esglises, violeurs de femmes et agaitteurs de chemins, et ledit de Fontaines la conduisit, par ledit roy, hors du royalme; et partout où il passa, fit commandement aux bonnes villes de faire la bienvenue. De Guise vint à Cressy-sur-Serre, où elle trouva mesdames de Portien et de Vendosme, qui soupèrent ensemble. De Cressy vint à Liesse, où elle fit feste de Tousles-Saincts, dont il estoit le jour; et illecq mesieurs de Laon luy envoyèrent un poinchon de vin. De Liesse vint à Bac à Berry, où tout le bagaige de madame passa, quictes et libres chevaulx et

chariots; de Bac à Berry, vindrent à Rains, où ceux de la ville vindrent au-devant d'elle, croix et collièges à processions; les rues furent tendues de tapisseries, et lui furent présentées quatre kammes d'ipocras, ung cherf, ung sanglier, chevreulx, paons, faisans, pertrix, cournis et lapins. De Rains à Châlon où pareillement vindrent les collièges au-devant, et ceux de la ville avec six-vingts torses; et vint au-devant d'elle le seigneur Dorval, gouverneur de Champagne, et lui fit présent de quatre muids de vin, chevreulx, veaulx de bisse, paons et faisans, etc. De Châlon à Arsy-sur-Aube, d'Arsy à Troies en Champagne, où ceux de là vindrent au-devant, comme dessus; au-devant d'elle vint le prince d'Orenge et le seigneur de Brianne, fort accompagniez, et la menèrent à l'esglise Saint-Pierre, où le doyen fit une harenghe; on lui présenta venaisons et volailles; et l'évesque où elle fut logiée, habandonna les clefs du cellier, pour son estat, tant qu'elle seroit illecq; et à l'entrée de la ville madame de Brianne, ses deux enfans, le conte de Roussy et le seigneur de Rhiselle, luy firent la révérence; et y avoient plusieurs hourdz de chantres et de Sainte-Cécile. De Troyes vint à Bar-sur-Sayne, où elle fit sa feste de Saint-Martin. On luy présenta deux poinchons de vin. De Bar-sur-Sayne à Mouchy-Lévesque; de Mouchy à Chastillon-sur-Sayne, ou luy furent présentez deux poinchons de vin de Chastillon vint à Digeon en Bourgogne,



où croix et collièges vindrent au-devant, et les seigneurs de la ville, et deux cens soixante chevaulx; puis vindrent le marquis de Rotelin, le seigneur de Neufchastel, le conte d'Esteurens, le seigneur Daulmon, le fils du seigneur de Very, le seigneur Detervant; à l'entrée de la porte estoit un hourd, où fut l'assault de Cupido et de Vénus, contre le chasteau amoureux; à l'entrée du logis de madame fut ung throsne d'asur où furent Dieu le père et le fils, et l'histoire; ung petit plus bas, monstra léesse, mystères, etc. Madite dame estant à Digeon, vindrent vers elle les ambassadeurs de la conté de Charolois, où estoit, pour l'esglise, le seigneur de Saint-Claude et le prieur de Vaulx; pour les nobles, le seigneur de Ponans, le seigneur de Fay, le seigneur Maximan, le seigneur de Maisons, le seigneur d'Escrille et aultres, et un aultre, nommé maistre Jacques de Buffet, qui proposa devant madame, luy baillant grans et haulx titles autorisans sa généalogie paternelle et maternelle, disant que ils estoient voisins de Savoye, priant les avoir en commandation. Madame print en gré la proposition et maistre Gérard de Plaines, fils de monseigneur le chancelier d'Austrice et de Bourgongne, fit la response; madame de Rothelin vint faire la révérence à l'après disner; ceulx de Digeon lui firent présent de cent poinchons de vin de Beaune, lesquels à leurs dépens firent mener en Savoye. Jamais dame ne fut plus aimée ne plus regrettée, ne plus volon-

tiers vue, qu'elle fut de ceulx de Digeon. De Digeon vint à giste à Romire, de Romire à Saint-Jehan de Loingne, où luy fut présenté aultant de vin que son estat en porroit despendre.

Le vingt-deuxiesme de novembre entra en Dole, où vint au-devant d'elle le bastard de Savoye, en sa compagnie le seigneur de la Chainbre, le conte de Subbet, fort gorriers, et enchaines de grosses chaisnes, jusques trente ou quarante; et avoit le dit bastard seize archiers de cordes. A l'entrée de Dole, vindrent les habitans, et le régent de l'université fit une harenghe, alléguant la destruction de la ville, avecq plusieurs sortes de margherites, et offrirent les clefs de la ville en toute obéissance; les colléges vindrent pareillement au-devant d'elle, et luy fut présenté six poinchons de vin, six moutons, six veaulx, six douzaines de chappons, six oyes saulvaiges, douze chevaulx chargez d'avoine, deux douzaines de torses. Le jour Sainte-Catherine, vint madame au chasteau de Vauldrey; de Vauldrey à Salins, où vindrent au-devant d'elle ceulx de la ville, hallebardiers, crenequiniers, armez d'escrevices et de la croix Saint Andrieu; puis, après la harenghe faicte, deschargèrent leurs bastons, crians : « Vive Bourgogne ! » A l'entrée de la ville estoient sur ung hourd quatre belles filles, portant les armes de l'empereur, de monseigneur l'archiduc de Savoye, et de Salins. Madame fut logée sur la Sauveraye; et illecq estoit ung arbre fort hault, où pendoient les armes de

monseigneur l'archiduc, et autour d'iceluy arbre y avoit deux Mores et deulx folz, bien accoustrez, chacun la tasse en main, et perchoient l'arbre, dont sortoit ipocras d'ung lez, et de l'aulture, vin de Germole; d'ung aulture, vin rousset, nommé vin d'Arbois, qui présentoient à toutes gens; et y avoit gens armez qui le gardoient. *Item*, devant le logis de madame, y avoit un houred à trois estai-ges, où estoient les sept vertus, les sept arts et les sept peschez mortelz; et le lendemain furent jouez aulcuns jeux, exposez par maistre Arthelus, fort prisé et agréable à madame. Le vingt-septiesme du mois, ceulx de Salins firent proposer devant madame ung docteur, qui print pour thesme : « *Sic est » regnum celorum homini negociatori querenti bonas » margaretas in mente unā, etc.* » Et poursuyvit sa matière, à la louenge de l'empereur et d'elle; et à chaque fois que le proposant disoit ma très redoub-tée dame, il s'agenouilloit. Madame print bien en gré, et porta la parolle maistre Gérard de Plaine; et fut donné à madame, par ceulx de la ville, une coupe, où furent cent escus d'or.

Le dimenche vingt-huictiesme de novembre, madame espousa, comme il est de coustume entre les nobles, et fit le bastard de Savoye le devoir pour le duc son père; et fut la chose faicte simplement, en robbe de velours noir, fourrée d'aigneau noir, sans estre en doeil; et n'y furent que dames mariées et seigneurs gouverneurs, d'ung costé et d'autre. L'évesque de Losanne les espousa;

et fut présenté à madame , par le duc de Savoye , ung cœur de diamant , ung gros perle y pendant , fort riche et exquis.

Madame fut accoustrée , à l'après-disner , d'une robbe de drap d'or sur drap d'or , tout ou plat , faicte à la mode d'Espagne , doublée de satin cramoisi ; la robbe fendue , à bordure de perles , rubis , diamans et autres , et pour chaisnes avoit paternostres de gros perles de trois tours autour de son col ; et luy fut donné , au partir de la chambre , de par le duc de Savoye , une chainture où il y avoit vingt-six gros diamans , trois bons rubis et force de perles.

Le lict préparé , madame se coucha , après les danses de la nuict et les banquets ; et comme il est de coustume aux princes d'espouser par procureur , le bastard de Savoye se coucha auprès d'icelle , une jambe mie boutée au lict , présens tous ceulx et celles qui avoient esté aux espousailles. Après aulcunes devises gracieuses , le bastard se leva , requerrant madame d'ung baiser qui luy fut accordé ; et cela faict , se mit à genoulx , disant qu'il se rendoit son humble serviteur. Madame le fit lever , et en luy disant bonne nuict , luy donna une bonne baghe de diamant , et chacun se retira.

Delà , vint loger au Pont-d'Arly-aux-Montaignes , où luy furent présentez quatre boefs gras. Après les montaignes passées , madame arriva à Romain-Moustiers , une abbaye de noirs moynes , à deux lieues de Genève. Là se trouva monseigneur de

Savoye ; il y arriva une heure après elle ; et , tout housé , salua madame et celles de sa compaignie ; puis se retira à son logis , et après soupper revint au quartier de madame , où danses furent faictes jusques à onze heures . que chacun se retira ; et on prépara la chappelle pour dire messes , et parachever les espousailles . Madame se trouva illecq avecq les dames mariées , et le duc de Savoye point ne s'y oublia , avecq ses gens privez amys . Monseigneur l'évesque de Maurianne les espousa audit monastère ; la messe dicte , ils se couchèrent ensemble jusques à douze heures au jour . Le lendemain l'on tint court ouverte ; le jour se passa en danses , et le prothonotaire de Savoye , frère à monseigneur le bastard , deffraya par tous les logis , hommes et chevaulx .

Le quatriesme de décembre , madame vint à Roulle , ung chasteau de Rouillet ; à Couppet , ung chasteau appartenant au seigneur de Viri , qui festoya madame en larges despenses , et fut chascun desfrayé par les logis . De Couppet , vint madame loger ès faulxbourgs de Genève , en ung prioré de Saint-Victor , où vindrent au-devant de madame les deux frères de monseigneur de Savoye ; c'est assavoir : monseigneur de Genève , évesque et seigneur temporel dudit Genève , en eage de dix ans ; et Charles monseigneur , en l'eage de quatorze ans , bien monstrez et accoustrez environ de deux à troiscens chevaulx ; lesquels conduisirent madame jusques à son logis , et trouva illecq mademoyselle

de Savoye, de l'eage de dix ans, sœur audit évesque de Savoye, et d'une mesme portée; et fut illecq madame l'espace de deux jours, à la requeste de ceulx de Genève, qui n'estoient préparez pour la recepvoir. Madame donna à mademoiselle de Savoye ung cœur de diamant fort riche et une grosse parreure d'or qu'elle mectoit deux tours en cheisnes, et un cresse d'or; et donna à la contesse de Villar, femme du bastard, ung camayl garni de pierres.

Le jour de la Conception, fit madame son eutrée en Genève; partant de Saint-Victor, vint sur une hacquenée blanche, accoustrée de drap d'or, et cinq aultres dames sur pareilles hacquenées, autres sur hacquenarts; car n'estoit possible mener chariots, pour la multitude de hourds qui estoient aval les rues; gentilshommes et archiers en très belle ordonnance, et entre tous, le plus estimé, regardé et accoustré, fut monseigneur de Cheveron, vestu de damas bleu à grande bordure de drap d'or, à la mode de Turquie, ung chappeau d'estrange fachon, fort riche, monté sur ung stradiot, la lance au poing, à ung penon de soye. Ladite dame, partant de Saint-Victor, s'arresta devant une chappelle de Nostre-Dame, où luy fut apporté par le bastard de Savoye, le viconte de Martighes, Franchois de Luxembourg et autres, ung pale de taffeta armoyé de Bourgongne et de Savoye. De là vint en une prarie où il y avoit force, c'est assavoir: planté de neige, et illecq se trouva au dextre et

senestre de deux petits lions, jusques elle vint plus avant, où elle trouva ung autre liou de merveilleuse grandeur, marchant allencontre le ject d'ung arc ; au-dessus fut une fontaine de justice gardée de treize josnes filles représentans aulcunes villes, et tout estoit en ung tabernacle d'or et d'asur. A la première porte estoit l'histoire du père de famille et de l'enfant prodighe. *Item.* Ensuivirent quatre sorte de marguerites, et une fille représentant sainte Marguerite.

*Item.* Après de la chapelle des Florentins, y avoit ung arbre de fer contenant environ quatre-vingts pieds de hault, painct et doré d'azur et de cinople, à fachon d'arbre de Jessé, dessoubs lequel estoit couché : *Imperator Wesselaus, rex Bohemie* ; et aux branches estoient armez de toutes pieches hommes enclos en florons jusques à la chainture, représentant plusieurs empereurs, entre lesquels les derniers estoient : *Albertus, imperator, dux Austrie* ; *Maximilianus, imperator, dux Austrie* ; *Sigismundus, rex Hongarie* ; *Fredericus, imperator, dux Austrie* ; *Maximilianus, imperator, dux Austrie et Burgundie* ; et au-dessus : *Philippus, princeps Castil.*, *archi. Austrie* ; et du costé, à une autre fleur, estoient : *Margarita Austrie* ; et desseurs estoient en aer les armes de Savoye descendans sur ladite fleur, où estoit escript : *Hæc est flos agri*. Chacun empereur estant en fleur, avoit son blason devant luy, l'espée et la pomme ronde en main ; et dessoubs l'arbre estoit

escript en lettres d'or : *Ortus nobilitatis*. En autre houred suivant estoient à cheval, bien accoustrez, les noef preulx et preuesses bien houchiez, chacun ung lacquai vestu de taffetaf.

*Item.* A ung autre quartier, hommes saulvaiges et femmes saulvaiges allaictans leurs enfans.

*Item.* En ung autre quartier, les sept vertus, habillées gorrièrément des plus belles filles de Genève

*Item.* D'autre costé, histoires romaines et autres histoires de Troyes.

*Item.* Estoit illecq, d'ung autre lez, la tour de Babillonne, plus haulte que les clochiers de la ville; dessus laquelle estoit ung personnaige tenant une bannière de taffetaf des armes de Savoye.

*Item.* En passant par une rue, l'on fit passer nouvelles montaignes plaines de neige et sapins et de buissetz, où l'on povoit charier par-dessus; et au milieu d'une montaigne estoit le temple de vertu, par lequel convenoit passer pour venir à l'honneur, qui estoit fort magnifiquement painct; et guallement, depuis la porte des Florentins jusques au logis de madame, estoient nouvelles histoires,

Les rues estoit tendues, se que à dangier povoit l'on veoir; et pour la dernière histoire estoit la mort, où il y avoit : *Omnia mori debent; omnia morte cadunt*; et de rechief : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas*.

Madame, arrivée à son logis, les seigneurs de



Genève la saluèrent et lui firent présent d'une licorne d'argent, et ung parcq de mesme semé de margherites, qui fut bien accepté. Au soupper, à la grande salle furent, trois tables couvertes : à la première furent, monseigneur de Savoye; madame Marguerite; Charles, monseigneur; mademoiselle de Savoye; et n'y comparut monseigneur de Genève, à cause de son indisposition; la contesse de Villar, la dame de Sotenghien, la vicontesse, femme de Franchois de Luxembourg; la dame de Dugelle, la dame de Taves, belle-mère au bastard de Savoye; la dame de Viry, la dame de Sanpol, d'Allemaigne; la dame de Trelen, et les ambassadeurs d'Allemaigne envoyez par le roy des Romains. Aux autres tables, gentilshommes, damoiselles, qui mieulx mieulx.

Le buffet fut bien paré, tant de blance vasselle, que de dorée, et entre autres choses il y avoit une licorne de cinq quartiers, et grosse à l'advenant.

Le dimenche ensuivant, se firent grosses joustes de six, qui receurent tous venans. Le premier fut le bastard de Savoye, Franchois de Luxembourg, le seigneur de Cheveron, le grant escuyer, le seigneur de Valenchon et le maistre d'hostel Cardon. Il y avoit ung grant chasteau, touret de quatre tours, une grande porte au milieu, où s'ouvroit la teste d'ung lion, qui ouvroit la gueule si grande, que les jousteurs passèrent à cheval pour venir sur les rengs.

Assez près, estoit le jardin d'Austrice, où il y avoit ung hault arbre, au bout duquel estoit une

belle marguerite, et plusieurs petites marguerites allentour.

Au premier jour des joustes, partirent de la plus haulte tour six dragons jectans feu l'ung après l'autre, portans chacun les armes des six dessus-dits jousteurs; et rentroient lesdits dragons en la marguerite dudit arbre.

Le premier venant sur les rengs fut le bastard de Savoye, contre le seigneur de Siboix; et estoient les chevaulx desdits six jousteurs houschiez des armes de Savoye, et le lendemain des armes de madame; et convenoit que chacun d'iceulx, tant deffendeurs que jousteurs, fissent dix courses; et celui qui moins rompoit de lances que son compaignon, estoit tenu donner à l'autre autant de verges d'or que le nombre en estoit. Il y eut des bons jousteurs d'une part et d'autre, souverainement Franchois de Luxembourg, viconte de Martighe, qui fut servy de Frédérick, bastard de Meleun; et ledit Franchois monseigneur renvoyoit ses gens dormir au boult des lices. Le plus grand gorgias fut ung Piémontais nommé conte Roya, ayant son cheval husset de damas vert, sayon de mesme sur le harnois, et planté de platines verdes, esparses entre son armet et le timbre qui estoit dessus; il avoit devant luy une damoiselle de dix à onze ans, vestue de damas blanc doublé de damas noir; ladite robbe ouverte à grosses luctres d'or, si que l'on véoit sa robbe simple de velours cramoisi, son atour, et le tout acoustrez de chaisnes d'or et

joyaulx à largesse ; sa hacquenée blanche , à acoustrement de damas blanc , amena son gentilhomme sur les reings , tenant une longue chainture de soye blanche ; après qu'elle eut faict son tour et présenté son hoir , elle fut amenée avecq les aultres dames par trois gentilshommes de pied. Les juges et héraulx lui ostèrent la housure ; mais le cheval ne demoura point nud , car soubs la grande housure en y avoit une courte , qui demoura sur le cheval ; et quand il eut besongné à son honneur , la damoiselle descendit des dames , et le remena comme dessus.

Advint que , en couvrant la table , le jour du Noël , six gentilshommes , armez de toutes pièces en harnois de guerre , l'espée au poinct , le tamburin sonnans à manière de moresque , entrèrent l'ung après l'autre ; puis à grands cops d'espée se battirent si bien l'ung l'autre , que l'ung fut désarmé de garde bras ; par quoy l'on les deffit , et subit recommenchèrent la danse.

Le jour Saint-Jehan , à l'après soupper , le seigneur de Bussy , le seigneur de Cheureau et le seigneur de Siboise tindrent ung tournoy , armez de harnois de guerre ; mais à pied seulement , et deffendirent une bannière contre tous venans , trois contre trois ; et se combattirent à gros cops de lances , ser esmolus , tant et si longuement , que lesdites lances estoient par pièces , où que les juges avoient faict avaller une grande barrière de bois pendant en aer. Cela faict , et la barrière relevée ,

chacun des combattans avoit une espée à deux mains, bien trenchante; puis recommenchèrent ledit combat, jusques ladite barrière fut avallée. Et après ceulx de dehors s'en allèrent, et les actendans ou deffendans, se reposoient en ung riche pavillon, expectans nouvelles gens.

En la deffense ou assault de ceste barrière, se monstra Philibert, duc de Savoye, fort et puissant; car il estoit beau, grant personnaige et josne, de l'eage de vingt-trois ans. Madame de Sotenghien, laquelle, à grant prière, estoit allée à ce convoy, pour accompagner madite dame, où estoient le par dechà, avec elle, la dame de Dugelle, la damoiselle de Trelon et les deux damoiselles de Dugelle et de Pasmelle, prindrent congié et partirent avec leur train, à deux chariots branslans, deux chariots de bagaiges et quatorze chevaulx de selle, et furent desfrayez en Genève, par monseigneur de Savoye, tant les hommes que les femmes. Pareillement le seigneur de Fay, chevalier de l'ordre, en nombre de trente chevaulx, le seigneur de Saint-Bertin, à quatorze chevaulx, le seigneur de Verrey, le seigneur de Trelon et autres gentilshommes venus en Savoye, se partirent très bien contens.

---

---

CHAPITRE CCCXV.

Le voiaige d'Espagne que firent par terre monseigneur l'archiduc et madame son espouze.

Ainsi que monseigneur l'archiduc et madame son espouze se préparoient pour aller en Espagne; environ quinze jours au mois de septembre, le seigneur de Belleville, envoyé par le roy de France, arriva à Bruxelles, vers monseigneur l'archiduc, devant lequel il proposa fort élégamment, le persuadant de faire son voiaige par terre, et que le roy lui faisoit offre de quatre cens lances, pour le conduire seurement partout et oultre les limites de France, et de le protéger et deffendre contre tous ennemys. Par icelle persuasion et promesse, portant grant utilité aux pais et que paix perpétuelle s'entretiendroit entre ces deux grandes maisons, considéré aussi le mariage faict du fils d'Austrice à la fille de France, monseigneur l'archiduc, les princes et son grant conseil acquiescèrent au proposé dudit seigneur de Belleville, et délibérèrent de faire leur voiaige par terre; et à ceste cause, monseigneur l'archiduc assembla les estats de ses pais en la ville de Bruxelles, devant lesquels il fit exposer que pour ung très grand et souverain bien il yroit par terre en Espagne, et enmeneroit madame l'archiducesse, son espouze;

et que le peuple ne fusist en soing de leurs personnes ; car , de quinze jours à autres , il y auroit postes ordonnées pour en rapporter certaines nouvelles ; et laissa monseigneur le conte de Nassou lieutenant-général et principal gouverneur , tant de messieurs ses enfans comme de ses pais , avecq monseigneur le chancelier , seigneur de Maigny ; messire Jehan de Hornes , évesque de Liège ; sire Cornilles de Berghes et le seigneur de Berselles , chevaliers de la Thoison , ayans regard auxdits enfans , lesquels furent menez et nourriz pendant le temps de ce voyage , en la ville de Malines.

Monseigneur l'archiduc et madame se partirent de Bruxelles et vinrent à Mons en Haynault ; où madite dame fit son entrée , et fut honorablement receue par les seigneurs de la ville , lesquels luy donnèrent , à son premier advenement , deux pots d'argent doré , et une coupe pleine de flourins.

De Mons se trouvèrent en Vallenchiennes , où icelle fut grandement festoyée , et luy fut présenté , par le prevost , eschevins et jurez , un bachin d'argent et un lavoir de mesme.

De Valenchiennes se tirèrent en Cambray , par un vendredy , douziesme de novembre , environ douze heures au jour , et illecq feurent receus par les colléges et habitans de la cité.

De Cambray allèrent loger à l'abbaye de Saint-Martin ; et le lendemain entrèrent au royaume , environ quatre heures , et vindrent à Saint-Quentin , où les ordres des mendiens , cordeliers et ja-

cobins, et messieurs de l'esglise vindrent au devant, et leur donnèrent à baiser le chief du benoist martyr ; et les rues de la ville furent tapissées ; à sa venue l'on fit feus de joye, par les quarrefours furent faictes histoires de la légende de leurdit patron. Illecq fut envoyé vers monseigneur l'archiduc, par le roy de France, monseigneur Depligne, accompagné de la noblesse d'Arthois, pour le faire recepvoir et festoyer par tout le royaume, comme le roy mesme ; fut aussi envoyée madame de Vendosme, pour pareillement adsider et conduire madame l'archiduchesse, laquelle de Vendosme logea le lendemain archiduc et archiduchesse en son chasteau de Ham, où ils séjournèrent une nuit seulement ; si les desfroya, et tint court ouverte.

De Ham vindrent à Noyon, où le peuple et les collièges vindrent au-devant ; et après avoir salué Saint-Eloy, le lendemain se partirent, le dix-neuf dudit mois, et vindrent de Noyon à Compiègne, où ils prindrent giste, et furent honnestement recoellis ; les feux de joye furent faicts et les rues tapissées ; et séjourna illecq jusques au vingt-deuxiesme jour.

De Compiègne, vint gister à Senlis, où ceulx de la ville luy firent très grande révérence, furent au-devant de luy et le conduisirent jusques son logis, où vindrent douze des gouverneurs de ladite ville, lesquels luy présentèrent le vin ; l'un d'iceulx fit une harenghe, disant :

« Très hault, très excellent et très puissant seigneur, veecy la ville de Senlis, laquelle se recommande très humblement à vostre bonne grace, comme à l'ung des douze pères de France, et aussy comme du doyen d'iceulx; car si vous n'estiez que l'ung, vous n'auriez si grande qualité. »

L'on cuidoit qu'ils deussent présenter du moins dix ou douze chariots, du moins à cause de la perrie; mais il n'en y eut seulement que dix ou douze kaives; monseigneur les remercia grandement, et plusieurs des assistens commencèrent à rire, à cause de ladite harenghe, laquelle fut tant solempnelle pour si petite offre.

De Senlis se deslogea monseigneur, et alla coucher au Louvre; et d'illecq à Saint-Denis, où il rencontra le colliège hors de la porte de la ville, qui le mena à l'esglise, et illecq oy la messe, laquelle fut chantée par ses chantres; puis luy furent monstrez les dignitez, relicquaires, sanctuaires et sépultures des roys de France; et sur le portal de l'esglise fut un eschaffault, où estoit la remonstrance comment au sacre du roy le duc de Bourgogne est le premier per, et doyen d'iceulx.

De Saint-Denis, le jeudy ensuivant alla en Paris; et luy vindrent au-devant les seigneurs de Beures, de Clorieux, le prévost de Paris, le chevalier du Guet; puis les seigneurs du parlement, de Chastelet, et la université, et grand nombre de la communaulté de la ville; si le menèrent à son logis



environ six heures au soir. Le lendemain, vendredy, vingt-sixiesme du mois, alla au Palais où il tint siège, comme premier per de France, et luy fut baillié le siège là où le roy sied quand il lui plaist estre; et y eult aulcunes causes plaidoïées devant sa personne, et aulcuns arrêts donnez. Le parlement fit une harenghe devant luy en louant le pays de Flandres; et le prévost d'Arras respondit sur-le-champ. Le recteur de l'université proposa devant luy; et fut faicte une procession des escholliers devant son hostel. Ce jour qu'il fut au Palais, il oyt la messe à la Sainte Chapelle, et retourna disner à son logis.

Madame l'archiduchesse passa la rivière de Sayne pour veoir le Palais, et le samedy alla au giste de Longemeau, six lieues outre Paris; et quand monseigneur eut visité l'esglise de Notre-Dame, la ville, le chasteau du Louvre, la Bastille Saint-Antoine, et qu'il eut souppé à l'hostel du prévost de Paris il retourna coucher à son logis, et le dimence, vingt-huictiesme jour du mois, se partit de Paris, print son giste à Mont-le-Henry, et emmena madame avec luy, laquelle il trouva à Longemeau.

De Mont-le-Henry se partit le lundy, et se logea à Estampes, où il séjourna le mardy pour la feste Saint-Andrieu. D'Estampes, se deslogea le merquerdy, premier jour de décembre, et coucha la nuict à un village de Beausse, nommé Argeville-la-Garte. Le joedy fut logé à Retenay; et le vendredy à Orléans, où le josne conte de Foix, et le sei-

gneur de Montmorency , gouverneurs de la ville, et l'université luy vindrent au-devant, et après que illecq eut séjourné trois jours, il se partit le lundy ensuivant ; il visita l'esglise de Notre-Dame de Cléry, où il oy la messe et révérenda les reliquaires; et luy fut faicte ostention de la sépulture du roy Loys de France , du sarena où gist le cœur du roy Charles, son fils, et des statues d'iceulx. A l'après disner alla coucher à Saint-Laurens-des-Eaues; et le mardy, septiesme jour du mois, disna à trois lieues près la ville de Blois, où le roy de France, la royne, et grande noblesse actendoient sa venue.

Ce mesme jour, environ cinq heures du soir, qui fut nuict de la Conception Nostre-Dame, vindrent de la ville de Blois, pour le bien végnier, les princes du sang, messieurs de Bourbon et d'Angoulesme; pareillement luy vindrent au-devant, à un traict d'arcq près de Blois, messieurs les cardinaulz de Luxembourg et de Saint-Georges, accompaigniez de dix ou douze évesques, et plusieurs notables docteurs et maistres de grande recommandation. Et fut l'ordre de l'entrée telle : monseigneur l'archiduc fut adextre de monseigneur de Bourbon et senestré du cardinal de Luxembourg, et devant eulx les josnes princes du sang, le conte d'Angoulesme et aultres; et madame l'archiducesse eut à sa dextre le cardinal de Saint-Georges et l'évesque d'Arles, ambassadeurs du pape; et, pour l'heure tardive, furent allumées quatre cens torches que tindrent les paiges du roy, lesquels la

convoyèrent jusques au chasteau où monseigneur mit pied à terre, et monsta en la salle où estoient le roy, la royne et grant noblesse de France. Et quand monseigneur percheut le roy, il luy fit ung honneur, puis marcha arriere deux ou trois pas, se fit le second; et de rechief s'avancha quatre ou cinq pas, et fit le tierch honneur. Adonc le roy se deffula, se leva et l'embrascha fort cordialement, et devisèrent ensemble plus d'une heure. Les assistans estoient moult joyeux, regratians Dieu de veoir ceste assemblée.

Madame l'archiducesse mit pareillement pied à terre, et trouva au degré de la montée madame de Nevers, la comtesse de Valentinois et la damoiselle de Candale, pour la mener en hault, où se trouvèrent mesdames de Bourbon et d'Allenchon, qui la reçurent honnorablement, se la menèrent vers la royne; et dès lors qu'elle l'appercheut, fit ses révérences et honneurs par trois fois, comme avoit fait l'archiduc au roy; et icelle la recoeillit très amyablement, et la baisa. Le roy mena monseigneur l'archiduc vers la royne, se luy fit les trois honneurs, comme il avoit fait au roy, se la baisa et le roy baisa madame l'archiducesse, mais premier demanda se c'estoit son bon plaisir. Puis monseigneur l'archiduc et madame son espouze allèrent veoir leur belle-fille, madame Claude, qui, selon son eage, fit les honneurs à son appartenir, comme saige et bien apprinse. Ces mystères accomplis, l'on fit soupper monseigneur, avec luy le

conte de Ligney et le conte de Nevers, et après n'y eut riens fait, car chacun d'eulx estoit foulé et travaillé, et s'en allèrent coucher.

Et ne fait à doubter que les places et lieux où se firent ces amyables bienvenues et réceptions, ne furent sumptueusement tapissées : la grande longue gallerie ensemble et la grande salle estoient richement pavées, et le pavement couvert de tapis turquoys, et les grans chandelabres d'argent pendans à grosses chaisnes de mesme ; la grande chambre où coucha monseigneur, fut tapissée de drap d'or et de soye ; les pavemens comme dessus ; lict de champ à ciel de drap d'or, courtines de damas blanc et coussins de drap d'or. La chambre ensuivant pareillement, sinon que le lict de champ estoit garni de satin cramoisy, la chambrette semblable, excepté que le lict de champ estoit à la mode de Naples, et les courtines de satin cendres brocé d'or, doublé de taffetas.

La première chambre de madame, tendue de riche drap d'or ; la seconde de cramoisy ; la troiesme de camelot de soye blanche et de satin cramoisy. *Item.* Tant à ung logis comme à l'autre, la vasselle d'argent estoit tellement espandue, que bachins de selle perchée, paielles, bachinoires et aultres vasseaulx servans de nyct, estoient d'argent doré par les bords.

Le lendemain, jour de la Conception Nostre-Dame, allèrent le roy et monseigneur oyr la messe à la grande esglise auprès du chasteau. Mondit

seigneur servoit le roy du denier à l'offrande , et au retour s'esforchoit le roy de mectre monseigneur au costé de luy , ce qu'il obtint de monseigneur à grande difficulté ; car il le voloit seulement suyvir à teste nue. L'après-diner jouèrent à la palme , le roy et monseigneur contre deux autres ; et le joedy allèrent voller ; l'après-diner , l'on josta , et l'après-soupper l'on dansa ; et le dimence ensuivant , fut la paix solempnisée entre les deux grans roys ; c'est assavoir des Romains et de France , comme il s'ensuit :

Ce jour , environ huict heures du matin , l'évesque de Cambray dit la basse messe en une chapelle du chasteau , devant le roy et monseigneur l'archiduc , et sur le *corpus Domini* jurèrent le roy , en son nom , et monseigneur l'archiduc , pour le roy son père , et en son nom , ladite paix ; et d'illecq allèrent disner ensemble. Et pour donner au peuple la confirmation de la paix jurée en ladite chapelle , le roy et monseigneur vindrent oyr la grande messe hors du chasteau , et si y vint la royne et tout son train ; et sy trouva madame l'archiduchesse avec six de ses femmes , habillées à la mode d'Espagne , accompagnée de mesdames de Vendosme , et autres plusieurs. Les prélats de France , présens à ceste solempnité , furent : monseigneur le légat , les cardinalz de Luxembourg et de Saint-George , archevesque de Sens , les évesques d'Alby , de Lengres , de Chartres , de Poitiers , du Puis , de Tournay , le Pot , de

Codomes, de Bayeux, de Cisteron, et trois autres qui me sont incongneus; ensemble le grant prieur de France; les prélats de la part de monseigneur l'archiduc furent: l'archevesque de Besançon et l'évesque de Cambray, les évesques d'Espagne Cordulensis et de Malga; ceulx d'Italie oultre les mons, furent Arelatensis, Veterianensis et Novarensis.

La messe fut chantée par l'évesque de Castres; le sermon faict par maistre Laurent Bureau, confesseur du roy, évesque de Cisteron, lequel éloquentement exalta ceste paix, et print pour son thème: *Ecce quam bonum et quam jucundum est habitare reges et principes in unum!* Les chantres du roy chantèrent à ung estaplier, et ceulx de monseigneur à l'autre, tour à tour, qui estoit chose fort mélodieuse. La messe finie, se chanta *Te Deum*, par les chantres tous ensemble. A l'après-disner, l'on josta, et par l'espace de huit jours coïncquèrent le roy et monseigneur l'archiduc ensemble; et passèrent temps en joustes et banquetts, en voller et tous esbattemens honnestes. Et a esté mondit seigneur tant bien festoyé et traicté, luy et ses gens, en quantité, qualité et diversité de vins et de viandes, que l'on ne scauroit mieulx souhaiter. Et est chose quasi incroyable de la despence et feste sumptueulx que luy a esté faicte. Madame l'archiducesse semblablement a esté grandement recoeilliée de la royne et de ses femmes, qui estoient environ de six cens

en nombre , dont les dix ou douze estoient vestues de drap d'or ; et donna madite dame , à madame Claude, sa belle-fille , une baghe estimée à la valeur de deux mille escus.

Il y avoit illecq , en commun spectacle , ung pillier de bois jaspé , et dessus une statue d'homme nud , tenant en sa main une torse et auprès de luy ung tableau où fut escript : *Lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tui Israel* ; et estoient les armes de France en bas , auprès desquelles estoit ung tableau où estoit escript : *Quia viderunt oculi mei salutare tuum* , et les armes de la royne d'autre costé ; et ung tableau auprès contenant : *Quod parasti antè faciem omnium populorum*. Ung petit avant estoit en paincture , bien attaché au mesme pillier , la semblance de monseigneur le duc Charles et de madame Claude de France , tout au nud , tenant ung tableau où fut contenu : *Ex ore infantium et lactentium perfecisti pacem*.

Le mercredi , partirent le roy et monseigneur , et allèrent , vollant et passant temps , jusques au chasteau de Chaultmont , où le roy coucha , et monseigneur passa la rivière de Loire et coucha à ung villaige nommé Escure ; le lendemain , monseigneur rapassa ladite rivière , et vint devers le roy ; et ce jour vindrent chassant et passant temps au giste à Amboise. Le lendemain partit monseigneur d'Amboise , et le roy le convoya jusques hors la porte , où mondit seigneur print congé de

luy, et le roy retourna à Bloix; et monseigneur, accompagné du seigneur de Ligney, se trouva à Tours, où il fust honnestement receu; et y séjourna jusques au lundy vingt-deuxiesme; et le samedi alla jouer à la palme au Plessy; le dimence visita la ville; le lundy partit, et vint repaistre à ung villaige, quatre lieues de là, où monseigneur de Ligney print congïé et s'en retourna à Tours; et luy donna monseigneur deux de ses plus beaux chevaux. Et monseigneur et madame furent logiez à Sainte-Moure.

Le mardy partirent d'illecq, et disnèrent au port de Pille, où ils passèrent la rivière de Rieuse, et de là couchèrent au Chasteau-le-Rault; où ils furent honnorablement recoeilliez; puis partirent, et chassant par les foretz, prindrent giste à Poictiers, où le sénéchal de Poictiers et les nobles hommes du pais, ordonnez de par le roy, le recoeillièrent, ensemble ceux de la ville et messieurs de l'université. Puis mondit seigneur alla faire son Noël en une petite ville nommée Mesle, où il séjourna trois ou quatre jours; au partir d'illecq, print le chemin à Coingnac, où il trouva les gens de madame d'Angoulesme, qui le festoyèrent et le tindrent six jours. Au partir d'illecq, le sénéchal de Poictou et ses gens prindrent congïé, et monseigneur s'en alla à Barbefieu, qui est à monseigneur de Rochefoucault, où il fut bien venu et y joua à la palme. De là se partit à l'après-disner, et vint coucher à ung villaige nommé



Montbleu , et d'illecq entra en Gascoigne , et fit la veille des Roys à ung villaige nommé Chastre , où ceulx de Bourdeaulx envoyèrent vers luy , et luy présentèrent , à la mode du pais , bœufs , moutons , chappons , perdrix , faisans , et les vins largement , priant que son plaisir fust passer par leur ville ; mais il s'excusa , à cause que l'on disoit que la peste y régnoit.

Le lendemain se deslogea , passa la rivière de Gironde , et coucha à Castillon , et d'illecq à Cadillac où il fut receu ; et monseigneur de Candailles et madame sa femme , fille à monseigneur d'Albrecht , sœur à madame la princesse de Chimay , luy fit ung noble recoeil , et y séjourna deux jours. De Cadillac vint à Langon , appartenant audit seigneur de Candailles , où il fut quatre jours bien festoyé.

Le vendredy , quatorziesme jour du mois de janvier , partit de Langon et vint coucher à ung bourgade nommée Capsin ; de Capsin vint à Rocquefort , appartenant au roy de Navarre ; de Rocquefort coucha à une bonne ville nommée le Mont-de-Muichault , où il séjourna le dimenche ; le lundy partit d'illecq et vint à Tarbes , très bonne ville appartenant au roy de Navarre , où monseigneur et toute sa compagnie fut assiégé des eaues , si terriblement grandes que toute la ville flotloit , sinon le quartier d'en hault où monseigneur estoit logié. Et quiconque voloit sortir du logis , il convenoit entrer en bottequin. Après qu'il eut

illecq séjourné trois jours , le joedy ensuivant se partit , et fut logié à Dacques , actendant le roy de Navarre , qui vint le vendredy au soir ; et madame estant allée le droict chemin à Baïonne , et firent ledit roy et monseigneur bonne chièere ensemble.

Le samedy deslogea de Dacques , et coucha à Baïonne , où il trouva madame et y furent jusques au mercredy. Ce jour , prindrent congié monseigneur et madame dudit roy de Navarre , et vindrent à Fontarabie , première ville de Bisquaye et du royaume d'Espagne , où il trouva le commandador maior de Saint-Jacques , et son fils , le duc Dalengado , gouverneurs de Grenade , et plusieurs autres grans maistres , envoyez du roy de Castille , qui honorablement receurent mondit seigneur et madame.

Le lundy se deslogea et vint à une aultre ville nommée Rinam ; et de là à Bourghes , où n'est advenu chose digne de mémoire , sinon que le seigneur de Boussu , fit roller sa charrette outre les montaignes , ce qui jamais n'avoit esté faict de souvenance d'homme , dont les paisans , qui oncques n'avoient veu charrettes en leur marces , furent tant esmerveillez que riens plus.

A l'entrée de Bourghes , fut le connestable d'Espagne , comte de Hane , le duc d'Airbarcrebres et le conte de Bonevente , les contes de Salines et de Castro , de Nevo , et le conte de Sirolles luy vindrent au-devant. Ledit connestable desfraya monseigneur et madame l'espace de dix à douze

jours qu'il séjourna à Bourghes ; et au partir donna à plusieurs des gens de monseigneur aucuns mulets ; faisant à monseigneur bancquets et mommeries de chasser les tors et de jouer aux cannes ; et depuis festoya les gens de monseigneur à leur retour de Saint-Jacques , et leur donna à trois ou quatre chacun un jenet ; et dient que sa maison est aussi belle ou plus que la maison monseigneur de Nassou , à Bruxelles.

De Bourghes vint monseigneur passer par Valdoly , et luy vindrent au-devant le duc de Najera , l'admiral de Castille , les présidens et gens de parlement , ceulx de l'esglise de la ville , et ceulx du pais à l'environ , à grant nombre de nobles personnaiges , les receurent et traictèrent fort honnestement et honorablement. Et entre les autres , ledit admiral le logea et festoya grandement , et pourveu luy et ses gens de vivres de quaresme , difficiles à recouvrer , et luy donna du passe-temps l'espace de sept jours , en joustes et esbattemens , ès quels ledit admiral estoit trouvé premier et dernier.

De Valdoly , monseigneur passa à Médina , où il séjourna ung seul jour , puis arriva à Sigovia , dont il entendoit partir le lendemain et faire ses pasques à Madril , et d'illecq tirer à Tolledo , où il espéroit trouver le roy de Castille et la royne ; mais Dieu en disposa autrement.

---

## CHAPITRE CCCXVI.

Comment monseigneur de Ravestain assaillit les Turcs en l'isle de Matelyn; et de la très dure fortune qu'il eut à son retour, par tempeste de mer.

LE roy Loys de France, voeillant obvier aux menasces, superbes jactances et folles entreprises que le Grand-Turcq présuinoit de faire sur la chresptienneté, mit sus une grosse armée par mer, du tout accoustree de galliaires, naves, barcques, artillerie, vivres et gens de guerre, dont estoit principal capitaine monseigneur Philippe de Clèves, son cousin germain. Nostre saint-père le pape promit y donner subside. Le roy de Portugal, les Vénitiens et les chevaliers de Roddes firent préparer grant nombre de gens.

Les capitaines franchois volloient que mondit seigneur se fusist occupé à l'environ de Naples, pour secourir aux Franchois; mais il ne vollut nullement frustrer ne rompre son voiaigé; et, pour appaiser lesdits capitaines, affin d'éviter murmure, il escrivit son intention au grant maistre de Roddes, confannonier du pape, lequel se adhéra audit seigneur qui prisa fort sa bonne volonté, qui estoit de débeller et joindre aux Turcs, sans soy arrester à la tourbe franchoise; et pour furnir son concept, descendit à grant puissance, accompagné comme dict est, en l'isle

de Matelyn , où il y avoit ville et chasteau fort assez , posseszez des infidèles turcqs , ennemys de nostre foy ; et illecq fut mis le siège des Franchois et Vénitiens semblablement , suractendant le grant maistre de Roddes , lequel ils cuidoient avoir illecq trouvé , comme il avoit promis ; pareillement les Espaignols leur faillirent au besoing , qui n'y furent ne comparurent. Toutesfois ils ne délaissèrent pourtant de mettre à effect leur salutaire entreprinse , et vigoreusement ils assiégèrent lesdits Turcqs , affutèrent leurs engiens , battirent à toute force la ville et le chasteau. Les hérétiques furent diligens à leur deffense ; mais ils furent servys de trois assauls fort aspres et impétueulx ; tellement qu'il y eut de trois à quatre cens Turcqs ruez jus , qui rendirent leurs esprits aux diabolicques ministres qui les tiennent en ceste erreur ; et des chresptiens non guaires occis , mais plusieurs bleschiez. Finablement , les pierres , les pouldres et toute artillerie failloient aux Franchois et Vénitiens qui se moroient de famyne , de froidure et de grant malheur , à cause du temps d'iver et du merveilleux pais , de très dure marche , où ne trouvoient pain ne vin , ne grant congnoissance , ne secours , ne recours de quelque personne vivante ; et furent en ce misérable estat l'espace de ung mois ; pour quoy ils délibérèrent , par contraincte nécessaire , lever leur siège et retourner en autres régions. En ce conflict , très dur et merveilleux assault , demorèrent mors le gouver-

neur du duc d'Albanie, le grant Pierchon, le petit Chastelet, aucuns gentilshommes de la compagnie de Chatillon, le sénéchal et autres qui me sont incongneuz, expirez plus par maladie que par le traict des instruments.

Advint le jour madame sainte Katelyne, que ledit seigneur de Ravestain et ceulx de son ost, nageant en mer entre le cap Saint-Angel et l'isle de Citharées, où Pâris ravit Hélaine, environ le point du jour s'esleva ung grant tempeste; environ une heure après, s'esforcha tellement, et devint tant horrible, qu'elle rompit la verge du grant voile, si le jecta en la mer, et pareillement le wicquet, par quoy toute la compagnie fut grandement estonnée, laquelle se mit en la miséricorde de Nostre Seigneur; le vent les chassoit tout droict à ladite isle, et n'y avoit remède, sinon de jecter les ancrs en mer, qui ne tindrent point; alors se mit chacun en estat comme pour recevoir mort, et furent illecq promis plusieurs voyaiges, veulx et pèlerinaiges; et se advisèrent de coper le mast qui cheut sans personne blescher; et lors, fut la société ung petit réconfortée, espérant que les ancrs deussent tenir, ce que point ne firent; car toujours approchoient l'isle, qui est de haults rochers, que lors perdit espérance des forces. Néanmoins, quant ils vindrent à ung ject d'arbalestre, près d'un rocq, les ancrs tindrent, par quoy ils cuidèrent estre saulvez, s'en rendirent grâce à Dieu; mais ce ne dura guaires à cause que le fond

estoit plein de rochiers, les cables se rompirent l'ung après l'autre, et demourèrent en très piteux estat, voyant l'approche de leur fin, jusques à trois ou quatre heures après midy, que la nave donna du quart de la pouppe contre le rocq, et se tourna du plat allencontre de celui du rocq; et fut chose terrible et moult épouvantable à oyr la nave rompue; et grand pitié d'oyr les douloureux cris, angoiseux regrets, clameurs et lamentations qui lors se firent; terreur incroyable, et tristesse inestimable estoit de veoir les pources désolées, à demy désespérées, sortir hors de la nave pour eulx cuider sauver : aulcuns se adreschoient sur le rocq, horriblement aigu et dur, qui leur pénétoit corps et membres, et aultres, qui si hault ne pouvoient astaindre, trespouchoient en la mer.

Or, pensez quelle amertume de cœur estoit apportée à ceulx qui veoient si piteusement périr leurs compaignons, en attendant passer par ce mesme destroit, si Nostre-Seigneur n'y pourveoit de sa grâce. Le seigneur de Ravestain, principal chief de ce voyaige, entre les aultres, devoit estre en grant tribulation; il se recommanda à Dieu, sa glorieuse mère et aux benoits saints, auxquelz il avoit sa debvotion, et advint que du plus hault du chasteau de pouppe, au quatrième coup que la nef donna, il se jecta sur le rocq, et monta si à cop qu'il se sauva sans bleschure, ne quelque aide de personne vivante, qui fut chose quasi miraculeuse, et aultre plus le pauchier de dessus

le cabestan , chargé de gens , se vint jecter sur le rocq, où il se print, pourquoy plusieurs de bleschiez, malades et traictiez se saulvèrent, comme le duc d'Albange, le seigneur Liufant et tous les gentilhommes, réservé Pierre Damas, maistre d'hostel dudit seigneur de Ravestain, Viternewicq, Montfaulcon, Aiguemorte, La Haie et toute manières de gens, tant de guerre que maronniers, eschappèrent de ce terrible purgatoire marin, environ deux cens cinquante ou plus, et le résidu y demora noyé, craventé ou desmembré; Dieu, par sa miséricorde, voeil recepvoir leurs ames en sa gloire. Et ceulx qui respitez furent de ce mortel dangier estoient la plus part desnusés de leurs biens et vestures; car le plus heureulxd'iceulx étoit enson pourpoinct, l'autre en sa chemise, l'autre tout nud; l'un navré, l'autre malade; et tous ensemble assailliz et crucifiez de famyne: ils n'avoient bu ne mengé depuis le jour devant; et estoient en un grant pais désert, où ne croissoit arbre, ne fruict, ne fleurs, ne foielles; sans pain, sans vin, sans chair et sans feu; là tonnoit, pleuvoit, esclis-troit et faisoit le plus impétueulx oraige que jamais avoient veu; et n'y avoit voye, chemin, ne sentier, ne maison, ne buisson où ils puissent avoir quelque refuge; c'estoit la plus piteuse et désolée compaignie que jamais fut sur poures chrepstiens; car le feu, l'aer, la terre, poureté, misère, travail de corps et turbation d'ames s'esforchoient de les confondre, et avancher au trébuchet de la mort.



Après ce cruel tourment et dur naufrage, eulx recommandans en la miséricorde du créateur, se prindrent à cheminer, l'ung chà, l'autre là, cherchans maison habitable ou tngurion, pour passer la nuict fort obscure qui leur trebusechoit sur les bras; et de faict trouvèrent ung esdifrice, à fachen de hangard où l'on boute les chièvres et aultres bestiaux quant ils vont aux montaignes; laquelle vint bien à point audit seigneur de Ravestain qui se bouta céans, ensemble aultant de gens qu'il en povoit entrer, lesquels se serrèrent le plus que possible leur fut l'ung près de l'autre pour eulx réchauffer, et leur sembla la nuit fort longue; car l'on n'oyoit que gens navrez et malades trembler de froid, gémir et lamenter pour leurs grans pointures; quand le jour se fut espandu sur la terre, ils cheminèrent oultre et arrivèrent en une petite maison où ils se approchèrent du feu, qui grant bien leur fit; et là trouvèrent aucuns paisans qui leur enseignèrent une ville à six milles plus oultre, dont les compaignons furent grandement resjoiz. Et monseigneur de Ravestain envoya quatre à six de ses gens avecq lesdits paisans en ladite ville, pour luy amener une beste et le mettre dessus; car il avoit le pied desfroissé; et fut tellement surprins de tempeste marin, qu'il n'eut loisir de chausser ses souliers, se demora illecq, le pied au feu, jusques on luy amena ung asne, et monta dessus, piedz deschaultz et sans bonnet, la teste nude, comme fit Jésus-Christ, quant il

entra en Jhérusalem. Ledit monseigneur Philippes fit son entrée en la plus orde et la plus malplaisante ville et pieure peuple qu'il soit d'ici à là ; car il est fier comme lions, faulx comme regnars, ravissans comme loups, et enflambé comme dragons vollans ; les cruels satrappes et maudicts satellites tuoient les bleschez , bleschoient les traictiez , et tuoient tant nostre nation , que les capitaulx ennemys de nostre foy et Turcs incrédules nous eussent monstre plus grande humanité à la destroicte qu'ils ne firent. Par ceste piteuse advenue et très angoisseuse fortune , povons considérer que richesses temporelles et triumphans honneurs mondains et solations charnelz sont caducques et tost passez. Quant ces très nobles personnaiges si très durement adversez , devant lesquels tant de genoulx plioient , tant de testes s'inclinoient , tant de princes honnoroient , tant de gens obéissoient , ont estez si misérablement succombez de fouldre et grant oraige , et finablement armez en si estranges , stériles marches , pources et nudz , malheureux et confus , dangereusement administrez et traictiez de la pire nation qui soit soubz la cape du ciel.

Le lendemain de ceste desconfiture , se vint rompre et perdre à ung ject de pierre près , une nef nommée *la Pensée* , où estoient plusieurs nobles et gentilshommes de guerre , qui tous furent noyez , sinon deux maronniers ; illecq finirent leurs jours Anthoine de Lallaing , Jehan de Brune , et

tous les josnes hommes que monseigneur Philippe avoit mandé du pays de Flandres. Brief tous ceulx qui eschappèrent de ce terrible labyrinthe feussent morts de faim , si Dieu ne les eusist pourveuz ; mais , par cas d'aventure , trouvèrent une barge vénétienne qui ne s'estoit ozé partir pour ce tourment , et avoit séjourné quinze jours. La mer fut appaisée ; le patron d'icelle barge se nommoit sire Paul Calbo , associé de cent hommes d'armes bien embastonnez. Iceluy patron , prenant compassion , tant du pasteur comme des pources moutons , tous despouilliez de leurs veures et engoulez en la geule des loups , par le furieux courroux des démons , secourut et adsista , remit sus et consola monseigneur Philippe , sa famille , les compagnons fort désolés , ensemble toute leur séquelle ; revestit leurs corps , conforta leurs ames , les sortit de vivres et furnit d'argent , et les administra aussi charitablement que s'ils fussent ses propres enfans. Véritablement , sans son ayde , poureté et fanine les eust boutez en sépulture. Il besongna tellement que mondit seigneur et ceulx de sa compagnie et bende arrivèrent en la ville de Corfou , rendant graces au salvateur , remerciant le patron éternel qui leur avoit saulvé les vies.

En ce temps vint en France le légat cardinal d'Amboise , envoyé de nostre saint-père , pour réformer les difformez , et remectre le royaume en paix salutaire. Le dix-septième de febvrier , fit son entrée à Paris , accompagné du cardinal de

Saint-Georges, archevesque de Rouen, du cardinal d'Espagne, du chancellier et de plusieurs évesques, prothonotaires et preslats; messieurs de Bourbon, de Nevers, d'Allenchon, de Foix, le marquis de Ferrare et toute la noblesse et gens d'auctorité, tant de l'université comme de parlement, allèrent au-devant à grand triumphe, et furent faictes plusieurs histoires et feux de joie à sa venue.

---

## CHAPITRE CCCXVII.

POUR L'AN 1502.

Les révérences et honneurs que firent à l'aborder monseigneur l'archiduc et madame au roy et à la royne d'Espagne.

En continuant le voiaige de monseigneur l'archiduc, de madame son espouze, au royaume d'Espagne, ainsi qu'il est encommenché en l'an précédent, et comment ils arrivèrent à Sigovia, ville fort grande, où ils furent révéramment receus des mannans et habitans. Ils se partirent d'illecq, et vindrent à Madril, séant à douze lieues près de Toledo, où ils firent leurs pasques. Le duc de Lisacade vint visiter leurs seigneuries; iceluy duc fit merveil d'entrée; il avoit ensemble tout son lignaige pour l'accompagner. De Madril, monseigneur et madame vindrent, en deux journées,

à ung villaige nommé Olins , estant à deux lieues de Tolledo , où le duc d'Albe , le marquis de Villena et autres seigneurs du pais , luy vindrent au-devant ; qui , après leur descente , baisèrent les mains de monseigneur , à la mode d'Espagne ; puis retournèrent à Toledo. Et monseigneur et madame séjournèrent audit villaige , et le lendemain , qui fut la nuict de may , que chacun se préparoit à grant diligence , espérant entrer en la ville de Toledo , cité de grant nom en ce quartier là , ils se trouvèrent fort perplex et estonnez , car monseigneur devint malade des rougeureles. Ce mesme jour , le roy de Castille , accompagné de trois à quatre cens nobles et gentilshommes , le vint veoir et le trouva couché au lict ; mais , avant sa venue , aulcuns desdits nobles et gentilshommes estoient venu baiser sa main ; puis le roy approcha , et monseigneur fit signe de soy lever ; mais le roy ne le souffrit , ains se hasta , si le vint embrascher , et monseigneur se mit en paine de baiser sa main et le roy la mucha ; néantmoins fit son debyvoir de la trouver et baiser. Puis le roy , monstrant bonne voeil , s'assist auprès du lict , et se print humainement deviser à monseigneur , luy monstrant chièr de grant amour , et d'estre fort joyeux de sa venue ; dont les assistans , tant d'ung quartier comme de l'autre , très grandement se contentèrent. Puis le roy print congïé de monseigneur et de madame , si se tira à Toledo , et monseigneur séjourna illecq l'espace de six jours , jusques il fut

guéry. La royne d'Espagne, mère de madame l'archiducesse, sachant l'infirmité de monseigneur, volut venir en ce villaige à toute force ; mais monseigneur ne s'y volut assentir ; envoya vers elle , pour la destourner , monseigneur le digne de Besançon , l'évesque de Corduban et monseigneur de Ville ; et luy fit dire, au cas que elle venist , quelque malade qu'il fust, il iroit au-devant d'elle, exposant par ce moyen sa personne à péril et danger , comme luy dioient ses médecins ; et à tant la royne se contenta.

De Toledo vindrent au-devant de monseigneur et de madame, ceulx de la ville et cité, vestuz aulcuns d'escarlate, autres de drap noir, fort richement, sans nulle soye ; lesquels, l'ung après l'autre, baisèrent les mains de monseigneur et de madame ; puis les révesrendèrent cinq ou six évesques et trois ou quatre prebstres, qui ne firent signe de baiser, car ce n'est point l'usage aux gens d'esglise du pays. A demy-lieue de Toledo , vint le roy au-devant de monseigneur, accompagné du cardinal d'Espagne, de l'ambassadeur vénitien, des ducs, marquis, princes et aultres grans barons et seigneurs, de ceulx de son conseil, de l'estat, de l'esglise et autres officiers, gens de loy et notables personnes dudit Tolledo, en nombre de cinq à six mille hommes à cheval ; et lors les nobles gens de l'hostel de monseigneur mirent pied à terre, et baisèrent la main du roy. Monseigneur mesme descendit ; mais le roy le fit remon-

ter ; puis s'approchèrent , et monseigneur volut de rechief descendre et le roy ne le souffrit ; ains se hasta et embrascha monseigneur estant à cheval , et monseigneur chercha sa main pour la baiser ; mais le roy rompit son emprinse. Madame aussi , fit manière de voloir descendre , pour ce faire ; le roy retira sa main ; mais enfin elle la baisa. Et quant ces trois personnaiges se trouvèrent ensemble pour entrer en Toledo , le roy se volut adextrer de mondit seigneur et senestrer de madame sa fille ; et après plusieurs excuses entrèrent en la ville , le père au milieu de ses deux enfans. Quant se trouvèrent à la porte , les trois grans commandeurs des ordres d'Espagne , accompagniez de la noble chevalerie , les révérendèrent ; puis on apporta ung pale. Là y eut aulcunes cérémonies , pour ce que dessoubs ce pal ne pooient aller trois en front ; par quoy le roy alla seul en front , et ses deux enfans après luy ; et se trouvèrent à la grande esglise , et de là à la court , où estoit la royne en une grande salle , avironnée de notables dames et damoiselles , où les gentilshommes qui marchaient en notable arroy devant monseigneur , lui baisèrent sa main ; et de si long qu'elle appercheut monseigneur , elle vint allencontre , et à l'aborder y eut aulcuns mystères ; car monseigneur contendoit baiser sa main , et elle la mussoit. Monseigneur eut la patience pour ung petit ; mais quant il vit son cop , il fit son debvoir ; et pour ce que la royne n'y pensoit plus , y eut grande risée. Madame l'ar-

chancellesse s'esforcha aussi de baiser sa main , et icelle la retira ; mais enfin souffrit la baiser. Ces honneurs, révérences et mystères accomplis, ils entrèrent en la chambre de la royne ; monseigneur s'en alla à son quartier, et madame au sien , où le roy les voloit conduire ; mais monseigneur ne le permit.

Quant le roy fut deshousé, la royne envoya donna Johanna d'Arragon , bastarde du roy , et toutes ses filles, en la chambre de monseigneur , luy baiser la main et puis à madame ; et quant elles furent parties, madame retourna vers la royne ; et le jour ensuivant, qui fut par ung dimenche, monseigneur volut oyr une basse messe en sa chambre ; et avant le commencement d'icelle, le roy, à petite compaignie, luy vint demander qu'il voloit faire ; et fut conclud par eulx qu'ils orroient la haulte messe en la grande salle, où le roy et la royne l'actendirent de pied coy. Là furent aucuns mystères pour le devant ou le derrière ; enfin le roy fut devant, monseigneur ung petit derrière, la royne à la main gauche et madame derrière elle. Quant vint à l'évangile, que l'on porte le livre à baiser, on le présenta au roy, le roy fit signe à la royne qu'elle le prisist, laquelle luy fit honneur et signe qu'elle n'en voloit point ; si l'envoya à monseigneur, lequel se leva et luy fit signe point ne le prendroit ; puis en fit aultant à madame et au cardinal qui estoit derrière eulx, lesquels tindrent termes comme les aultres, et



adonc le roy le baisa , après l'on le porta à la royne, et la royne tint pareillement myne à monseigneur et madame et au cardinal, comme le roy avoit faict; puis elle le baisa; après on le présenta à monseigneur, puis à madame qui fit comme dessus, et puis au cardinal qui tint manière comme les aultres en le présentant à donna Johanna d'Arragon, qui point ne le print, à cause qu'elle estoit bastarde. Pareillement tindrent leurs mynes, en portant la paix, comme l'on avoit faict à porter le livre. La messe chantée, ils disnèrent ensemble en la salle, où chacun entroit qui voloit. Le roy et la royne seoient au milieu de la table, sur chaières assez haultes; et fit seoir le roy monseigneur à la main dextre et madame à la senestre, sur chaières non pas si haultes que celle du roy. Ce jour, monseigneur et madame allèrent souvent devers le roy et la royne; et lors se fit grant appareil pour jouter et recevoir mondit seigneur; mais le lundy tout cessa pour ung courrier, par lequel vindrent nouvelles à monseigneur de la mort du prince de Galles, fils aîné du roy d'Engleterre, lequel avoit espousé madame Catherine, fille au roy d'Espagne. Et pour ce que monseigneur doubtoit que le roy et la royne n'en fussent advertiz par quelque mauvais moyen, il mesme leur déclaira son trespas par la meilleure manière qu'il sçavoit, et en telle sorte que eulx, qui surtout prudens et vertueulx et qui ont passé pareilles et plus diverses fortunes, prindrent son advisement de bonne part, portant ledit

trespas patiamment, ils en prindrent le doeil. Se fit monseigneur et aulcuns des siens, comme messieurs de l'ordre de la Thoison-d'Or, messieurs du sang; c'est assavoir: le conte palatin, le marquis et le petit conte de Nassou; et furent lors tous esbatemens et passe-temps cessez jusques à ce que les services et obsecques furent célébréz. Le onziesme jour du mois ensuivant, vint à Toledo le duc de Vegère, lequel baisa les mains de monseigneur et de madame.

---

## CHAPITRE CCCXVIII.

La réception de monseigneur l'archiduc et de madame en la principauté de Castille, Léon et leurs appendances; ensemble le trespas de messieurs de Besançon et de Cambray.

Le vingt-deuxiesme jour du mois de may, le roy Fernande de Castille et la royne Isabellé, son espouze, firent assembler en la grande église de Toledo, les estats des royaumes de Castille, Léon Gallice et leurs appendances, villes, citez, pays et seigneuries; iceux roy et royne, estant illecq présens, firent déclarer que monseigneur l'archiduc et madame sa femme estoient principaulx et vrais héritiers pour succéder après leur trespas aux principaultez desdits royaumes à cause de ladite royne, à laquelle lesdits royaumes appartenoient, et furent illecq mondit monseigneur l'archiduc et madame

receuz par les estats desdits pais , qui' leur firent solempnel serment , sur le saint canon de la messe, sur les esvangiles , et sur le fust de la croix. Outre plus , ledit roy de Castille , de Léon , d'Arragon et de Cécille , se tira en Arragon , où il fist assembler les estats desdits royalmes ; et en présence de mondit seigneur et de madame , leur fist faire serment que , après son décès , ils tiendroient à roy à mondit seigneur l'archiduc , à cause de sa compaignie l'archiduchesse , sa fille ; mais se par après , ledit roy avoit hoir masle et legitisme , ledit hoir possessoroit lesdits royalmes , venant de par luy et de toutes leurs appendances.

Monseigneur l'archiduc et madame se tenoient le plus à Toledo , ville fort infecte et dangereuse , pour sens délicatifs , à cause des rues fort estroites , et non pavées , et ce procède des putréfactions de charognes qui engendrent le mauvais air ; pourquoy les jouvençaulx de par dechà estoient facilement infectez , maladioux et expirez , comme monseigneur Duvon , frère au prévost d'Arras , et aultres de pareille sorte.

Le vingt-septiesme d'aoust , trespassa de ce siècle au cloistre de Saint-Bernard , à deux lieues de Toledo , monseigneur maistre Franchois de Buseleyden , digne archevesque de Besançon , lequel en son temps avoit esté maistre d'escole de mondit seigneur l'archiduc. Par ses mérites et vertus , il avoit eu grant honneur , et gros bénéfices , tellement qu'il estoit en train de recevoir le

chappeau rouge. Il donnoit en court adresse à toutes gens, de quelque estat qu'ils fussent; puis qu'ils luy sembloient dignes d'estre promez et avanchiez; et fust grandement regretté de ceulx souverainement qui, par son ayde et bonne assistance, estoient parvenus à chief de leurs désirs.

En ce temps, retourna de ce voyage d'Espagne, et que monseigneur l'archiduc avoit emmené avecq luy, monseigneur Henry de Berghes, evesque de Cambray; peu de jours après, il s'accoucha malade au Chasteau en Cambresis, et le sixiesme jour du mois d'octobre, rendit son esprit à Dieu, environ cinq heures à l'après-disner; et fut son corps amené à Cambray, accompagné de ses trois frères, le seigneur de Berghes, l'abbé de Saint - Bertin et messire Cornille, et de notables gentilshommes. Les allumeries furent jusques au nombre de sept vingts flambeaux. Il fut inhumé solempnellement en l'église Nostre - Dame de Cambray, où furent ses obsecques révéramment achevez, selon sa noble vocation. Il estoit en son vivant, fort noble de sang et de vertu, élégant de corps et d'éloquence, fort beau prélat, grand et eslevé, fort humain, fort lettré, et fort aulmosnier; tout docte, tout discret, tout caste, tout dévot, tout bien adressé en toutes qualitez loables. Il visita le saint sépulchre de Jhérusalem, où il avoit reçu opprobres et persécution des Juifs, ennemis de nostre foy. Il print grant soing et labeur, avec maistre Standouk, de remettre en train sa-

lutaire et réformer plusieurs couvens et monastères de son éveschiet. Il fut ploré et regretté des justes et dévotes personnes, religieux et religieuses possessans et mendiants, beghinettes et soeu-  
rettes, auxquelles il eslargit de ses biens grandement. Il fit forger en sa cité monnoye d'argent à la ressemblance de celle du prince, comme gros, demi-gros et pattars de deux gros, ayant cours en son diocèse et à l'environ; le pattart du prince portoit ses armes en pile, et, par-dessus, ung chapeau archiducal; et les patars de l'évesque portoient en pille pareillement les armes dudit évesque, sans mettre par dessus ne crosse ne mitre; pourquoy aucuns disoient que la pille estoit trop grande en ses monnoyes, et pour ce que, en commencement, les simples gens les recevoient pour monnoyes du prince, non cognoissans estre la pille trop grande; ils en furent abuséz, se furent nommez abuz, ainsi qu'ils sont encore de ceste heure, et diminuèrent de valeurs.

---

---

CHAPITRE CCCXIX.

L'entrée de monseigneur maistre Nicolas de Ruter en la cité d'Arras.

**MONSEIGNEUR** maistre Nicolas de Ruter , lequel en son jone eage , avoit esté nourry en la maison de Bourgongne , et léalement servy le bon duc Philippe , le duc Charles et le roy des Romains , espoux de madame Marie , seule fille du duc Charles , et monseigneur l'archiduc d'Austrice et de Bourgongne , auxquels il fut secrétaire audien-  
cier , maistre des requestes , et avoit esté envoyé en plusieurs ambassades vers les princes alliez à là-dite maison , et s'y conduisit si bien et tant honorablement en tous estats qui lui furent bailliez , que , en son ancienneté de soixante ans ou environ , il fut pourveu de l'éveschié d'Arras , vacant par le trespas de révérend père en Dieu monseigneur de Ranchicourt. Il fit son entrée le vingtiesme jour du mois de novembre , fort accompagné de illustres , fort nobles et grans personnaiges , comme de monseigneur Charles de Croy , prince de Chimay ; le seigneur de Chieures , grantbailly de Hainault ; le seigneur de Sempy , chevalier de la Thoison-d'Or ; le seigneur de Toul , son père ; le seigneur de Lallaing ; le seigneur de Trelon , et autres chevaliers et gentilshommes de la conté d'Arthois , en nombre de trois à quatre cens che-

---

vaulx. Ledit maistre Nicolas, évesque, tint toutes les cérémonies que les évesques ont accoustumé de faire, tant au chasteau de Belle-Motte comme ailleurs; messieurs de l'esglise Notre-Dame, archidiacque, prévost, doyens, chanoines et chapelains, fort richement enchappez, allèrent au-devant et le conduisirent à l'esglise, où il fit son devoir de tout ce que à luy appartenoit de faire, puis vindrent au palais, tendues honnestement de tapisseries, chambres et salles, où leur fut préparé ung magnifique et sumptueux disner; car ledit évesque, nourry en court, avoit veu maint riches commines et maint honorable banquet; et de lui-mesme estoit humain, doux, affable et libéral assez pour bien drescher et conduire ceste besongne. La feste de ceste entrée dura près de quatre jours en plénitude de tous biens; et quant vint au congier prendre, et que chacun voloit retourner en son quartier, les maistres d'hostelz cherchèrent par les logis et hosteleries, pour sçavoir quelz choses y estoient, affin de les deffraier, comme furent ceulx que le bon évesque avoit faict évocquer à ceste notable assemblée.

---

---

CHAPITRE CCCXX.

---

Des hostagiers de France qui furent envoyez en Vallenchiennet pendant le temps que monseigneur l'archiduc et madame estoient en Espagne.

JASOIT ce que le roy Loys de France , douziesme de ce nom , eusist notablement festoyé et faict conjojr et recepvoir monseigneur l'archiduc et madame sa compaignie , par les villes et citéz du royaume , où ils firent leur passée pour entrer en Espagne , en desployant le trésor de sa bienveillance , libéralité et courtoisie ; toutesfois , quant iceulx seigneur et dame furent délibérez retourner par dechà par ce mesme royaume , le roy d'Espagne ne s'y volut assentir , pour aulcuns différens qui estoient entre luy et le roy de France ; et fut advisé , du consentement des parties , que ledit roy de France livreroit aulcuns notables princes et seigneurs de son sang , qui seroient comme hostagiers en aulcunes villes ès pais de pardechà , qui de là ne s'eslongcroient jusques il seroit rentré en ses limites et villes de son obéissance. Pour saulveté de sa personne , vindrent en Vallenchiennes , environ l'entrée de quaresme , trois nobles joesnes personnaiges , fort bien endoctrinez , bien apprins et moriginez , bien réglez et entretenus par gens de mesme sorte , dont le souverain , ayant regard sur tout , fut messire Wallerand de Sains , bailly de Senlis. Chacun d'eulx avoit son gouverneur , son



maistre d'hostel et aultres serviteurs fort gracieulx, bien entendus, et fort bien accoustrez, et acquirent grant louenge du peuple de Vallenchiennes, auxquelz monstrèrent leur bénévolence en dons et gratuitez. Le premier de ces hostaigiers, et qui tenoit le plus grant train fut messire Gaston, conte de Foix, fils de la sœur du roy Loys de France, eagé de quatorze ans; le second estoit Charles de Bourbon, conte de Monpensier, eagé de treize ans; et le tierch, Charles de Bourbon, conte de Vendosme, eagé de quatorze ans ou environ. Ils se tindrent en Valenchiennes, puis l'entrée de quaresmes jusques à la Saint-Jehan, où ils furent entreteneus et festoyez de la noblesse de Haynault, comme de monseigneur Charles, prince et conte de Chimay, de monseigneur l'esleu de Cambray, son oncle; du seigneur de Sempy, son frère; et du sénéchal de Haynault; des seigneurs de Lingue et Myngoal, et aultres qui leur donnèrent des passe-temps. Ceulx de la ville s'esforchèrent de faire plusieurs esbattemens de jeulx, de farces à la Salle-le-Conte, où ils estoient logez. Monseigneur le conte de Nassou, qui lors avoit en charge messeigneurs les enfans, leur envoya de Brabant deux pièces de vin de Rin; et messieurs de la justice de Vallenchiennes leur firent présent de trois poinchons de vin de Beaulne à leur bienvenue. Et au partement, monseigneur de Nassou envoya pour don cinquante marcz de vasselle d'argent au bailliy de Senlis, leur souve-

rain gouverneur; et aux aultres trois particuliers gouverneurs, chacun ung drap de velours noir.

---

## CHAPITRE CCCXXI.

POUR L'AN 1503.

Le reboutement des Franchois en la conqueste du royaume de Naples,  
par les Espagnols.

LES Franchois occupoient en ce temps le royaume de Naples, tant la cité et chasteaux, que les pais à l'environ. Le roi Fernande d'Espagne avoit illecq envoyé son ost, dont estoit principal conducteur, Gonsales Fernand, duc de Terrenove, très preux et très vaillant en armes, avecq aultres chefs de guerre, fort experimentez, du très noble mestier, barons, chevaliers et gentils-hommes, En ceste compaignie, furent aucuns Allemans et compaignons d'autres nations qui se fourrerent ens, pour y cuider gagner. Et pour ce l'année fut stérile ès marches de par dechà; et que les guerres des années précédentes avoient fort atténué et diminué les biens de terre; et que les laboureurs ne se osoient bouter aux champs; le duc de Terrenove et toute son armée estoient souvent en dangier de vivres, souverainement en Berlette et en Andrie, où il smilitoient, et estoit la chaleur si grande, que fort difficile estoit à le porter; car l'on ne trouvoit ne rivières, ne puictz, ne

fontaines qui les peusist secourir ; et moururent de soifz deux hommes d'armes , quatre Allemans et douze Espagnars ; et que fort leur cuisoit. Ils estoient à trois milles près et à la vue des Franchois , lesquels , pour les combattre se mirent en ordonnance , tant gendarmes et artillerie , puis marchèrent et frappèrent en leur charrois et arrière-garde. L'escarmouche s'esleva si grande sur les Espagnols , que le duc de Torrenove mit ses piétons en ordonnance , si les logea en ung fort alegement environné de fossez , et y bouta son artillerie ; puis retourna , accompagné de plusieurs genetz , pour veoir la disposition des Franchois ; et trouva que iceulx marchoient en ordonnance , tirans vers les Espagnols , dont une grant part de piétons , plus d'Allemagne que d'Espagne ,omboient sur terre de faim , de soif et de travail qu'ils avoient ; et mieulx quéroient estre prins ou tuez tout chauldement de leurs ennemis , que de languir et endurer si très angoisseuse détresse ; et que plus est , l'avant garde n'estoit puissante d'attendre la bataille ; et à ceste cause , le duc voyant les siens en éminent péril , se hasta à toute diligence de assembler ses gens , hommes d'armes et jenetaires , lesquels arrivèrent à leur alegement deux heures avant le soleil couchant.

Les Franchois les approchèrent , fournis de treize pièces d'artillerie , cinq cents hommes d'armes , mille quatre cents chevaulx légiers , et quatre mille Suisses , bien en point ; et les Espagnols fort

estonnez de leur traict , ayant leurs chevalcheurs jennetaires à deux costez ; quoyqu'ils fussent fort travailliez et las , en grant soussi que ne fussent desfaicts. Néanmoins ils se recommandèrent à à Nostre-Seigneur , et adonc leur artillerie , qui jusques à ceste heure ne leur avoit fait honneur ne proffict , diligenta tellement , qu'elle endommagea grandement les Franchois.

Ung Italien estant en l'ost des Espaignols , cuidant de prime face que le duc eussist perdu la bataille , bouta le feu dedans deux charriots de poul dre qu'ils avoient , cuidant faire ung très singulier plaisir aux Franchois , et desplaisir extrême aux Espaignars , qui furent en dangier d'estre brulez ; et cuidèrent les Franchois que ainsi en fut ; car en approchant plus près , ils redoublèrent leurs forces pour donner dedans , et les Espaignols mirent tout contre tout , et par les persuasions de leurs capitaines , qui doucement les admonestèrent de bien besongner , ils reprindrent coraige ; et quant les Franchois furent arrivez aux fossez de leur allegement , les piétons de l'ost d'Espagne leur vinrent au devant , et les batailles de leurs hommes d'armes , de ceulx des costez , et les jennetaires , auprès d'eulx , donnèrent dedans tant vigoureusement , que les Franchois tournèrent en fuite ; et les Espaignars les poursuivirent , chassant , battant tant bien , six milles loing , jusques à leurs pavillons et tentes , où toutes leurs provisions de vivres estoient ; dont ils furent bien joyeux , car les ta-

bles estoient illecq de plusieurs sortes de vin et de viandes , que les Franchois avoit préparés , non point à ceste intention , et chacun s'efforça de donner dedans sa bouce familleuse ; car ils estoient plus de deux mille qui n'avoient gousté pain passé deux jours devant ; et quand ils furent gorgiez , ils querèrent les butins , et donnèrent et mirent hors ce qu'ils trouvèrent. Et moururent , tant sur les fossez que dans la chasse , trois mille hommes , dont furent ung duc de Nemours , le capitaine du seigneur de Chandor , le comte de Moléon , frère du duc d'Araston ; le capitaine de Moléo , fils du seigneur d'Alegre , tous les capitaines des Suisses , le bailly d'Amiens , le capitaine Sorreson ; et furent prisonniers barons , chevaliers et gentilshomme bien payant leur ranchon ; les princes de Salerme et de Melfy furent bleschiez , si perdirent leurs bannières et treize pièces d'artillerie , les meilleures de jamais ; se la nuict n'eussit départi les batailles ; il n'en fust échappé ung seul.

Le duc manda aux villes de la Chédiolle et de Canose , auprès desquelles la bataille avoit esté faite , que l'on mesist en terre les Franchois morts , en luy rapportant , à la vérité , le nombre d'iceux , et furent comptez et boutez en terre , trois mille sept cents et quatre ; et n'y furent tués que noef Espaignards , qui sembloit chose miraculeuse ; car les Franchois estoient en trop plus grant nombre ; néantmoins , ils furent desfaicts et rompus le

vingt-noefviesme d'april, l'an mil cinq cens et trois.

Le lendemain Franchois se recoeillèrent par la conduite du prince de Salerne, et se tirèrent devers Naples, et le duc de Terrenove, se logea sur une rivière nommée Tolosanne au milieu de beaucoup de pais qui se tenoient pour les Franchois. Plusieurs capitaines et barons de ce quartier rendirent à mercy, entre lesquels estoit Baboé qui doubtoit estre chastilliet; car depuis la journée de ceste victoire tout le pays naplois trembloit comme foailles en arbre, doubtant que Naples ne fust desnaplé.

Ce propre jour, vindrent nouvelles au duc de la ducé de Calabre, que le vendredy vingt-deuxiesme d'april, les Espaignars eurent bataille contre le seigneur Dobigny, et furent les Franchois prins et mors plus de deux mille hommes, entre lesquels furent prisonniers le seigneur Honorato, frère du prince Wiseno, et Alfonso de Sausisefort, et le seigneur de Hubercourt, lieutenant du marquis de Mantua. Tost après, se rendirent en la main du duc de Terrenove, pour et au nom du roy d'Espaigne, toute la Capitanatte et le pais Tortanto, et la principaulté de Calabre, et la plupart des Ambronisio et Labor, Capua, Aversa, Nola, avecq ce que siet autour de Naples. Et le douziesme de may, se rendit la ville et cité de Naples au service du roy d'Espaigne, duquel ils levèrent les enseignes et bannières; et le lendemain le duc y

entra en grant triumphe ; puis assiégea le chasteau noef, qui fut assailly et prins par les Espagnars. Il y avoit deux cens hommes de toute sorte Franchois, desquels environ les cent estoient gentils-hommes, qui se rendirent prisonniers, et le résidu des Franchois se retournèrent en Gaiette.

---

## CHAPITRE CCCXXII.

Le baptesme de Englebert, fils de monseigneur le prince de Chimay ; et autres advenues en ce temps.

Le dix-septiesme de juillet, madame Loyse, princesse de Chimay, espouse de monseigneur Charles de Croy, s'accoucha, en sa ville d'Avesnes en Haynault, d'ung enfant masle, lequel fut baptisé par monseigneur l'abbé de Liessies, en la grande esglise de la ville, richement tendue de tapisserie et fort bien parée. Les nobles et gentils-hommes, qui l'enfant portèrent à baptesme, partirent du chasteau et vindrent jusques où se fit le mystère, bien luminez et esclairez de fort grant nombre de torches. Arthois et Austrevant, héraulx, précédoient le triumphe, portans leur cotte d'armes sur leurs bras. Monseigneur le conte de Nassou tint enfant sur fons, et fut nommé Englebert, se luy donna six tasses d'argent doré, à trois lions pour pieds. Monseigneur Jacques de Croy, esleu et confirmé évesque de Cambray, grant-oncle

dudit enfant , fut le second parin , et luy offrit une coupe d'argent doré , fort riche ; Et madame de Sedain , sœur à monseigneur le prince , tante dudit enfant , fut la marine , et luy donna pareillement une coupe.

A ce baptesme fut messire Michiel de Croy , chevalier de la Thoison-d'Or , seigneur de Sempy , grant-oncle de ce josne Englebert ; les seigneurs de Forest , de Trelon et autres barons et chevaliers et escuyers , bien accoustrez , lesquels ensemble furent bien recoeillez , honnorablement receuz et magnifiquement festoyez.

Le dix - huictiesme jour d'aoust rendit son esprit à Dieu le pape Alexandre ; et le vingt-uniesme de septembre , le cardinal de Sennes , neveu du pape , puis nommé *Pius tertius* , fut esleu par la voye du Saint-Esprit ; le huictiesme d'octobre fut couronné , et le dix-septiesme trespassa . Et le jour de tous les Saints ensuivant , fut esleu à pape le cardinal nommé *Petrus ad vincula* ; puis fut couronné et nommé *Julius secundus*.

Le vingt-huictiesme de novembre , rendit l'ame à son créateur , en la ville de Malines , madame Marguerite d'Yoreq , espouse jadis de monseigneur le duc Charles de Bourgogne . Son corps fut enterré aux Cordelliers dudit Malines . Elle fut fort regrettée , plainte et plorée des religions réformées et de plusieurs personnes dévotes , auxquelles elle donna de ses biens largement ; et fut mère des orphe-



lins, nourrice des pources et refuge et soulas des tristes cœurs dolens.

En ce mesme temps, trespassa de ce siècle, en la cité de Paris, maistre Jehan Standouck, natif de Malines, docteur en théologie, vénérable prédicateur et diligent réformateur de plusieurs couvens des mendiants et autres, de mirable abstinence, dévotieux et de très grande sainteté, renommé par tout le royaume de France pour ses loables vertus, favorisé et aymé de plusieurs grans personnaiges, et bien volu, tant des moyens que des petis.

Advint en ce temps, en Vallenchiennes, en la paroisse Saint-Jacques, au diocèse d'Arras, que une femme enfanta deux enfans masles d'une portée, et que le tayan d'iceulx et le père, deux des parins, et le prebtre qui les baptisa, nommé sire Jehan Surhon, tous avoient esté jumeaulx; et ce fut faict par cas d'aventure, sans y avoir pré-cogité ne pensé, sinon quant les enfans furent baptisez.

Ceste année présente de l'anquinze cens et trois, fut tant seiche en Haynault et à aulcuns quartiers à l'environ, que les jardins et champs estoient quasi bruslez, et ne sçavoient les bestiaulx que manger; vaches et veaulz se tiroient sur les fumiers, mangeant les estrains et fourraiges desquels on faisoit litière aux chevaulx. Les fontaines et puichs de villaiges estans en hault pays, desseschoient; les gens se levoient dès l'heure de minuict, pour anticiper les autres, affin de tirer aultant d'eue

que l'on en pouvoit avoir ; plusieurs paisans s'en alloient leurs vaisseaulx wides. Le temps d'esté , merveilleusement plein de chaleur et sans plouvoir , porquoy maladies et fiebvres s'acherdoient aux gens à peu de tous estatz. En plusieurs lieux furent piteux feux de meschiefz pour la sécheresse du temps ; le feu se print ès faulxbourgs de Tournay , puis sortit la ville par-dessus les murailles , et se lança d'une maison à l'autre , comme s'il volsist brusler l'une et saulver l'autre , qui estoit chose fortestrange. En Gheldres et en Bailleul , en Flandres y eut lamentables feux.

Le jour de vendredy saint , à l'heure que l'on lisoit la passion Nostre-Seigneur , trembla la terre l'espace d'une heure ou plus , en Espagne , en une ville nommée la grande Siville , tellement que les gens crioient mercy l'ung à l'autre , et se entrebraschoient , cuidans que Dieu deusist tenir son jugement , et l'esglise fut crevée en aulcuns lieyx.

---

---

CHAPITRE CCCXXIII.

L'appointement de la rendition de Gaiette que firent le duc de Terrenove, souverain capitaine du très catholique roy d'Espagne, et le marquis de Saluce, principal capitaine du très chrestien roy de France.

Pour ce que la ville de Gaiette estoit le seul refuge des Francois, déjectez de Naples et des marches et forts à l'environ ; et qu'il sembloit au duc de Terrenove que s'il avoit Gaiette, le royaume naplois en seroit quicte et nettoyé pour le temps advenir, il se délibéra de les avoir plus par traictié que par effusion de sang, affin aussi que par eschange de prisonniers à autres, il peusist retirer aucuns personnaiges de sa bende, illecq détenus par fortune de guerre, et fut l'accord tel qui s'ensuit :

« Articles et conventions faictes et passées d'entre très noble et excellent seigneur Gonsale Fernande, duc de Terrenove, grant capitaine et vice-roy, pour les catholicques roy et royne d'Espagne, d'une part ; et très noble et excellent seigneur Loys, marquis de Saluces, lieutenant-général et vice-roy du très chrestien roy de France, en son service à Gaiette, d'autre part :

» *Et premièrement*, a esté promis et convenu que ledit grand capitaine vice-roy, au nom desdits catholicques roy et royne d'Espagne, de donner

bon et léal et délivrer saulfconduit audit seigneur marquis de Saluces, et à tous capitaines et gens de guerre, tant de pied que de cheval, de quelque degré, estat et condition qu'ils soient, estans en la cité et chastel de Gaiette, pour aller seurement avecq ses biens, sans empeschement, en tous lieux où il leur plaira et voldroit aller hors du royaume de Naples et jusques à Rome, tant par mer que par terre. Et ceulx qui s'en voldront aller par terre, ledit grant capitaine sera tenu et obligé les faire accompaignier seurement jusques à Rome; et pareillement promectant Prospero Colone et Frederico Colone, que lesdits capitaines, gens d'armes franchois, par leurs terres ne leur sera fait desplaisir, ne donné moleste, injure ne empeschement aucun, tant en leurs personnes que en leurs biens; mais leur feront donner victailles et autres choses nécessaires à eulx, et en paiant à pris raisonnable.

» *Item.* A esté accordé et promis que se, par fortune de temps, advenoit que les navires qui sont au service du très chresptien roy, fussent constraints de eulx retirer en quelque port ou place desdits catholicques roy et royne, en ce cas, lesdits navires seront en bonne seureté, et porront estre et demorer ès dits ports et pais jusques à tant que le vent sera pour eulx en aller, et leur sera pourveu de victailles pour argent, à honneste pris, pourveu toutesfois que lesdits navires ne offensent les subjects desdits catholicques roy et royne d'Espaigne. . .

» *Item.* A esté convenu et conclud que le grant capitaine mectera en liberté et restituera monseigneur Daubigny et tous les capitaines et gens de guerre, de cheval ou de pied, de quelque estat ou condition qu'ils soient, tant Franchois que d'autre nation, lesquels à présent sont prisonniers des Espaignols, réservez ceulx qui sont du royaume de Naples; et que le traictié du change de monseigneur de la Palice pour don Cardonne, et de monseigneur de Fourcy pour Francisco Jarlo, sortira son effect.

» *Item.* A esté convenu et promis que ledit capitaine ne permectera aulcunement estre donné moleste, ne faire desplaisir ou injures aux gens et biens de la cité de Gaïette, ne aux habitans d'icelle, et tant de Vincent de Landrely, Collagaite, que autres en genre et espèce, que s'ils avoient tenu le party dudit très chresptien roy, nonobstant que desdits biensjà en eust esté faict donation ou aucuns contracts; mais laissera et promectera auxdits hommes et habitans venir et demorer franchement et quictement en ladite ville, avecq leurs biens, sans aucun empeschement.

» *Item.* Le grant capitaine a promis faire donner francq et délivrer passaige au capitaine Francisco, qui est en la roche du Mont-Dragon, avecq les parties de pied qui sont avecq luy au chastel; avecq ce à tous leurs biens et baghes, en telle manière qu'ils puissent aller par mer ou par terre là où il leur plaira, sans aucun empesche-

ment ; et que demain , premier jour de janvier , se mandera par ledit seigneur marquis ung ou deux hommes pour les faire venir.

» *Item.* Au cas que ledit capitaine , Loys d'Ast , se voeil ayder de ce présent traictié et articles , ledit grant capitaine luy fera donner bonne seureté , saulfsconduit et fidence pour soy retirer , tant luy que ses gens , devers le très chresptien roy de France , ou là où meilleur leur semblera dehors le royaume de Naples , en manière que ne sera donné empeschement à leurs personnes , ne à leurs biens. Et semblablement ledit seigneur marquis et autres seigneurs capitaines , dessusdits , qui sont en la compagnie , promectent délivrer et faire délivrer tous prisonniers espaignols et toutes autres nations subjectes et stipendiées desdits catholicques roy et royne , de quelque degré , estat ou condition qu'ils soient , estans en leur pover , ou de quelque autre personne subjecte ou stipendiée du très chresptien roy de France.

*Item.* Les seigneurs et capitaines promectent que eux arrivez au camp et au bourg de Gaiette , mondit seigneur d'Aubigny avecq les autres prisonniers Franchois et d'autre nation , qui sont à Naplez et dehors , réduira ceux qui sont audit royaume , comme dessus est dict , incontinent et sans dilation , difficulté ou empeschement , consigneront et feront consigner librement la cité , ville et chastel de Gaiette en la puissance dudit grant capitaine , ou de celui qu'il consignera ou

donnera au nom desdits catholicques roy et royne d'Espagne ; et se d'aventure , devant que mondit seigneur d'Aubigny arrivast au camp , lesdits seigneurs marquis et capitaines aient faict embarquer leurs gens et biens ; et , en cas , promectent faire ladite consignation desdits cité et chastel de Gaiette audit grant capitaine , que le seigneur Bartholomeo d'Allemaigne , duc de Mars , avant ladite consignation , s'en ira mectre et rendre au pouvoir desdits seigneurs marquis et capitaines , jusques à tant que mondit seigneur d'Aubigny soit relaxé. Ce faict , lesdits seigneurs marquis et capitaines relaxeront ledit Bartholomeo , et le mecteront en sa liberté.

» *Item.* Promect ledit capitaine faire diligemment relaxer , et tous les autres prisonniers qui sont à Naples , le plus long dedens le terme de deux mois , et plus tost s'il poelt , et les faire accompagner et donner seur passaige jusques à Rome.

» Et pour observation pour toutes les choses dessusdites , ledit grant capitaine et le marquis de Saluces , et aultres seigneurs , capitaines franchois , qui sont en sa compaignie , promectent en parolle et foy de leurs corps et chevaleries , et jurent sur les saintcs évangiles de Dieu , observer et accomplir , faire observer entièrement et sans aucune infraction ou contredit toutes les choses dessusdites , contenues ès présens articles et chacun d'iceulx ; et pour plus grand seureté , ledit marquis mectra demain ,

qui sera le premier de janvier mil cinq cens et trois, devant mydi, en puissance dudit capitaine, pour hostaige et gaige, monseigneur de Deraton et le seigneur baron de Bindone; et aussi monseigneur le bailly de Digeon; lequel, pour ce qu'il a à faire embarquer et donner ordre aux Suisses qui sont à Gaiette, porra demorer audit Gaiette, jusques à tant que lesdits Suisses soient embarquez où autrement, y donner ordre; lequel ordre donné, incontinent se doit venir rendre et donner au pooir du grant capitaine et ne soy despartir, ne luy ne les autres, jusques à ce que ledit chastelet et cité de Gaiette soient consignés, comme dict est, au grant capitaine, en ensuivant la foy donnée et promesse faicte à icelui grant capitaine; et pour seureté d'embarquer les personnes desdits seigneurs, et autres seigneurs capitaines et gens qui sont de ladite Gaiette, et qui ne leur soit faict offense aucune, tant à leurs personnes, biens, ne aussi à la cité de Gaiette, durant le temps de l'embarquement, par les gens desdits catholicques roy et royne d'Espaigne. Le grant capitaine, incontinent qu'il aura en hostaige les susdits Francois, sans dilation mandera et remectera en la puissance et faculté dudit seigneur marquis, pour hostaige les magnificques Pedro Anguès de Herri-dre, nepveu dudit capitaine, et Pedro de Passo Brigi. Incontinent après l'embarquement desdits seigneurs, marquis, capitaines et biens dessusdits, iceux seigneur, marquis et capitaines promecte-



ront soudainement les restituer et mettre en leurs libertez; et oultre ledit seigneur Bartholomeo duc et seigneur de Mars, a promis et est obligé par foy donnée audit baillly de Digeon, et par ledit grant capitaine et ses gens, gardera tout ce qui est promis semblablement, qu'il ne sera donné empeschement aucun aux seigneurs capitâmes et gens Franchois et Italiens, qui iroient par terre, ne à leurs biens, jusques à Rome comme dict est dessus, en ensuivant la forme des saulfs-conduicts faicts par ledit grand capitaine et les seigneurs Prospero et Fabricio Colone; et promectent lesdites partie lever les offenses par mer et par terre, d'une part à autre, en la manière que ne se face offence aulcune, jusques à ce que ladite consignation soit faite, et que lesdits seigneurs, marquis et capitaines soient partis.

» Et pour cautelle, d'une part et d'autre seront faicts les présens articles, doublez et signez des propres mains desdits grant capitaine et marquis de Saluces, et aussi dudit seigneur Bartholomeo d'Allemaigne et du baillly de Digeon, et scellez de leurs sceaulx, et en est demeuré l'un des doubles audit grand capitaine, et l'autre audit marquis. Signé dudit grant capitaine, au monastère Saint-Franchois du mont de Gaïette; et par ledit sieur marquis et aultres capitaines franchois, dedens la cité de Gaïette, le dernier jour de décembre, l'an de la nativité de Notre - Seigneur, mil cinq cens et trois. »

Quant les Franchois, fort mal en poinct, à cause du siège, furent hors de la cité et chasteau de Gaiette, le grant capitaine, duc de Terrenove, fit descharger à ung instant tous les engiens, tant de son ost que de la ville, bouter les bannières d'Espaigne sur les tours et murailles; puis sonner les cloches de la ville. Aulcuns d'iceux Franchois mal accoustrez, familz et maladiex, queroient la mer, pour eux embarquer et retourner en leurs marches; mais ils trouvèrent les eaues tant rudes, que plusieurs d'iceulx, tant par poureté que par maladies y rendirent leurs esprits.

---

## CHAPITRE CCCXXIV.

POUR L'AN 1504.

Le trespas de monseigneur Englebert conte de Nassou.

Le pénultiesme jour de may, rendit son esprit à son créateur, très noble et illustre seigneur Englebert, comte de Nassou, seigneur de Breda, chevalier de l'ordre de la Thoison-d'Or, très preulx et vertueulx en armes, homme sans paour et sans fuite, de très cler et vif entendement, duquel le duc de Bourgongne, de très noble et louable mémoire, le très excellent et très victorieulx prince Maximilian. roy des Romains, toujours auguste, et le très clément et resplendissant

seigneur , monseigneur l'archiduc d'Austrice ont esté fort léalement et honorablement servis. Et y trouva mondit seigneur l'archiduc et son très noble conseil , si grant fidélité en sa personne , que pendant le temps qu'il fit par terre son premier voyage en Espagne, avec madame sa compaignie , il le créa et establit lieutenant-général de tous ses pays, terres et seigneuries; et, qui plus est, luy laissa en garde le thrésor de son menu peuple, l'espérance des nobles hommes , et le solas des gens d'esglise, qui sont ses trois premiers enfants Aliénore, Charles et Izabel; ce sont trois nobles racinettes , trois honorables plantes , et trois précieuses florettes, de qui le fruit , s'il plaict à Dieu, nous donnera paix, santé et vie; et par ainsi le très magnifique et très éloquent conte de Nassou, gardien de ceste riche espargne, besongna tant vertueusement en sa charge, parmy le conseil de monseigneur l'archiduc, dont il avoit l'assistance et advis, que durant l'absence de son maistre, environ , deux ans, le plus des pays vesquist en grant tranquillité et bon amour, sans meuterie, sans commotion, sans grant murmure; et sans rébellion. Et luy avoit Nostre-Seigneur donné telle grace, qu'il estoit aymé, désiré, regretté et honoré d'amys, de parens, d'ennemys, de villains, de nobles, de gentilshommes, de grans, de moyens, de petits; et quand il fut à la pippée de Béthune avec aucuns des plus nobles des pays, qui cuidèrent par la trafique des Franchois, avoir

gaigné la ville , icelluy avirronné des adversaires , se monstra franc et léal de cœur et de corps , ferme et estable , sans bransler ne sans croller ; et finalement fut navré , puis emmené et emprisonné des Francois , où il acquit , par son élégance , telle amitié entre eulx , que sans guerroyer , nous pacifia , son très grant dommaige nous moult profita , et sans eslonger la paix approcha , qui de grant tristesse nous ressuscita.

---

## CHAPITRE CCCXXV.

De l'armée que monseigneur l'archiduc mena en Gheldres.

MONSEIGNEUR l'archiduc voyant Charles de Egmont , soy-disant duc de Gheldres , persistant en sa querelle , perturbant les frontières des pais , délibéra lui faire guerre , et envoya le defier par Thoisson-d'Or , roy d'armes de son ordre ; l'archiduc fit son amas de gens de guerre , contes , barons , chevaliers , gentilshommes , routiers expérimentez , ducteurs et capitaines congnoissans le stile d'armes. Il establit monseigneur de Vergy , son lieutenant ; et fut à ceste première armée notablement accompaigné et servy du conte de Nassou , nepveu du deffunct susdit , des seigneurs de Fiennes , de Chieures , de Ville , Assatain de Rosny , de messire Cornille de Berghes , Loys de Vauldrey , le sieur de Vertain , et autres echevaliers et

escuyers , fort en poinct et bien accoustrez , en nombre de trois mille combattans , ayans grande volonté de besongner et faire honneur à leur bon prince et seigneur naturel , et pour commencentement le bastard de Gheldres avoit prins en garde la ville et le chasteau d'Ast , et l'avoit munny de soixante compaignons , qui se deffendirent. Ladite ville fut avironnée de ceste armée , battue d'engiens , et tant vigoureusement assaillée , qu'elle fut prinse. Ledit bastard et ses souldars se retirèrent au chasteau ; mais ils furent si vistement poursuivis , espoventez , affoibliz et reboutez , que ledit bastard et cinquante hommes de sa bende rendirent la place , leur vie saulve , et furent menez prisonniers en diverses places.

Monseigneur l'archiduc se partit de Bois-le-Duc , vint à Grave , et fit sa gendarmerie passer la rivière de Meuse , et print deux forts et plusieurs blocus , et ung chasteau qui fut bruslé , puis se tira devers Nimeghe , et se mit en bataille pour veoir quel terme ceulx de la ville voldroient tenir ; l'escarmouche s'esleva , de là s'en alla en Clèves , où il passa le Rin , et se logea près d'une abbaye , en une grosse bourgade pour aller en Arnem , devant laquelle il planta son siège. Les quartiers délivrez , les engiens affutez , elle fut battue de gros courtaulx , tant que ceulx de dedans se trouvèrent fort perplex et estonnez ; nonobstant ils monstrèrent visage et se deffendirent merveilleusement. Ceulx de l'armée prindrent ung blocus

auprès de la ville ; mais n'en joyrent guaires ; car les assiégés se firent tant fort , et tant virillement besongnèrent , que , par force d'armes , ils recouvrèrent leur perte et reconquirent ledit blocus sur leurs adversaires , si les expellèrent , occirent et reboutèrent par puissance et vigueur ; de quoi les assiégeans furent dolens amèrement. Ils y perdirent plusieurs gentils compagnons , forts que Rolland et vaillans comme Ogier ; et par ung contraire , ceulx de la ville , combien qu'ils fussent fort joyeux de leur recouvrance , si furent-ils fort desplaisans du traict qui leur faillit. Aulcuns de leurs amis leur envoyèrent gens furniz de ce que leur estoit nécessité d'avoir ; mais ils furent agrouilleez , despouilliez des pouldres qu'ils portoient , dont les aucuns d'iceulx passèrent par le pendant. Ceulx de la ville avoient en garnison de huict à noef cens compagnons de guerre , lesquelz considérant que ne pvoient longuement porter le siège , pour plusieurs causes qui à ce les contraindirent , signifèrent , par ung prélat , à monseigneur l'archiduc qu'ils requéroient estre oyz , et qu'ils desiroient coincquer pour leur consentir abstinence de guerre d'une heure ; ce que monseigneur l'archiduc accorda ; et envoya ses desputez en ung lieu hors la ville , où vindrent leurs commis ; et fut ladite abstinence continuée jusques à lendemain dix heures du matin ; et tellement fut besongné ensemble , que ceulx de Arnem , s'accor-

dèrent eulx mectre ès mains de monseigneur l'archiduc et en son obéissance, et de le laisser entrer en leur ville à toute sa puissance, et par la muraille abbattue s'il luy plaisoit; de faire réparation honorable de leur mesus; de faire serment doresnavant d'estre bons et léaux subjects; et mondit seigneur accepta ces offres et fut traictié accordé, non seulement pour la ville de Arnem, mais aussi pour le quartier qui est des quatre villes.

Et environ quinze jours au mois de juillet, monseigneur, accompagné de très puissans seigneurs, contes, barons et nobles hommes, fit son entrée en la ville de Arnem, la plus triumpante, sumptueuse et gorrière que jamais fit prince en ville conquise.

De Arnem, l'armée vint à l'entour de Zutphen, où l'archiduc se reposa aux camps, suractendant quel terme ceulx de la ville voloient tenir; lesquels envoyèrent leurs desputez et commis vers mondit seigneur l'archiduc, requerrans d'avoir tel appointement, comme ceulx de Arnem, et les quatres villes de leur bende, monseigneur l'archiduc s'y condescendoit assez; mais quant iceulx commis firent leur rapport aux Zutphenois, les meutins de la ville ne s'y volurent assentir, et déchurent l'armée que se commençoit à fasher; car le plat pais estoit si fort adommaigié par feu, par fer et par gastine, qu'il n'y avoit que paistre, ne que menger, ne pour bestes, ne pour gens;

et d'aultre part, le temps d'hiver faisoit ses approches; par quoy petits compaignons, en danger de vivres, se retournoient secrètement au pais; tel capitaine en avoit cent en cherge, qui n'en eusit trouvé les vingt pour emprindre aulcune besongne. Et aussi n'y avoit en ce temps apparence d'y avoir gros rencontre de batailles, car les bonnes villes se tenoient serrées, et le seigneur de Gheldres ne vidoit guaires de ses forts, ne les siens ne bou-toient hors plus grant nombre de vingt à trente à la fois; par quoy n'y povoit avoir escarmuche ne hasart de gaignaige.

## CHAPITRE CC CXXVI

Des obsecques célébrées en Brux elles, pour très oatholique princesse madame Isabel, royne de Castille, de Léon et de Grenade.

Le quatorziesme de janvier, mil cinq cens quatre, furent faictes les vegilles en l'esglise de Sainte-Goule en Bruxelles, pour le trespàs de très excellente et très catholicque princesse, madame Isabel, royne de Castille, de Léon et de Grenade; et fut la nef de ladite esglise tendue et parée de drap de laine noire de deux aulnes de large; et autour du cœur et alentour de la bière, estoient tenduz lesdits draps, et augmentez de velours noir pendant en bas, et de pied à aultre estoient huict chirons de demye livre la pièce en plateaulx de



bois. Il y avoit en l'esglise et ès chapelles d'icelle, cinquante-trois autelz ordinaires, parez de commun drap noir, et en front d'iceulx une croix de blanc damas, d'ung quartier de large et d'une aulne de long; et pareillement estoient parez lesdits autels par dessus, et sur chacun d'iceulx, deux chierges pesans chacun une livre. Devant le cœur de l'esglise fut faict ung autel aorné de drap d'or, sur lequel furent mis les joyaulx de la chapelle de monseigneur l'archiduc, comme une partie de la sainte vraye croix, trois ou quatre imaiges, et quatre chandelabres, accoustrez chacun d'ung chierge pesant livre et demye; au-devant dudit autel, eslevé de quatre piedz de terre, estoient les sièges de messieurs les prélats et aultres nobles personnaiges; et à la main gauche fut l'oratoire de monseigneur l'archiduc et de madame l'archiducesse fort richement aorné; et messieurs les chappelains et chantres estoient à l'autre costé de l'autel; et au milieu estoit la représentation de madite dame la royne trespassee, à fachon d'une bière couverte d'ung riche drap d'or à une croix blanche, dessus laquelle estoient deux anges, quasi en aer, vestuz de drap de damas de divers couleurs, tenans ung drap pour asseoir la couronne, et à chacun costé de la bière y avoit ung angele tendant les bras, et le ciel dessus estoit fort riche, à une croix de damas blanc; la chapelle estoit par-dessus la représentation, et avoit trois quarres montans l'ung après l'autre, chacun

richement aornez de drap d'or, armoyez à tous costez des armes de trois royalmes, Castille, Léon et Grenade; et au milieu les plaines armes d'Espagne; au dessus desdits quarres, estoient trois couronnes grandes de drap d'or, l'une sur l'autre, à manière de couronne impériale; et par dessus croysettes recroysees, toutes chergiées de chierges de demye livre, sur plateaux noirs. Semblablement sur tous les quatre quarres estoient chiron racroysetez, et à chacune croysie y avoit soixante-quatorze, qui montèrent environ deux cens cinquante livres. Il y avoit soixante deux torses autour de la bière; dessous les chierges estant hault. Il y avoit trois cens hommes revestuz et eschape-ronnez de doeil, portans chacun une torse; et depuis l'hostel du roy, estant à Condemberghe, jusques à l'esglise, furent faictes bailles, que nulz ne pouvoit passer; sinon par dessoubz, où furent ordonnez trois cens soixante-dix-huit hommes, tous vestuz de noir.

L'ordre de la procession qui se fit pour les vegilles, fut tel, que premiers vinrent jacobins, carmes et cordelliers, puis les enfans d'escolle, les chapelains, vicaires et chanoines de l'esglise Sainte-Goule; puis vindrent les preslats, aucuns mistrez les autres non, et trois évesques, c'est assavoir : le souffragant d'Utrecht, l'évesque de Tournay et l'évesque d'Arras; après vindrent messieurs de la ville de Bruxelles, ensemble les officiers d'icelle; puis les officiers de monseigneur l'archiduc, en-

suivant chacun en son endroict ; puis vindrent les poursuyvans héraulx , revestuz de cottes d'armes des seigneurs auxquels ils estoient , qui furent tous eschaperonnez ; et si avoit dix roys d'armes coronnez.

Les trois évesques , venus à l'esglise , s'agenouillèrent devant le grant autel , et les prélatz mitrez et non mitrez prindrent siège chacun selon son degré et vocation. L'oratoire de monseigneur , les sièges des prélatz , le lieu des chantres , estoient par dehors d'icelles et aornez de drap noir par dedens. Après que chacun fut entré en l'esglise , comme dict est , marcha ung roy d'armes , ayant la cotte d'armes d'Espagne , lequel portoit l'enseigne armoyée à deux costez et couronnée , et estoit à dextre des contes de Saint-Pol et de Nassou ; puis marcha ung palfroy housé de velours noir , traînant sur terre , conduit et mené par ung poursuyvant ayant cotte d'Espagne , et le menoit par une longue loigne ; et devant , à la bride dudit cheval ou palfroy , à deux costez , estoient deux roys d'armes , l'ung paré des armes de Gallice et l'autre de Léon , portans la housure dudit palfroy , lequel avoit aux quatre membres et au front chacun ung blason ; dessus la selle dudit palfroy estoit ung quarreau de velours , sur iceluy une couronne royalle d'or , fort riche , et adextroient ladite couronne le duc de Clèves et le prince de Chimay. Puis marchoit Thoisson - d'Or , roy d'armes de l'ordre. Puis monseigneur l'archiduc , adextre de

deux ambassadeurs du roy d'Arragon, et madame l'archiducesse estoit adextree de deux autres ambassadeurs, et les dames suyvoient. La couronne dessus le palfroy, ainsi accompagnée et adextree, fut posée sur la représentation de madite dame, estant dessous la bière. Durant les vigilles et la grande messe qui se célébra le lendemain, par monseigneur l'évesque d'Arras, l'épistre fut chantée par monseigneur de Saint-Bernard, et l'évangille par monseigneur de Saint-Waast, d'Arras. Monseigneur l'archiduc et son espouze allèrent à l'offrande; et fut le sermon faict par ung jacobin, confesseur dudit archiduc, lequel print son thesme : *Mater miserabilis, bonorum operum memoria digna defuncta est.*

La messe achevée, les prélatz demorèrent auprès de l'autel, faisant leurs recommandises. Thoison-d'Or dict et cria à haulte voix : « Très haulte, très » excellente, très puissante et très catholique; » et lors ung autre hérault respondit : « Elle est » morte, de très vertueuse et loable mémoire. » Et tout ce que dict est, fut dict par trois foyz, et à la dernière foyz, Thoison-d'Or jecta sa verge par terre et la laissa illecq, puis alla jusques à la bière, faisant les trois honneurs; puis à deulx genoulx, et l'emporta à grant révérence, jusques à l'autel, où il la posa. Ce faict, l'on fit une petite pose, et iceluy Thoison, ayant la face vers l'autel, dict : « Vivent don Philippe et donna Joanne, par la » grace de Dieu, roy et royne de Castille, de Léon

» et de Grenade ! » Et ce dict par trois fois , ledit Thoison partit de devant l'autel , sans verge ; puis vint devant le roy , et luy dict : « Sire , la coustume » et usage impérialle et royalle voeillent que vous » ostiez vostre chapperon ; car à roy n'appartient » plus avant le porter ; » et adonc le premier chambellan et Thoison luy ostèrent ; Thoison , roy d'armes , retourna vers l'autel , print une espée par la pointe , l'esleva la mance en hault , et les honneurs faicts , vint devant le roy , se luy dict à haulte voix : « Sire , ceste espée vous appartient , » pour justice maintenir , vos royaumes et subjects » deffendre. » Lors le roy se mit à genoulx , la face vers l'autel , puis se leva sur pieds , print l'espée par la mance , et ainsi la tint en la main , la pointe en hault. Cependant les officiers d'armes ostèrent leurs cottes d'armes et chapperons réformez , et furent revestuz d'autres nouvelles armes ; et pareillement les trompettes , en nombre de quatorze , eurent nouvelles armes.

Les cérémonies des obsecques accomplies , monseigneur l'archiduc print title nouvel , renouvelant ses armes , et fut nommé par pays , seigneuries , mandemens et escriptures : « Philippe , par la » grace de Dieu , roy de Castille , de Léon et de » Grenade ; archiduc d'Austrice , prince d'Arragon » et de Cécile , etc. ; duc de Bourgongne et de » Lotrich , de Brabant , de Steir , de Karinthe , » de Carniole , de Lembourg , de Luxembourg » et de Gheldres , conte de Flandres , etc. »

## CHA PITRE CCCXXVII.

Aucunes vertus dignes de mémoire de très catholique princesse , madame  
Izabel ; royne de Castille.

LA royne Izabel , fille de don Joan , roy de Castille et de Léon , etc. , quant premier vint à la possession des royalmes , n'avoit de toutes ses re-  
venues que vingt mille ducats ; car les princes et  
seigneurs de son pays luy occupoient et mangeoient  
les fructs de ses terres , pais et seigneuries ; mais  
elle trouva fachon par son pratique et cler en-  
tendement , de récupérer ses pertes ; par quoy  
icelle successivement s'est augmentée de puissance ,  
d'honneur , de renom et de richesses ; et se elle  
n'eusist trouvé manière de rebouter Juifz , Maho-  
métistes et autres nations barbares de ces régions.  
l'on eusist presché par toutes les villes d'Espaigne  
la loy de Moyse , comme l'on fait par dechà la loy  
de Jésus-Christ. Et à ceste cause , se délibéra avec  
son mary , le roy Fernande d'Arragon , de conc-  
querre le royalme et cité de Grenade , entachiez et  
polluz d'exécrables et maldictes hérésies ; et pour  
parvenir à leur salutaire prétente , assiégèrent ,  
assaillirent et prindrent par force d'armes plusieurs  
forts chasteaulx et places estans allentour de ladite  
cité. Le roy , son mary , militant en aucuns quar-  
tiers avecq sa grande noblesse , icelle royne luy

envoyoit gens et engiens , or et argent , et victailles , pour renfort de sa conqueste ; puis y alloit en personne ; et elle-mesme , sans son espoux , tenoit siège devant aucunes villes , aussi magnifiquement et de bonne sorte , comme se elle eusist esté nourrie toute sa vie en fiers assaultz , rencontres et batailles.

Advint chose admirable et de grande recommandation : icelle royne , ayant assiégé la ville de Malaga , et soy tenant soubs aulcunes foeillies ou tentes à l'environ de ladite ville , avecq ses damoisselles , ung Morre hérétique , fort expérimenté de la guerre et plain de grant audace , sachant aucunement le quartier de la royne , sortit hors la ville , ayant une rapière en main , et se trouva en ladite foeillie à manière de tente ; si apperçeut une dame de celles qui accompagnoient ladite royne , se luy coura sus pour la occir , cuidant avoir adresché son cop sur icelle royne ; mais fut recoillie d'ung gentilhomme , fort cruellement navrée. L'alarme s'esleva gros et horrible ; chacun vint à l'esfroy , embastonnez Dieu scet comment ; le facteur , par les assiégeans fut vistement agrouillé , et congneut son cas sans torture , disant qu'il estoit issu de la ville de faict précogité , tout résolu de tuer la royne d'Espagne , sa capitale ennemye , contraire à la loy mahom ; et luy sembloit que s'il pouoit exterminer par mort , comme il avoit proposé , la ville de Malaga , la cité de Grenade et tous les habitans , Morres et autres , seroient tirez

hors de captivité , de laquelle ils estoient durement oppressez. Quant ledit Morre eut confessé son cas, bien digne d'estre horriblement pugny , l'on advisa , affin que ses complices ne fissent le semblable, qu'il seroit tout vif bouté en ung gros engien et rejecté dedens la ville, comme il fut faict. Et, par contrevenge , ceulx de Malaga prindrent ung chresptien, illecq prisonnier, luy arrachèrent le cœur hors du ventre , puis le mirent sur ung asne, et l'envoyèrent en l'ost de la royne, qui le print à grant desplaisir.

Icelle très catholicque royne, tenant siège devant ces places et forteresses des Morres incroyables, en absence de son mary , recepvoit magnifiquement toutes ambassades qui vers elle s'adreschoient , et sans advocat ne quelque avant parler , leur donnoit responce , tant élégamment et de bonne sorte, que chacun prenoit admiration de sa prudence et noble contenance. Les Juifs habitans et demorans en ses marches , royalmes et régions , par tribut ou aultrement , luy offrirent la somme de vingt-cinq mille florins , à payer pour une fois, affin que par l'espace de dix ans icelle les laissast paisiblement habiter en ses pays et seigneuries ; à quoy jamais ne s'y volut condescendre ; mais, par ung contraire , tant par menace , par force et par pugnition de corps, les expella , abolit et extirpa leurs plantages en tous ses quartiers. Et finalement ceulx qui, par couterne opinion, despitoient la loy de Nostre-Seigneur , furent menez au dernier sup-



plice, et tant esflambez de feu matériel qu'ils morurent de chaulde maladie.

De plusieurs autres égrégieuses vertus et bonnes meurs, fut décorée ceste très noble et vertueuse princesse; qui seroient longues à réciter, par lesquelles elle a mérité par les sept climatz du monde, d'estre nommée la très catholique royne. Elle fonda plusieurs hôpitaulx et lieux dévotièux par ses régions et provinces; entre les autres, icelle tenant siège devant Grenade, en commémoration de nostre foy et créance, fit faire et fonder la ville de Sainte-Foy. Tousjours garda justice, décora l'esglise et honora chassetes; puis rendit son esprit à son créateur, en la ville de Medina del Campo, l'an quinze cens et quatre, et laissa trois filles: Jehanne, Philippe et Katerine. L'aisnée d'icello est alliée au roy de Castille, nostre souverain et naturel seigneur; la seconde au roy de Portugal, et la tierch au prince de Galles, fils du roy d'Engleterre; et à ca useque donna Joanne est celle qui succédera auxdits royalmes, ducez, contez et provinces, le roy de Castille, son espoux, a faict célébrer à ses despens les obsecques les plus honorables, riches et sumptueulx que jamais furent de nostre vivant; car ils ont cousté en drap d'or, de soye et de laine, en riches parures, dons et aulmosnes, la somme de cinquante mille florins. Et d'autre part, la très catholique royne, que Dieu ait l'ame, laissa par son testament à ses exécuteurs la somme de noef cens mille florins, pour paier ses

créditeurs, pour faire ses obsecques et pour aulmones, espérant que son ame aura repos au royaume de la béatitude éternelle.

---

## CHAPITRE CCCXXVIII.

Le trespas du duc Philibert de Savoye; et autres advenues en ce temps,

LE dixiesme jour du mois de septembre; très hault et très puissant prince, monseigneur Philibert, duc de Savoye, fils du duc Philippe de Savoye, l'un des beaux princes de chresptienneté, rendit l'ame à son créateur, en l'eage de vingt-quatre ans. Il augmenta sa seigneurie de dix mille ducats par an, et espousa madame Marguerite d'Austrice, sœur du roy Philippe de Castille, de laquelle il n'eut nulz hoirs. Il fut en sa josnesse nourry en France, à l'hostel du roy Charles, huictiesme de ce nom, lequel il suivit jusques à Naples, et donna passaige au roy Loys de France, douziesme de ce nom, à sa conqueste de Milan, et le servit à deux cens hommes d'armes; il possessa de sa ducé l'espace de noef ans, et fut tant ardent à la chasse, que après son eschauffement il refroida son corps, se rendit l'ame à Dieu.

L'année fut tant chaulde et saiche, que les arbres portans gros fruicts ne furent trop bien adressez, et si peu qu'ils en portèrent, feurent entechez de

vermine. Les chênes des forestz et aucunz grans arbres, au pays de Haynault et à l'environ, n'eurent foeilles ne fructs par chenines qui les mangèrent et destruirent. Elles s'achaupoient sur les arbres en telle habondance, que les bosquillons ne les sceurent essorbér; et quant ils les touchoient de leurs mains, elles s'enfeloient et venymoient par telle fachon, que jusques au quatriesme jour ensuivant ne s'en povoient ayder. Fort grandes horribles et espouvantables tonnoires furent en cest an; car ils cheurent en dix-sept esglises, en ung mesme jour, tant aux diocèses de Cambray, de Tournay que d'Arras.

Par ung vendredy, veille de Saint-Bartolomé, environ dix heures en la nuict, trembla la terre en plusieurs villes et lieux, l'espace environ d'ung *Ave Maria*, en aucunes villes et places la moitié de la patrenostre. Avant ce tremblement, environ ung *Pater noster* entier, les petits viseaulx prisonniers en furent tellement esfrayez et esbahis, qu'ils labouroient à force pour wider hors de leurs clostures, dont plusieurs furent trouvez mortz et tuez en leurs geoles. Tous esdiffices de bois croloient, et sembloit que on les deusist rompre. Certain son estoit oy en l'air, et toutesfois la nuict estoit fort clere, paisible et sans venter; et en aucuns lieux, les cheminées des maisons entrebuchèrent sur les rues.

En ce temps, s'espandirent par pais les nouvelles des isles de Canaria, que le roy d'Espagne avoit

trouvées et conquises puis l'espace de cinq ou six ans; elles sont sept ou huict petites isles, toutes avironnées de la mer, une lieue arrière l'une de l'autre, et les habitans d'icelles, combien que la chresptienneté soit grande, ne s'entreveurent jamais, ne ne coïncquèrent ensemble, car chacune petite isle a son langage à part soy; et ce convient pour ce que les mannans en icelles n'ont usaigé de passer la mer par navire ne autrement; toutesfoys ce sont gens sans crainte et sans paour, hommes et femmes forts et robustes, vestuz de peaulx de bestes, et aussi mal en point qu'ils sont, l'ung seul d'iceulx, ou l'une seule, ont le corraige et hardement d'assaillir cinq ou six hommes. Lesdites isles sont fort fertilles de sucre et de coton. Le roy d'Espaigne a rendu grant paine à les conquerre et à convertir les habitans d'icelles à nostre foy; car ils n'ont créance ne en Dieu ne en nulle créature qui soit ne qui fust jamais; et à ceste cause, ledit roy les a faict expeller d'illecq et les habiter par Espaignols et autres. L'une de ces isles, avironnée de la mer, comme dict est, n'a flaine, ne puich, ne fontaines et ne povoient avoir eauwe douce venant de la terre, car ils n'ont bacquet ne bateau; mais il y a ung très hault, fort grant et puissant arbre branchu, soeillé et bien ramé, qui, par trois mois continuels de l'an, une foys le jour et une heure, est merveilleusement arousé; car une grosse espesse nuée descent sur luy, et incontinent est chargé d'eauwe douce, distillant sur terre à si

grant habondance , que les hommes et les bestes en ont suffisamment pour eulx rafraischir , et en font provision par avoir fossez autour dudit arbre.

En une autre petite isle , sont autour des hayes aucuns arbrisseaulx florissans une foys le jour , qui rendent grains de telle nature , que ceulx qui en goustent et mengent , en ont telle saveur qui leur plaist , soit de perdrix , faisans ou quailles , chair ou poissons , ne fault que imaginer , comme se c'estoit la manné du ciel.

---

## CHAPITRE CCCXXIX.

La redarguation que fit monseigneur Charles de Lalaing contre le livre des Mémoires de messire Olivier de la Marche.

MESSIRE Olivier de la Marche , chevalier , grant historien , jadis paige du bon duc Philippe de Bourgogne , depuis capitaine de la garde du duc Charles , et maistre d'hostel du roy des Romains et de monseigneur Philippe , archiduc d'Austrice , composa ung livre que aucuns gens nomment : *Les Mémoires de messire Olivier de la Marche* , où il sembloit avoir chergié de son honneur messire Josse de Lalaing , père de monseigneur Charles de Lalaing , en tant que en son vivant il avoit , durant les mueteries de Gand , plus favorisé aux Ganthois que à monseigneur Maximilian , lors archiduc d'Austrice , en la détention de monseigneur

Philippe d'Autriche, fils dudit seigneur Maximilian et de madame Marguerite sa sœur. Iceluy messire Charles, homme d'esprit, bien entendu, fort actif et de grant poursuyte, adverty de ce que dict est, fut en son cœur moult déplaisant; se furent plusieurs nobles hommes, congnoissans la maison de Lallaing avoir esté toujours fidèle et léale à son prince, ferme, entière, non violée, sans reproche, et que les nobles suppostz d'icelle avoient exposé corps et biens jusques à l'âme rendre, au service de leurs seigneurs et maistres, comme chacun scet. Et à ceste cause, ledit messire Charles, à toute diligence, comme bon fils doit subvenir à l'honneur de son père, print ceste matière à cœur; si que par l'ordonnance du roy Philippe de Castille, de Léon, de Grenade, il constraindit la dame de la Marche, vefve de feu messire Olivier, monstrar lesdits mémoires, lesquels, sur ce pas, furent meurement visités et examinés par illustres, très puissans personnaiges, et gens du grant conseil, fort discretz et bien entendus, lesquels ordonnèrent et décrétèrent ce qu'il s'ensuit :

« Nous, Charles de Croy. prince de Chymay;  
» Pierre de Lannoy, seigneur de Fresuoy, chevalier de l'ordre de la Thoison-d'Or; Claude de  
» Bonard, grant et premier escuyer du roy; certifions que, par l'ordonnance dudit roy, avons  
» coincqué avec la dame de la Marche, vefve de  
» feu messire Olivier, touchant ung livre par lui  
» faict par forme de cronicques, nommé : *Mé-*

» moires de monseigneur de la Marche ; auquel  
» livre il donne aulcunes charges à messire Josse  
» de Lalaing, de en aulcun temps avoir esté du  
» party, ou favorisé à ceulx de Gand, durant leurs  
» meuteries et rébellions contre l'archiduc d'Aus-  
» trice, qui, depuis fut roy des Romains, père  
» dudit roy, nostre sire et maistre; de quoy mes-  
» sire Charles, seigneur de Lallaing, son fils,  
» s'est grandement doleu et complainct; consi-  
» déré qu'il n'est mémoire que jamais homme  
» portant ce nom fesist faulte à son prince, ne  
» chose de reproche, ne mesme ledit messire  
» Josse, et de quoy aussi, par l'ordon nance des-  
» susdite, nous sommes deument informez, tant  
» par les appoinctemens que ledit messire Char-  
» les nous a bailliés par tesmoings, par escripts,  
» comme aultres, trouvons que ledit messire Josse  
» s'est, tout son temps, vertueusement et bien con-  
» duict, et mort au service de son prince, devant  
» la cité d'Utrecht, le cinquiesme jour d'aoust  
» en l'an mil quatre cens quatre-vingts et trois,  
» estant pour lors chevalier de l'ordre, gouver-  
» neur de Hollande, et lieutenant-général de son  
» armée, pourquoy avons faict trancher et mettre  
» hors de son livre ce qui peult estre mis en sa  
» charge; ordonnons et commandons de par le  
» roy, nostre sire, à tous ceulx qui, de présent  
» ou de tout temps advenir porroient avoir l'ori-  
» ginal ou la mynute du livre dessusdit, les fa-  
» cent semblablement trancher et mettre hors,

» comme raison est ; et ainsi certiffions , tesmoingz  
» nos seings y mis le vingt-deuxiesme jour de  
» janvier , l'an mil cinq cens quatre. »

---

## CHAPITRE CCCXXX.

POUR L'AN 1505.

L'investiture de la ducé de Milan , faicte par le roy des Romains au légat cardinal d'Amboise , pour et au nom du roy Loys de France ; ensemble l'investiture faicte par le roy des Romains au roy de Castille , pour et au nom de monseigneur Charles , son fils , duc de Luxembourg ; et l'hommage que fit le roy de Castille pour la ducé de Gheldres.

Le roy de France envoya le cardinal d'Amboise légat , vers le roy des Romains , estant en Allemagne , pour et en son nom luy faire hommage pour la ducé de Milan , la conté de Parme et autres dépendances. Et le roy de Castille se tira celle part pour relever au nom de son fils , monseigneur Charles de Luxembourg . ladite ducé , et pour luy investir , en son privé nom , de la ducé de Gheldres et conté de Zutphen. Iceluy roy de Castille fort bien accompagné de ceulx de son hostel , se partit de Bruxelles pour aller vers le roy son père , et vint à Namur , à Luxembourg , et de là à Trèves , où il fit ses pasques ; et de là se tira vers Hagueneau , et trouva le conte de Fustemberg entre Sarrebourg ( appartenant au conte de Nassou de Sallebrusse , forte maison ) et Sar-



werde , avec aucuns bons personnages d'Allemagne , avec deux cens chevaulx ou environ , que le roy des Romains envoyoit au-devant de son fils ; et là fut , par ung homme de bien , mectant pied à terre , fait la révérence au roy , et dict en latin beaucoup de belles parolles touchant sa joyeuse venue en ces pais , et plusieurs autres choses ; il alla coucher à Bouquenem , où , par le conte de Sarewerde , conte de Nevers , luy fut faict présent de vins , avaines , bœufs et venoison ; et semblablement le lendemain vint coucher à Savele , une des belles petites villes et belles demeures de ce quartier , appartenant à l'évesque de Strasbourg , là où il a maison belle , fort accoustrée ; et y arriva le jour de Pasques closes. Le lundy partit dudit lieu , pour venir à Haguenau , et vint le roy des Romains au-devant de son fils , environ demye lieue hors la ville , accompagné de plusieurs princes et grans maistres ; jectèrent tous pied à terre , et se monstrèrent merveilleusement joyeux de la venue l'ung de l'autre , remonstèrent , et entrèrent ensemble en la ville , en laquelle se sont tenus plusieurs consaulx ; et tellement que mercredy , quatriesme d'apvril , en l'esglise des Cordeliers , fut jurée là paix entre les roys des Romains et de France , par ledit roy , le roy de Castille , son fils , le cardinal d'Amboise , le légat ambassadeur du roy de France ; lequel légat estoit grandement accompagné ; assavoir : de l'évesque de Paris , l'évesque de Rhodes , le seigneur de Piennes , de Genlis , le

bailliy d'Amiens, deux seigneurs en parlement, l'audiencier de France, et beaucoup de gens de bien, en nombre de quatre cens chevaux.

Ledit évesque de Paris fit la proposition en latin, en la salle du roy, grandement à la louenge de luy et du roy de Castille son fils, requerrant l'investiture de Milan et d'en faire la foy et hommaige; ce qui s'est faict le dimenche sixiesme d'apvril mil cinq cens et cinq, en la salle dudit roy des Romains, lequel estoit vestu d'ung riche drap d'or à une barette de velours cramoisy, et estoit assis sur ung riche dossert; à sa main droicte, ung petit arrière de luy, le roy de Castille, son fils; à la main senestre, l'archevesque de Trèves, les ducs de Bavière, de Brunswick, de Wertemberg, le marquis de Brandebourg, le marquis de Baden, et plusieurs ambassadeurs, tant du pape, des Vénitiens, comme d'autres. Devant le roy y avoit ung petit bancquelet bas, ung quarreau de velours noir; là se mit le légat en genoulx sur terre; le roy le fit lever et s'agenouiller sur ledit quarreau; et là lui fit déclarer en latin, par le conte de Serre, chevalier de la Thoison, ce qu'il avoit à faire, et luy fit baillier par escript le serment, tel qu'il le devoit faire, lequel le fit bien solempnellement au nom du roy de France; et là reconneut l'empereur son souverain seigneur de la ducé de Milan, luy faisant serment de luy estre léal subject et vassal; jurant les saintes évangiles, en toutes choses le servir de corps et de

biens. Le roy luy bailla espée en la main, et sur ce, l'advestit en ladite ducé.

Le semblable fit le roy de Castille, au nom de son fils, de la ducé de Luxembourg, et pareillement releva la ducé de Gheldres avec la conté de Zutphen et autres seigneuries d'Allemagne, aussi d'aulcunes terres sur la marche de Venise, dont les ambassadeurs dudit lieu ne se monstrèrent fort joyeux; et le fit le roy de Castille si honestement, en si grant révérence et estime du roy son père, que c'estoit belle chose à veoir; et mesme tant en beau latin tout le serment qu'il faisoit, si bien et de bonne sorte, qu'il en fut loué de chacun. Semblablement releva le marquis de Final, ambassadeur du pape.

Cela faict, le roy s'en alla disner; en sa compagnie, le roy son fils, le légat et le duc Alexandre de Bavière; et fut ung très beau disner, qui dura près de trois heures; après disner, se retirèrent en une chambre à part, les deux roys et le légat seulement, où ils furent quelque temps, et puis chacun se retira en son logis.

Le mardy huictiesme d'apvril, le roy des Romains monstra au roy son fils, au légat, à monseigneur de Villes, de Chieures, de Lallaing et autres, ses bagues et joyaulx en partie, où il y avoit merveilleusement de belles pièces, et telles que l'on dit que en toute chrésptienneté n'y a prince, quel qu'il soit, qui les ait telles, ne de telle estime, dont aucunes des principales estoient

demourées en Isbrouch , si avoit aucuns coffres assez grans qui ne furent visitez, pour ce qu'il n'en pavoit la peine. Il donna à son fils une baghe à un gros diamant quarré, ung rubis dessus, ung gros perle pendant, qui bien pavoit valoir seize ou dix-huit cens ducats, lequel il attacha incontinent à son bonnet, et le porta aucuns jours. Donna semblablement, pour la royne de Castille, une autre bague, d'un ballès bien riche et grand, avec une aimeraude et ung grant bien gros perle, et d'aussi grant pris ou plus.

Le lendemain le roy de Castille donna à disner au légat; aucuns de messieurs de France allèrent disner avec le conte de Nassou; et ainsi que l'on devoit disner, le roy des Romains privément vint, disner avec son fils; et disnèrent eulx trois, où il y eut plusieurs bonnes devises; et avoit pour ce jour, le roy des Romains, l'ordre du roy d'Eugleterre, qui est de la Jarretière, à la rouge rose, à ung Saint-George à cheval, faict de pierreries, pendant comme la Thoisson-d'Or. Après disner, eurent aucunes devises à part, et puis se retira ledit roy, s'en alla habiller en son habillement impérial, pour recepvoir à hommaige l'évesque de Trèves, et le fit en son grant pale, où estoit assis en siège impérial, la couronne en chief, bien riche, la chappe, le tunicle, sur la poitrine pendant trois grandes croix de pierres. La chappe et le tunicle tout borde de pierreries. Le roy de Castille assis au droict costé; ung degré plus bas,

le légat à gauche; devant luy le duc de Wertemberg, de Bavière, le marissal conte de Furstemberg. Ledit de Wertemberg tint la couronne tant qu'il l'eut mis sur le chief; l'autre le monde, l'autre le sceptre, l'autre l'espée, l'autre le fourreau; et le tout tant riche d'or, de perles, et de pierreries que merveilles. Et là vint ledit archevesque, à grant nombre de gens de bien, à cheval, jusques à l'hostel du roy; mais premier il envoya deux nobles hommes vers le roy, qui déjà estoit en son siège, sçavoir si son plaisir estoit qu'il venist à faire son débvoir; à quoy fut respondu que oy. Puis après il vint, habillé d'habillemen td'électeur d'empire, ayant deux bannières devant luy, l'une d'armoiries et l'autre toute rouge, que l'on dict la bannière de sang; se mit à genoulx, fit le serment comme prince d'empire, électeur, chancelier, héritier des Gaules, le tout en forme deue; et furent prinses les deux bannières, et jectées par la fenestre, sur le peuple, où chacun en print une pièce; cela faict les deux roys se retirèrent avec le légat, et y furent bien tard.

Le lendemain joedy, dixiesme d'apvril, le légat print congé pour retirer en France, et vint querir le roy de Castille à son logis, et allèrent ensemble, tout houssez, au logis du roy, et là fut, par le conte de Sorre, faict en latin aucunes requestes au légat, au nom du roy de France, dont entre les autres en y avoit trois, dont l'une fut pour

monseigneur de Very, lequel avoit servi ledit roy des Romains durant leurs divisions; l'autre, touchant le marquis de Rothelin; et l'autre, pour Robinet Ruffin, natif d'Arras, maistre de son artillerie, à quoi fut respondu par l'évesque de Paris que en tout, ils desiroient de complaire audit roy, et feroient si bon rapport à leur maistre, que brief l'on s'en appercevroit de leur bon vouloir et devoir, et qu'ils esperoient si bien faire, qu'il auroit cause de se contenter.

Le roy des Romains donna au partir du légat, venant de ses mynes, sept pains d'argent de vingt marcز la pièce, et ung de cent marcز, et aux autres Franchois autres diverses en sorte de vaisselles; et incontinent chacun monta à cheval; et s'en allèrent les deux roys aux champs, le chemin dudit légat; et là eurent encore plusieurs devises, prendrent congïé de toute bonne sorte. S'en alla ledit légat au giste à Savelle; les deux roys s'en allèrent voller, et s'en retournèrent au soir audit Haghenau.

Le vendredy demourèrent audit Haghenau, disnèrent ensemble les deux roys, et tindrent conseil et délibérèrent de la despartie et de leurs grans affaires, et le samedy, le roy de Castille print congïé de son père, vint au giste à Savelle. Et le roy des Romains s'en alla à Wissembourg; et disoit l'on qu'il alloit prendre ung chasteau où il y avoit des rustres.

Avant ledit partement dudit Haghenau, ma-

et poser en la sainte chapelle ; et semble au roy que , par la grande affection qu'il a prins à icelle servir et adorer , il a recouvrance de santé , dont , pour remémoration de ce bénéfice , il a envoyé à Digeon , en Bourgogne , la couronne fort riche et de grant estime de laquelle il fut couronné au sacre de Rains ; laquelle circuyt la très benoïste et digne hostie ; et pour rendre grace à Nostre-Seigneur de ce qu'elle l'avoit préservé de mortel encombrement , et pour létifier son peuple , fort marry de son inconvenient , il envoya vers nostre saint-père le Pape , et obtint singulières indulgences pour tous les suppoz de son royaume ; et que tous ceulx qui prieroient et regracieroient le souverain roy éternel , de ce qu'il luy plaisoit avoir réduict le roy en sainte prospérité , moyennant que de cœur contrict et repentant de ses péchiez , parmy disant cinq *Pater noster* , sans tirer nulz ne quelconques deniers , ils auroient plaine rémission de leurs péchiez . Processions et sermons solempnels en furent faicts par tout le royaume de France , et durèrent ces pardons vingt-quatre heures seulement .

Advint , en la ville de Vely en Soissonnois , que le peuple estant en l'esglise , la nuict de Penthecouste , à l'heure que l'on chantoit vespre , ung horrible tempeste de fouldre s'esleva tant impétueulx , et cruel conflit de vent et de tonnoire , qu'il abbatit la couverture du clochier , couvert de plomb , sans guaires diminuer la machonnerie ;

mais la volsure de la nef fut totalement cassée , fouldroyée et deslapidée , et cheut tout soubdainement sur tous ceulx , hommes , femmes et enfans , qui estoient en la nef , jusques au nombre de vingt-deux , qui furent tuez , à force de bras craventez , assommez et piteusement desmembrez.

---

## CHAPITRE CCCXXXII.

Comment Charles d'Egmont se vint rendre au roy de Castille et l'appointement de Gheldres.

Le roy de Castille estant en ung chasteau nommé Rosendal , auprès de Arnem , Charles d'Egmont , qui paravant se disoit duc de Gheldres , fort bien accompagné , vint parler à la majesté du roy de Castille ; il luy fit honneur par trois foys , et luy dict en substance : « Sire , je suis vostre humble » serviteur , qui suis icy arrivé pour vous dire que » je n'ay puissance pour résister à vostre emprinse , » et ne me voeil armer contre vous , car vous » m'avez nourry. » Le roy , en souriant , le print par la main , et fut illecq la paix faicte , et ledit Charles promit aller en Espagne , en la compaignie du roy , et dict que pour soy préparer , il se trouveroit à Bruxelles. Aulcuns disent que le roy luy donna cinq mille florins pour l'accoustrer ; et sur ses promesses , espérant qu'il se réduiroit à pacifique et finale concordance , trêves furent don-



nées pour l'espace de deux ans, comme il appert par ces articles :

« Pour la pacification des différens estans entre très hault, très excellent et très puissant prince Philippe, par la grace de Dieu, roy de Castille, de Léon, etc., archiduc d'Austrice, duc de Bourgogne, prince d'Arragon, etc., d'une part ; et hault et puissant prince monseigneur Charles de Gheldres, d'autre part ; pour raison des ducé de Gheldres et conté de Zutphen, leurs appartenances et deppendances, et coincations sur ce tenues entre monseigneur Charles en sa personne, pour soy, et révérend père messire Philibert, naturel dom prévost d'Utrecht, conseiller du roy de Castille et chancellier de son ordre, au nom d'icelluy seigneur ont estez contens, advisez et concludz les poincts et articles qui s'ensuivent :

» *Premiers.* Est conclute et accordée, entre iceulx seigneurs roy de Castille et mondit seigneur de Gheldres, pour eulx, leurs pays, terres, gens, serviteurs et subjects, bonne, seure et léale trêve, marchande et coincative, pour le terme et espace de deux ans prochainement venans, et continuellement ensuivans du jourd'hui, pendant laquelle leurs gens et serviteurs, les marchans, mannaans et habitans de leurs pays, terres et seigneuries, porront amyablement, marchandement et autrement, soy interhanter, et les ungs indifféramment converser ès lieux et pays de l'obéissance de l'autre, sçeurement et saulvement, comme en temps de

paix, et ainsi comme auparavant ce commencement desdits différens faire soloient; le tout sous bon et ferme espoir que en ladite trêve iceulx différens seront amyablement appointez.

» Bien entendu que icelle trêve durant, les gens de guerre commis à la garde des villes ou autres forts de l'une des parties, ne porront, sans congïé, hanter ou entrer les forts de leur party.

» Que se ladite trêve durant, les différens comme dessus n'estoient amyablement appointez, que, en ce cas, iceulx seigneurs roy de Castille et monseigneur Charles de Gheldres, du moins de temps pour le moins, auparavant l'expiration d'icelle trêve, d'ung commun accord, choisiront juges non suspects, auxquels se submecteron; et es mains d'iceulx seront iceulx tenus, le roy et mondit seigneur, bailler, délivrer et réalement produire les titres, lettres et enseignemens dont chacun d'eulx se vouldra ayder à la justification de son droict, en dedens six mois prochainement venans, et continuellement ensuivant le jour de ladite submission; et ce à paine de perte et privation du droict de la partie qui en seroit deffailant.

» Et seront ces juges ainsi choisis, tenuz de prononcer et rendre leur appointement et sentence, qui sera deffinitive et tenue pour finale et absolue, sur lesdits différens et dedens ung an prochain venant, et continuellement l'expiration de ladite trêve de deux ans; et audit cas, en dedens le temps de ladite trêve de deux ans, lesdites par-

ties ne sont amyablement appointées , ladite trêve, du jour de l'expiration d'icelle, sera continuée, et sans aucun jugement et pour ung an entier, de lors prochain, et continuellement ensuivant, assavoir le temps durant de ladite submission.

» Que durant ladite trêve de deux ans, et l'an de la submission après ensuivant, se chose estoit que, au temps de ladite trêve les différens ne fussent amyablement appointez, le roy de Castille et monseigneur Charles de Gheldres, et chacun d'eulx, joyront des villes, chasteaux et autres fors qu'ils tiennent présentement aux ducé de Gheldres et conté de Zutphen, et de leurs appartenances et appendances.

» Que monseigneur Charles de Gheldres, pour la seureté du roy, et outre les villes et fors que tient iceluy seigneur de Gheldres, délivrera promptement, réalement et par effect, ou à ses gens et députez, les villes de Tonmel et de Thielt, et le chasteau de Hatin, pour les tenir et en joyr par ledit seigneur roy, et de leurs appartenances et appendances, pour le temps et en la manière comme dessus.

» Est dict et pourparlé que les officiers èsdites villes de Tonmel et Thielt, ceulx mesmes qui ont leurs offices et gaiges, ils seront continuez et entretenus jusques à leur remboursement; et que le capitaine, les gens de guerre et autres personnes estans audit chastel de Hatin, en partiront prompt-

tement et avecq quelconques leurs biens et baghes s'en yront, et avecq eulx enmeneront monseigneur le duc de Suffolcq, où, par mondit seigneur de Gheldres, leur sera ordonné, le tout seurement et saulvement; et, s'ils le requièrent, leur fera donner le roy seureté et saulfconduict.

» Que la demande que faict le roy d'avoir le chastel de Pouleroit èsdites mains, iceluy seigneur, attendu sur icelle la remonstrance de mondit seigneur Charles, s'en despartit moyennant la promesse que iceluy monseigneur Charles luy a faict, avecq assurance que dudit chastel ne de ceulx qui le tiendront, ne luy sera faict, ne infère ne aux siens, dommaige aulcun; soy obligeant, mondit seigneur Charles, à la restitution et réparation des dommaiges que dudit chastel et de ceulx qui le tiendront, que le roy et les siens, les trèves et submissions que dessusdictes porront recevoir.

» Mondit seigneur Charles de Gheldres, pour plus démonstrer au roy que en luy il ayt toute confidence, est content et accordé de le compaigner et servir pour le temps de trêve et submission que dessus, partout où il plaira audit seigneur roy aller; et ledit an expiré, si longuement que audit seigneur Charles bon semblera, en baillant par le roy promptement audit seigneur Charles, à la seureté de sa personne et des siens, lettres en bonne et ample forme, et oultre plus, honnestement et gracieux appoinctement et entretenement.

» Le roy et mondit seigneur Charles de Gheldres, et chacun d'eulx, jureront solempnellement observer ce traictié en tous ses poincts et articles, et en bailleront leurs lettres et scellez l'ung à l'autre, en ample et semblable forme.

» Le roy, davantaige, requiert le roy des Romains, son père, aggréer ce traictié, et en donner lettres de aggréation à monseigneur Charles; et a ferme espoir, que plus est, s'est porté fort que ledit roy, son père, luy accomplira; et si en fera, iceluy roy de Castille, bailler lettres à monseigneur Charles de Gheldres, par monseigneur le conte Henry de Nassou, seigneur de Breda, par messeigneurs de Ville, son premier chambellan, de Fiennes et Chieures.

» Est dict et appointé que tous les nobles, et ceulx des villes du ducé de Gheldres et conté de Zutphen, de quelque party qu'ils soient jureront, , aussi promecteron t solempnellement observer le présent traictié; et tenir, congnoistre et tenir pour vray duc de Gheldres et conte de Zutphen, iceluy dessus nommé roy de Castille, ou monseigneur Charles, de en leur deffault de celui au prouffict duquel le droict dudit pays seroit adjudé, et aussi promptement envoyer leurs lettres scellées en bonne et deue forme.

» Pour encore plus grande seureté, le roy de Castille et monseigneur Charles de Gheldres, outre ce que dict est, se submectront promptement, et chacun d'eulx, à l'observation du présent traic-

tié en tous ses poincts et articles , inviolablement et sans en jamais , soy , ou par autre , directement ou indirectement , soubs et à peine de encourre les paines et censures et fulminations apostoliques , auxquelz ils , et chacun d'eulx , en cas de contravention , se subnectent.

» Et audit cas de contravention , choisissent-ils , et chacun d'eulx , à l'exécution desdites censures , tous et quelconques juges ecclésiastiques , et renonchant audit cas , quant à ce traictié , et à toutes libertez , franchises et exécutions , dont ils s'en voldroit ayder , à ce contraire ; et ledit roy mesme , à cest endroict , à privilège royal , accordant que toutes personnes , hommes et femmes , de quelque estat ou condition qu'ils soient , de l'une partie ou de l'autre , reviendront en leurs biens , en tel estat que les trouveront , et en joyront doresnavant durant ladite trêve et submission , comme auparavant le commenohement de la dernière guerre ; que en ce traictié seront compris le duc de Clèves , serviteurs et subjects. Si sera monseigneur l'évesque d'Utrecht , et ne luy porra aucune chose estre querelle ou demandée , à l'occasion des choses passées , quelles qu'elles soient , ne aux siens ; si seront aussi compris messieurs l'évesque de Liège , le duc de Jullers , le conte de Nevers , messire Robert d'Aremberghe , seigneur de Sedain , si compris y voellent estre , ce qu'ils seront tenus déclarer par lettres-patentes en dedens ung mois. Et quant aux prisonniers de guerre

d'un costé et d'autre, et aultres pointcs ; dont question poelt estre entre le roy et mondit seigneur Charles, ils sont remis à l'assemblée prochaine d'iceulx seigneurs pour en estre faict et observé ce que par eulx en sera appointé.

» A Thielt, le vingt-huictiesme jour de juillet, l'an de grace mil cinq cens et cinq; ainsi signé,  
**CHARLES.** *Ita est Philibertus prepositus trajectens.* »

---

## CHAPITRE CCCXXXIII.

La nativité de madame Marie d'Austrice, fille du roy de Castille.

LE treiziesme jour de septembre, environ dix heures du matin, nasquit au monde, en la ville de Bruxelles, la tierche fille au très illustre et très puissant prince Philippe, par la grace de Dieu, roy de Castille, etc., et de donna Johanne sa compaignie, royne, etc., et le samedy ensuyvant, vingtiesme jour dudit mois, fut baptisée en l'esglise de Savelon en ladite ville, et honorablement conduite par puissans princes, chevaliers d'armes et escuyers, par une voye faicte de bailles de bois, en partant du logis dudit roy, à Condemberghe, jusques à ladite esglise de Nostre-Dame de Savelon. Madame de Ravestain portoit ledit enfant, laquelle dame estoit mesme portée en une chaire par aucuns gentilshommes; le duc de Clèves portoit les aubes; le marquis de Baden portoit le ba-

chin ; le prince de Chimay , la sallière ; ung prince d'Espagne , le chiron. Iceulx venus en ladite esglise , tendue richement de l'histoire de Troyes , où au milieu de la nef estoit ung hourd environ de huict pieds de hault , tendu de riche drap d'or par cambes sur velours cramoisy , endentées de blanc damas , où estoient les fons , où ladite enfant fut baptisée , qui fut nommée Marie , et tenue sur fons par le roy des Romains , son grant père. Ladite dame de Ravestain et la demoiselle de Nassou furent les deux marrines.

Ces mystères accomplis du baptesme furent faicts par monseigneur d'Arras , assisté de l'évesque de Salubry et d'aulcuns abbez ; ledit révérend père , évesque d'Arras , eut sa croce rompue en trois pièces , par multitude et soule du peuple circonjacent , tellement que ne demoura en la main dudit évesque que le baston ; et , le tout achevé , retournèrent à Condemberghe par ladite voye , où estoit grande allumerie de flambeaulx de vingt piedz l'ung de l'autre , et de cent gentilshommes de l'hostel du roy des Romains et du roy de Castille , ayans une torche en la main , ensemble plusieurs autres ; puis marchèrent les héraulx ayans leurs robbes d'armes des roys des Romains et de Castille ; et après trompettes , demenans grant bruiet , retournèrent tous par ordre en l'hostel du roy de Castille.

---



## CHAPITRE CCCXXXIV.

Le partement du roy de Castille et de la royne son espouse, pour tirer en Espagne; ensemble du très horrible impétueux tourment de mer qu'ils eurent à souffrir

Le roy de Castille estant à Middelbourg en Zélande, voelt, avant son partement, distribuer et eslargir le trésor de sa noblesse, pour estre magnifiquement accompagné en son voyage, donna sept ou huict colliers de son ordre de la Thoison-d'Or, à sept ou huict illustres et puissans personnaiges, contes et barons, lesquelz il cognoissoit estre fort vertueux, léaux et bien dignes de les porter, et furent esleus entre les aultres, pour avoir cest honneur, le conte de Furstembergh, allemand, capitaine général des Allemans; le conte de Nassou; le josne seigneur d'Ysselstain, admiral, pour ce voyaige; messire Charles, seigneur de Lalaing; don Joan-Manuel, seigneur de Bellemont, espaignart; le seigneur du Roelx, et le seigneur de Leyre.

Le dixiesme jour de janvier, montèrent le roy et la royne en une barque nommée *Julienne*, où il y avoit quatre chambres ordonnées, deux en hault et deux en bas, où le roy et la royne entretenoient leur estat. Icele barque avoit trois mastz et deux hunes, ung chasteau devant, garny de

gens de guerre et d'artillerie , et sur le derrière ung chasteau pour gens d'office. Les principaulx conducteurs de navires se nommoient les Hubers. Le roy et la royne , ensemble plusieurs barons , chevaliers , seigneurs et dames , se boutèrent en ladite barque, partant d'Armines, et vindrent à Flessines, où ils furent deux jours et deux nuicts ; dont la première nuict eurent mauvais rencontre, car aucuns navires désancrez vinrent hürter les ungs aux autres , par telle fächon qu'elles fussent toutes rompues , si les maroniers ne les eussent deffaicts, ce qu'ils firent à grant paine et dangier de leurs vies. Quant vint le deuxiesme jour, qui fut le samedi , ils partirent d'illecq, accompagniez de vingt-six navires ayans le vent à volonté, et zinglèrent tellement ce jour, qu'ils passèrent une partie des passaiges dangereux ; mais la nuict leur faillit le vent, et ne l'avoient que à demy. Le dimanche eurent vent bon et fort durant jour et nuict , tellement qu'il les mena sur les costes de Bretagne ; de quoy chacun se resjoyt, espérant estre tost en Espagne ; car ils firent cent lieues en vingt-quatre heures ; et estoit lors plaisante chose à veoir , la flotte de cinquante navires qui estoient ensemble. Trompettes et clarons et autres instrumens sonnèrent par les compaignies , demenant grant liesse qui guaires ne dura ; car la malle fortune leur donna ses approches ; il fit calme sur la mer, et n'estoit guaires de vent ; et si peu qu'il en estoit , il tournoit à leur contraire, de quoy chacun

moult se desconfortoit ; et waucrant sur la marine, les navires se entre approchèrent et les compaignons entrèrent de l'une à l'autre, et parlèrent ensemble. Et lorsque chacun estoit en grant soussy et desplaisant du vent qui n'estoit à sa poste, survint ung petit oyselet au navire du roy et de la royne, qui chantoit joyeusement quant les hommes estoient en tristesse ; il se laissa prendre, et puis fut apporté au roy, et puis on le laissa voler. Aulcuns disoient qu'il apportoit bonnes nouvelles ; mais il apporta du contraire ; car quant vint sur le soir, le vent s'esleva tout au rebours de leur volonté ; et quant le roy et les maronniers virent la variabilité du vent, ils conclurent d'arriver au premier port qu'ils trouveroient.

Advint, durant ceste nuict, chose fort estrange, exorbitante et hors de train commun ; car, à l'heure que le roy, la royne, seigneurs et dames dorment paisiblement, le feu se bouta par dehors en leur navire ; adonc s'esleva ung piteux cry en la compaignie. N'y avoit si hardy homme qu'il ne trembla de peur et hide, cuidant que ce fust pugnition divine. Le roy se drescha sur pied, yssit hors de sa chambre comme tout despouillié ; la royne se descoucha fort espoventée, à demy esperdue ; l'ung crioit : « Au feu ! » l'autre : « A l'eau ! » et l'autre, en hault : « Miséricorde ! » pensant que le dernier estoit venu, et que la mer et la terre devoient terminer par feu. Mais ce très piteux desconfort fut accoisé soubdainement, par la grande

diligence des maronniers et autres nobles gens , vistez et appertz , qui le meschief et le feu estaindirent.

Adonc chacun se retira , loant et gratiant Dieu d'estre eschappé de ce mortel , cruel et dange-reulx péril , et sembloit que pieure adventure ne leur pouoit advenir ; mais tost après ce grant effroy , l'on eut plus fort à faire que devant. Le vent s'esleva , grant tempeste vint , la mer se troubla tant subitement , horrible et impétueulx , que les maronniers et conducteurs de la navire ne purent avaller ne maistrier leurs voiles ; et alors qu'ils estoient les plus empeschez pour donner remède à ce grant désordre , ung très furieux et très véhément turbillon de vent se ferit parmy le grant voile , tant rudement et de telle sacion , qu'il emporta le deboult d'iceluy dedens la mer , et quelle puissance que les maronniers eussent , il eschappa de leurs mains ; et alors fut toute espérance perdue , car les plus saiges ne sçavoient desquels. L'ung bastoit sa coulpe , l'autre tordoit ses mains , l'autre tiroit ses cheveulx par grant desconfiture ; et ne fault demander si le roy et la royne , baronnie , chevalerie , damoisellerie et gendarmerie furent en grant perplexité , et fort marrys de cœur ; car l'on n'actendoit que la mort ; mais à cop survint la resourse ; car l'ung des maronniers qui s'esforchoit entre les autres de trousser le grant voile , se rua en la mer avecq ledit voile , pour achever ce qu'il avoit encommenché. Et

adonc se renouvella le cry plus outrageux et hideux que devant; car chacun se jugeoit perdu, et le voile et le maronnier qui le pourchassoit. Et pour regrevance de doeil, le navire s'emplissoit d'eau qui paroulroit ce mortel desconfort. Le roy, fort estonné de ces piteux crys et lamentations, yssit de rechief hors de sa chambre, monta en hault et dict à ses gens: « Mes enfans recommandons nostre » faict au créateur, je viens mourir avecq vous. » La royne cuida suyvir le roy; mais elle fut tant perturbée, que ne sçavoit que devoit faire; et si n'avoit secours ne ayde de créature, qui soit au monde; l'ung avoit le cœur failly, l'autre les bras à demy affolez, et n'y avoit celuy qui ne pensast pour soy, affin de saulver son ame. Pendant ce dur tempeste et terrible naufrage, que chacun se deffioit de sa vie, le compaignon qui se rua en la mer, et les autres de mesme sorte besongnèrent si diligemment, que le voile fut retroussé et mis en son premier estat, et l'eau fut totalement espuisée hors du navire; parquoy les pources désolés, mortiffiez de rude espouvantement, recoeillièrent leurs esprits, et pour retourner à convalescence, prindrent une dragme de reconfort, une onche de vraie espérance, et demy marc de vray entendement. Mais toutesfoys le tourment ne cessa, qui persista en son train par l'espace de quarante-quatre heures. Et encoires, durant ce terme de ceste misérable fortune, s'ouvrit de rechief ung très périlleux inconvenient, car les pilloz et

principaulx conducteurs de la nave, furent tellement abusez, insciens et perturbez, qu'ils perdirent la congnoissance du stile marin, et ne sçavoient en quel quartier, province ou région qu'ils debvoient arriver, qui estoit chose fort à doubter et craindre; car icelle navire estoit seule, et les autres estoient dispersées et esgarées chā et là, par fouldre et oraige de temps. N'est merveil si le roy et sa compaignie, ensemble toute leur noble famille, n'estoient en très grief soussy, considéré que leurs guides avoient perdu leurs adresses, et que le tourment s'esforchoit de les vexer de plus en plus; et pour ce, le jour et la nuict estoient lors tant ténébreux et offusquez de gresles et de bruyné, que l'on ne pavoit choisir la terre, plus désirée que nulz riens. Chacun print son retour à Dieu, lumière infailible, souverain patron de tous autres, et de la très clère et resplendissante estoile de mer, la très sacrée Vierge et benoicte Marie. Adonc chacun se mit en oraison le plus dévotement que faire se pavoit; là furent faicts les piteulx regrets, les dures complainctes, les dolens souspirs, les pleurs lamentables, les vœux fort estroicts de religion, et les promesses de pérégrination; et furent plus de jour et nuict en ce très angoisseulx tourment; mais Nostre - Seigneur, qui souvent exaulce les prières de ceulx qui sont en dure affliction, print pitié de la désolée compaignie; car le soleil esparoit ses roix sur la marine; maronniers montèrent sur leurs hunes, apperceurent la

terre, congneurent véritablement que c'estoit l'ung des ports d'Angleterre, et adonc fut engendrée grant liesse et corraige des malheureux infortunez. L'ung chantoit de cœur gay, l'autre plouroit de joye; l'ung Dieu regratioit, l'autre le bénissoit. Nul ne sçauroit imaginer l'exaltation qu'ils avoient en l'inspexion de la terre, après qui chacun aspiroit; s'en furent les désolez, consolez; les desconfis, assouffis; les aggravez, ranimez; les esbahys, resjoys; les despitez, respitez; les langoureux vigoureux; et les allitez, suscitez.

Et quant les vents fort espouvantables eurent retiré leurs alaines, et que la mer rabiense eut refleur sa fureur, et qu'ils furent eschappez de ce danger mortifère, et que plus est, arrivez à très bon port de salut, ils humilièrent leurs cœurs, levèrent les yeulx vers le ciel, joindèrent les mains et ploierent leurs genoulx, pour rendre graces et loanges à l'éternel gubernateur, qui régit le mondain fabricque, auquel ils savoient dire: « *Transmisimus per ignes et aquam, etc.* » Et tous ensemble, par grant affection de corraige, chantèrent à pleine voix: *Te Deum laudamus.*

Chose de grant admiration advint durant l'espace que se fit ce loange, car le petit oiselet qui s'amonstra au navire du roy, avant ceste oultrageante tempeste, s'apparut de rechief audit navire, et chanta avec les autres pour létifier ceste égreueuse société. Les augures du temps antique en eussent faict ung grand prodige; mais il est à

supposer qu'il préconisoit la bien heureuse journée qui lors leur estoit advenue ; il est escript : *Aves domini nuncios*. Et comme les angèles, qui sont les oiseaulx du ciel, démainent grant léesse, quand les pénitens sont purifiez par le feu du purgatoire, et parviennent à port de salut et salvation éternelle, pareillement les chapelains et chantres du roy, accompagnez aux oiselets, doibvent mélodieusement desgorger leurs chants musicaulx, quant ils virent le roy leur maistre, la royne et leur noble séquelle, avoir passé cet oultrageux tourment, et estre abordez en terre plantineuse, fertile, et de très bonne congnoissance.

En ceste arrivée, qui se fit le treiziesme jour de janvier, ne fut veu que le seul navire du roy, de cinquante pièces de bateaux, qui furent en la flotte, par quoy chacun doubtoit que le demourant ne fusist pery et absorbé ès pelages de Neptune ; mais Dieu y eslargit sa grace si amplement, que la perte ne fut pas grande.

Bien considéré, tout le train de ceste piteuse et lamentable histoire, comment porront moyens compaignons peregrinans en ce monde, passer les grippees de fortunes, quant le roy de Castille, nostre souverain et naturel seigneur, et la royne sa compaignie, deux des plus grans personnaiges de la chrepstienneté, ont estez agitez, assaillys, débellés, non par force de bras humains, ne par les dents des furieuses bestes, mais par trois éléments fort actifs, le feu, l'eau et le vent : le feu les voloit



brusler, l'eau les voloït noier, le vent les voloït et contendoit les engloutir ès abismeulx gouffres marins. Où trouveroit-t-on au monde univers de tels personnaiges ensemble unis du loyen matrimonial, auxquels Dieu, nature et fortune ayent aussi opulently eslargy gratuitez, honneurs et grans richesses, comme il a faict en eulx; est-il prince régnant sur le decouvert de la terre, plus humain, affable, vertueux, pacifique, fidele prudent et magnificque que le roy de Castille, nostre bon maistre? Est-il dame vivante au siecle, plus humble, plus clémente, plus caste, plus sapiente, plus grave, plus dévotieuse, que la royne de Castille, sa très noble et chière compaignie. N'est le roy descendu par directe ligne de la très sacrée impériale majesté romaine, et du roy assure, trosne benédicte et maison très chrestienne. N'est la royne infallible héritière de trois royaulx sceptres, portant en chief trois très dignes couronnes. Quels titles ont enfans si bien heurez? Quels enfans ont si victorieulx père? L'un est souverain roy des Romains, seigneur temporel du monde universel; l'autre est l'esfroy des mécréans, le dur fléau des infidèles. Ces deux enfans, en fleur de leur jonesse, sont amplement doés des biens de nature; car fortitude, pulchritude, rectitude, mansuétude, magnanimité, hilarité, agilité, spéciosité, nobilité, santé et sérénité reposent en eulx, par singularité, et ne leur fault, sinon don d'immortalité; et se nous vollons mectre en compte

les rivaiges et ports de mer, les sumptueulx et mirables esdifices des bonnes villes et chasteaulx situez en ce climat, comme Bruges, Gand, Anvers, Malines, Louvain, Bruxelles, Bois-le-Duc, Mons-en-Haynault, Vallenchiennes, Lille, Arras, Saint-Omer, Cambray, Douay, Courtray; quels roys, quelle royne, quels princes et princesses ont si nobles structures en leurs régions, si prochaines l'ung de l'autre, peuple élégant fort gent et de bel estre; c'est en ce monde ung paradis terrestre.

En oultre, se nous vollons mettre en avant ses très utile et bien heureux fruct et semence égrégieuse de propagation que ces deux très illustres personnaiges ont géminés et produicts en notre jardinaige, comme deux fils et trois filles; quelz royalmes sont en la chresptienneté accoustrez de si beaux jouvenceaux et en tel nombre, pour succéder directement à leurs couronnes? Ce n'est France, Engleterre, Navarre, Portugal, Hongrie, Bohême ne Danemarck. Que dirai-je plus du roy et de la royne de Castille? Dieu les consigne, nature les decore, fortune les favorise; le monde les honore, le peuple les bénit, la terre les nourrit, et toutefois, le feu, l'eau et le vent, ont employé leurs forces pour les mener à totale désertion; que seront doncques gaudisseurs et fars, et perruquez empatoiffiez de coquardise? Ils sont tant oultre cuidez, que par leur beauté, grant avoir et hault parentaige. que jamais, comme il leur semble, ne pourront estre en dangier de leur vie, et

ils voient les plus famez , aymez et recommandez du monde , ensemble leur inclite honorée famille , avoir esté en grant péril de leurs personnes , que si le patron l'éternel n'eusist appaisé la ruïne , nous estions sans roy et sans royne .

---

## CHAPITRE CCCXXXV.

Le trespas de monsieur Jehan de Hornes , évesque de Liège ; et de damp Pierre Klerken , abbé de Saint-Amand et évesque de Tournay .

EN ce temps , trespassa de ce siècle monseigneur Jehan de Hornes , évesque de Liège , fils du conte de Hores , et frère du seigneur de Montygn ; lequel évesque pendant le temps qu'il eust la croce en main et le régime du diocèse , se conduisit fort honorablement , considéré qu'il trouva l'esglise le pays piteusement foullé par les précédentes guerres , par lesquelz les Liégeois avoient esté piteusement chastiez . Il estoit fort affecté à la maison d'Austrice , prompt aux armes , vaillant de son corps , de très grande et hardie entreprinse . Après son decès , succéda en sa prélature , Evrard d'Aremberghe , nepveu de messire Guillaume d'Aremberghe ; nommé la Barbe ; et fut ledit nouvel évesque esleu par le chapitre , pour ses loables vertus , *Via spiritus sancti* . Mesmes monseigneur Jacques de Croy , chanoine de Saint-Lambert , esleu de Cambray , ayant grant apparence d'emporter l'élection

pour plusieurs raisons longues à réciter, luy donna sa voix, et tous les autres furent de son accord.

En ce même temps, et au mois de janvier, rendit son ame à Dieu, damps Pierre Kierken, natif de Gand, abbé de Saint-Amand et évesque de Tournay. Iceluy estant abbé en son primitif advenement, monstrant ce bon zèle qu'il avoit à son abbaye, se print à réparer ce qui estoit desmoly par les guerres précédentes, et fit faire les formes du cœur, et richement aorner de couverture d'icelle, où il exposa grand chevance, et en fut moult loué du peuple; mais il aspira à l'éveschié de Tournay, après la mort de monseigneur Monnissart, duquel le droict, par don du pape, estoit escheu au cardinal de.....; et le roy de France pourvey et donna ledit éveschié à monseigneur ..... Pot; pourquoy fut engendré ung gros procès entre ces deux parties, par lesquelz les biens, émolumens, revenus et possessions de ladite abbaye furent dissipez, tournez en gastine, et convertis à nourrissement de litige. Ainsi tomba l'esglise de Saint-Amand en grant misère et poureté; les religieux devindrent quasi mendiants; la maison de Dieu fut forteresse des hommes; gens d'armes y volurent tenir leur boucherie, et s'y logèrent qui mieux, sembloit être une laronnerie que maison d'oraison ne de prières. Que dirai-je plus? tant de enormitez, hideux cas, exécrables et indicibles se perpétroient que ung jout naturel ne seroit pas souffisant pour en oyr le

compte, et ne faut doubter que pendant de ceste piteuse désertion, le pasteur des ouailles perdues se absenta de son parç, pourchassa son cas, et se tira vers le roy des Romains, estant lors en Allemagne, vers nostre saint-père le Pape; vers le roy de Castille, son compère, et vers les princes et seigneurs auxquels il espéroit d'avoir adresse, faveur et récréance; et lors, en son absence, régentoit sa bergerie, ung sien jovene religieux, beau personnage, fort éloquent, vif d'engien, et bien meslé en plusieurs sciences, nommé damp Philippe de Hecquet, lequel habandonna la querelle de son maistre, pour soustenir le Pot, son collitigant. Le Kierken, qui autant vaut en Flameng comme le poullet, avoit paravant becquet le Hecquet, à cause qu'il avoit regibé contre son abbaye, et prins l'air des champs, rompus le loyen de son obédience, et déguisé son habit et son corraige dont il avoit esté pugny; se luy sembla que le temps estoit venu de s'en venger. Icelui damp Philippe, favorisé du party des Franchois et d'aucuns religieux qui se trouvoient illecq, se print à gouverner l'abbaye comme prevost, et ce faisant, il se conduisit si bien, qu'il acquist la vogue des habitans et manans sur la terre de Saint-Amand; et dirent plusieurs qu'il estoit digne d'estre abbé, et acquéroit amys aux despens de l'abbaye; vestit aulcuns enfans, qui furent religieux, fit aulcune réfection à l'esglise, dont il fut grandement loé. Il avoit de son party le bailly de Tournens, qui lui soutenoit

le menton , il se fourra tout ens en gendarmerie , pour déchasser hors de l'esglise ceux qui tenoient le party de son maistre.

Quant l'abbé Post fut brisé et trespasé de ce siècle , monseigneur maistre Charles de Haultbois fut subrogué en son droict , et fut appointement fait entre ledit du Haultbois et le Keirken , lequel devoit avoir sur l'éveschié deux mille livres , avecq ce qui provenoit du pais du Waast , et devoit avoir son abbaye tout nectement , comme auparavant , et la croche de l'éveschié demouroit audit maistre Charles. Adonc fut damp Philippe fort estonné , assavoir s'il rentreroit en son abbaye , ou s'il prendroit la clef des champs , comme il fit , et ne se osa fier en la grace ou discipline de son prélat ; et nonobstant qu'il se monstrast quasi incorrigible , et affin qu'il n'eusist cause de maligner contre son pasteur , qui le cuida attirer à son parcq paisiblement , et sans rudesse , icelluy pasteur , par vrai accord , lui offrit la prévosté de Barensi , qui valoit de trois à quatre cens livres ; mais il ne se contenta de luy , et langaria plus fort que devant ; car quant ce bon prélat fut retourné en son abbaye , par l'appointement des princes , comme il est cy-dessus narré , iceluy damp Philippe , enflambé de mauvais esprits , accompagné d'aucuns satellites , vint de nuict , l'espée au poinct , hurter à l'huis de la chambre où couchoit son maistre , ouvrit l'huis de force et saisit les clefs ; et le bon prélat voyant ces manières de faire , cui-

dant qu'on le voulsist occir, se bouta à ung englet de la chambre, et fut tellement espoventé et troublé d'esprit et de sang, que oncques depuis n'eut santé; se fit amener à Vallenchiennes à son hostel, puis, dedans deux jours après, il rendit l'ame à son créateur, et ledit Damp Philippe, suspicionné du cas, s'en affuit à Vallenchiennes, où il fut pris de la justice séculière, et mené prisonnier en la juridiction de l'évesque de Tournay. Son procès lui fut faict juridiquement, et fut condamné d'estre en chartre cent ans et ung jour; affin aussi de donner exemple aux rebelles religieux, désobeïssans, conspirans et machinans contre leurs pasteurs.

---

## CHAPITRE CCCXXXVI.

Renovation de paix perpétuelle entre les roys de Castille et d'Engleterre.

LE roy Henry d'Engleterre, conte de Richemont, scachant le roy Philippe et la royne de Castille son espouse, arrivez au port de Zundhantonne par fortune de mer, envoya par plusieurs foys, aucuns grans personnaiges les visiter, requerrant eux voloir trouver au lieu de Winchester, cité à dix mille près Zundhantonne; et le plus beau palais de son royaume est Windsore, distant du port de Hantonne, environ vingt-quatre lieues; ce qui luy fut accordé. Et se trouvèrent à trois heures

après midy , le second jour de febvrier ; auquel lieu le roy englois avoit envoyé , le jour précédent , pour le bienveignier , son fils , le prince de Galles , lequel se mit aux champs et vint au-devant de luy , accompagné notablement de ceux de sa bende , bien accoustrez , qui luy firent révérence condigne. L'on ne sçauroit penser l'amyable recoeil et grans festoyemens que le père , roy d'Engleterre , et son fils , le prince de Galles , firent au roy Philippe de Castille et la royne Johanne sa compaignie ; ils corroborèrent et renouvelèrent les anciennes alliances et confédérations que les prédécesseurs d'ung party et d'autre avoient ensemble. Et pour les solidier et entretenir en paix perpétuelle , iceulx roy et royne , et princes , estans en la grande esglise de . . . , après avoir oy la messe , le chancelier d'Engleterre apporta au roy de Castille le traictié de la paix scellé de deux sceaux , l'ung grant scellé de chire verte , et ung petit de chire rouge ; et incontinent le roy signa ; et après le seigneur de Sempy porta au roy d'Engleterre la paix scellée du roy de Castille , laquelle le roy d'Engleterre signa ; et tost après fut faict ung sermon en latin , d'ung vénérable orateur qui , entre plusieurs bonnes choses , prescha que Dieu avoit permis et volu que ces deux roys se trouvassent ensemble pour le bien de la chresptienneté. Puis les deux roys s'approchèrent du grant autel ; et illecq jurèrent sur le fuste de la sainte croix ; sur le *corpus Domini* , etc. , de tenir perpétuelle al-



liance entre eulx et leurs enfans présens et advenir, contre tous et envers tous, et de jamais ne commencer guerre ne quelque entreprinse de grand poix, ne jamais riens signer, sans le sceu l'ung de l'autre; et affin que certaine amitié et bon con-corde se peusist nourir entre eulx, le roy englois envoya au roy de Castille son ordre de la Jarretière, et le roy de Castille donna au prince de Galles son ordre de la Thoison-d'Or, dont le peuple d'ung party et d'autre furent grandement resjoyz.

---

## CHAPITRE CCCXXXVII.

POUR L'AN 1506.

Le congié que print le roy de Castille au roy d'Engleterre et son arrivée au port de la Coulongne en Gallice.

Après que le roy Henry d'Engleterre eut honorablement recoeilly et magnifiquement festoyé le roy don Philippe et sa compaignie, leur monstrant amytié autant ou plus que fussent ses propres enfans, iceluy roy et royne de Castille prindrent gracieu congié; et le vingt-deuxiesme jour d'avril, par ung mercredi au soir, montèrent au port de . . . . . , et eurent si bon vent, et toute leur flotte, qu'ils arrivèrent le dimenche ensui-vant, du matin, en Gallice, au port de la Coulongne,

par ung temps calme ; et estoit grand plaisir et plaisante chose de veoir ceste belle assemblée de navires en mer. Et quant ceulx de la ville congneurent que c'estoit la flotte du roy et de la royne , ils jectèrent feux et fusées en l'aer , et monstrant signe de joye , deschargèrent toute leur artillerie ; et la compaignie du roy pareillement fut joyeuse d'estre illecq arrivée sans grippe de fortune , ne quelque dommageable perte , lesquels , assez tost que leurs navires fussent désancrez , commenchèrent à ruer de leurs bastons , tant et si largement , qu'il sembloit que le havre fusist tout en feu et en flambe. Cela faict , sonnèrent trompettes et clarons tous ensemble , avecq plusieurs autres instrumens ; parquoy chacun se resjoysoit grandement.

Le roy demoura tout ce jour et nuict en son navire , et le lendemain descendit en la ville , où il fut receu à grand joye et triumphe. Pendant ce temps , les nobles du pays luy vindrent au-devant , qui le conjoyrent à leur possible.

---

---

CHAPITRE CCCXXXVIII.

Copie des lettres du roy de France , envoyées à messieurs du Saint-Omer ,  
sur le mariaige de madame Claude de France.

« CHIBRS et bons amys , les députez des princi-  
» pales et grosses villes et citez de nostre royaume  
» se sont présentement trouvez devers nous en  
» nostre ville de Tours , comme ils nous avoient  
» faict advertir ; et illecq , en la présence de tous  
» les princes et seigneurs de nostre sang et autres  
» grans , notables prélatz et personnaiges de nostre  
» conseil , que pour ce avons mandé , et fut assem-  
» blé en grant nombre , nous ont faict très belles  
» et très grandes remonstrances ; et entre autres ,  
» que considéré que de présent n'avons aucun  
» enfant masle , il est très requis et nécessaire  
» que , pour le bien et seureté de nous et de  
» nostredit royaume , pays et seigneuries et sub-  
» jects , de ne allier et marier nostre très chière et  
» très aymée fille unique , Claude de France ,  
» hors de nostredit royaume , ne à prince qui fusist  
» hors d'iceluy , pour éviter la désunion , sépara-  
» tion et démembrement , qui , en ce faisant , se  
» porroit faire des ducez de Bretagne , Milan et  
» Gennes , et des contez de Blois , Ast et seigneurie  
» de Conchy , qui adviendroient et escherroient à  
» nostredite fille , en deffault d'enfans masles , al-

» léguant les grans maulx, périls, dangiers et  
» inconvéniens qui, autres foys, estoient advenus  
» en mesdits royaumes, par telles alliances de  
» mariaige, comme il fit d'Angleterre, et sem-  
» blables, dont les désolations et ruines en ont si  
» longuement duré, que encoire en est mémoire.  
» Et après lesdites remonstrances, licence par eulx  
» requise et par nous octroyée, en toute humilité  
» et révérence, ont très humblement supplié et  
» requis que nostre plaisir fust vouloir entendre à  
» faire et traicter le mariaige de nostredite fille  
» Claude et de nostre très chier et très aymé cousin  
» le duc de Vallois, qui est l'héritier apparant de  
» venir et succeder à nostre royaume et couronne,  
» se décéditions, que Dieu ne voeil, sans délaissier  
» enfant masle; et pour plusieurs autres justes  
» causes, raisons et considérations, si évidentes  
» que plus l'on ne porroit dire, et qui seroient  
» longues à réciter. Et depuis ladite requeste ainsi  
» faicte, sont venus les barons et seigneurs de  
» nostre ducé et pays de Bretagne, ensemble  
» ceulx des bonnes villes dudit pays qui ont  
» adhéré à la requeste à nous faicte par ceulx  
» desdites grosses villes de France, et en icelle ont  
» persisté et de ce faictes semblables supplications  
» et requestes, sur lesquelles remonstrances et  
» requestes nous avons bien voulu avoir l'avis et  
» conseil des princes et seigneurs de nostre sang,  
» et gens de nostredit conseil; lesquels, finable-  
» ment, se sont tous résoluz que, pour lesdites

---

CHAPITRE CCCXXXIX.

---

La possession et gouvernement des royaumes de Castille, Léon, Grenade, etc., que donna le roy Fernande d'Arragon à don Philippe et donna Johanne, ses enfans.

« FERNANDE, par la grace de Dieu, roy d'Arragon et des Deux-Cicilles, de Jhérusalem, de Vallence, Majorica, de Tardeneva, de Correga; conte de Barselonne, duc d'Athènes et de Nerpatrie, conte de Rossillon et de Cerdene; marquis de Omstam et de Giriam, faisons sçavoir à tous ceulx qui ces nos lettres verront, que, pour le service de Dieu, paix, bien et union de ces royaumes d'Arragon et des Deux-Cicilles, etc., et pour augmentation de la sainte foy catholique, afin aussi que, à tout le monde soit congneu et manifesté l'amour et la très ferme et très estroicte union, amytié et confédération estant, et que, au plaisir de Dieu, tousjours sera, entre le très illustre prince, nostre très chier et très amé fils Philippe, roy de Castille, de Léon et de Grenade, etc., d'une part, et nous d'autre; a esté et est faicte, jurée et conclue entre nous, lesdits deux roys, certaine capitulation de paix, union et accord perpétuel en la manière qui s'ensuit :

» C'est que, par la grace, ayde et conduite de Dieu, nostre créateur, de la glorieuse vierge Marie, sa mère, et de l'apostre saint Jacques,

patron des Espaignes , a esté faict et conclud entre les très haultx , très puissans princes et seigneurs les roys don Philippe , par la grace de Dieu , roy de Castille , de Léon et de Grenade . d'une part ; et le roy don Fernande , par la mesme grace , roy d'Arragon , des Deux-Cicilles , de Jhérusalem et d'autres , ce qui s'ensuit :

» *Premièrement* , ledit seigneur don Fernande dict , pour ce que dès le jour que mourut la feue royne Isabel , sa compaigne , cuy Dieu pardoint , avoit déterminé et estoit résolu de délaissier aux seigneurs roy don Philippe et la royne donna Johanne , ses enfans , les royalmes de Castille , Léon et Grenade , etc.

» Affin de monstrer par effect à tout le monde sadite bonne volonté et détermination , sitost que ladite feue royne Isabel morut , laissa le titre de roy et le donna et attribua à iceulx roy et royne , ses enfans ; et les intitula et fit intituler pour roys . Et combien que ledit seigneur don Fernande poelt avoir quelque raison ou couleur , pourquoy il eust peu prendre et maintenir que le gouvernement desdits royalmes luy deust avoir appartenir ; toutesfoys , pour ce que tousjours son intention et volonté finale a esté de le laisser à iceulx ses fils roy et royne , leursdits royalmes , sitost qu'ils seroient arrivez en iceulx , franchement et entièrement , non-seulement pour ce que la raison et justice le requiert , ne aussi seulement pour en ce démonstrer l'amour qu'il a à ceulx seigneurs roy

et royne, ses enfans ; mais pour ce , combien qu'il porroit maintenir que ledit gouvernement d'iceulx ses royaumes luy appartiendroit , toutesfoys se n'estoit-il jamais d'intention que eut voulu ne souffert que , à cause de ce , feussent sources et esmeutes , guerres , divisions ou inimytez èsdits royaumes ; mais , au contraire , considérant le grant et long temps qu'il a tenu iceulx royaumes en paix et union , a volu et voelt préférer ladite paix et union à quelconque autre son dommage ou intérêt particulier. Ayant aussi regard et considéré que s'il laisse quelque chose du sien , qu'il le tient pour mieulx employé èsdits seigneurs roy et royne, ses enfans , que en sa personne propre. Et aussi pour ce qu'il croit vrayment que iceulx ses royaumes seront mieulx gouvernez de par lesdits seigneurs roy et royne seuls , qu'ils ne seroient ou eussent estez par eulx trois ensemble. Considéré aussi iceluy don Fernande , qu'il a autres plusieurs royaumes et seigneuries , dont il aura à rendre compte à Dieu Nostre Seigneur , et le gouvernement desquelz requièrent sa présence personnelle ; et autres plusieurs grans et urgens affaires touchant le service de Dieu , èsquelles il se voelt doresnavant employer ; pour ces causes et plusieurs autres raisons justes et raisonnables , à ce le mouvans , iceluy roy don Fernande , continuant tousjours en sa bonne volonté et intention vraye et entier amour qu'il a envers iceulx seigneurs roy et royne, ses enfans , le voelt monstrier par œuvre et par effect ,

est content et lui plaist bien de laisser, et de faict laisse auxdits seigneurs roy don Philippe et royne donna Johanne, sesdits enfans, lesdits royaumes, gouvernement et administration d'iceulx, ainsi qu'ils sont; et non-seulement ledit seigneur don Fernande laisse et renonce ledit gouvernement de cesdits royaumes durant la vie de ladite senora royne; mais aussi, s'elle eschet en quelque maladie, ou qu'elle ne vouldist ou peusist entendre où soy occuper audit gouvernement, ou se Dieu la ostasse de ce monde, dont il la voeil garder dès maintenant; et en tous les cas dessusdits et chacun d'iceulx, luy plaist et voelt renoucher et laisser renoucher le gouvernement desdits royaumes audit seigneur don Philippe, pour dès maintenant à jamais.

» *Item.* Pour ce que ledit seigneur don Fernande tient, et lui appartient en iceulx ses royaumes, la moytié de toutes les rentes avecq les profictz et intérestz de l'isle espaignole et des autres isles d'Inde de la mer Océanie, pour tout le cours de sa vie durant; et aussy tient et luy appartient dix quoyentes de malevedis de rentes tous les ans, assignez sur les catlettes des maistrisars, aussi pour toute sa vie durant; tient aussi en oultre et luy appartient, comme dessus, par auctorité apostolique, l'administration des maistrisars de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara, aussi pour le cours de sa vie durant. Est accordé et appointé entre lesdits seigneurs roys, que ledit seigneur roy



don Fernande ayt et retiegne ladite moytié desdites rentes, prouffictz et intérestz desdites isles, ainsi que dict est, lesdites dix quoentes de rentes, où ils sont situez et assignez, et ladite administration desdits trois maistrisars, franchement et librement; et que de tout ce il joysse tout le cours de sa vie durant; et que en ce cas, ne en party d'iceluy, soit faict ou mis destoubrier ou empeschement quelconque, ains luy laisseront et laissent iceulx seigneurs roy et royne, tous les jours de sa vie durant, ainsy que dict est, coeillier et recevoir franchement et sans aucun empeschement la moictié de toutes lesdites rentes, prouffitz et intérestz desdites isles et lesdites dix quoentes assignées comme dict est, chacun an, par les mains de tels personnaiges et officiers que ledit seigneur don Fernande y a commis ou voldroit commectre. Et s'il se trouvoit que se l'assignation desdites dix quoentes, faillist aulcune chose, se luy furniront et accompliront entièrement, et aussi laisseront et laissent audit seigneur don Fernande l'administration desdits trois maistrisars entièrement pour tous les jours de sa vie durant, ainsi que la tient à présent; et que, au préjudice de ladite administration, ne porront lesdits seigneurs roy et royne consentir, ne souffriront procurer ne faire aulcune chose, et ne luy feront ne souffriront faire ne donner aulcun empeschement directement ou indirectement, par la voie de Rome ou autrement, en la provision des priorez, commanderies, claveries

et autres bénéfices et lieutenantises de ladite ordre; ains, se mestier estoit, feront toute faveur à l'entretenement et exécution desdites provisions que ledit don Fernande fera comme administrateur desdits ordres, en quelque temps qu'ils eschient ou escheront, tout le cours de sa vie durant, comme dict est.

» Et ledit seigneur roy don Fernande dict sur ce, que en considération de ce que lesdits maistrisars sont en iceulx royaumes de Castille, comme aussi pour démonstrer l'amour qu'il a toujours eu et encoires a envers les subjects naturelz de la couronne royale de Castille, qu'il pourvoira desdits priorez, commanderies, claveries et autres bénéfices et lieutenantises desdits ordres, qui sont en Castille, quant ils escherront, auxdits subjects naturels de la couronne royale de Castille et nulz autres.

» Et aussi est accordé et appoincté, qu'ils n'empescheront ledit seigneur roy don Fernande de user et joyr, en toutes les terres des susdits ordres de la jurisdiction, que comme administrateur il a, et luy appartient, en icelles et sur les subjects et inhabitants desdites terres, et lui laisseront et laissent coeillier, lever et joyr toutes les rentes desdits trois maistrisars; et que en ce, ne en partie d'iceluy, ne luy feront ne mecteront aucun empeschement ou destourbier; ains partant ce que dessus est dict, et pour chacune partie d'icelle, feront et donneront toute la faveur et assistance dont il aura besoing, comme à leur bon et vrai père.

» La mesme faveur et assistance donneront et feront donner aux présidens, gouverneurs et autres officiers desdits ordres, que ledit seigneur roy don Fernande laissera aux charges et offices desdits ordres, et de toutes lesdites rentes, toutes foys qu'il sera besoing, et le cas le requérant, et en facion du monde ne l'empeschieront en ce que touche l'administration des maistrisars, ne en nulle des autres dessusdits pour le présent, ne pour l'advenir, ains le laissent et le laisseront de tout ce que dict est, nonobstant et quant ores, ledit roy fusse ou soit hors desdits royaumes de Castille.

» *Item.* Est aussi accordé et appoincté que lesdits seigneurs roys don Philippe et don Fernande enverront dès maintenant, et par le moyen de leurs ambassadeurs, leur supplication à notre saint-père le Pape, lui suppliait, attendu que ledit seigneur roy don Fernande tient ladite administration desdits trois maistrisars, de Saint-Jacques, Calatrave et d'Alcantara, par auctorité apostolique, pour sa dite vie durant, que sans préjudice d'icelle administration, ains de conformation d'icelle, se mestier est, pour toute sa vie durant, ainsi que la tient à présent, qu'il plaise à sa sainteté, après le trespas dudit seigneur don Fernande, octroyer l'administration desdits trois maistrisars auxdits seigneurs roys don Philippe et donna Jehanne, pour toute leur vie durant, et allant l'un d'eux à trespas, que le survivant retenist l'administration de la mesme manière que à présent l'a et tient ledit roy seigneur

don Fernande , et ce par dessus , et ils peuvent impétrér que , après le trespas dudit roy don Fernande , iceluy nostre saint-père le Pape volsist faire union et aunexation perpétuelle desdits trois maistrisars à ladite couronne royale de cesdits royaumes de Castille qu'ils s'y employeront , travailleront de tout leur povoir.

» *Item.* Lesdits seigneurs roys don Philippe et don Fernande , considérant la grande et très estroicte affinité et amour qui est entre eux , et plusieurs raisons et obligations pour lesquels eulx et leurs estats doivent estre en vraye , entière , estroite et perpétuelle amour , union et amitié ; congnoissant aussi combien ce touche , et quelle importance il est pour la conservation de leurs estats , royaumes , iceulx seigneurs roys ont faict et font par ceste paix , amitié , alliance et confédération perpétuelle amys d'amys et ennemys d'ennemys. »

## CHAPITRE CCCXL.

Copies des lettres envoyées par le roy de Castille à monseigneur le légat de France.

« Mon bon père , de bon cœur à vous me recommande , outre ce que mes aultres lettres ,  
 » vous escripts que ai chargé à mon ambassadeur  
 » Courteville , vous dire que me suis volu déporter escripre ouvertement comme à celuy à qu

» j'ai toujours dict et signifié entièrement mon  
» vouloir et intention ; et en effet , je ne me puis  
» assez esmerveiller s'il est vrai que le roy de  
» France , que jusques ici ai tenu pour mon bon  
» frère , voeil ayder Charles de Gheldres en son  
» tort contre moy , et assister à me faire la guerre  
» et à mes pays ; et quoy que l'on me die , ce me  
» seroit chose fort à croire , et encoires plus d'au-  
» tant que sais qu'il vous croyt plus que nulz au-  
» tres ; et si ay toujours congneu que avez tra-  
» vaillié à nous tenir en amytié , ce que vous prie  
» que de son costé voeillez faire , car ma bonne  
» volonté n'est envers luy changée ; et me desplai-  
» roit plus que de chose du monde , quant il faul-  
» droit que changement y eut. Toutesfoys , si l'on  
» me court sus , pour volloir me deffendre contre  
» celui qui a rompeu le traictié faict avec moy , et  
» de ce vous vouldroye bien faire le juge , sans  
» doubte , je n'ai le cœur lasche , ne les parens , ne  
» biens de ce monde si petits , que ne employasse  
» le tout , voire la vie , avant que me laissasse oul-  
» trager en chose où j'ai si bon droict que cestuy ;  
» et en dussé-je faire mesler la part que j'ai en  
» chresptienneté , que je tiens estre la plus grande ;  
» je vous en escript ouvertement , vous priant à ce  
» remédier , comme bien est en vous de faire , et  
» proteste icy , et devant Dieu , que ce sera à mon  
» regret , et contre mon volloir , s'il faut que j'ay  
» guerre contre le roy de France ; et si à ce venoit ,  
» remects tous les maulx qui en la chresptienneté

» en adviendront, sur sa conscience et la vostre.  
» Je vous prie, mon bon père, le plustot que possible vous sera, me faire responce à ce que vous  
» escripts, et vous employer à l'entretienement de  
» l'amytié comme jusques à icy avez faict; car de  
» tant que les biens me viennent plus grans, et plus  
» desplaisir voudrai-je faire au roy mon frère,  
» vostre maistre, et à vous, comme à mon bon  
» père et ami; et à tant, prie Dieu vous donner  
» vos désirs. »

« Escript à Valdoly, le vingt-quastriesme jour  
» de juillet, an quinze cens et six, et au dos : A  
» mon père, monseigneur le légat. »

---

## CHAPITRE CCCXLI.

Coppie des lettres envoyées à monseigneur de Chieures par le roy d'Angleterre, touchant le trespas du roy don Philippe, qui fut le vingt-troisiesme de septembre.

« **T**RES chier et très amé cousin, puis trois  
» jours estvenu à nostre congnoissance, à nostre  
» très grant regret et desplaisir, les très piteuses  
» et très dolentes nouvelles du trespas de nostre  
» frère et cousin et bon fils, le roy de Castille,  
» vostre prince et seigneur naturel, à l'ame du-  
» quel Dieu, par sa sainte grace, fasse mercy;  
» et vous asseurons que nous en avons esté et  
» sommes aussi dolens et desplaisans, aultant en-

» partie que s'il eust esté nostre propre et naturel  
» fils ; et l'aimions d'aussi bon vouloir et corraige  
» que prince qui fut en la chresptienneté ; et nous  
» tenons seur et certain que aussi faisoit-il nous.  
» Toutesfoys , comme nous considérons bien que  
» le debvoir de nature est qu'il convient à toute  
» humaine créateure rendre , quant il plaist à  
» Dieu , nostre créateur , les prendre hors de  
» ceste mortelle , transitoire et incertaine vie ,  
» aussi bien les grans que les petits ; et qu'il fault  
» à ung chacun finer et terminer vie par mort ;  
» et que tout le doeil , regret et desplaisir que  
» sçauroit ou porroit prendre n'y poelt de riens  
» servir ni remédier , ainsi que bien l'entendez ;  
» et pourtant nous vous prions très affectueu-  
» sement , très chier et très amé cousin , que  
» vous et les seigneurs des estats des pais les-  
» quelz , ainsy que entendons , sont présentement  
» assemblez , voeillez prendre , chacun en son  
» endroict , bon confort , et sur toute chose  
» vous tenir en bonne union , pacification et amya-  
» blement , par bon advis et délibération de  
» conseil , mectre la personne de nostre bon  
» cousin , vostre josne prince , et nos bonnes cou-  
» sines , ses sœurs , en bonne seureté , et sem-  
» blablement les villes qui sont sur les frontières ,  
» affin que aulcun inconvenient ne leur advienne ,  
» et que surprises ne soient. Et , de nostre part ,  
» nous vous volons bien advertir , et de ce n'en  
» fault faire doubte , que par la très singulière

» amour et très cordialle affection que portions  
» à vostre feu seigneur, bon fils, que nous aurons  
» au cœur les affaires de nostredit cousin, à  
» présent vostre souverain seigneur, aultant en  
» partie que les nostres propres; et que nous  
» sommes bien délibérez de nous employer en  
» toutes choses qui porront redonder à son hon-  
» neur, bien et seureté, et à la préservation et  
» deffense de luy et de ses pais, subjects, aultant  
» que nous eussions volu faire pour nostredit  
» bon fils, le roy son père, et qu'il nous trouvera  
» pour aussi bon cousin et bon père, que s'il  
» estoit issu et procréé de nostre sang; et sommes  
» certains que si nostredit feu bon fils eust vécu,  
» que les choses traictées et accordées, et des  
» autres matières pourparlées entre nous, avant  
» son aller en Espagne, et depuis par plusieurs  
» lettres à nous escriptes de sa main que par autres,  
» et encoires dernièrement par le seigneur de la  
» Chaulx, eussent sorti leur bon effect; à quoy,  
» de nostre part, avons estez et fusmes encoire  
» enclins et bien affectez. Comme de toutes ces  
» choses dessusdites, nous avons plus amplement  
» et à plain coincqué et devisé avec Thoisson-d'Or,  
» lequel avons expressément despêché, pour aller  
» par delà, en extrême diligence, pour le dire  
» et relater à vous et auxdits des estats; cependant  
» que despescherons aulcun personnaige, nostre  
» serviteur, pour aller devers vous et eulx, affin  
» de déclarer plus avant nostre bon voloir et.



» intention , quant à ce ; pour ce que nous enten-  
» dons par une lettre que le seigneur de Maigny ,  
» chancelier , nous escript , que les Francois ,  
» en contrevenant à la promesse que nous a faict  
» le roy Loys de France , de nou permectre , ne  
» souffrir les gens de guerre de France faire  
» courses aulcunes ne invasions dedans le pais de  
» Brabant , où ils ont pillé , bruslé et prins pri-  
» sonniers ; à ceste cause entendons , à toute dili-  
» gence , despescher et envoyer devers ledit roy  
» de France , Francois Maronzen , qui entend  
» toutes ces matières , et auquel aussy il fit et  
» bailla par escript la responce sur le contenu  
» de la charge que luy exposa par nostre ordon-  
» nance et commandement , de laquelle vous avons  
» envoyé ung double ; et pareillement luy dict le  
» contenu de bouce , pour le nous relater , à  
» intention que luy puisse remonstrer la romp-  
» ture de sadite promesse , avecq le regret , des-  
» plaisir que de ce en prenons , comme plus au-  
» long l'avons dict de bouce audit Thoisson-d'Or ,  
» pour vous le déclarer.

» Nous escripvons présentement à nostre bon  
» frère et cousin , le roy des Romains , et l'exhor-  
» tons et conseillons de faire , de toute haste , sa  
» venue et descente ès pays d'en bas , et qu'il  
» est bien requis et très nécessaire que ainsi fasse ,  
» veue la fortune advenue , et les transes en quoy  
» sont présentement les affaires de par delà , et  
» la guerre encommenchée par les Francois .

» ainsi que scet Nostre-Seigneur , qui , très chier  
» et très amé cousin , vous ayt en sa digne et sainte  
» garde.

» Escript en nostre manoir de King , le dix-  
» huictiesme jour d'octobre , l'an quinze cens et  
» six. Ainsi souscript : vostre cousin , HENRI , roy ;  
» et le secrétaire , MEAUTIEU. Et sur le doz : à  
» nostre très chier et très amé cousin , le seigneur  
» de Chieures , lieutenant de nostre bon fils le roy  
» de Castille , en ses pays d'en bas. »

---

Fin du supplément du second volume des Chroniques de  
maistre Jehan Molinet , en son vivant , indiciaire de la  
très illustre maison d'Austrice ; commençant en l'an  
mil quatre cens quatre-vingts et douze , et finissant au  
lamentable trespas de très illustre prince , le bon roy don  
Philippe d'Austrice , roy de Castille , qui fut au mois  
de septembre l'an mil cinq cens et six.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME DES CHRONIQUES DE  
J. MOLINET ;

QUARANTE-SEPTIÈME ET DERNIER VOLUME DE LA  
COLLECTION DES CHRONIQUES NATIONALES  
FRANÇAISES.



---

# TABLE

DES

## CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

---

|                                                                                                                                                 | Pages. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| CHAP. CCLXX. Le trespas du seigneur des Querdes..                                                                                               | 1      |
| CHAP. CCLXXI. Le retour du roy des Romains , par-<br>tans des Allemaignes ; ensemble la descente d'ice-<br>luy en Couloingne et en Brabant..... | 3      |
| CHAP. CCLXXII. L'appoinctement de Gueldres , le-<br>quel guaires ne dura.....                                                                   | 5      |
| CHAP. CCLXXIII. L'entrée de madame Blance , royne<br>des Romains , ès villes de Malines et d'Anvers....                                         | 7      |
| CHAP. CCLXXIV. L'entrée de monseigneur l'archiduc<br>en Louvain , où il fit le serment comme duc de<br>Brabant.....                             | 10     |
| CHAP. CCLXXV. L'entrée de monseigneur l'archiduc<br>en Anvers.....                                                                              | 14     |
| CHAP. CCLXXVI. L'entreprinse du chevalier esclave ,<br>nommé sire Claude de Vauldrey.....                                                       | 17     |
| CHAP. CCLXXVI. La salutation que fit Thoison-d'Or<br>au roy. — Response du roy audit Thoison.....                                               | 19     |
| CHAP. CCLXXVIII. La salutation que fit le chevalier                                                                                             |        |

|                                                                                                                                                                                                                                     |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| esclave au roy des Romains. — Response du roy<br>au chevalier. — Remerciement du chevalier....                                                                                                                                      | 20 |
| CHAP. CCLXXXIX. Les chapitres.....                                                                                                                                                                                                  | 21 |
| CHAP. CCLXXX. Le voyaige de Naples que fit le roy<br>Charles de France, huitiesme de ce nom.....                                                                                                                                    | 24 |
| CHAP. CCLXXXI. Alliance de nostre Saint-père le<br>pape Alexandre aux roys des Romains et d'Espagne.                                                                                                                                | 34 |
| CHAP. CCLXXXII. Le retour du roy Charles de France,<br>partant du royaume de Naples pour venir en France;<br>et le rencontre qu'il eut à Fornoue.....                                                                               | 36 |
| CHAP. CCLXXXIII. Les prises et réductions des chas-<br>teaux et places de Boulan, Bouillon et Hasedain.                                                                                                                             | 42 |
| CHAP. CCLXXXIV. L'exécution que fit le roy Henry<br>de ceulx qui se adhéraient à la querelle de Richart,<br>soi-disant duc d'Yorck; et de l'armée que mit sur<br>mer ledit Richart, pour conquerre Engleterre....                   | 46 |
| CHAP. CCLXXXV. Le relief que firent messeigneurs les<br>électeurs et autres princes au roy des Romains, en<br>la ville de Worms; ensemble plusieurs advenues<br>en ce temps; et le mariaige de madame Marguerite<br>d'Austrice..... | 52 |
| CHAP. CCLXXXVI. Le voyaige que fit monseigneur<br>l'archiduc vers le roy son père en Allemagne....                                                                                                                                  | 57 |
| CHAP. CCLXXXVII. L'abordement du duc de Milan au<br>roy des Romains, estant es confins de Lombardie.                                                                                                                                | 60 |
| CHAP. CCLXXXVIII. La descente et les espousailles de<br>donna Joanne d'Arragon, fille du roy de Castille.                                                                                                                           | 61 |
| CHAP. CCLXXXIX. Le partement de madame Margue-<br>rite d'Austrice pour aller en Espagne, où elle es-<br>pousa monseigneur le prince de Castille.....                                                                                | 65 |
| CHAP. CCXC. La recouvrance du digne corps de mon-                                                                                                                                                                                   |    |

|                                                                                                                                                                                                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| seigneur saint Flourens de Royes.....                                                                                                                                                                  | 71 |
| CHAP. CCXCI. La solempnité des nopces de monseigneur le prince de Castille et de madame Marguerite d'Austrice, puis, tost après, de monseigneur le prince de Chimay et de madame Loyse d'Albrecht..... | 74 |
| CHAP. CCXCII. De l'horrible feu de meschief qui s'esprint en la ville d'Enghien.....                                                                                                                   | 76 |
| CHAP. CCXCIII. La congnoissance que donna volontairement de son nom et de son faict Pierrequin Wesebecque au roy d'Angleterre.....                                                                     | 78 |
| CHAP. CCXCIV. Les propositions faulses que maistre Jehan Véry prescha en la ville de Dieppe touchant la conception de la vierge Marie, ensemble la condamnation et révocation d'icelles.....           | 81 |
| CHAP. CCXCV. Le trespas du roy Charles de France, huictiesme de ce nom.....                                                                                                                            | 84 |
| CHAP. CCXCVI. Le sacre du roy Loys, duc d'Orléans.....                                                                                                                                                 | 86 |
| CHAP. CCXCVII. L'entrée du roy Loys en Paris, le deuxiesme de juillet, et les estranges monstres qui lors feurent veuz en divers quartiers.....                                                        | 87 |
| CHAP. CCXCVIII. Le traictié de Paris.....                                                                                                                                                              | 90 |
| CHAP. CCXCIX. Le baptisement de madame Alienore, premier enfant de monseigneur Philippes, archiduc d'Austrice, et de madame Johanne, fille du roy de Castille.....                                     | 94 |
| CHAP. CCC. De la terrible gellée et estrange glace qui fut la nuit et jour de la nativité Nostre-Seigneur..                                                                                            | 99 |
| CHAP. CCGI. Le mariaige du roy Loys de France et de madame Anne de Bretagne, vefve de feu le roy                                                                                                       |    |

|                                                                                                                                                                          |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Charles, et l'annulation du mariaige dudit roy et de madame Jehanne en France; et la descente en France du duc Valentinois, fils du pape.....                            | 101 |
| CHAP. CCCII. La prinse et la reprinse de Milan et de Novarre, ensemble la prinse du duc Lodyc.....                                                                       | 107 |
| CHAP. CCCIII. La foy et hommaige que fit monseigneur l'archiduc ès mains de monseigneur le chancelier de France, représentant la personne du roy.....                    | 113 |
| CHAP. CCCIV. La mort de Pierquin Wesebecque, soy dysant estre Richart, fils du roy Édouart.....                                                                          | 118 |
| CHAP. CCCV. La nativité et baptesme de monseigneur le duc Charles, premier fils de monseigneur l'archiduc et de madame Jehanne d'Espaigne.....                           | 122 |
| CHAP. CCCVI. Le baptesme de Philippe de Croy, fils de monseigneur le prince de Chimay, ensemble les entrées que fit monseigneur l'archiduc en aucunes de ses villes..... | 127 |
| CHAP. CCCVII. L'abordement du roy d'Engleterre à monseigneur l'archiduc, qui se fit à une lieue de Calaix .....                                                          | 130 |
| CHAP. CCCVIII. Le trespas du duc Albrecht de Saxe; ensemble aucuns exploicts de guerre qu'il avoit achevés en son temps.....                                             | 133 |
| CHAP. CCCIX. L'aventure qui advint à sire Martin Piedavant, en l'esglise de Saint-Valery sur-lamer.....                                                                  | 136 |
| CHAP. CCCX. La feste de la Thoisson-d'Or qui se tint en Bruxelles, le jour Saint-Anthoine.....                                                                           | 139 |
| CHAP. CCCXI. Des croix qui s'apparurent au pais de Liège.....                                                                                                            | 145 |
| CHAP. CCCXII. La nativité de madame Izabelle d'Aus-                                                                                                                      |     |

|                                                                                                                                                                                                          |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| trice, fille de monseigneur l'archiduc et de madame son esponse.....                                                                                                                                     | 148 |
| CHAP. CCCXIII. Le mariaige de monseigneur Charles d'Austrice, fils de monseigneur l'archiduc, à madame Claude de France, unique fille du roy Loys de France, et de madame Anne, ducesse de Bretagne..... | 150 |
| CHAP. CCCXIV. Le mariaige de monseigneur Philibert, duc de Savoye, et de madame Marguerite d'Austrice, princesse de Castille; ensemble le voiaige que fit ladite dame.....                               |     |
| CHAP. CCCXV. Le voiaige d'Espagne que firent par terre monseigneur l'archiduc et madame son esponse.....                                                                                                 | 168 |
| CHAP. CCCXVI. Comment monseigneur de Ravestain assaillit les Turcs en l'isle de Matelyn, et de la très dure fortune qu'il eut à son retour, par tempeste de mer.....                                     | 183 |
| CHAP. CCCXVII. Les révérences et honneurs que firent à l'aborder monseigneur l'archiduc et madame au roy et à la royne d'Espagne.....                                                                    | 191 |
| CHAP. CCCXVIII. La réception de monseigneur l'archiduc et de madame en la principauté de Castille, Léon et leurs appendances; ensemble le trespas de messieurs de Besançon et de Cambray.....            | 197 |
| CHAP. CCCXIX. L'entrée de monseigneur maistre Nicolas de Ruter en la cité d'Arras.....                                                                                                                   | 201 |
| CHAP. CCCXX. Des hostaigiers de France qui furent envoyez en Vallenciennes pendant le temps que monseigneur l'archiduc et madame estoient en Espagne.....                                                | 203 |



|                                                                                                                                                                                                                                                                     | Pages. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| CHAP. CCCXXI. Du reboutement des Franchois en la<br>conqueste du royaume de Naples , par les Espai-<br>gnols.....                                                                                                                                                   | 205    |
| CHAP. CCCXXII. Le baptesme de Englebert , fils de<br>monseigneur le prince de Chimay ; et autres adve-<br>nues en ce temps.....                                                                                                                                     | 1 0    |
| CHAP. CCCXXIII. L'appoinctement de la rendition de<br>Gaiette que firent le duc de Terrenove , souverain<br>capitaine du très catholicque roy d'Espagne , et le<br>marquis de Saluces , principal capitaine du très<br>roy de France.....                           | 214    |
| CHAP. CCCXXIV. Le trespas de monseigneur Engle-<br>bert ; conte de Nassou.....                                                                                                                                                                                      | 221    |
| CHAP. CCCXXV. De l'armée que monseigneur l'archiduc<br>mena en Gheldres.....                                                                                                                                                                                        | 223    |
| CHAP. CCCXXVI. Les obsecques célébrées en Bruxelles ,<br>pour très catholicque princesse , madame Isabel ,<br>royne de Castille , de Léon et de Grenade.....                                                                                                        | 227    |
| CHAP. CCCXXVII. Aucunes vertus dignes de mémoire<br>de très catholicque princesse , madame Isabel ,<br>royne de Castille.....                                                                                                                                       | 233    |
| CHAP. CCCXXVIII. Le trespas du duc Philibert de Sa-<br>voye ; et autres advenues en ce temps.....                                                                                                                                                                   | 237    |
| CHAP. CCCXXIX. La redarguation que fit monseigneur<br>Charles de Lalaing contre le livre des Mémoires de<br>messire Olivier de la Marche.....                                                                                                                       | 240    |
| CHAP. CCCXXX. L'investiture de la ducé de Milan ,<br>faicte par le Roy des Romains au légat cardinal<br>d'Amboise , pour et au nom du roy Loys de France ;<br>ensemble l'investiture faicte par le roy des Ro-<br>mains au roy de Castille , pour et au nom de mon- |        |

|                                                                                                                                                                                      |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| seigneur Charles, son fils, duc de Luxembourg; et l'hommage que fit le roy de Castille pour la ducé de Gheldres.....                                                                 | 243 |
| CHAP. CCCXXXI. De la maladie et ressource du roy Loys de France.....                                                                                                                 | 251 |
| CHAP. CCCXXXII. Comment Charles d'Egmont se vint rendre au roy de Castille, et l'appoinctement de Gheldres.....                                                                      | 253 |
| CHAP. CCCXXXIII. La nativité de madame Marie d'Austrice, fille du roy de Castille.....                                                                                               | 260 |
| CHAP. CCCXXXIV. Le partement du roy de Castille et de la royne son espouse, pour tirer en Espagne; ensemble du très horrible impétueux tourment de mer qu'ils eurent à souffrir..... | 262 |
| CHAP. CCCXXXV. Le trespas de monsieur Jehan de Hornes, évesque de Liège; et de damp Kierken, abbé de Saint-Amand et évesque de Tournay....                                           | 272 |
| CHAP. CCCXXXVI. Benovation de paix perpétuelle entre les roys de Castille et d'Engleterre.....                                                                                       | 276 |
| CHAP. CCCXXXVII. Le congié que print le roy de Castille au roy d'Engleterre, et son arrivée au port de Coulougne en Gallice.....                                                     | 278 |
| CHAP. CCCXXXVIII. Copie des lettres du roy de France, envoyées à messieurs de Saint-Omer sur le mariaige de madame Claude de France....                                              | 280 |
| CHAP. CCCXXXIX. La possession et gouvernement des royalmes de Castille, Léon, Grenade, etc., que donna le roy Fernande d'Arragon à don Philippe et donna Johanne, ses enfans.....    | 284 |
| CHAP. CCCLX. Copie des lettres envoyées par le roy                                                                                                                                   |     |

504

2 2 2 2 A P. C

CONC

3 0 0 1

2 2 2 2 A P. C

1 1 0

1 1 1

0 2 2 2 A

300

TAB. IN. 1000

de Casselle à ...  
Gard. Cocher. Copie des lettres écrites à ...  
pour de ... par le ...  
chaat le ... de ...  
vingt-trois ... de ...

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME ET DERNIER  
VOLUME DES CHRONIQUES DE J. MOULIN.

20

de Galt

Case =

page 12

date 100

1000000

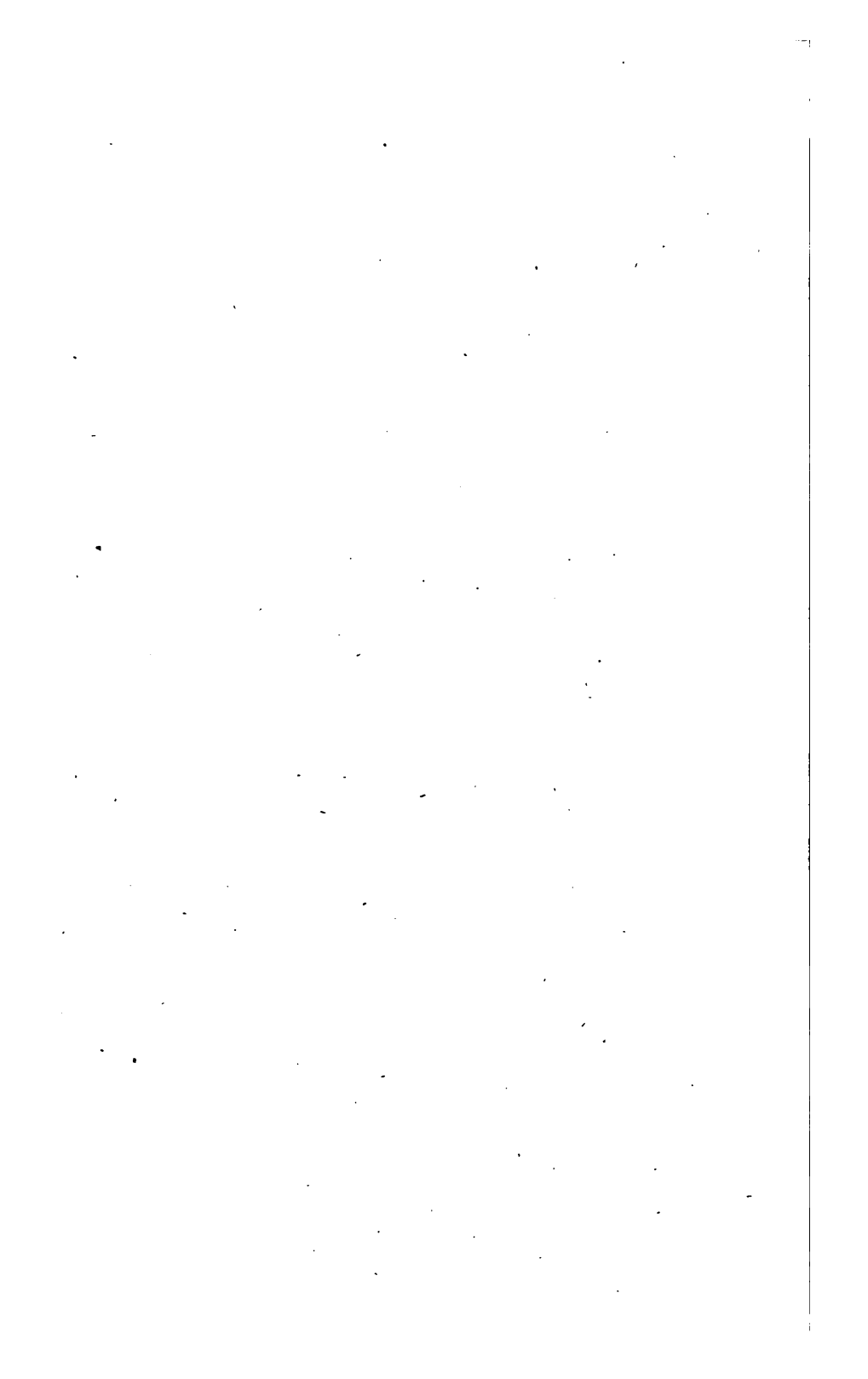
1000000

1000000

|                                                                                                                                                                                    | Pages. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| de Castille à monseigneur le légat de France.....                                                                                                                                  | 291    |
| CHAP. CCCLXI. Copie des lettres envoyées à monseigneur de Chicures par le roy d'Angleterre, touchant le trespas du roy don Philippe, qui fut le vingt-troisiesme de septembre..... | 293    |

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME ET DERNIER  
VOLUME DES CHRONIQUES DE J. MOLINET.













3 6105 126 939 359

DC611

B78

C45

1827

PT.2

v.5

[illegible]

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES  
STANFORD, CALIFORNIA  
94305



